

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

COMPTE RENDU INTÉGRAL

34^e SÉANCE

Séance du lundi 30 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 4651).
2. **Loi de finances pour 1988** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4651).

Postes et télécommunications

MM. Gérard Longuet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T. ; Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; André Duroméa, Louis de Catuelan, Pierre Laffitte, Jacques Delong, Louis Perrein.

Suspension et reprise de la séance (p. 4669)

PRÉSIDENTE DE M. ÉTIENNE DAILLY

MM. Yves Le Cozannet, René Régnauld, le ministre, Louis Perrein, Pierre Laffitte.

Crédits figurant à l'article 37. - Adoption (p. 4677)

Sur les crédits figurant à l'article 38 (p. 4678)

MM. Paul Loridant, Louis Perrein, René Travert.
Adoption des crédits.

Article 61 bis (p. 4678)

MM. le rapporteur spécial, le ministre, Louis Perrein, Michel Caldaguès, Louis Virapoullé, Louis Jung.
Adoption de l'article.

Éducation nationale (suite)

I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (p. 4682)

MM. René Monory, ministre de l'éducation nationale ; Jacques Delong, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Séramy, rapporteur pour avis de la com-

mission des affaires culturelles ; Marcel Vidal, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement technique) ; Louis Moinard, Michel Rufin, Gérard Delfau.

Suspension et reprise de la séance (p. 4697)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

Mme Hélène Luc, MM. Louis Jung, Pierre-Christian Taittinger, Bernard Hugo, René Régnauld, Pierre Salvi, Jacques Oudin, Jacques Habert, le ministre, Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles ; Mmes Nicole Catala, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle ; Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement ; Gérard Delfau.

Sur les crédits du titre III (p. 4716)

Amendement n° II-54 de M. Gérard Delfau. - MM. Jean-Pierre Bayle, le rapporteur spécial, le ministre, Mme Hélène Luc. - Rejet.

Amendement n° II-55 de M. Gérard Delfau. - MM. Gérard Delfau, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-56 de M. Gérard Delfau. - MM. Gérard Delfau, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-57 de M. Gérard Delfau. - MM. René Régnauld, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Adoption des crédits.

Crédits des titres IV à VI. - Adoption (p. 4719)

3. **Transmission d'un projet de loi** (p. 4719).
4. **Dépôt de propositions de loi** (p. 4719).
5. **Ordre du jour** (p. 4719).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à neuf heures cinquante.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1988

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale. [Nos 92 et 93 (1987-1988).]

Postes et télécommunications

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. le ministre.

M. Gérard Longuet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget annexe de la poste et des télécommunications que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui devant votre Haute Assemblée est pour moi l'occasion de préciser les deux objectifs majeurs de la politique conduite dans cette administration : l'adaptation de la poste et des télécommunications à leur marché et la clarification des relations entre notre budget annexe et le budget général.

Notre première volonté est donc d'adapter les deux grandes entreprises que sont la poste et les télécommunications aux évolutions irréversibles et de plus en plus rapides que connaît le marché mondial du transport de l'information, cette évolution maîtrisée étant la seule voie capable de répondre à la fois aux besoins et aux attentes des entreprises et des consommateurs.

Notre seconde volonté qui, d'ailleurs, découle de la première est de clarifier les relations financières entre le budget annexe et le budget général de l'Etat.

Le budget qui vous est présenté aujourd'hui est la traduction de ces deux ambitions pour que la poste et les télécommunications, non seulement conservent leur place dans l'économie française mais puissent aussi faire face dans les meilleures conditions à la croissance à laquelle elles sont

toutes les deux confrontées. En effet, qu'il s'agisse d'une technologie traditionnelle comme celle de la poste ou d'une technologie plus moderne comme celle des télécommunications, nous sommes dans un marché qui connaît une forte expansion actuellement.

Cette expansion doit être mise au service d'objectifs nationaux au-delà de la simple satisfaction des besoins des usagers. A cet égard, nous nous sommes fixé trois objectifs.

Notre premier objectif est d'assurer l'égalité d'accès de l'ensemble de nos concitoyens au service des télécommunications et de la poste. Cette mission de service public peut être, certes, considérée comme dérogatoire aux règles du marché mais elle doit être naturellement maintenue et soutenue.

Notre deuxième objectif est un objectif de recherche. La poste et surtout les télécommunications financent un important effort de recherche fondamentale qui bénéficie naturellement aux télécommunications mais surtout à l'industrie française. Ce deuxième objectif de service public, qui ne s'inscrit pas directement dans une logique de marché, doit être également soutenu.

Enfin, notre troisième objectif s'inscrit dans une optique d'aménagement du territoire, mission de service public à laquelle les postes et télécommunications peuvent utilement contribuer.

Ma première mission, cependant, est naturellement de donner aux postes et télécommunications les moyens de leur développement pour affronter avec plus d'autonomie les réalités du marché, c'est-à-dire, très exactement, les réalités de la concurrence.

En effet, qu'il s'agisse de la poste ou des télécommunications, nous avons affaire à des activités soumises à la concurrence. Pour la poste, cela se vérifie à raison de 60 p. 100 de son chiffre d'affaires. Le monopole ne couvre que le transport de lettres adressées et de paquets de moins d'un kilo. Cela se vérifie en outre de plus en plus pour les télécommunications. Si, aujourd'hui, celles-ci sont soumises à un monopole de fait, une fraction notable de leur chiffre d'affaires, soit 10 p. 100, est déjà soumise à la concurrence. D'une façon progressive, l'ensemble de ces activités sera soumis à la concurrence par la pression conjointe des consommateurs et des autres opérateurs, mais aussi par celle de l'évolution des techniques.

Cette constatation n'est d'ailleurs pas exclusive à notre pays puisque nos partenaires européens conduisent des réflexions comparables pour connaître les conditions d'une concurrence qu'ils savent désormais inévitable. C'est le sens des travaux réalisés en République fédérale d'Allemagne par la commission Witte ; C'est également le sens des conclusions du livre vert de la Commission des Communautés européennes portant sur une approche de la dérégulation des télécommunications en Europe.

En France, d'une façon pragmatique, je dirais presque expérimentale, avec le souci de ne pas prendre de risque mais aussi avec celui de ne pas manquer d'occasion d'ouvrir les règles du jeu des télécommunications, nous avons exploré un certain nombre de voies dans des secteurs significatifs.

Le premier et le plus spectaculaire est assurément le secteur de la télédiffusion et de la vidéocommunication.

En ce qui concerne la vidéocommunication, c'est-à-dire la distribution de l'image télévisée par câble, nous avons franchi tranquillement le passage d'un système monopolistique d'une économie volontariste, fondé d'ailleurs sur des tarifications irréalistes, à une économie concurrentielle mettant en face les uns des autres des maîtres d'ouvrage concurrentiels, les uns d'origine publique, les autres d'origine privée.

J'ai, en effet, tenu à respecter l'héritage de mon prédécesseur, qui se plaçait sans doute dans une logique économique insoutenable, mais qui avait eu le mérite d'avoir lancé le produit. Des espérances fortes, au nom de l'Etat, avaient été données aux collectivités locales ; je ne pouvais pas les décevoir. Par ailleurs, des moyens industriels avaient déjà été mobilisés ; ils ne pouvaient, sans risque majeur, être abandonnés du jour au lendemain.

C'est la raison pour laquelle, en matière de vidéo-communication, les maîtrises d'ouvrage publiques seront poursuivies pour cinquante-deux contrats recouvrant plus de cinq millions de foyers. Au-delà, le marché est désormais en économie concurrentielle et des maîtres d'ouvrage privés assurent les équipements des collectivités locales qui le souhaitent à des prix d'équilibre entre l'investissement et leur rentabilisation par le maître d'ouvrage.

Le deuxième secteur ouvert à la concurrence, d'une façon sans doute plus modeste et moins spectaculaire que le précédent, mais avec beaucoup d'obstination, est celui de la radiotéléphonie en général et de la radiomessagerie très récemment.

Notre pays connaissait effectivement un retard considérable en matière de radiotéléphonie, qui est pourtant un outil de travail très important pour les responsables de l'activité économique. Il convenait de le développer, mais de le faire financer par ceux qui en auront l'usage principal. C'est la raison du choix d'un second opérateur d'origine privée qui sera déterminé dans quelques semaines et qui permettra de financer le développement de cette radiotéléphonie à partir de capitaux privés s'équilibrant par la vente des services.

Le service plus particulier de la radiomessagerie unilatérale a été développé dans notre pays, où il n'existait pas, concurrentiellement par une initiative publique au sein de la direction générale des télécommunications et par une initiative de droit privé supportée, pour l'essentiel, par une entreprise publique : T.D.F.

Troisième secteur ouvert à la compétition : celui des services à valeur ajoutée. Je rappelle, en effet, qu'au-delà du simple transport de la parole les télécommunications sont le support d'échanges plus complexes - échanges de données informatiques, échanges d'images, échanges d'images animées - qui font l'objet de transformations pour être compréhensibles d'un système informatique à l'autre, car, de plus en plus, ce sont les systèmes informatiques qui communiquent entre eux et non plus seulement les particuliers.

Le métier qui consiste à assurer la transformation de ces messages - leur émission, leur circulation et leur réception - est un métier singulier qu'on appelle la constitution de réseaux à valeur ajoutée. Il utilise naturellement l'infrastructure des télécommunications, mais il doit, au-delà, apporter une valeur ajoutée spécifique pour rendre cette émission, ce transport et cette réception possibles.

Cette activité est désormais ouverte à la concurrence selon des règles qui ont été très longuement négociées avec les partenaires professionnels concernés - il s'agit essentiellement des sociétés de services et d'ingénierie informatique - pour que notre pays soit le premier en Europe à connaître un marché de services à valeur ajoutée très ouvert, où l'infrastructure des télécommunications françaises est à la disposition de toutes les entreprises qui ont un savoir-faire, dès lors qu'elles respectent des normes suffisamment claires pour maintenir ouvertes les règles de libre concurrence.

Je pense très précisément aux normes techniques O.S.I., qui permettent la communication de différents réseaux et qui interdisent, en particulier à un constructeur dominant, d'imposer ses propres normes et d'exclure de ce marché des réseaux à valeur ajoutée les entreprises ou les services qui n'utiliseraient pas son matériel. En effet, il n'était pas dans nos intentions de remplacer un monopole public par un monopole privé, ce qui eût constitué une négation de l'esprit de concurrence.

Voilà trois exemples très concrets d'expériences, sans doute très minoritaires, très marginales en termes de chiffre d'affaires, des possibilités qu'offre la concurrence dans le secteur des télécommunications. Il s'agit essentiellement d'une créativité très forte de services nouveaux et leur financement à partir d'une épargne privée qui ne pèse pas sur les autres abonnés des télécommunications.

Prenons par exemple la vidéo-communication : la distribution de télévision par câble est un service qui peut être apprécié - l'expérience commerciale nous le prouvera ou, au

contraire, l'infirmiera - mais, en tout état de cause, il n'est accessible qu'à une minorité de nos compatriotes, ceux qui ont la chance - où la malchance, selon le point de vue - d'habiter dans des zones à forte densité qui peuvent être desservies par le câble.

On imagine assez bien que les Français qui habitent dans les petites villes ou, *a fortiori*, dans le monde rural ne seront jamais couverts par ces réseaux. Il n'est donc pas très logique que cette majorité de Français subventionne l'établissement d'un tel réseau pour une minorité de nos compatriotes, prestation de service qui ne constitue pas une urgence absolue.

C'est la raison pour laquelle il convenait de restituer à l'économie privée une activité sans doute intéressante, mais qui ne revêt évidemment pas le caractère d'une nécessité absolue de service public.

Ce mouvement de clarification pragmatique, empirique, se situe naturellement dans la ligne de la loi du 30 septembre 1986 prévoyant les règles d'activité du secteur des communications. Cette loi fixait, pour le transfert des responsabilités qui sont les miennes au titre des articles L. 33 et L. 34 du code des postes et télécommunications, un butoir au 31 décembre 1987 pour présenter les dispositions législatives permettant d'organiser la concurrence dans le secteur des télécommunications.

Ce butoir ne sera pas tenu, car pour l'exercice des responsabilités dans le secteur des télécommunications et de la réflexion, si les principes généraux peuvent désormais être établis, les dispositions plus précises - qui permettraient de fixer les règles de la concurrence, d'une part, et du statut du principal opérateur, c'est-à-dire la direction générale des télécommunications, d'autre part - ne sont pas encore aujourd'hui suffisamment affinées pour qu'un projet de loi puisse être présenté, notamment dans le domaine très sensible du dialogue social à l'intérieur de la direction générale des télécommunications.

Le véritable objectif ou plutôt la véritable échéance pour les télécommunications françaises, c'est assurément la mise en œuvre du marché unique européen de 1992. C'est donc la date qui s'impose à nous et nous avons le devoir d'être prêts pour cette échéance.

Pour ce faire, il ne convient ni de gâcher des opportunités ni de brusquer un mouvement qui risquerait d'être sinon stoppé, du moins ralenti par incompréhension des différents partenaires concernés.

C'est la raison pour laquelle l'autonomie des télécommunications - qui est la condition nécessaire à un véritable climat de concurrence dans notre pays - ne sera atteinte qu'au prix d'un dialogue social beaucoup plus approfondi qu'il ne l'a été jusqu'à présent, notamment en apportant au personnel des réponses précises aux attentes légitimes qui sont les siennes. C'est le souci de ma démarche actuelle et des réflexions menées par mon administrations à ma demande.

Cependant, il est nécessaire de ne pas perdre de temps. Ce n'est pas parce que l'on constate que tel ou tel élément important n'est pas encore prêt qu'il ne convient pas d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à nous pour préparer cette évolution vers la concurrence et l'autonomie. Ce budget exprime - je le souhaite et je le pense - cet objectif de clarification des relations financières entre le budget annexe et le budget général, qui constitue assurément une des étapes préalables importantes à cette fin.

Cette clarification des rapports entre le budget général et le budget annexe a été rendue possible grâce aux travaux des rapporteurs successifs que je voulais saluer, en particulier M. Torre et M. Rausch. Ils ont, par leur constance et leur opiniâtreté, soutenu les intérêts du ministre de la poste et des télécommunications, qui a pu, sur la base de ces réflexions, obtenir un certain nombre d'avancées significatives dans le budget général et, en particulier, dans ce domaine très sensible qui caractérise cette année 1988, à savoir l'assujettissement des télécommunications à la taxe sur la valeur ajoutée.

Sans l'activité des parlementaires en général, de la commission des finances en particulier et du travail fait par les commissions spécialisées, le dispositif de T.V.A. adopté pour 1988 n'aurait sans doute pas revêtu ce caractère de respect du budget annexe par le budget général. Je tenais donc à remercier les auteurs de cette évolution réfléchie.

Effectivement, l'année 1988 sera la première étape d'une fiscalisation des prélèvements à travers l'introduction de la T.V.A..

La seconde étape devrait être une fiscalité de droit commun de nos bénéficiaires à partir de dispositions de droit commun sur nos règles d'amortissement. Mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui.

Pour nous, l'adoption de la T.V.A. est essentiellement une substitution à des prélèvements qui revêtaient des caractères d'imprévisibilité et d'instabilité. Il s'y substitue une participation des télécommunications au budget général par une fiscalité claire, stable et prévisible. Elle se traduira, en 1988, par 6 milliards de francs de bilan net de la T.V.A. au bénéfice du Trésor auxquels s'ajouteront 2,7 milliards de francs de prélèvements sur nos recettes prévisibles de 1988.

Pour la première fois, les prélèvements incertains cèdent le pas d'une façon spectaculaire à des dispositions fiscales qui se rapprochent des dispositions fiscales de droit commun. Le point de différence essentiel réside dans la déductibilité partielle - seulement partielle - de la T.V.A. payée sur nos investissements. Mais vous savez que le ministre de l'économie et des finances s'est engagé à ce que cette déductibilité soit totale en 1991.

Cette mesure bénéficie principalement à nos clients assujettis à la T.V.A. L'adoption de la T.V.A. à l'intérieur des tarifs existants s'apparente à un allègement de charges en année pleine de 7 milliards de francs comparable aux allègements les plus importants dont les entreprises ont bénéficié pour assurer leur compétitivité : impôt sur les sociétés ou taxe professionnelle.

Mais il s'agit surtout d'une disposition de stabilité et de prévisibilité qui nous permet désormais d'établir nos budgets prévisionnels avec des paramètres que nous pouvons maîtriser.

J'ajoute que la diminution, plutôt la stabilisation - soyons modestes ! - des prélèvements pour 1988 a été rendue possible également par une réduction des imputations anormales de dépenses sur ce budget annexe. Je voudrais en évoquer quelques-unes.

Il s'agit, d'une part, de la diminution de la filière électronique à travers la disparition d'un chapitre important qui subsistait en 1987 et qui disparaît en 1988, je veux parler du chapitre concernant les versements en fonds propres aux entreprises de la filière électronique. Nous n'avons désormais plus besoin d'assurer ces financements, puisque ces entreprises sont retournées dans le secteur privé et qu'elles ont à assurer leur financement par leurs propres moyens. Cela ne veut pas dire qu'elles ne sont plus financées, mais elles le sont par appel à l'épargne privée.

Nous avons également, dans la filière électronique, une rebudgétisation significative des conventions de recherche d'un montant de 105 millions de francs. Les conventions sont maintenues, mais elles sont prises en charge par le budget général. Cela paraît logique, car il n'est pas de la vocation de la poste et des télécommunications d'assurer la recherche en électronique dès lors qu'elle n'a pas trait directement aux activités qui sont les nôtres et qui transitent par la politique de recherche du centre national d'études des télécommunications pour une partie et par les conventions de recherche établies en matière de télécommunications avec les entreprises directement, mais qui ne relèvent pas de la filière électronique.

Enfin, 1988 est la dernière année des prélèvements assurés au titre du plan Informatique pour tous, prélèvements substantiels, puisqu'ils représentent 450 millions de francs.

En revanche - MM. Rausch et Torre l'ont également souligné avec beaucoup de justesse - je suis préoccupé par l'évolution de la dotation d'équipement versée au C.N.E.S., qui progresse de 4 400 millions de francs à 4 800 millions de francs de 1987 à 1988.

Cette situation est préoccupante, non pas que ces dépenses soient inutiles, bien au contraire - l'effort spatial, compte tenu, notamment, des perspectives européennes, est essentiel - mais parce que, s'agissant, précisément, d'un effort essentiel, il risque d'être coûteux. Or, tant que la rebudgétisation du C.N.E.S. n'est pas obtenue, nous risquons, à tout moment, de voir le compte de résultat des télécommunications lourdement obéré par les programmes qui ont été entérinés à La Haye, à savoir - vous les connaissez - Spot, Ariane V, Hermès et Colombus.

Cette dotation d'équipement étant - vous le savez - intégralement amortie en cours d'exercice, nous avons donc la faculté d'opérer une rebudgétisation qui serait techniquement

possible et qui aurait le mérite de rendre le budget annexe plus prévisible dans son évolution dans le temps puisque ce dernier participerait à concurrence d'un effort déterminé et non plus imprévisible.

Telle est la raison pour laquelle je souhaite cette rebudgétisation. Vous savez qu'elle a été promise par M. le ministre d'Etat pour 1989. J'ai lu avec beaucoup d'attention vos rapports et j'en partage l'esprit.

Le budget de 1988 s'inscrit donc dans une perspective d'assainissement et de clarification.

En résumé, les prélèvements supportés par le budget annexe s'élèvent donc à 2 700 millions de francs pour l'électronique - en réduction - à 4 800 millions de francs pour le C.N.E.S. et à 2 700 millions de francs pour le budget d'exploitation prévisionnel, soit une stabilisation par rapport à 1987 puisqu'il faut naturellement ajouter à ce dernier chiffre les 6 300 millions de francs de solde net de la T.V.A. pour le Trésor. Globalement, le prélèvement, en légère diminution, passe donc de 16 800 millions de francs en 1987 à 16 500 millions de francs en 1988.

Je rappelle qu'en 1986, lorsque je suis arrivé à la tête de ce ministère, le prélèvement global était de 19 600 millions de francs. En trois exercices, la diminution a donc été de 3 100 millions de francs. Cet effort est à la mesure de la politique d'ensemble menée aujourd'hui dans notre pays, qui consiste à diminuer à la fois le déficit et l'effort fiscal. Hélas ! il n'est pas possible d'aller plus vite en matière d'abaissement des prélèvements.

J'ajoute que ces prélèvements sur le budget annexe ne sont pas choquants en eux-mêmes : il n'est pas choquant, en effet, qu'une grande activité économique comme les télécommunications, qui est excédentaire, participe au budget général. Simplement, il faut qu'elle le fasse en étant soumise à une fiscalité de droit commun et non en faisant l'objet de prélèvements imprévisibles hypothéquant ses propres perspectives de développement. La dette est importante et doit être amortie ; les tarifs doivent être décidés en fonction d'un certain environnement économique et non en raison de préoccupations strictement budgétaires extérieures aux télécommunications.

La politique tarifaire réalisée en 1986 et 1987 sera poursuivie en 1988. Elle présente une double caractéristique.

D'abord, une baisse globale des tarifs pour l'ensemble des prestations. Je dis bien une baisse « globale », car si certaines prestations ont fait l'objet d'une réévaluation, elles sont minoritaires ; simplement, en termes de clarté et d'équilibre du service rendu, il était nécessaire d'y procéder.

En second lieu, dans ce mouvement de baisse globale des tarifs des télécommunications, la diminution concerne fortement l'interurbain qui, dans notre pays, est encore trop coûteux et, par conséquent, d'une façon moindre le téléphone local.

A cet égard, j'évoquerai la baisse de 3 centimes de l'unité télécom du 1^{er} octobre, celle, modeste, d'un centime, le 5 février. De même, le 15 mai dernier, nous augmentions la cadence des télécommunications urbaines, qui passaient de douze à treize secondes ; cela peut paraître modeste mais correspond, en fait, à une diminution des tarifs des télécommunications interurbaines de 8 p. 100. Ajoutée aux dispositions précédentes, cette mesure a abouti, sur un an et demi, à une diminution de l'ordre de 12,5 p. 100.

Si l'on prend en compte les dispositions ouvertes aux entreprises assujetties à la T.V.A., cela équivaut, pour les communications interurbaines professionnelles, à une baisse de près de 30 p. 100 sur dix-huit mois.

C'est spectaculaire, mais simplement nécessaire, ajouterai-je, car - les tableaux permettent de le constater - la baisse de T.V.A. permet, en fait, à notre pays d'offrir aux entreprises un coût de communication comparable à celui qu'elles paieraient en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Il s'agit donc d'un rattrapage et non pas véritablement d'un avantage par rapport à leurs grands compétiteurs des pays anglo-saxons. Ce mouvement doit pouvoir être poursuivi l'année prochaine.

Si l'on entre dans le détail de ce budget spectaculaire, les résultats sont simples et les chiffres évocateurs. Le budget annexe apparaît en légère diminution : 171,7 milliards de francs contre 180,7 milliards de francs en 1987.

Mais cela s'explique essentiellement par l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A. En effet, les recettes des télécommunications étant désormais présentées hors taxes, il

y a un effet de contraction qui ne remet absolument pas en cause la progression effective du chiffre d'affaires des télécommunications. Il faut, en effet, comparer des entités comparables.

J'en viens aux activités d'investissement, qui assurent l'avenir de nos deux grands services. En 1988, les investissements de la poste - 3,1 milliards de francs - sont en léger recul. Mais il est vrai que ces activités avaient connu une très forte croissance en 1987 puisque le budget d'investissement de 1987 avait progressé de 10 p. 100 par rapport à celui de 1986.

Nous avons d'ailleurs tenu, en 1987, à poursuivre l'effort de modernisation des bureaux de poste engagé par mon prédécesseur, car il nous paraissait légitime.

Nous arriverons, en 1988, à résorber la totalité des points noirs qui ternissaient gravement l'image de marque de la poste et offraient, dans ces établissements de mauvaise qualité, des conditions de travail médiocres pour le personnel et des conditions d'accueil décevantes et insuffisantes pour la clientèle. Ce programme arrive à son terme, ce qui rend cette légère contraction acceptable pour la poste.

En 1988, nous consacrerons 220 millions de francs au programme de sécurité. J'ajoute que le programme d'informatisation de la poste, qui est un élément très important de notre politique, sera poursuivi au rythme initialement fixé sans que la contraction des investissements le compromette.

En ce qui concerne les télécommunications, le budget d'investissement est en légère progression puisqu'il s'élève à 34 milliards de francs en 1988 contre 33,6 milliards de francs en 1987. Cet effort d'investissement se déploie sur chacun des programmes de notre service, avec 23 100 millions de francs destinés à poursuivre la numérisation de notre réseau, qui est déjà, d'ailleurs, le plus numérisé au monde, avec 3 300 millions de francs consacrés au câble, c'est-à-dire à la vidéocommunication, ce qui permettra de tenir les engagements pris par l'Etat auprès de celles des collectivités locales qui avaient accepté les dispositions précédentes, et avec 1 200 millions de francs consacrés à la seconde génération de satellites de télécommunications, c'est-à-dire au lancement du programme Télécom-2, dont l'échéance est désormais rapprochée puisqu'il lui faudra remplacer les satellites de télécommunications fonctionnant actuellement, Télécom-1 A et Télécom-1 B, sachant que Télécom-1 C doit être prochainement lancé par Ariane à Kourou.

Ce programme d'investissement sera complété par des efforts importants en faveur de la télématique, sur l'usage de laquelle j'aurai sans doute l'occasion de répondre à des interventions. A la fin de 1987, nous aurons près de 3 millions de terminaux télématiques en service en France. A la fin de 1988, ce chiffre s'élèvera à 4 millions, permettant à près de 6 000 services de vivre et créant, dans ce secteur d'activités, près de 12 000 emplois.

J'ajoute que la télématique française, même si certains de ses aspects peuvent apparaître caricaturaux, voire choquants, est en train de percer sur le plan international. Très récemment, lors du sommet franco-allemand de Karlsruhe, mon homologue allemand a confirmé l'acceptation du terminal minitel en République fédérale, ce qui doit permettre, non seulement à nos industriels, mais surtout à nos sociétés de services un développement très important de la télématique dans ce pays.

Au-delà de cette victoire sur le marché allemand apparaît la possibilité pour la télématique française, qui est aujourd'hui la seule télématique grand public, sinon d'accéder à un statut définitif de modèle unique, du moins d'être reconnue comme un grand outil de communication pour le grand public au-delà des frontières, ce qu'aucun de nos partenaires n'avait réussi jusqu'à présent à réaliser.

S'agissant du budget d'investissement, je veux évoquer un aspect très particulier lié à notre mission de service public, qui implique notamment la continuité : en effet, nous aurons, en 1988 à réaliser un effort important pour réparer les dommages causés par la tempête qui a ravagé la Bretagne et une partie des départements normands dans la nuit du 15 au 16 octobre dernier.

Cette obligation de continuité du service public coûtera 30 millions de francs à la poste et plus de 150 millions de francs aux télécommunications. C'est ainsi, par exemple, que nous aurons à reconstruire le centre de tri de Saint-Brieuc et à rééquiper le centre de tri de Quimper.

Permettez-moi, à l'occasion de cet événement, de saluer de nouveau, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à l'Assemblée nationale, le dévouement et le courage des agents de la poste et des télécommunications, dont j'ai la responsabilité, qui se sont efforcés, tout comme, d'ailleurs, les agents d'autres services publics, de maintenir et d'assurer la continuité du service public.

Ils l'ont fait à partir des équipes implantées dans les départements bretons, en bénéficiant non seulement du renfort en matériel et en hommes de l'ensemble du territoire, mais aussi de l'appui d'entreprises privées qui sont nos partenaires dans l'équipement des lignes ou dans l'installation du réseau et qui se sont naturellement mobilisées pour cette grande cause.

Cette observation me fournit d'ailleurs une transition pour vous présenter les dispositions concernant le personnel dans mon administration de la poste et des télécommunications.

J'ai évoqué à plusieurs reprises le cadre très rigide de la fonction publique. Outre cette rigidité statutaire, la rigidité budgétaire due à la fonction d'unification que joue la direction du budget dans notre pays d'une façon presque inévitable ne me permet pas de proposer à mes agents une participation juste aux gains de productivité dont ils sont, en partie, responsables, ces gains étant largement captés par l'Etat et, depuis dix-huit mois, par les clients, ce dont je me réjouis. Je ne puis le faire que d'une façon très marginale au regard des enjeux d'ensemble.

Cependant, même de façon marginale, des dispositions de cette nature existent, dans le budget de 1988, puisque des ajustements importants en matière de crédits de personnels ont été prévus, notamment pour des transformations fonctionnelles et des mesures indemnitaires. Ce poste augmente, en effet, de 15 p. 100, soit un effort de 300 millions de francs, de 1987 à 1988.

J'ajoute que mon collègue et ami, M. le ministre délégué chargé de la fonction publique, ayant adopté des dispositions de restructuration des corps de catégorie B, nous aurons à les mettre en œuvre au ministère de la poste et des télécommunications, ce qui, en année pleine, représentera un effort d'environ 120 millions de francs en faveur des agents de catégorie B.

A ces dispositions doivent s'ajouter des mesures plus particulières à mon ministère et qui concernent l'avancement. En 1988, en effet, plus de 24 000 postes seront offerts à l'avancement, soit exactement le double du nombre de postes offerts à l'avancement en 1986.

Le respect de la fonction publique ne doit pas s'inscrire simplement dans les formules, avec un sens trop figé des textes ; il doit se traduire par la mise en œuvre concrète des droits des fonctionnaires. Si, parfois, je porte publiquement des jugements nuancés sur les avantages du statut de la fonction publique, j'ai le souci, dans l'exercice de mes responsabilités d'employeur, d'offrir à mes agents les droits que leur confère le statut auquel ils appartiennent.

Tel n'a pas toujours été le cas de mon prédécesseur qui avait plus le sens de la formule que du contenu de cette formule. C'est ainsi que les avancements, qui s'étaient considérablement dégradés de 1981 à 1986, ont repris désormais au rythme que le statut général de la fonction publique exige dans mon administration.

Cet effort est complété par des dispositions concernant le budget social de la poste et des télécommunications. Il s'agit d'un budget important qui progressera, en 1988, de 3,2 p. 100, ce qui permettra de maintenir, dans des conditions tout à fait acceptables, des actions de solidarité interne.

La poste et les télécommunications constituent une communauté très vivante, très solidaire, régie et animée par une vie associative forte. Il est donc normal qu'un effort en faveur du budget social soit consenti pour que l'esprit d'entreprise soit maintenu et que la solidarité puisse s'exercer concrètement.

Solidarité : voilà un terme qui revient souvent dans mon ministère qui, s'il devient de plus en plus le lieu d'activité de deux entreprises confrontées à la concurrence, n'oublie nullement les préoccupations de service public qui sont les siennes.

J'ai évoqué la continuité à travers l'exemple breton. Je voudrais maintenant aborder devant vous un problème qui, parfois, a pu échapper à mon administration dans un passé

récent, mais qui, en réalité, se situe au cœur de notre action : la participation de la poste et des télécommunications à l'aménagement du territoire, et à la défense du monde rural en particulier. Je le ferai à partir de deux idées.

La première, c'est que la poste et les télécommunications constituent assurément l'administration la plus résistante en matière de défense et d'animation du monde rural. Sans doute n'est-elle pas parfaite, mais c'est certainement celle qui est le plus profondément ancrée sur notre territoire et qui multiplie les efforts pour participer, avec ses moyens, à cette vie locale - j'ai presque envie de dire, hélas ! à cette survie locale - dans un territoire qui est de plus en plus abandonné, pour des raisons qui sont d'ailleurs extérieures à la volonté politique et qui tiennent à l'évolution des réalités économiques, des conditions de production et parfois même au choix de nos compatriotes.

Lorsque l'on songe à la poste, il faut rappeler que 17 200 bureaux couvrent la totalité du territoire national, ce qui est considérable et bien plus important que ce qui existe dans les autres pays d'Europe. C'est ainsi que la densité de nos bureaux de poste est très largement supérieure à celle que l'on constate en République fédérale d'Allemagne, en Italie et même en Grande-Bretagne.

Il faut savoir que 70 p. 100 de ces établissements assurent, cependant, moins de 30 p. 100 du chiffre d'affaires. Ce quadrillage du territoire représente, par conséquent, une charge très lourde, car les bureaux de poste que nous maintenons sont loin d'atteindre, tant s'en faut, la rentabilité. Pour donner un ordre d'idée, je préciserai que le bureau de poste le plus modeste, à savoir la recette rurale, représente un coût de fonctionnement de près de 300 000 francs par an. Quand on sait que plusieurs centaines de telles recettes rurales ont des activités qui ne dépassent guère une à deux heures de travail effectif par jour, on mesure ce que le fait de maintenir de tels établissements représente de confiance dans l'avenir du monde rural.

Cependant, nous avons la volonté d'agir ainsi parce que le courrier se maintient et que nous sommes les seuls à pouvoir apporter de tels services financiers, en termes de proximité, à une clientèle qui, sinon, n'y aurait pas accès. Sur ce point, je voudrais attirer votre attention sur la nécessité où je me trouve d'obtenir que la poste puisse maintenir ses activités financières et, surtout, les développer en offrant à ses clients des prestations de services complètes. Or, actuellement, nous sommes dans la situation d'un service financier qui accepte l'argent et les dépôts, mais qui n'a pas la possibilité de consentir des prêts, ce qui est la meilleure façon de perdre la clientèle jeune. C'est ainsi que la part des services financiers détenue par la poste, qui était de l'ordre de 25 p. 100 des comptes chèques bancaires à la Libération, est tombée à moins de 15 p. 100 maintenant. Par ailleurs, sur 100 nouveaux comptes bancaires qui sont ouverts chaque année, 5 p. 100 seulement le sont à la poste.

Vous me direz que c'est la vie et que, étant favorable à la concurrence, à la compétition, à l'économie de marché, je dois en accepter les conséquences. Certes, mais à condition que cette compétition soit loyale et que l'un des compétiteurs n'ait pas systématiquement un handicap par rapport à ses concurrents. Or, lorsqu'un jeune ouvre un compte bancaire, très rapidement - parce que les jeunes sont structurellement emprunteurs - il demande à obtenir un prêt personnel, que nous ne pouvons pas lui offrir. Par conséquent, il ouvre son compte ailleurs, ce qui n'est pas satisfaisant. En effet, ces bureaux de poste ruraux que j'évoquais non seulement ont peu d'activité, mais encore 70 p. 100 de celle-ci sont consacrés aux services financiers : si nous ne savons pas vendre de l'épargne, des services financiers et des prêts, nous ne pourrions pas maintenir facilement ces établissements.

Certes, il y a la polyvalence administrative des bureaux de poste. Naturellement, j'y suis favorable, mais à condition que les administrations qui acceptent de recourir à nos services participent à leur fonctionnement, ce qui, hélas ! n'est pas encore le cas. C'est la raison pour laquelle je souhaite que la polyvalence soit inscrite au cœur de la réflexion sur l'avenir du monde rural. Nous avons raté, ensemble, un rendez-vous en Franche-Comté, à Besançon, au printemps dernier, la conférence sur l'avenir du monde rural ayant été reportée. J'aimerais que, à l'occasion du premier débat national important qui se tiendra sur l'avenir du monde rural, la polyvalence soit inscrite à partir d'un engagement réciproque : nous

sommes prêts à mettre notre réseau à la disposition des administrations qui le souhaiteraient mais, à condition, bien sûr, que celles-ci participent.

En ce qui concerne les télécommunications, nous sommes dans une situation qui - je le reconnais - est parfois un peu cocasse. Pendant des années, la direction générale et les ministres précédents ont proposé aux élus locaux des implantations de cabines publiques qu'aujourd'hui nous supprimons parfois avec un peu trop de raideur, de diligence, voire de brutalité. Mais enfin, revenons à l'essentiel : les télécommunications françaises assurent le droit de tous nos compatriotes à être reliés au téléphone, et ce à un prix quasiment identique sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas d'autres grands services publics. C'est ainsi que le raccordement au téléphone d'une ferme isolée coûte 250 francs, quelle que soit la longueur de la ligne qu'il convient de tirer pour desservir la maison ou le hameau isolé. Ce n'est pas le cas, par exemple, pour l'énergie ou l'électricité.

Cet effort est complété par une péréquation du coût des communications : nous les faisons payer non à leur prix de revient, mais à un prix péréqué, ce qui constitue une façon de subventionner le monde rural. Cependant, l'absurdité de notre tarification téléphonique, héritée de l'Histoire et sans doute aussi de la technique, aboutit à la situation suivante : l'interurbain est facturé au triple de son prix de revient alors que le téléphone local l'est au tiers, mais comme les zones de tarification sont très inégales - nous comptons environ 500 zones, dont l'une regroupe plusieurs millions d'abonnés - il s'ensuit que le monde rural, qui téléphone le plus souvent en dehors de sa zone de base, paie beaucoup plus cher qu'il ne le devrait. C'est la raison pour laquelle je m'efforce de ramener les prix des prestations téléphoniques à leur coût de revient, d'abaisser le coût du téléphone interurbain et, le cas échéant, de faire payer au téléphone local le prix réel.

Une réforme doit être engagée le plus rapidement possible en faveur du monde rural, celle des zones de tarification. En effet, on arrive à cette situation absurde où l'effet de seuil de la zone aboutit à des tarifications très élevées même pour des abonnés habitant parfois la même commune, ce qui n'est pas de bon sens et est de moins en moins accepté. C'est pourquoi j'ai demandé à la direction générale des postes et télécommunications d'étudier une réforme significative des zones de tarification. Notre pays étant ce qu'il est, il est difficile de demander aux uns de payer beaucoup pour les autres, par exemple, aux citadins de payer beaucoup pour les ruraux, car cela ne serait pas très apprécié.

Dans ces conditions, nous avons l'intention d'affecter les gains de productivité, qui sont importants, de l'administration des télécommunications, par priorité, à une réforme des zones de tarification afin d'élargir la zone ouverte à l'abonné de province, du monde rural, et de lui donner la possibilité d'avoir des charges de télécommunications moins lourdes. Pour vous donner un ordre de grandeur, une modification significative des zones de tarification coûterait aujourd'hui environ 4 milliards de francs.

Cela constitue un effort comparable à celui que nous avons consenti en faveur des entreprises pour 1988, puisque les 6 milliards de francs d'allègement de charges que représente la T.V.A. pour les entreprises sont entièrement supportés par les gains de productivité des télécommunications. L'année 1989 devrait donc être l'année où les gains de télécommunications seront affectés en priorité au secteur rural et à la province, à travers cet élargissement des tarifs de base.

En ce qui concerne les cabines publiques, je dirai simplement que leur suppression n'est envisagée que lorsque leur chiffre d'affaires est cinq fois inférieur au prix d'équilibre. Par conséquent, on ne peut pas dire que les télécommunications soient « assoiffées » de rentabilité immédiate. Elles ont simplement, comme tout service, le souci de ne pas faire trop supporter par certains abonnés les avantages offerts à d'autres.

Il faut savoir que les cabines que nous supprimons sont, le plus souvent, implantées dans des communes où 98 p. 100 des habitants sont eux-mêmes abonnés au téléphone. En revanche, là où la situation est préoccupante en termes de sécurité, j'ai décidé, dans l'attente de l'implantation, en 1989, du réseau uniphone, c'est-à-dire de bornes d'appel téléphoniques simplifiées, beaucoup moins coûteuses et qui, ne comportant pas d'argent, ne seront pas vulnérables, de surcroît à la suppression des cabines publiques, de telle sorte que les

élus locaux puissent discuter, en toute sérénité, avec les responsables des télécommunications de la formule qu'ils souhaitent retenir.

J'ajoute enfin - je terminerai sur ce point - que ce soutien au monde rural, à l'image du dynamisme de la poste et des télécommunications, peut être autre que défensif. Nous sommes en mesure, à travers les techniques maîtrisées de la poste et des télécommunications, de concrétiser une notion peu connue dans notre pays mais qui se développe rapidement, celle de « télé-travail » ou de « travail à distance », ou de « service à distance », en apportant une aide significative à toutes celles et à tous ceux, entreprises et collectivités locales, qui souhaiteraient explorer cette voie. Ainsi, les télécommunications et la poste, tout en ayant le souci d'être des entreprises équilibrées, permettant à leurs clients de dégager des gains de productivité qui se traduiront par des baisses de prix et offrant à leurs personnels une part des gains de productivité dont ils sont responsables si la gestion est plus autonome et plus souple, pourront demain contribuer à défendre un des atouts de notre pays.

Nous ne représentons pas simplement la technique des satellites dans le ciel, des fibres optiques les plus sophistiquées ou des logiciels informatiques qui soutiennent notre industrie du service et de la matière grise ; nous sommes aussi une vieille administration attachée à son vieux pays qui, avec des techniques modernes, peut donner à notre territoire des perspectives de développement.

Tel est l'objet de la gestion des postes et télécommunications que je dirige. Telles sont les ambitions du présent projet de budget qui vous est soumis. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget annexe des postes et télécommunications s'élève pour 1988 à un plus de 171 milliards de francs, soit 78 milliards de francs pour la poste et 93 milliards de francs pour les télécommunications. Globalement, les dépenses nettes de fonctionnement s'élèvent à 120,8 milliards de francs, les dépenses en capital à 50,9 milliards de francs. Le solde prévisionnel d'exécution dépasse 3 milliards de francs, le recours à l'emprunt, net des remboursements, est ramené à 1 milliard de francs. Je rappelle qu'en 1985 et 1986 ce recours net à l'endettement était dix fois supérieur. Il s'agit donc là d'une opération d'assainissement qui - je le souligne dès le début de mon intervention - a été appréciée par la commission des finances.

S'agissant de la branche « poste », le projet de budget est marqué par un résultat positif de 158 millions de francs.

Les recettes de la poste et des services financiers atteindront près de 44 milliards de francs, en hausse de près de 5 p. 100. Les prestations de la poste en représentent la majeure partie : l'évaluation des produits pour 1988 repose sur une hypothèse d'augmentation du trafic du courrier de 2,4 p. 100 et de hausses tarifaires de l'ordre de 1,8 p. 100. Rappelons que le prix de la lettre des premiers échelons de poids est resté fixé à 2,20 francs depuis le 1^{er} août 1985.

On notera aussi que, pour la troisième année consécutive, le budget général n'apportera pas sa contribution au transport de la presse. Cette participation, qui s'inscrivait dans le cadre des « accords Laurent », devait permettre d'atteindre à l'horizon 1988 une répartition plus équitable des charges du transport de la presse.

La profession, pour sa part, a quasiment rempli son engagement puisqu'elle acquitte, en 1987, 30 p. 100 des coûts d'acheminement contre seulement 18 p. 100 en 1982. Mais c'est le budget de la poste qui, du fait de la défection de l'Etat, supporte la totalité du déficit qui se monte à environ 3 milliards de francs par an. Nul doute que, s'il n'en était pas ainsi, le solde d'exécution de la poste serait non pas de 158 millions de francs - chiffre modeste - mais bien de plus de 3 milliards de francs.

Monsieur le ministre, les « accords Laurent » venant à échéance en 1988, la commission des finances attend du Gouvernement qu'il indique ses intentions pour l'avenir, à savoir non seulement qu'il définisse le cadre d'un nouvel accord mais aussi qu'il affiche son intention de le respecter.

Du côté des charges, la poste accomplit, face à l'évolution des tâches qu'elle affronte, des efforts de productivité substantiels : en rythme annuel, le nombre d'objets traités par emploi a augmenté de 1,9 p. 100 pour le courrier, le nombre d'opérations pour les C.C.P. de 5 p. 100 et de 5,1 p. 100 pour les centres de la caisse nationale d'épargne.

En 1988, 3 450 emplois seront supprimés. Sur ce total, 900 emplois représentent les transferts effectués au profit de la nouvelle filiale Sécuripost S.A. qui devra, je suppose, diversifier son activité, sinon la diminution des frais de personnel du budget annexe trouvera pour exacte contrepartie une augmentation des prestations des services extérieurs.

Par ailleurs - il faut le souligner avec satisfaction - la gestion du personnel ne se limite pas à des suppressions d'emplois ; un nombre équivalent d'emplois sont transformés afin de poursuivre une meilleure adaptation aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution des techniques et des prestations offertes au public.

S'agissant des frais et des produits financiers de la poste, ceux-ci sont étroitement liés à l'évolution des taux, d'une part, et à des excédents de la caisse d'épargne, d'autre part.

Le projet de budget pour 1988 reconduit avec prudence non seulement des taux de rémunération inchangés par rapport à 1987 mais également l'évolution antérieure en matière de retraits nets sur les livrets de caisse d'épargne. Cette évolution sera toutefois probablement démentie par le regain d'intérêt pour l'épargne traditionnelle qu'a fait naître la tourmente boursière du mois d'octobre.

Parmi les produits financiers de la poste, on notera avec satisfaction la rémunération des fonds des comptes chèques postaux déposés au Trésor qui a été rétablie l'an dernier et qui représente pour la poste une recette nette de 3,6 milliards de francs pour 1988.

S'agissant des investissements de la poste, que vous avez évoqués, monsieur le ministre, une stabilité relative est enregistrée en 1988 qui fait suite à l'effort important accompli en 1987. En réalité, en francs constants, les dépenses d'équipement de la poste retrouvent à peu près leur niveau de 1980 après une certaine dégradation observée en 1981-1982 et une relative stagnation pendant la période 1983-1986.

Les moyens prévus pour 1988 permettront de poursuivre le plan pluriannuel de remise en état du parc immobilier des bureaux de poste et la poursuite de leur programme d'informatisation.

En ce qui concerne le vaste secteur des télécommunications, la caractéristique de l'exercice qui s'ouvre est marquée par l'introduction de la T.V.A. en année pleine et la modification profonde qu'elle entraîne dans les relations entre le budget annexe et le budget général. L'assujettissement des télécommunications à la T.V.A. constitue une mesure d'une extrême importance pour la direction générale des télécommunications. Elle lui permet d'améliorer substantiellement sa compétitivité à l'égard de la clientèle de moins en moins captive que constituent les entreprises. Elle lui permet également de se rapprocher du droit commun dans ses relations avec le budget général, ce qui a toujours été le souhait de la commission des finances.

Cependant, le premier effet de cet assujettissement pour 1988 est de compliquer la tâche de votre rapporteur ! (*Sourires.*) La présentation hors T.V.A. récupérable des crédits et des recettes du budget annexe, combinée avec les particularités existant déjà, notamment l'importance des écritures de régularisation qui correspondent aux provisions et aux amortissements, montre à l'évidence que les télécommunications apparaissent bien à l'étroit dans le cadre du budget annexe.

Le budget annexe collectera en 1988 15,8 milliards de francs de T.V.A. qui s'analysent en une amputation de ses recettes vis-à-vis des usagers non assujettis dont les factures restent inchangées et un avantage commercial consenti aux entreprises qui pourront déduire environ 6 milliards de francs de T.V.A. sur leur consommation de télécommunications.

En bonne logique, la direction générale des télécommunications pourra déduire la T.V.A. qui aura grevé ses dépenses. Elle pourra le faire dans des conditions de droit commun pour les dépenses de fonctionnement, mais elle se voit appliquer un taux de réfaction en matière de dépenses d'investissement.

Le régime, tel qu'il résulte des votes de l'Assemblée nationale et du décret du 31 octobre 1987, prévoit un taux de déduction limité à 40 p. 100 jusqu'au 30 juin 1988 et de 50 p. 100 au-delà.

L'ajustement de ce taux de réfaction est le moyen, pour le Gouvernement, de maintenir ce qu'il est d'usage d'appeler « un prélèvement fiscal-budgétaire constant ». En effet, la diminution du versement au budget général d'une partie de l'excédent annuel des télécommunications est compensée par la cotisation fiscale au titre de la T.V.A.

Ainsi - vous l'avez d'ailleurs souligné, monsieur le ministre - en 1988, le prélèvement du budget général est du même ordre que celui de 1987, soit 16,5 milliards de francs. Mais son contenu est fort différent puisque ce prélèvement est fiscalisé à hauteur de près de 40 p. 100. C'est un pas considérable vers le droit commun, qui devrait un jour régir sans aucune réserve les relations de l'entreprise télécommunications et de son actionnaire, l'Etat.

Quant aux dépenses mises à la charge des P. et T. en faveur de la filière électronique et du C.N.E.S. - centre national d'études spatiales - elles sont globalement en diminution de 4,6 p. 100, ce dont nous nous félicitons. Au sein de cette enveloppe, qui s'élève à 7,5 milliards de francs pour 1988, les évolutions sont divergentes.

Les crédits de la filière électronique diminuent de plus de 20 p. 100 du fait de la restructuration des organismes de recherche et de la suppression des dotations en capital des entreprises publiques de la filière, qui désormais émargeront au compte d'affectation des produits de la privatisation ou qui ont été elles-mêmes privatisées et qui feront appel à l'épargne privée.

En revanche, la dotation au centre national d'études spatiales enregistre une dérive inquiétante - vous l'avez souligné, monsieur le ministre - que le ministère des P. et T. est le dernier à pouvoir maîtriser puisqu'il se contente, malheureusement, de régler la note. La dotation au C.N.E.S. est ainsi passée de 3,2 milliards de francs en 1985 à 4,7 milliards de francs en 1988, ce qui est très élevé.

La rebudgétisation du C.N.E.S. s'impose donc de toute urgence ; elle serait indolore pour le budget général puisque la suppression de cette dépense gonflerait le solde d'exploitation des télécommunications et autoriserait un versement équivalent au budget général. A l'avenir, le versement évoluerait en fonction des performances des télécommunications et non en fonction de la constatation des besoins du C.N.E.S. sur lesquels - je le redis - les P. et T. n'ont aucune maîtrise.

J'aurais souhaité, monsieur le ministre, que cette rebudgétisation ait lieu dès 1988, mais je me satisferai de l'engagement formel, pris par vous devant l'Assemblée nationale, qu'elle soit effective en 1989.

M. Louis Perrein. Comme l'année dernière !

M. Henri Torre, rapporteur spécial. Si les prédécesseurs de M. Longuet n'avaient pas instauré ce prélèvement, il n'aurait pas à se battre aujourd'hui pour le supprimer, monsieur Perrein.

M. Louis Perrein. C'est trop facile !

M. le président. Monsieur Perrein, vous n'avez pas la parole.

M. Henri Torre, rapporteur spécial. Le prélèvement global de 16,5 milliards de francs représente environ 16 p. 100 du chiffre d'affaires des télécommunications. Monsieur le ministre, la direction générale des télécommunications pourra-t-elle longtemps subir une telle ponction tout en affrontant les défis à la fois technologiques et concurrentiels de l'avenir ?

Au cours de ces dernières années, pour faire face à un rythme d'investissement et de recherche de l'ordre de 30 milliards de francs, la direction générale des télécommunications s'est très lourdement endettée. En 1987, la dette atteindra 120 milliards de francs, soit bien davantage que le chiffre d'affaires annuel ; les frais financiers sont budgétés, pour 1988, à hauteur de près de 11 milliards de francs, soit près de 11 p. 100 du chiffre d'affaires.

Certes, un garrot a été mis par vous, monsieur le ministre, à l'endettement et les ratios se sont améliorés par rapport à un passé récent - je l'indiquais au début de mon interven-

tion : le recours à l'endettement, net de remboursement, sera pratiquement négligeable en 1988 - 1 milliard de francs environ - alors qu'il s'élevait encore, en rythme annuel, à plus de 8 milliards de francs, monsieur Perrein, voilà encore trois ans.

M. Louis Perrein. Avec la baisse du dollar, monsieur Torre !

M. le président. Ne provoquez pas M. Perrein !

M. Henri Torre, rapporteur spécial. Il n'a pas besoin d'être provoqué pour intervenir, monsieur le président.

De surcroît, l'endettement de la direction générale des télécommunications est libellé en devises pour près de la moitié, alors que son chiffre d'affaires à l'exportation ne représente que 10 p. 100 des recettes. Les télécommunications ont été ainsi conduites à prendre des risques de changes importants, notamment vis-à-vis du dollar, dont les fluctuations erratiques finissent par devenir un élément tout à fait déterminant du résultat de la direction générale des télécommunications.

Compte tenu de tous les éléments que je viens d'évoquer, la commission des finances estime malgré tout que les prélèvements actuellement stabilisés, et à condition qu'ils le restent, ne sont pas disproportionnés par rapport aux contraintes d'une fiscalité de droit commun qui conjugueraient la T.V.A., la taxe professionnelle et l'impôt sur les sociétés. Voilà ce qui ressort du rapport de la mission sénatoriale sur l'avenir des télécommunications présidée par notre excellent collègue M. Laffitte.

Le grief majeur qu'on doit formuler à l'égard du prélèvement actuel tient à son caractère encore arbitraire, car il est déconnecté - si je puis dire en parlant des télécommunications - de l'évolution de l'activité et des performances de la direction générale des télécommunications. Il peut en découler un risque de démobilitation des personnels et des gestionnaires qui serait, à terme, très périlleux dans le contexte mondial des télécommunications.

Je crois, monsieur le ministre, que vous partagez également ce point de vue, et vous avez déjà récupéré quelques « otages » cédés bien légèrement par votre prédécesseur au ministère de l'économie et des finances, tandis que, avec beaucoup de pragmatisme et d'obstination, vous faites évoluer les télécommunications dans un cadre plus concurrentiel.

Je ne citerai pour mémoire que les différents « chantiers de liberté » ouverts par le ministère : le domaine des cabines publiques, dont le déficit pour le budget annexe avoisinait 800 millions de francs pour le dernier exercice connu qui est 1985 ; le domaine de la radio-messagerie unilatérale, où la direction générale des télécommunications - du moins l'une de ses filiales en création - et Télédiffusion de France seront en concurrence pour un marché d'un million et demi d'abonnés à un horizon de cinq à dix ans ; le domaine du radiotéléphone, pour lequel un appel de candidatures a été lancé en juillet dernier ; enfin, le domaine des services à valeur ajoutée, à propos duquel un décret important est intervenu le 24 septembre 1987 assouplissant la réglementation des liaisons louées.

Reste - le dernier élément du dispositif - le projet de loi sur les télécommunications annoncé par l'article 10 de la loi de septembre 1986 sur la liberté de communication.

Un avant-projet de loi a fait l'objet d'une large diffusion, qui a permis de recueillir un certain nombre d'avis éclairés, notamment celui de la commission nationale de la communication et des libertés. L'article 12 de cet avant-projet prévoit, notamment, la transformation de la direction générale des télécommunications en une entreprise de télécommunications à capitaux d'Etat. Cette réforme avait été considérée comme souhaitable par la mission d'information du Sénat, présidée par M. Laffitte et dont le rapporteur était notre collègue M. Jean-Marie Rausch.

Elle permettrait effectivement de clarifier définitivement les relations financières avec le budget général et de donner à la direction générale des télécommunications les moyens de lutter à armes égales avec ses grands concurrents mondiaux.

Les programmes d'équipement des télécommunications pour 1988 s'élèvent, hors T.V.A. récupérable, à 32 milliards de francs, ce qui correspond à environ 34 milliards de francs toutes taxes comprises et représente une reconduction de l'effort accompli en 1987.

Je précise que 78 p. 100 de ces dépenses d'équipement sont consacrés au service de base et devraient permettre une augmentation de 700 000 du nombre de lignes, qui devrait s'élever, en 1988, à 25 400 000, soit un taux d'équipement des ménages de 94,3 p. 100.

Mais elles devraient permettre également une amélioration du réseau et son adaptation au développement du réseau numérique à intégration de services, qui devrait être opérationnel au niveau national à l'horizon 1990.

Je n'évoquerai pas, monsieur le ministre, les problèmes liés à l'utilisation abusive du minitel, me réservant de le faire à l'occasion de la discussion de l'amendement voté par l'Assemblée nationale.

S'agissant de l'évolution du câble, 3,3 milliards de francs devraient permettre la poursuite du plan selon les nouvelles orientations définies en juin 1986.

Les moyens dégagés en 1988 sont donc légèrement supérieurs à ceux de 1987 et je précise que, depuis 1982, le budget annexe aura consacré à cette opération plus de 12 milliards de francs.

Pour 52 sites représentant plus de 200 communes et 5,5 millions de foyers, les conditions de réalisation et d'exploitation restent celles qui sont définies par le plan initial de 1982.

Au 15 juin 1987, 33 conventions ont été signées, ce qui représente environ 4 millions de prises raccordables.

A la même date, le total cumulé des prises raccordables commandées atteignait 1 500 000 prises, le nombre total de prises livrées devrait être de 300 000 à la fin de cette année et d'un million à la fin de l'année prochaine.

L'effort pour le câblage ne se relâche donc pas et les engagements qui avaient été souscrits seront tenus.

Il n'en reste pas moins que le câblage s'inscrit désormais dans une économie de marché et non plus dans une économie administrative. D'autres maîtres d'ouvrage devraient apparaître, concurrents de la D.G.T.

Encore faut-il, naturellement, que le rythme des abonnements dans les villes équipées soit suffisamment élevé pour convaincre les réseaux concurrents. Cela pose à terme le problème de l'alimentation du câble en programmes attractifs au moment même où le paysage audiovisuel hertzien subit des mutations très rapides, avec trois chaînes supplémentaires en l'espace de moins de cinq ans.

Les défis de l'avenir sont considérables pour les télécommunications françaises dans un monde où les enjeux sont exceptionnellement importants pour toute notre industrie et où la concurrence est particulièrement âpre.

Dans ces conditions, les télécommunications doivent pouvoir gagner en souplesse dans leur gestion et leur stratégie, prendre en compte davantage la dimension internationale du marché, préparer l'avenir grâce à un effort de recherche à la dimension des bouleversements technologiques en cours.

Pour ce faire, la mobilisation de l'entreprise des télécommunications doit être totale et aucun moyen financier - quelles que soient les bonnes raisons que l'on pourrait avancer - ne doit être détourné de cette mission.

Il ne fait nul doute que la D.G.T. est à la veille de profondes réformes qu'elle doit anticiper si elle ne veut pas les subir, de Paris qu'elle doit gagner si elle veut préserver les atouts d'une exceptionnelle réussite qui fait de notre pays l'un des tout premiers dans le domaine des télécommunications.

C'est sur cet appel qui m'a entraîné - je le reconnais - au-delà des aspects étroitement financiers que je terminerai mon intervention en précisant, mes chers collègues, que votre commission des finances attentive aux efforts du ministre des P. et T. pour améliorer les moyens de son administration et ses rapports financiers avec l'Etat vous propose d'adopter le projet de budget annexe des postes et télécommunications pour 1988. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la partie

financière du projet de budget annexe des postes et télécommunications ayant été remarquablement analysée par notre éminent collègue M. Torre, je ne l'évoquerai pratiquement pas, pour vous livrer quelques appréciations générales sur la poste et sur les télécommunications, sur les produits et les réseaux nouveaux. Puis je ferai part de quelques considérations sur la dérégulation et j'en terminerai par les conclusions de la commission des affaires économiques et du Plan.

En ce qui concerne la poste, le Conseil économique et social avait fait trois propositions. Premièrement, la poste doit jouer un rôle actif dans le développement de la communication. Deuxièmement, la poste doit être en mesure de s'adapter à ses nouveaux marchés. Enfin, la poste doit offrir des services compétitifs.

Si on analyse l'activité du service de la poste en 1987, on se rend compte que l'augmentation du trafic est normale, de même que l'évolution des tarifs - 3,1 p. 100 de hausse en moyenne - et que les services financiers ont connu une certaine continuité, sauf en ce qui concerne les chèques postaux. Vous avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre, les raisons pour lesquelles la part de marché des comptes chèques postaux était en baisse.

On peut constater toutefois une légère hausse sur le livret B, sur le livret d'épargne populaire et sur le Codevi. S'agissant de la modernisation, vous continuez les actions menées, on peut s'en réjouir, pour le parc immobilier et pour le service du courrier, notamment pour la création de services de tri de première et de deuxième catégorie.

Dans le domaine de la poste également, vous créez un certain nombre de services. Certains fonctionnent déjà parfaitement bien tels que la télécopie, avec l'appellation « Postclair », ou la télé-impression. Vous mettez en place actuellement « Chronopost », dont nous voyons la publicité, très bien faite, sur les chaînes de télévision, ainsi que Publiposte, qui est un service de publicité directe non adressée.

Vous avez également mis en place un service intra-départemental de livraisons de paquets à délai garanti, ainsi qu'un service de distribution sur liste des quotidiens, sans oublier un certain nombre de nouveaux services financiers, dont je fais état dans mon rapport écrit.

En ce qui concerne les télécommunications, nous constatons un assouplissement de la politique tarifaire - vous en avez longuement parlé, monsieur le ministre - l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A., ainsi que l'ouverture à la concurrence de certains marchés qui s'inscrivent dans une perspective de dérégulation.

J'évoquerai maintenant l'importance de ce budget des télécommunications pour l'avenir, notamment les produits nouveaux.

S'agissant du téléphone, vous augmentez chaque année le nombre de lignes, ce qui devrait conduire à une certaine saturation puisque, à la fin de 1987, on peut estimer à 24 millions le nombre de lignes en service et à 93,5 p. 100 le taux d'équipement des ménages. Je rappelle, en outre, que le nombre des téléphones publics atteignait 210 000 à la fin du mois de mai 1987.

Mais la grande révolution des télécommunications sur le plan des nouveautés est, incontestablement, la mise en route du réseau numérique à intégration de services, R.N.I.S. On peut constater pour le moment que la numérisation du réseau se fait à la fois sur la commutation et sur la transmission.

En commutation, la totalité des commandes est passée en technologie numérique depuis 1985 et concerne aussi bien l'accroissement du parc que son renouvellement. En mai 1987, 50 p. 100 des lignes étaient raccordées sur des centraux numériques, la totalité du réseau français devant l'être entre 1995 et l'an 2000.

En ce moment même, vous ouvrez le nouveau réseau numérique à intégration de services dans le département des Côtes-du-Nord. La numérisation totale des réseaux est prévue pour 1995.

En ce qui concerne les nouvelles infrastructures du câble optique, une carte figure dans mon rapport écrit. Or, monsieur le ministre, on ne peut que regretter l'obscurité dans laquelle les services de la D.G.T. ont préparé les tracés en 1986. On ne peut que déplorer qu'ils n'aient donné lieu à aucun débat, à aucune information des élus.

Je crois très profondément que les futurs réseaux de fibres optiques peuvent avoir sur l'aménagement du territoire une importance comparable, même si elle n'est pas aussi grande, à celle des autoroutes ou des lignes de T.G.V. Je ne pense pas là aux coûts, mais à l'implantation des sociétés, qui ont de plus en plus besoin de liaisons à grand débit dans les techniques nouvelles de communication. Au moment du choix d'un lieu d'implantation, elles doivent être assurées de pouvoir accéder rapidement et facilement à ces réseaux à grand débit. Or, je le répète, ces tracés ont été établis sans faire l'objet d'un débat, contrairement à ce qui se fait pour les autoroutes et pour le T.G.V.

En ce qui concerne les nouveaux services, notamment le minitel, 120 000 postes étaient installés en 1983 ; il y en avait 2 750 000 au 31 mai 1987. Le choix qui est donné aux usagers entre le minitel et l'annuaire devrait être étendu à toute la France d'ici à la fin de cette année.

Nous connaissons la croissance du minitel : en 1975, son utilisation était, en dehors de la consultation de l'annuaire téléphonique, de 75 minutes par mois ; en juin 1987, elle sera de 99 minutes par mois.

M. le rapporteur spécial a signalé tout à l'heure que l'Assemblée nationale avait adopté un amendement instaurant, à partir du 1^{er} janvier 1989, une taxe de 33 p. 100 sur les sommes dues aux fournisseurs de services de messagerie de type « minitel rose ». Nous en parlerons en temps utile.

Quant au réseau télérel, il a connu une augmentation du nombre de postes disponibles sur les points d'accès Vidéotex et Transpac. Ceux-ci ont pratiquement doublé durant l'année 1986.

En revanche, comme vous l'avez vous-même rappelé, notre pays compte un certain retard dans le domaine du radiotéléphone par rapport aux autres pays industrialisés. Le radiotéléphone français a vingt ans. Quatre réseaux coexistent aujourd'hui, résultant de la lente évolution de la demande et de la progression de la technologie. Le réseau le plus ancien compte 8 000 abonnés ; le second permet l'accès au réseau de 3 000 mobiles ; le troisième, ouvert en 1984, Radiocom 200, fonctionne dans une bande partagée avec la télévision V.H.F. et supporte 4 000 abonnés ; enfin, le dernier-né, Radiocom 2000, lancé par la D.G.T. en 1985, reçoit près de 30 000 abonnés. Mais le raccordement sur Paris est déjà saturé.

Le service est ouvert dans toutes les régions avec une couverture de 60 p. 100 du territoire. La couverture totale est prévue pour 1990. Mais ce système n'assure pas la « continuité intercellulaire » permettant au mobile de poursuivre sa communication lors du passage d'une zone à une autre, ce qui existe dans un certain nombre de pays.

M. le rapporteur spécial a évoqué le *paging*, ou radiomessagerie unilatérale. Nous espérons que ce système, qui correspond à un besoin réel, aura plus de succès que l'Eurosignal qui l'a précédé et qui n'a pas rencontré le succès escompté. En effet, avec 75 000 abonnés, le taux de pénétration de l'Eurosignal sur le marché n'est que de 0,1 p. 100, contre 5 p. 100 aux Etats-Unis et au Japon.

On peut vous féliciter, monsieur le ministre, d'avoir ouvert la concurrence pour le système *City paging*. C'est ainsi que la D.G.T. propose actuellement l'Alphapage, permettant la diffusion de messages alphanumériques de 80 signes au maximum. Ce système ne pourra cependant que progressivement couvrir le pays, car il faut implanter de nouveaux émetteurs. Dans l'immédiat, seule la région parisienne est couverte. Quant au second réseau, le réseau *Operator*, il est proposé par T.D.F. et il utilise uniquement des signaux numériques. Mais la couverture est totale, les émetteurs de T.D.F. pouvant être utilisés. Il est exploité par une filiale, T.D.F.-Radio-Service, qui vient de conclure un accord avec la compagnie américaine *Bell-South*.

J'en viens aux nouveaux réseaux. Vous avez parlé, monsieur le ministre, du plan câble.

Maire d'une ville que j'ai fait câbler en 1979, sans aucun centime d'argent public - ni D.G.T., ni région, ni département, ni commune - et qui distribue dix-sept programmes de télévision pour 80 francs par mois à 50 p. 100 des Messins, soit plus de 20 000 foyers raccordés et abonnés, j'ai attiré, depuis 1982, l'attention de votre prédécesseur sur l'échec prévisible du plan câble proposé il y a cinq ans.

Cet échec est désastreux pour notre pays. En dépit des sommes considérables qui lui ont été consacrées depuis 1982 - plus de 12 milliards de francs - la France ne comptera guère à la fin de 1987 que 300 000 prises installées, ce qui fait 40 000 francs par prise, et infiniment moins d'abonnés réels. Le coût de revient par abonné réel représente, ainsi, le prix d'un logement !

Rappelons que le ministre de l'époque avait promis 1,5 million de prises. Pour les villes qui ont fait le choix du « tout fibre optique », on peut se demander qui va payer les énormes déficits : les usagers, par un abonnement mensuel prohibitif qui découragera les raccordements, ou les contribuables, c'est-à-dire votre budget et celui des collectivités locales concernées ?

J'aimerais connaître à ce sujet les comptes d'exploitation de Montpellier et de Rennes, ainsi que les investissements financés par l'argent public pour les réseaux et les stations intermédiaires.

Quel est le nouveau contexte juridique du câble ? La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication a défini un nouveau cadre juridique pour le câble. Il était temps, monsieur le ministre, et cette première brèche dans le monopole était indispensable. Le plan câble est d'ailleurs une des meilleures illustrations des aberrations économiques et financières du monopole. Et encore, malgré cette loi, la D.G.T. ne peut-elle s'empêcher de vouloir participer à de nombreuses opérations qui pourraient se faire en dehors d'elle.

Pour assurer la transition entre le plan câble et le nouveau cadre juridique, vous avez présenté, monsieur le ministre, un dispositif fondé sur le respect des engagements antérieurs de l'Etat.

La plupart des villes ayant signé ont confirmé leur engagement avec la D.G.T. : cinquante-deux sites concernant environ 5,5 millions de foyers et 11,8 millions d'habitants seront ainsi réalisés par la D.G.T. Des sommes importantes devront être inscrites dans votre budget à cet effet : 3 300 millions de francs en 1988. Il serait intéressant de faire le bilan de ces opérations pour voir si les services de la D.G.T. sont vraiment les plus compétitifs, tous engagements financiers confondus.

Vous avez évoqué les satellites et les sommes que vous consacrez à l'opération Télécom 2. Je n'y reviens pas et j'en viens maintenant à la nécessaire dérégulation.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, la France subit actuellement un triple choc.

Tout d'abord, celui des nouvelles technologies. Nous sommes en train de changer et de société et de civilisation. Nous passons de la vieille société industrielle à une société de haute technologie où la communication aura un rôle important à jouer.

Ensuite, celui de l'Acte unique et de l'ouverture des frontières européennes en 1993.

Enfin, le choc démographique. Même si nous réalisons l'Europe, en effet, cela n'arrangera pas les choses : les Allemands n'ont plus que 1,2 enfant par couple, et nous 1,8. Cela pèsera très lourd sur notre politique industrielle à terme !

En ce qui concerne les deux premiers chocs, votre rôle, celui des télécommunications, est primordial. Vous l'avez d'ailleurs compris et, lors du vote de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, il était prévu que vous présenteriez avant la fin de cette année un projet de loi destiné à introduire la concurrence dans le secteur des télécommunications. C'est indispensable, vous le savez.

Vous nous avez expliqué les causes du retard dans ce domaine : le monopole, quelle qu'en soit la justification, est sclérosant et empêche les évolutions très rapides dans un secteur où les mutations dues aux nouvelles technologies sont encore beaucoup plus importantes qu'ailleurs. J'en prends pour preuve le retard de notre téléphonie mobile et l'échec du plan câble français. On peut même supposer que le minitel aurait probablement pu faire une percée plus rapide à l'étranger si vos services avaient pu avoir la souplesse commerciale d'une grande entreprise comme Air France, par exemple.

Votre grand mérite, monsieur le ministre, est d'avoir entrouvert certaines portes en matière d'assouplissement de la gestion. Je veux parler de la modernisation de la tarification

téléphonique, que vous avez évoquée tout à l'heure. Celle-ci se traduit par une diminution du coût des taxes téléphoniques, notamment à longue distance.

Vous avez également ouvert certains produits à la concurrence, vous dirigeant ainsi vers la vérité des prix. C'est le cas, notamment, pour le premier poste téléphonique. Ce n'est pas encore très important, mais c'est un début.

En ce qui concerne la politique tarifaire, vous avez parfaitement expliqué tout à l'heure que la province, comme pour d'autres produits, subventionne Paris. Mais les mesures que vous êtes en train de prendre vont dans le bon sens : l'ouverture à la concurrence et la vérité des prix.

Je ne parlerai pas de l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A., on l'a fait abondamment.

S'agissant des « chantiers de liberté », vous avez annoncé votre intention d'en ouvrir cinq. Faisons-en rapidement le point.

En ce qui concerne les cabines téléphoniques, vous attendez, je crois, l'autorisation du ministre de l'économie et des finances pour ouvrir ce secteur à la concurrence.

En ce qui concerne le radiotéléphone, vous avez confirmé le lancement d'un appel d'offres en juillet dernier pour l'exploitation d'un service de radiotéléphone public en concurrence avec ceux qui sont proposés par la D.G.T. On dénombre actuellement quatre candidats : Bouygues, la Générale des eaux, la Lyonnaise des eaux et la Baby Bell américaine US West. Vous devez nous faire connaître votre décision pour la fin de cette année.

S'agissant des réseaux câblés, plusieurs sociétés privées s'intéressent à ce marché : la Générale de chauffe, T.D.F. et la Générale des eaux, « Communication développement », filiale de la Caisse des dépôts et consignations, la Lyonnaise des eaux. Espérons que cela puisse, enfin, faire décoller le plan câble français.

En ce qui concerne la radiomessagerie - nous venons de l'évoquer à l'instant - nous ne pouvons que nous réjouir de la compétition ouverte entre deux systèmes. La clientèle potentielle s'élève - M. Torre nous l'a indiqué tout à l'heure - à plus de 1 million d'abonnés et le marché à 1 milliard de francs.

S'agissant, enfin, des réseaux à valeur ajoutée, nous venons également d'en parler.

L'environnement international nous démontre que, actuellement, les pays les plus évolués dans le domaine de la communication, dans le secteur informatique et audiovisuel, s'orientent vers une déréglementation. La croissance du marché, le fait que la majorité des emplois de demain seront créés dans ce secteur et l'ouverture au marché européen nous obligent à engager une réflexion. Il faut à la fois s'adapter à ce gigantesque marché en pleine croissance et pallier les faiblesses de la D.G.T.

Quelles sont-elles ?

Premièrement, l'application de la T.V.A. aux télécommunications - importante réforme pour laquelle on peut vous féliciter, monsieur le ministre - constitue un premier pas pour remédier à une fiscalité mal définie jusqu'à présent. Les prélèvements opérés sur le budget annexe présentaient un caractère aléatoire et souvent conjoncturel, ce qui démotivait les gestionnaires et ne permettait plus de maîtriser, à moyen et à long terme, l'évolution des investissements et des tarifs.

Deuxièmement, la dette s'est stabilisée à un niveau élevé à cause des prélèvements alors que la D.G.T. avait prévu sa décroissance à partir de 1980, d'où un ratio de frais financiers sur chiffres d'affaires de plus de 15 p. 100 pour la D.G.T. contre 3 à 8 p. 100 pour les grands exploitants des autres pays.

Troisièmement, le manque de flexibilité pour la fixation des tarifs : difficulté de recourir au rachat d'entreprises ou à la prise de participation pour conquérir de nouveaux marchés, nationaux ou internationaux, contrainte de la comptabilité administrative et de l'annualité budgétaire.

Quatrièmement, une gestion du personnel inadaptée aux transformations d'emplois rapides, avec la rigidité des règles de recrutement par concours administratifs et l'impossibilité d'intéresser financièrement le personnel aux résultats.

L'avant-projet de loi que vous nous avez présenté constitue une avancée, mais il ne va pas assez loin pour répondre aux défis du monde moderne.

Si l'on peut se féliciter de voir reprise dans l'avant-projet de loi la proposition de la mission d'information sénatoriale de transformer la D.G.T. en entreprise nationale du type Air France, on peut s'étonner du maintien de la participation de l'Etat à 90 p. 100 et on peut souhaiter que le capital de la future entreprise soit plus ouvert.

Mais il semble difficile d'organiser un débat ou d'adopter ce projet de loi dans les délais prévus. Permettez-moi, monsieur le ministre, de souhaiter que la nécessaire réforme des télécommunications ne soit pas trop longtemps reculée.

Mon rapport écrit contient également un certain nombre d'éléments sur l'industrie française des télécommunications face à la concurrence mondiale et sur la situation à l'exportation et la recherche d'alliances internationales.

Mais je voudrais surtout insister une nouvelle fois sur la nécessité de donner à l'industrie française des télécommunications les moyens d'être compétitive. En 1986, la production mondiale des matériels de télécommunications a représenté un marché de 55 milliards de dollars, dont 32 p. 100 pour l'Europe, 32 p. 100 pour les Etats-Unis et 18 p. 100 pour le Japon.

La croissance prévue du marché mondial est de 6 p. 100 par an d'ici à 1988. Or, selon une étude publiée par M. Abel Farnoux, président de l'Electronics International Corporation, les échanges mondiaux dans le secteur des télécommunications seront marqués par la détérioration progressive de la position européenne, l'aggravation du déficit américain vis-à-vis du Japon et du reste du monde - le déficit passera de 1,48 à 4,30 milliards de dollars - et l'accentuation de la percée japonaise, dont l'excédent passera de 2,33 à 6,10 milliards de dollars.

Dans ces conditions, la réalisation du marché européen est vitale pour le secteur des télécommunications. Or la France ne pourra y participer que si elle adopte les mêmes règles du jeu que ses partenaires.

En conclusion, monsieur le ministre, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans le domaine de l'organisation des structures ainsi que dans les nouveaux produits grâce à certaines positions fortes qui ont pu être prises, la commission des affaires économiques et du Plan a décidé de vous proposer l'adoption des crédits des postes et télécommunications inscrits dans le projet de loi de finances pour 1988. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 33 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 20 minutes ;

Groupe socialiste : 30 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 23 minutes ;

Groupe communiste : 19 minutes.

La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. Monsieur le ministre, vous avez vous-même tenu à rappeler récemment les éléments qui démontrent l'importance des secteurs dont vous avez la charge : 171 milliards de francs d'activité ; 480 000 agents ; près de 3 p. 100 de la production intérieure brute, plus de 7 p. 100 en l'an 2000, selon les études prospectives. Il s'agit là d'un immense gâteau qui suscite bien des appétits.

Votre projet de budget pour 1988 est un budget de régression. Il se situe dans la perspective qui est la vôtre, à savoir démanteler le service public, qui ne serait pas, selon vous, à même de répondre aux évolutions et aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Vous avez tenté récemment d'ouvrir toute grande la porte de la privatisation avec votre projet de loi sur les télécommunications. La réaction immédiate et légitime des travailleurs, notamment le 15 octobre dernier, vous a contraint à un recul.

Ce recul, c'est aussi un coup porté à la politique d'intégration européenne : vos objectifs sont cohérents avec les projets européens. J'ai pris connaissance du « Livre vert » sur le développement du Marché commun des services et équipements de télécommunications. Il s'inscrit pleinement dans la

politique d'intégration européenne dont on connaît déjà les conséquences désastreuses pour la sidérurgie, le charbon, les transports et l'agriculture dans notre pays. Les objectifs sont clairement affirmés. L'objectif est d'abolir toutes les entraves, démanteler les services publics, supprimer les monopoles, lever les barrières qui font obstacle à la privatisation des entreprises multinationales, enfin, remettre en cause l'indépendance et la souveraineté nationales.

L'examen de votre projet de budget confirme la stratégie d'affaiblissement du service public.

En ce qui concerne les emplois, 6 400 suppressions sont prévues : 3 600 à la poste, 2 800 dans les télécommunications.

Notons que, dans les télécommunications, 39 000 prévisions de suppressions d'emplois ont été chiffrées à l'horizon 2000.

La masse salariale progresse de manière insignifiante, en tout cas, très en deçà de l'inflation prévue en 1988. L'investissement et la recherche reculent. C'est en fait la capacité même du service public à se situer de manière dynamique dans les évolutions en cours qui est ainsi remise en cause.

L'équipement de la poste diminue de 18,1 p. 100 en francs courants : 630 millions de francs de moins pour l'équipement de la D.G.P. Pour les télécommunications, l'investissement recule de 3 p. 100 en francs constants.

La recherche n'échappe pas à ce processus : de 1977 à 1988, elle passe de 2,8 milliards de francs à 2,5 milliards de francs, soit une baisse de plus de 10 p. 100.

Le budget des P. et T. est marqué comme ceux des années précédentes par l'importance des prélèvements.

Le prélèvement direct s'élève à 2,7 milliards de francs. La T.V.A. récupérée par le Trésor sur les factures des abonnés assujettis, principalement des entreprises, représente 6,1 milliards de francs.

Le financement de la filière électronique est assuré par 2,1 milliards de francs en crédits de paiements, un peu plus en autorisations de programme. La contribution au C.N.E.S. se monte à 4,7 milliards de francs. Le financement du plan informatique représente 0,45 milliard de francs. Le déficit de l'expédition de la presse atteint 3 milliards de francs. Enfin, le taux de rémunération des C.C.P. reste fixé à 3 p. 100 alors que 7,5 p. 100 serait un taux plus convenable. Il reviendrait ainsi aux P. et T. une somme d'environ 5 milliards de francs.

Compte tenu des frais de trésorerie, nous approchons des 30 milliards de francs de prélèvements ou de manque à gagner, ce qui représente à peu près 5 milliards de francs de plus que l'an dernier. Nous, communistes, avons bien raison en 1981 de protester avec énergie contre le premier prélèvement direct dont le Premier ministre nous avait dit alors qu'il serait exceptionnel.

En réalité, contrairement à ce que le Gouvernement peut énoncer, les prélèvements sont loin de diminuer.

En ce qui concerne les tarifs, des hausses sont envisagées, alors que les gains de productivité constatés auraient dû au contraire les faire diminuer.

Il est question, par exemple, d'augmenter les tarifs spéciaux de messagerie, les tarifs des mandats, et il est prévu que les tarifs des télécommunications soient ajustés si l'évolution effective du trafic ne permet pas de satisfaire les besoins du budget général.

Ce budget traduit le recul des investissements, au mieux, leur stagnation. Mais tout cela demeure très cohérent.

Vous voulez en fait installer une logique de désengagement pour donner aux usagers des raisons de se plaindre de la poste, afin qu'eux-mêmes en arrivent à exiger des relais assurés par autre chose que le service public, puisque celui-ci se révèle incapable de répondre aux besoins. Déjà, en 1983, la fermeture des centres de tri qui fonctionnaient le week-end a légitimé la création de filiales qui proposaient des services plus rapides.

Autre exemple : à partir du 1^{er} janvier 1988, la lettre recommandée, qui constitue un service particulièrement apprécié de la population, va être tout simplement banalisée pour devenir quasiment une lettre simple ; différentes opérations liées à cette forme d'acheminement, tel le suivi, garant de la sécurité, ne seront plus comptabilisées dans la charge de travail. En dépréciant le service public, vous créez en fait les conditions pour qu'une filiale privée prenne en charge cette tâche.

Dans mon département, la Seine-Maritime, ce sont treize emplois qui sont supprimés ou en passe de l'être actuellement, dont deux plus précisément dans des quartiers de la ville du Havre, dont je suis le maire. Croyez bien que ces mesures sont loin de satisfaire les populations concernées, qui craignent, à juste raison, que le service rendu ne se dégrade.

D'ailleurs, vos propres statistiques démontrent que le trafic est en hausse. Ce n'est donc pas en diminuant le potentiel que vous serez en mesure de faire face à la demande en progression.

Aujourd'hui, la poste n'est plus en mesure de distribuer le courrier le lendemain de son dépôt. Pour employer le jargon de la profession, dans la limite départementale, J+1 n'est plus un objectif. Si vous voulez que votre courrier circule de cette manière, eh bien ! adressez-vous à Chronopost, qui vous fera d'ailleurs payer ce service plus de 2,20 francs !

Au tarif urgent - 2,20 francs - la moyenne retenue est J+2 dans le département, J+3 hors département.

Vous avez également pour objectif de continuer à fermer des bureaux de poste pourtant d'une utilité évidente, notamment dans les zones rurales.

Ces mesures suscitent le mécontentement. La modernisation, dans le cas présent, consiste dans la mise en place d'un numéro vert du bureau de poste de la commune d'à côté pour prévenir l'agent. Celui-ci doit passer vous voir le lendemain. Vous lui confiez alors votre livret de caisse d'épargne, mais vous n'aurez votre argent que vingt-quatre heures après, en étant contraint de vous séparer de votre livret pendant deux ou trois jours. Si vous avez besoin de timbres pour une lettre urgente, vous devez d'abord alerter le préposé qui passe chez vous le lendemain.

Cette modernisation-là, monsieur le ministre, ne nous convient pas du tout.

En résumé, votre projet de budget pour 1988, c'est toujours moins pour le personnel, pour le service public et pour la masse des salariés.

En revanche, la pénétration de la finance dans le fonctionnement des P. et T. n'est pas près de s'arrêter. En effet, la dette des P. et T. se maintient aux alentours de 170 milliards de francs. Les frais financiers atteignent déjà 9 p. 100 du chiffre d'affaires de la poste et 14 p. 100 de celui des télécommunications.

Venons-en, précisément, aux télécommunications.

Les produits de la D.G.T. ne sont pas épargnés par le recul des investissements qui, à structure constante, sont tout juste maintenus en francs courants. Les dépenses de recherche-développement diminuent de manière significative. Le plan câble est officiellement mis en retard.

Les télécommunications sont devenues un enjeu stratégique de la société de demain. Vos projets de déréglementation, contrecarrés par la lutte des personnels concernés, visent en fait une privatisation complète du secteur des télécommunications et, au-delà, de l'ensemble de l'administration des postes et télécommunications.

Vous prétendez, monsieur le ministre, qu'il y aurait, d'une part, une espèce de « fatalité technologique » qui condamnerait les « monopoles naturels » que représentent les réseaux nationaux et, d'autre part, que l'ouverture du marché unique européen de 1992 imposerait la déréglementation et la concurrence.

La déréglementation est présentée comme une condition de la modernisation des services. En fait, les expériences américaines et anglaises confirment les risques qu'elle fait courir au service public, aux personnels et aux usagers.

Soyons clairs ! Quoi que vous puissiez en dire, la privatisation n'obéit à aucune contrainte technologique ; le service public a fait et continue de faire la preuve de sa capacité à répondre aux besoins de la population, des entreprises, petites et grandes.

Citons quelques exemples.

En quinze ans, le réseau téléphonique français est devenu le plus performant du monde. Plus de 50 p. 100 du réseau est numérisé, donnant ainsi à la France une avance importante sur les autres pays.

Le nombre de lignes en France pour cent habitants est supérieur à celui du Japon, de la Grande-Bretagne et même des Etats-Unis. La productivité est également parmi les plus élevées.

Le numéro vert international, le système électronique de saisie et d'aiguillage des messages, les liaisons spécialisées, le réseau Télécom 1 et Télécom 2, les systèmes audio et visio conférences..., autant de services de pointe qui montrent que les postes et télécommunications sont en mesure de répondre aux besoins les plus avancés.

En réalité, l'expérience montre que le service public est le seul à pouvoir équiper le territoire en réseau universel et offrir ainsi à l'ensemble des usagers un accès équitable à tous les nouveaux services de la télématique et de l'audiovisuel. Il est aussi le seul à pouvoir ouvrir pleinement la concurrence sur les contenus pour les services d'accès à des données comme le minitel ou les réseaux câblés.

En ce qui concerne l'équipement du territoire en réseau universel, deux stratégies s'affrontent : tout d'abord, celle des services P. et T. dans le monde pour un réseau universel, c'est-à-dire accessible à tous, et multiservices évoluant de la télématique vers les services à large bande, c'est la stratégie du R.N.I.S. ; ensuite, celle des grandes sociétés informatiques américaines, reprises par la C.E.E. dans son « livre vert », qui préconise des réseaux éclatés à tous les niveaux - international, national et local - mais pouvant s'interconnecter : c'est l'*open network*.

Autant la première orientation répond aux besoins évolutifs de modernisation globale et d'équipement du territoire, autant la seconde conduit à une somme de réseaux privés cherchant à répondre aux seuls besoins particuliers qui soient rentables par leur taille, c'est-à-dire les grosses entreprises, sans perspective à long terme.

Pour ce qui est des services d'accès à des données comme le minitel ou les réseaux câblés, l'expérience du minitel français illustre une stratégie d'ouverture à tous les serveurs, comme les réseaux interactifs du plan câble offraient une ouverture de nouveaux services audiovisuels. Au contraire, un réseau privé sera tenté, dans sa logique financière, de fermer le système sur les seuls services qui sont rapidement rentables.

Contrairement à votre discours libéral, un réseau public permet une concurrence ouverte sur les contenus, un réseau privé ferme la concurrence.

Concernant la qualité de réseaux de grande extension, les grands corps de la fonction publique répondent à une compétence technique qui a fait la force des télécommunications françaises : ingénieurs formés au réseau, techniciens formés à la maintenance et administrateurs formés à la gestion publique.

Quant au contexte européen sur lequel vous vous fondez pour justifier vos projets de déréglementation, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que pour coopérer il faut d'abord exister.

Pour conclure, je rappellerai quelques-unes de nos propositions qui s'opposent à la stratégie d'affaiblissement des P. et T.

Premièrement, l'autonomie de gestion des P. et T. doit être assurée. Elle est possible avec le budget annexe, qui exprime l'unicité du service et offre la possibilité de distinguer les différentes activités.

Deuxièmement, les P. et T. doivent assurer la maîtrise nationale des réseaux de communications, et ce au service de tous les usagers. En détenant à la fois le pouvoir de décision, la maîtrise et le savoir-faire techniques, les P. et T. peuvent être au cœur d'une intense coopération avec les groupes industriels nationaux et favoriser, avec eux, les avancées technologiques et leur mise en œuvre industrielle rapide.

Troisièmement, le réseau des bureaux de poste peut être encore développé et modernisé. Il constitue un potentiel commercial formidable permettant de mettre à la disposition de tous les Français les techniques de communications les plus performantes.

Quatrièmement, les moyens financiers doivent être laissés aux P. et T. pour développer les atouts dont dispose notre pays dans le secteur de la communication. Le réseau câblé en fibres optiques appelle un financement urgent et important, et il en va de même pour les autres programmes, notamment pour les satellites. Le secteur des télécommunications dégage assez de ressources pour faire face à ces financements et pour assainir leur gestion par la réduction des frais financiers.

Cinquièmement, une attention particulière doit être portée à la recherche-développement. Le centre national d'études des télécommunications, le C.N.E.T., a la capacité technique d'élargir ses missions ; pour ce faire, ses moyens humains et financiers méritent d'être renforcés.

Sixièmement, enfin, nous estimons que la qualité des services et la maîtrise des technologies nouvelles feront de plus en plus appel à une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Cela passe, pour les personnels, par une bonne garantie d'emploi, une formation de haut niveau et permanente, une rémunération traduisant les résultats de leur travail. Non seulement il ne faut pas casser le statut, mais, au contraire, il faut le renforcer.

La poste et les télécommunications françaises - notamment leur réseau de télécommunications, qui compte parmi les plus modernes du monde - sont le résultat d'efforts persévérants et de la mobilisation de capacités humaines, techniques, industrielles et financières.

Les sénateurs communistes et apparentés ne peuvent accepter que tout ce potentiel technique et humain soit remis en cause au seul profit d'intérêts qui n'ont que faire du service public et de l'intérêt national. En conséquence, ils ne voteront pas votre projet de budget.

M. le président. La parole est à M. de Catuelan.

M. Louis de Catuelan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat,...

M. Louis Perrein. Oh ! M. le ministre ! (*M. le ministre sourit.*)

M. Louis de Catuelan. ... mes chers collègues, j'ai écouté avec un grand intérêt le très brillant exposé de nos rapporteurs et je tiens à dire à MM. Torre et Rausch combien nous avons apprécié leurs analyses, leurs remarques et leurs suggestions.

Nous écoutons toujours avec un très grand intérêt l'évocation des enjeux technologiques que le ministère des P. et T. a à prévoir et les défis qu'il a à relever.

MM. les rapporteurs permettront, je pense, au modeste orateur que je suis d'évoquer après eux les problèmes plus quotidiens et plus immédiats auxquels nous nous heurtons dans l'exercice de nos mandats locaux.

M. Torre, élu de l'Ardèche, sera particulièrement sensible, je l'espère, à l'évocation des difficultés que nous rencontrons pour le maintien des services publics en milieu rural.

La discussion du projet de loi de finances a particulièrement bien montré, cette année, que les problèmes de la ruralité ne concernent plus seulement l'agriculture ; les orateurs qui se sont exprimés depuis maintenant dix jours ont mis en évidence l'importance qu'il y avait à pouvoir maintenir les services publics en zone rurale, afin de préserver une vie économique véritable et d'éviter la désertification. Ces zones rurales existent aussi, mes chers collègues, à la périphérie de la région parisienne ; j'en suis l'un des représentants. Les élus locaux que nous sommes au sein de l'association des maires de France sont inquiets et s'interrogent sur les propositions de la direction générale des télécommunications.

Soulignant tout à l'heure, monsieur le ministre, les difficultés rencontrées pour le maintien de la poste en zone rurale, vous avez comparé vos services avec ceux des pays voisins. Je m'étonne toujours de telles comparaisons ! Vous avez également abondamment parlé du prix de revient de ce service, que vous avez qualifié de « ruineux ». Je ne conteste pas vos allégations, mais c'est un service public au même titre que l'eau potable, l'assainissement et *tutti quanti* ! C'est bien normal. Vous avez quand même un avantage sur nos services communaux : le fait qu'il s'agisse d'un monopole.

Les services financiers offerts par la poste sont très importants, c'est évident, et il faut les maintenir dans nos zones pour « muscler » les autres services de la poste. Encore faudrait-il qu'ils soient attractifs par rapport aux services offerts par la concurrence et que leur fonctionnement soit un peu plus souple !

Il est donc nécessaire que votre ministère participe activement à ce qui est devenu l'un des enjeux de l'an 2000 pour notre pays : revivifier l'espace rural et aménager autrement notre espace territorial pour conserver, dans toutes nos communes, un minimum de services et de vie. Dans beaucoup de cas, cela aura des retombées non seulement économiques à plus ou moins long terme, mais surtout - et j'insiste également beaucoup sur ce point - sociales.

Monsieur le ministre, vous connaissez l'ensemble des dossiers qui relèvent de votre ministère : maintien des bureaux de poste, cabines téléphoniques, accès au réseau et entretien de celui-ci. J'ajouterais la place du réseau dans l'environnement. Nous souhaiterions vivement que vous puissiez clarifier devant le Sénat votre politique en ce domaine et nous donner l'assurance que cet aspect des choses constitue l'une des priorités de votre action à la tête de ce ministère.

Je ne suis certainement pas le seul parlementaire à évoquer devant vous cette très importante question. Je voudrais dire à ce propos, comme l'avait d'ailleurs fait l'autre jour M. Schumann à l'un de vos collègues, que l'opinion des élus que nous sommes n'est pas suffisamment prise en compte, et particulièrement au niveau de votre département ministériel ; c'est une évidence.

Certes, vous vous trouvez à la tête d'une administration très importante qui, dans le passé, a rendu d'éminents services à notre pays et qui continue, dans le domaine technologique et sur le plan de son organisation, à être très performante. Mais elle devrait parfois mieux prendre en compte - et c'est là, monsieur le secrétaire d'Etat (*Sourires.*) votre tâche - notre opinion, voire nos suggestions.

Je citerai ici mon modeste exemple personnel : j'ai appelé, à plusieurs reprises, votre attention sur ces problèmes de ruralité et je n'ai reçu, de votre part, aucune réponse. Ce silence est sans doute dû non pas à des raisons politiques - du moins je l'espère - mais certainement à votre emploi du temps très chargé. Je n'ai pas davantage obtenu le rendez-vous que j'ai sollicité à plusieurs reprises, et pour la première fois le 6 novembre 1986. Depuis, cette demande a été maintes fois réitérée.

Aussi me permettrai-je, puisque j'ai la chance de vous avoir devant moi, de vous demander très cordialement de m'accorder une audience au cours de laquelle je souhaite vous faire part, d'une manière très concrète, des difficultés que nous rencontrons dans notre département du fait de la politique de votre ministère.

Les élus locaux, dont je suis, avec mes collègues, le représentant, attendent que je puisse les aider dans l'exercice de leur tâche et attirer votre attention sur les difficultés qu'ils rencontrent à cette occasion.

Vous avez, ce qui est inhabituel, rencontré nos collaborateurs parlementaires et j'ai cru comprendre qu'il ressortait de cette réunion un grand pessimisme quant aux demandes que nous pourrions formuler pour le maintien de vos services en milieu rural.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la réponse que vous pourrez faire à cet égard sera particulièrement attendue par le Sénat.

Vous devez contribuer à l'animation de nos zones rurales ; c'est votre mission de service public, mission qui ne saurait, en aucun cas, être limitée à la très importante élaboration des projets technologiques d'avenir, qui doivent placer nos télécommunications au cœur des réseaux de l'an 2000 et permettre la construction et l'amélioration du patrimoine immobilier de la poste et des télécommunications.

Je vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien m'apporter, qui, je n'en doute pas, intéresseront tous mes collègues. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Monsieur de Catuelan, je vous rappelle que M. Longuet est ministre délégué et non secrétaire d'Etat, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises.

M. Louis de Catuelan. Je vous demande d'être mon interprète pour lui présenter mes excuses. Je suis sans doute trop jeune sénateur...

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Le titre de secrétaire d'Etat n'est pas du tout déshonorant. J'ai été fier de le porter et j'espère d'ailleurs un jour porter celui de sénateur ! (*Sourires.*) J'aurai cette expérience à mon profit à ce moment-là. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Laffitte.

M. Pierre Laffitte. Vous avez la grande chance, monsieur le ministre, d'être dans un secteur dynamique où beaucoup de choses se passent, notamment dans le domaine technologique et sur le plan international.

Nos excellents rapporteurs ont déjà évoqué un certain nombre de points. Pour ma part, je centrerai mon intervention sur trois sujets : d'abord la normalisation européenne et la localisation de l'institut européen de normalisation en France et, je l'espère, à Sophia-Antipolis, le volume de la recherche dans le domaine des télécommunications et l'adaptation de notre D.G.T. à la situation nouvelle et sa transformation en société nationale qui, à mon sens, devrait disposer d'un monopole sur le réseau de base.

Le Sénat, dans sa sagesse, avait créé voilà plus d'un an une mission sur l'avenir des télécommunications en France et en Europe, mission que j'ai eu l'honneur de présider. Elle a beaucoup travaillé, entendu la plupart des organismes et des personnalités compétentes tant en France qu'en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Nos conclusions, qui sont exposées dans le rapport de notre éminent collègue M. Jean-Marie Rausch étaient claires. Elles rejoignent d'ailleurs, pour partie, le livre vert européen et votre propre analyse, monsieur le ministre. Je les rappelle succinctement : nécessité absolue d'une évolution, prudence dans les modalités, avec, toutefois, une libéralisation assez rapide des services à valeur ajoutée et des procédures d'agrément, transformation de la D.G.T. en société nationale et nécessité absolue d'une normalisation européenne, réserves sur le transfert à la commission nationale de la communication et des libertés de toutes les responsabilités gouvernementales en matière de télécommunications et de politique industrielle qui s'ensuivent. Cela conduirait à notre avis à la mise en place de moyens importants - du niveau de ceux de la Federal commission of communication aux Etats-Unis - qui, dans l'optique d'une harmonisation des stratégies européennes, auraient plus leur place à l'échelon européen qu'à l'échelon de chacun des Etats.

En même temps, nous avons suggéré que la France mène une politique active pour faire créer une commission européenne des télécommunications unifiée.

C'est d'ailleurs par ce point que je commencerai mes remarques, précisant ici que, pour l'ensemble de votre projet, mon groupe partage l'avis des deux éminents rapporteurs que sont M. Jean-Marie Rausch et M. Henri Torre. Nous sommes donc disposés à le voter.

La normalisation européenne. C'est un point clef pour notre continent. Dans les télécommunications comme partout ailleurs, il nous faut construire l'Europe, mais cette construction revêt probablement une plus grande importance dans les télécommunications que dans les autres domaines. En effet, mes chers collègues, il faut que nous soyons convaincus qu'il s'agit du système nerveux de l'économie moderne. Or les vingt nations de l'Europe ou les douze nations de la Communauté européenne ne peuvent pas se permettre de construire douze ou vingt systèmes nerveux qui ne soient pas totalement compatibles entre eux. Il est urgent et nécessaire de construire et de faire vivre cette normalisation.

Une décision a été prise en ce sens : la création d'un institut européen de normalisation. Cet institut constituera l'un des points forts de cette construction. Ce projet doit être rapproché de l'initiative de Jean Monnet, dans les années 1950 ; la création de la Communauté charbon et acier, qui marqua le début de la construction européenne. En effet, après les ruines de la guerre, les problèmes du charbon et de l'acier étaient centraux, comme l'est aujourd'hui celui des télécommunications.

Cet institut doit également revêtir un caractère symbolique.

On avait construit le centre nerveux de la C.E.C.A. - la Communauté européenne du charbon et de l'acier - dans l'Europe hercynienne du Nord, au Luxembourg, au cœur du bassin ferrifère lorrain et luxembourgeois, à proximité des grands bassins charbonniers du Nord, de Lorraine, du Luxembourg, de la Sarre, de la Ruhr.

Le centre de gravité de l'Europe s'est déplacé vers l'Europe du Sud avec l'adhésion, successive, de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et aussi désormais le développement économique extraordinairement rapide d'une partie de cette Europe du Sud.

MM. Louis Perrein et Paul Loridan. Très bien !

M. Pierre Laffitte. Il faut savoir que le nord de l'Italie, l'est de l'Espagne, le sud de la France ont un taux de développement tout à fait comparable à celui du Japon, même si c'est quelque peu masqué par le fait que d'autres parties de ces pays ont un taux plus faible. C'est donc là une zone tout à fait névralgique, et il est clair que l'Europe, les organisations intereuropéennes doivent y être présentes.

Je vous demande, monsieur le ministre, de tout mettre en œuvre pour que l'Europe du Sud soit privilégiée parmi les cités concurrentes pour la localisation de cet institut européen de normalisation - si mes informations sont exactes, il s'agit surtout de Düsseldorf, Copenhague, Bruxelles et Sophia-Antipolis. La discussion devrait assez rapidement se limiter à une concurrence entre Bruxelles et Sophia-Antipolis.

Il faut que nous nous battons, que la France ne paraisse pas hésiter et évoquer d'autres sites, car, dès lors, la conclusion serait certaine : le centre de normalisation serait implanté à Bruxelles. Tant mieux pour Bruxelles, mais ce ne serait pas équilibré pour cette Europe des Douze qui se doit de ne pas oublier sa partie méridionale. Et Sophia-Antipolis a beaucoup d'atouts et d'attraits.

Il faudrait donc que l'expert italien chargé de cette étude puisse, le plus tôt possible, connaître une confirmation précise de la position officielle du Gouvernement français.

Pour la suite, la France devrait examiner et à mon sens donner suite à la suggestion de la mission sénatoriale d'information : la création d'une commission européenne des télécommunications à l'image de la *Federal Commission on communication* des Etats-Unis. Progressivement serait déléguée à cette commission telle ou telle part d'autorité, notamment en ce qui concerne les normalisations et les procédures d'agrément.

Cela présenterait d'ailleurs l'intérêt de bien marquer la volonté du Gouvernement français de séparer nettement les fonctions de l'opérateur télécommunications de celles des pouvoirs publics correspondants.

La deuxième partie de mon propos concernera la recherche en télécommunications.

Nous disposons en France d'un institut - le centre national d'études des télécommunications - dont la compétence est universellement reconnue, même si certains estiment qu'il est, de par son histoire et ses traditions, un peu trop unicolore en matière de recrutement, le nombre d'ingénieurs du corps des télécommunications étant très important par rapport au nombre d'ingénieurs ou de chercheurs venus des horizons les plus variés. Les choses évoluent d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, sa compétence est reconnue.

Par ailleurs, la direction générale des télécommunications dégage certains crédits pour des contrats de recherche effectués à l'extérieur. Lors de la discussion du budget de la recherche, j'ai déjà eu l'occasion de rendre hommage à la D.G.T. en soulignant l'importance considérable de la pratique des contrats extérieurs qui facilitent les contacts entre des équipes de formation différente et sont source d'efficacité globale.

Toutefois, je ferai une remarque sur le volume des crédits de recherche. La présentation du budget, telle qu'elle nous est faite, ne permet pas d'apprécier commodément le volume global des dépenses de recherche. Si l'on veut établir une comparaison avec une structure industrielle, on est obligé de chercher à la fois dans le budget d'investissement et dans le budget de fonctionnement.

Dans les comptes des entreprises, fréquemment la recherche fait l'objet d'une annexe particulière et le ratio au chiffre d'affaires est un indicateur précieux. Dans le futur, il serait, me semble-t-il, intéressant de dégager nettement les crédits consacrés globalement à la recherche des télécommunications. On constaterait alors que, du fait, notamment, de certains prélèvements, qui ont déjà été abondamment vilipendés, la recherche, dans le domaine des télécommunications, ne bénéficie pas du volume de crédits auquel elle devrait avoir droit.

Si l'on additionne le budget de fonctionnement et le budget d'investissement de la D.G.T., on obtient 130 milliards de francs. Or, si l'on acceptait de considérer qu'une technologie aussi moderne nécessite qu'au moins 5 p. 100 voire 10 p. 100 du budget soient consacrés à la recherche, on

arriverait à des sommes infiniment supérieures à celles qui sont effectivement dépensées. Souvenons-nous que les Bell Labs ont apporté à American Telegraph and Telephon, puissance, gloire et richesse. C'est indiscutablement là une direction à suivre. Malheureusement, de par la structure actuelle, c'est difficile.

J'ai parlé de la structure. La plupart des orateurs jusqu'à présent, à l'exception de M. Duroméa, ont estimé que la D.G.T. devrait devenir une société nationale. Les rapporteurs l'ont très bien dit : l'introduction de la concurrence étant inéluctable, les parts de marchés de la D.G.T., si l'on ne fait rien, vont être érodées sur le plan national et quasiment impossibles à acquérir sur le plan international.

Les parts de marchés non rentables, elles, ne seront pas érodées. Peu à peu, il ne restera plus à la D.G.T. que les éléments les moins utiles, ceux qui, loin de permettre des bénéfices, provoquent des déficits.

Alors qu'à l'heure actuelle la D.G.T. est - si vous me permettez l'expression - la « vache à lait du budget général »,...

M. Louis Perrein. C'est vrai !

M. Pierre Laffitte. ... s'il n'y a pas de modification de structures, face à cette érosion inéluctable due aux concurrences diverses, la D.G.T. risque de se retrouver sinistrée comme l'a été la sidérurgie. (*M. Perrein applaudit.*)

Il faut donc changer les structures.

M. Louis Perrein. Ah non ! (*Rires.*)

M. René Régnault. Nous sommes d'accord sur le diagnostic, pas sur le remède !

M. Pierre Laffitte. Eh si ! Nous devons pouvoir lutter à armes égales avec British Telecom, A.T.T. et les sept nouveaux grands que sont les filiales qui résultent de son morcellement, qui sont chacune redoutables et dynamiques. La mission sénatoriale a d'ailleurs eu l'occasion de voir à quel point ces différentes filiales, notamment Nynex ou Bell South, que M. Rausch connaît bien, sont des sociétés qui ont une structure dynamique, qui cherchent à se débarrasser du carcan qui leur est imposé par les réglementations qui ont fait suite à la « déréglementation » aux Etats-Unis. Il me paraît donc souhaitable de régler assez rapidement le problème de la concurrence.

Dans un premier temps, il conviendrait, me semble-t-il, de créer une société nationale qui continuerait à disposer d'un monopole du réseau de base. Cela permettrait, en contrepartie, de lui imposer des obligations de service public, tout particulièrement l'obligation de servir tout le monde, notamment le milieu rural. Cela permettrait aussi de lui imposer éventuellement un taux de dépenses de recherche pour favoriser une certaine dynamique. Cela permettrait, enfin, d'attendre qu'une réglementation ou du moins des directives européennes communes s'appliquant à l'ensemble de l'Europe résolvent ce problème dans un esprit qui permette une compétition.

Bien sûr, il faut, en même temps, sauvegarder les droits acquis des personnels, ce qui ne pose pas de véritable problème tant que l'entreprise est en bonne santé, mais qui devient beaucoup plus délicat quand elle ne l'est plus. Il y a donc là une certaine urgence.

J'avais envisagé de faire des propositions en ce sens sous forme d'un amendement au projet de loi de finances ; mais j'ai bien compris, monsieur le ministre, qu'à votre avis le personnel n'était pas encore convaincu. Aussi, je rejoins votre sage prudence, en considérant qu'il ne faut pas faire le bien des personnes malgré elles. Par conséquent, il faut laisser se développer la campagne d'explication qui, je le sais, progresse très rapidement et qui nous permettra d'ici peu d'agir dans le bon sens.

Tels sont les trois points, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur lesquels je voulais donner mon avis ainsi que celui de mon groupe.

Compte tenu de l'ensemble de votre budget, monsieur le ministre, compte tenu des rapports de nos éminents collègues, notre groupe votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Delong.

M. Jacques Delong. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec le budget des P. et T nous abordons des secteurs dont le rôle économique est fondamental pour l'ensemble des activités des pays avancés. On connaît l'importance propre du secteur des télécommunications, qui représente 2 p. 100 du produit intérieur brut de la Communauté et pourrait atteindre 7 p. 100 d'ici à la fin du siècle.

Le programme de rattrapage téléphonique des années 1970, associé à la mise en œuvre de grands projets technologiques - commutation électronique, satellites de télécommunications, transmission par fibres optiques - a placé la France au premier plan dans le secteur des télécommunications et a hissé notre industrie des télécommunications aux premières places mondiales.

Ce budget traduit la volonté du Gouvernement d'encourager les entreprises et de préparer 1992.

Je retiendrai trois thèmes : tout d'abord, l'effort de rigueur de gestion de la poste et des télécommunications ainsi que l'effort de clarification du prélèvement, avec l'introduction de la T.V.A. ; ensuite, la volonté de maintenir notre pays au premier plan mondial des activités industrielles et de service des télécommunications ; enfin, le débat engagé sur l'évolution des télécommunications, qui me semble l'occasion de vous faire part de quelques remarques sur les problèmes de service public et de souveraineté nationale.

Ainsi, monsieur le ministre, je note d'abord que ce budget traduit un souci de meilleure gestion des P. et T. ainsi qu'une volonté de clarifier et de réduire les prélèvements budgétaires. Les choix en matière d'investissement privilégient pour la poste la modernisation des bureaux et leur équipement en matériel informatique. En outre, un plan de trois ans est lancé pour permettre d'assurer la protection des guichets et la sécurité des personnels. Ces choix visent tout autant à réduire les coûts de fonctionnement qu'à améliorer la qualité des services offerts aux usagers.

Pour les télécommunications, l'accent est mis désormais sur la modernisation du réseau. En effet, la décroissance des investissements nécessaires aux extensions du réseau - le taux d'équipement téléphonique a atteint 93,5 p. 100 - et la légère hausse de l'ensemble des investissements permettent de consacrer 17 milliards de francs à cette modernisation, avec, notamment, la construction d'un réseau de transmission par fibres optiques. En outre, 1 milliard de francs sont affectés au satellite Télécom 2 et 3,3 milliards de francs garantissent le respect des engagements de l'Etat dans les réseaux câblés.

Ces choix permettent à la D.G.T. de faire évoluer son réseau et offrent à l'industrie française un niveau suffisant de commandes pour ses nouveaux produits.

L'endettement est désormais stabilisé. Nous ne pouvons que nous en féliciter, puisqu'il avait atteint un niveau que l'on jugerait excessif pour des entreprises de taille équivalente.

La volonté d'améliorer la qualité des services de la poste et des télécommunications se traduit par un besoin accru de personnel d'encadrement et de personnel à compétence commerciale. En contrepartie, la généralisation des outils de gestion et de l'informatique ainsi que la mise en service d'équipements électroniques plus fiables et plus faciles à maintenir en service exigent moins de personnel des catégories C et D.

Aussi, les suppressions d'emplois, limitées d'ailleurs si l'on tient compte des transferts vers les filiales, ne devraient-elles pas poser de problèmes. Il faut rappeler à ce sujet les recrutements massifs de 1981, inadaptés aux besoins réels, suivis d'importantes suppressions d'emplois.

Je souhaite cependant, monsieur le ministre, que les redéploiements nécessaires tiennent compte, pour la poste, des problèmes spécifiques du service public dans les zones rurales, et ce en accord avec les élus locaux ; vous l'avez vous-même signalé tout à l'heure dans votre intervention. Il faut, à ce sujet, se féliciter de l'initiative prise par la direction générale des postes, en concertation avec l'association des maires de France.

Le Gouvernement s'est engagé dans la réduction du prélèvement vers le budget général, qui est passé de 19,6 milliards de francs en 1986 à 16,8 milliards de francs en 1987 et sera réduit à 12,5 milliards de francs en 1988. Mais, surtout, l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A. donne un cadre stable à une partie du prélèvement.

Cette mesure se traduit par une réduction de 15,7 p. 100 des dépenses de télécommunications des entreprises et des autres assujettis. Elle contribue à la politique de réduction des charges des entreprises engagée par le Gouvernement. La suppression du décalage d'un mois de remboursement de l'Etat devrait renforcer, en 1988, la portée de cette mesure.

Cette réduction du coût des télécommunications pour les entreprises devrait aussi avoir des conséquences favorables sur le développement du trafic et, surtout, sur l'essor des services destinés aux professionnels.

Ainsi les entreprises de services, grandes consommatrices de télécommunications, sont-elles encouragées à s'installer et à se développer en France. On sait que la compétition sera de plus en plus vive en Europe, dans le secteur des services : assurances, services financiers, traitement de l'information. Le coût des télécommunications sera critique aussi bien pour maintenir la compétitivité des entreprises françaises de services que pour éviter un déplacement de ces activités vers d'autres pays.

La nécessité de donner au prélèvement un cadre aussi voisin que possible de la fiscalité de droit commun pose le problème des relations entre la D.G.T. et l'Etat. C'est sans doute un point essentiel dans le débat que vous avez ouvert sur l'évolution du statut de la D.G.T.

Dès 1986, le Gouvernement s'est engagé dans une baisse des tarifs des télécommunications. L'unité de base est passée de 0,77 franc à 0,73 franc. Cette baisse a été l'occasion de faire évoluer le système de tarification vers la vérité des prix en diminuant simultanément la tarification des communications à longue distance.

Cette baisse montre que le rééquilibrage de la tarification entre communications locales et communications à longue distance peut être conduit sans que les ménages soient lésés. La baisse tendancielle du coût des télécommunications devrait permettre une telle évolution sur le long terme.

Cette politique d'évolution graduée mais déterminée de la tarification s'oppose à la politique, particulièrement déconcertante pour les entreprises, qui avait conduit les gouvernements précédents à augmenter les tarifs de plus de 50 p. 100 en cinq ans. Nous étions devenus l'un des pays les plus chers d'Europe.

Le taux de croissance des besoins de transmission de données des grandes entreprises européennes est de 20 à 40 p. 100 par an. On comprend qu'une politique tarifaire capricieuse - 25 p. 100 d'augmentation en 1984, par exemple - puisse être gênante et même dissuasive pour les entreprises.

Je voudrais aussi évoquer le problème de la tarification des communications téléphoniques locales. On connaît les profondes inégalités des découpages des circonscriptions tarifaires ne tenant souvent plus compte ni des réalités régionales des échanges économiques ni de l'évolution démographique. Le temps est venu d'envisager une grande réforme de la tarification locale. L'évolution technique le permet et elle fait l'objet d'un consensus. Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre position sur ce sujet.

J'aimerais insister maintenant sur l'effet d'entraînement sur l'industrie qu'exercent les programmes d'équipement des télécommunications.

Les programmes lancés à la fin des années soixante-dix ont permis à notre industrie de s'imposer. Le succès de la commutation électronique temporelle est tout à fait exemplaire. A l'exception des réseaux câblés, la plupart des grands programmes remontent à cette époque.

Aussi était-il nécessaire de redonner une impulsion à notre industrie, tout d'abord en s'appuyant sur la D.G.T., pour mettre en place le réseau numérique à intégration de service qui, à lui seul, constitue un projet de très grande ampleur et probablement de très longue durée ; pour lancer un programme de construction d'un réseau de transmission par fibre optique et pour préparer avec les satellites de la série Télécom 2 le successeur au programme Télécom 1. Ce programme est particulièrement stratégique pour notre industrie dans un secteur de grand avenir, que ce soit pour les télécommunications civiles ou bien militaires.

Sur ce dernier point, il faut signaler le rôle important qu'ont joué les satellites de télécommunications lors de crises récentes.

Il fallait, dans d'autres domaines, s'appuyer sur un appel à la concurrence pour relancer la radiomessagerie et, surtout, le radiotéléphone. Cinq années de tergiversations nous avaient laissé gravement distancer par d'autres pays plus dynamiques. Des initiatives s'imposaient pour répondre à la demande des usagers, mais aussi pour nous replacer dans la compétition technologique. L'arrivée d'un deuxième opérateur, qui complètera le système Radiocom 2000, devrait apporter des réponses à moyen terme à ces problèmes.

La signature du protocole d'accord européen pour la définition d'une norme européenne de radiotéléphone numérique et cellulaire, offrant des performances bien supérieures aux systèmes actuels, permettra de nous placer dans les premiers rangs mondiaux.

Enfin, nous ne pouvons oublier le problème des réseaux câblés de vidéocommunications. Les choix techniques irréalistes qui ont présidé à leur lancement n'ont malheureusement pas permis à notre industrie d'en retirer un bénéfice technologique appréciable. Ils sont l'une des causes des retards constatés par rapport aux objectifs affichés alors.

Notre avenir dans les télécommunications dépend fortement des efforts que nous consacrons à la recherche. C'est l'une des priorités du Gouvernement. En relançant des programmes industriels très technologiques, nous encourageons la recherche industrielle dans le secteur privé et au sein de la D.G.T.

La coopération européenne dans la recherche est tout à fait fondamentale pour mieux faciliter le développement coordonné des télécommunications en Europe et pour « muscler » l'industrie européenne face à la concurrence internationale.

La France a joué un rôle essentiel dans les négociations qui ont conduit à l'adoption du programme-cadre de recherche des Communautés européennes le 28 septembre dernier, programme-cadre dont fait partie le programme Race destiné à préparer la mise en place d'un réseau de télécommunications à large bande en Europe. Le programme Esprit, dont la deuxième phase va être lancée, a pour objectif d'encourager les technologies de traitement de l'information.

Les télécommunications en sont largement bénéficiaires. Je rappelle que ces programmes favorisent la coopération entre industriels et centres de recherche européens. Par ailleurs, les télécommunications font partie des thèmes retenus par le projet Euréka, projet auquel le Gouvernement a pu donner un contenu.

Dans le débat sur l'évolution des télécommunications, le problème du devenir du centre national d'études des télécommunications me semble prioritaire. Je tiens à rappeler le rôle moteur du C.N.E.T. dans la définition du futur système de radiotéléphone européen. L'activité principale de ce centre est la recherche pour le compte de la D.G.T.

Si certaines activités comme l'agrément des matériels connectables au réseau posent un problème particulier, il me semble cependant que le C.N.E.T. doit rester, pour l'essentiel, au sein de la D.G.T. Une évolution vers un centre de recherche commun à l'ensemble des industriels présenterait de nombreux inconvénients. On sait que les centres techniques professionnels ne font pas l'objet d'une approbation unanime de l'industrie, même s'il en est d'excellents.

Encourager les recherches en coopération entre le C.N.E.T. et l'industrie et mieux responsabiliser les industriels en leur rendant l'initiative des études restent, en revanche, des objectifs tout à fait prioritaires.

Je voudrais terminer, monsieur le ministre, en évoquant le problème de l'évolution de la réglementation. L'internationalisation des échanges industriels et des services, l'évolution technologique, la perspective de 1992 imposent, en effet, d'offrir le cadre institutionnel le plus propice au développement des télécommunications. Il s'agit, avant tout, de mettre fin aux confusions entre les activités d'exploitant, de tutelle de l'industrie et de réglementation.

Aujourd'hui, cette évolution est engagée et le débat est bien entamé sur l'ensemble du problème, et cela grâce aux initiatives que vous avez prises. Je me contenterai simplement de vous faire part de quelques remarques mêlant les problèmes de souveraineté de l'Etat et de service public.

Quel que soit le partage des missions, l'Etat doit pouvoir conserver l'initiative de lancer des grands programmes et de décider de grandes orientations en association, si nécessaire,

avec les autres pays européens. L'exercice du pouvoir de réglementation doit tenir compte des comportements plus ou moins protectionnistes des autres pays. La réglementation en matière de télécommunications est aussi particulièrement déterminante pour le développement des services informatiques et présente des aspects critiques pour les constructeurs de matériel informatique.

Il faut donc être particulièrement vigilant pour ne pas créer d'inégalités entre les entreprises. C'est un devoir de l'Etat. A ce sujet, l'importance que vous avez accordée aux problèmes de normalisation des réseaux à valeur ajoutée dans le décret les réglementant me paraît pleinement justifiée.

La C.N.C.L., dans l'avis qu'elle a donné sur le texte de travail que vous lui avez présenté au mois de septembre, a montré qu'elle était particulièrement consciente de ces problèmes et qu'elle serait tout à fait capable d'exercer, à terme, la mission de réglementation du secteur des télécommunications.

Je voudrais évoquer aussi le problème de la qualité de service. Les dérangements, la mauvaise qualité des télécommunications sont coûteux pour la D.G.T. et pour ses utilisateurs. Les objectifs que s'est donnés la D.G.T. en ce domaine sont tout à fait louables.

Au nom des élus locaux, je tiens aussi à saluer les efforts des personnels de la D.G.T. et des entreprises privées après la tempête qui a affecté la Bretagne. La qualité et la permanence du service sont un des points essentiels du service public. La future réglementation devra être très attentive sur ce point.

M. Louis Perrein. Tout à fait !

M. Jacques Delong. Je voudrais savoir, par ailleurs, monsieur le ministre, où en sont les réflexions sur l'offre d'abonnements à intervention garantie permettant aux entreprises ou aux usagers, dont le téléphone est devenu un outil de travail indispensable, d'être assurés d'un dépannage dans des délais contractuels, moyennant bien sûr la rémunération de ce complément de service.

La suppression des P.C.V. par le gouvernement précédent, sans consultation des élus locaux ni des associations de consommateurs, appelle quelques remarques.

Ce service était parfois bien utile lorsque l'on avait perdu son portefeuille ou épuisé sa carte à prépaiement, ou lorsque l'on avait des enfants qui voyageaient. Il aurait pu permettre d'offrir un véritable système d'aide aux usagers comme cela existe dans certains pays. Certes, ce service était devenu déficitaire et donnait lieu à des abus. Toutefois, aujourd'hui, ne pourrait-on pas envisager soit le rétablissement de ce service avec une tarification adaptée aux prix de revient, soit l'offre de ce service uniquement à partir des cabines téléphoniques à carte implantées en zone rurale ?

Le minitel, qui s'est imposé comme un moyen de communication spécifique, soulève le problème des messageries roses, et surtout celui du contrôle par les parents de l'utilisation qu'en font les enfants. Aussi, en attendant de régler ces problèmes par des actions plus souples et par la concertation entre les acteurs concernés, était-il nécessaire de prendre une mesure dissuasive.

Enfin, monsieur le ministre, l'évolution du statut de la direction générale des télécommunications apparaît de plus en plus nécessaire. De nombreux arguments ont pu être avancés ; je crois que tous tiennent en fait à la nature profondément industrielle et commerciale des activités de la D.G.T.

Cette évolution est nécessaire même si l'on n'introduit pas de concurrence dans l'exploitation des services de base. Cette concurrence n'est d'ailleurs pas souhaitable, car la notion de service de base deviendra de plus en plus floue avec l'évolution technique, d'une part, et le contexte français n'est pas comparable au gigantisme des Etats-Unis et aux difficultés que provoquait la médiocrité des performances de l'exploitant britannique avant sa privatisation, d'autre part.

Enfin, toute évolution de la D.G.T. ne peut se faire sans l'accord des personnels et sans l'octroi de garanties justifiées au personnel.

Ce projet de budget, monsieur le ministre, traduit l'effort que le Gouvernement conduit en faveur des entreprises ; il traduit votre volonté de clarifier les relations avec le budget

général. Aussi les membres du groupe du R.P.R. ne peuvent-ils qu'approuver et voter avec confiance votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la première partie de mon intervention, je commenterai les dispositions financières de ce budget de la poste et des télécommunications qui confirment l'orientation déstabilisatrice du service public que vous avez engagée depuis dix-huit mois.

Dans une deuxième partie, je m'attacherai à convaincre le Sénat - et, à travers lui, l'opinion publique - que cette politique est néfaste pour l'économie française, pour les clients de la poste et des télécommunications, ainsi que pour le personnel de cette administration que, pourtant, monsieur le ministre, vous comblez de louanges.

Enfin, dans une troisième partie, j'esquisserai une nouvelle politique pour la poste et les télécommunications.

En valeur absolue, les dépenses de fonctionnement passent de 124 milliards de francs en 1986, à 120 milliards de francs en 1988. Les gains de productivité sont apparemment remarquables, mais n'est-ce pas au détriment d'un bon service rendu aux usagers, lorsque l'on assiste à 3 600 suppressions d'emplois à la poste et 2 800 aux télécommunications, auxquelles s'ajoute d'ailleurs une politique sournoise de retardement des nouvelles affectations dans les emplois vacants ?

Si gains de productivité il y a, les personnels qui voient leurs traitements et indemnités pratiquement bloqués n'en profitent pas, pas plus d'ailleurs que les clients, qui, eux, assistent à un dérapage des tarifs, sauf les plus gros d'entre eux qui vont récupérer la T.V.A. sur le téléphone, mais non sur les produits de la poste. Seul l'Etat prend au passage sa dime ; j'aurai d'ailleurs d'occasion d'y revenir.

S'agissant des dépenses en capital concernant les investissements, de 55 milliards de francs en 1986, elles dégringolent à 51 milliards de francs en 1988, et ce, malgré l'astuce de présentation hors taxes.

Si l'on avait voulu tenir compte de la dérive monétaire et maintenir l'effort de modernisation tant à la poste qu'aux télécommunications, c'est, au minimum, 60 milliards de francs hors taxes qu'il aurait fallu dégager. Notre collègue M. Loridant vous interrogera, monsieur le ministre, sur les investissements concernant les réseaux câblés.

Devant les enjeux de l'ouverture du marché aux concurrents des télécommunications, l'on ne peut qu'être confondu devant cette politique délibérée d'affaiblissement du potentiel de la direction générale des télécommunications.

Serait-ce que ce projet de budget n'a d'autre objectif que de prouver que la poste et les télécommunications sont bien malades et qu'il faut changer de statut juridique ? Si maladie il y a, elle s'est subitement déclarée sous votre gestion, monsieur le ministre, car, depuis dix ans, le chiffre d'affaires de la poste et des télécommunications a toujours été en progression rapide et les résultats brillants ; comme je vous le rappelais, d'ailleurs, au cours de la discussion sur la loi de règlement de l'exercice 1985, vous avez trouvé une situation florissante.

Le solde créditeur du compte de gestion est évalué à 3 milliards de francs en 1988 et le versement au budget général à 2,7 milliards de francs en 1988. Mais la réalité des prélèvements directs ou indirects de l'Etat est beaucoup plus complexe.

En 1986, avec les charges indues - non-rémunération des fonds libres des chèques postaux, non-remboursement des tarifs de la presse - j'avais évalué le manque à gagner pour la poste et les télécommunications à 20,85 milliards de francs.

Pour 1987, j'avais démontré au Sénat que l'ensemble des prélèvements directs ou indirects s'élevait à 23,8 milliards de francs. Dans votre réponse, monsieur le ministre, vous n'avez pas contesté ces chiffres.

Pour 1988, monsieur le rapporteur, malgré la comparaison rassurante du tableau de la page 6 de votre note de présentation, le montant des prélèvements de l'Etat n'est pas en diminution comme vous le prétendez, car vous omettez beaucoup d'éléments d'appréciation, notamment le versement de la T.V.A., dont je parlerai plus loin.

Comme l'an dernier, monsieur le ministre, vous persévérez dans l'erreur. Ayant toujours regretté les prélèvements, directs ou indirects, je suis très à l'aise pour vous demander ce qu'il advient notamment de vos engagements, pris en 1987, de rebudgetiser les investissements du C.N.E.S.

Vous avez, devant les multiples difficultés de la déréglementation, adopté un profil bas. Je me réjouirais d'une certaine sagesse si, dans le même temps, vous ne méprisiez les droits du Parlement en procédant à une déréglementation rampante par décrets et circulaires.

Quand pensez-vous respecter les dispositions de l'article 10 de la loi sur la communication du 30 septembre 1986 qui vous fait obligation de proposer au Parlement, avant la fin de l'année en cours, une loi fixant les règles de la concurrence dans les télécommunications ? En 1992, avez-vous dit. Nous sommes loin de vos certitudes d'antan, monsieur le ministre ! Il est clair que votre projet de budget pour 1988 est un document qui tout à la fois vous gêne et sert votre idéologie. Il vous gêne parce que, malgré l'astuce de présentation hors taxes des crédits sollicités, vous ne pouvez camoufler la baisse considérable de l'effort d'investissement et les difficultés de gestion que vous ou votre successeur aurez. La gymnastique budgétaire à laquelle vous vous êtes livré pour camoufler le fonctionnement sur le budget des télécommunications est digne d'éloge dans l'art de la manipulation des chiffres. L'opacité du « bleu » fait sans doute partie de votre stratégie pour convaincre le Parlement et l'opinion publique qu'il faut une société nationale des télécommunications et un établissement public pour la poste.

Cependant, je vais essayer d'éclairer le Sénat. Sans que cela apparaisse dans la présentation du projet de budget, la T.V.A., incluse dans les tarifs téléphoniques et récupérée par les entreprises - ce dont je me réjouis d'ailleurs - sera de 15,8 milliards de francs. L'administration ne reversera que 12,1 milliards de francs au Trésor, soit la différence entre ces 15,8 milliards de francs et la T.V.A. récupérée sur les investissements de la direction générale des télécommunications, à hauteur de 40 p. 100 d'ailleurs et non pas de 50 p. 100, soit 2,1 milliards de francs plus 1,6 milliard de francs sur certaines dépenses de fonctionnement. Mes chers collègues, vous ne trouverez pas ces opérations dans le « bleu ». Elles peuvent s'expliquer par une contraction des résultats d'exploitation qui auraient dû être de 15,1 milliards de francs. L'orthodoxie financière en prend un sacré coup, et j'attends avec beaucoup d'intérêt les observations de la Cour des comptes.

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Louis Perrein. En définitive, pour mieux comparer ce projet de budget à celui de l'an dernier, il faudrait dire que, toutes taxes comprises, les crédits d'investissement sont de 53,1 milliards de francs contre 55 milliards de francs en 1986 - en francs courants bien sûr - et les crédits de fonctionnement de 162,6 milliards de francs contre 168 milliards de francs en 1987 et 158,6 milliards de francs en 1986. On se demande par quel miracle une telle diminution des crédits demandés va vous permettre de poursuivre la modernisation du parc immobilier et l'informatisation des services postaux en particulier.

Avec un bel optimisme, M. le rapporteur nous a affirmé que l'effort d'équipement des télécommunications en 1988 sera comparable à celui de 1987. Pour ma part, je doute qu'avec des engagements en chute libre depuis 1986 la modernisation du réseau puisse se poursuivre à une vitesse de croisière convenable.

A l'ère du R.N.I.S. - réseau numérique à intégration de service - de la fibre optique et des satellites, face à la concurrence internationale et au défi de la construction européenne, la sagesse aurait été de présenter un budget en sensible progression.

Je constate au passage que la recherche et le développement ont été singulièrement oubliés, alors que le C.N.E.T. a été depuis plus de dix ans le fer de lance de nos remarquables progrès technologiques.

Toutefois, si la justification de ce projet de budget en diminution sensible est ardue, elle fait partie de votre stratégie. Je mettrai ma main au feu que vous avez accepté du ministère de l'économie et des finances des amputations déstabilisantes pour la poste et les télécommunications parce que cela vous arrange.

Soyons justes ; vous avez toujours annoncé la couleur. Fidèle au programme R.P.R.-U.D.F., vous prônez l'abandon du service public pour la poste et les télécommunications et la création d'un établissement public industriel et commercial et une société nationale, prémices d'une privatisation.

M. le rapporteur vient à votre rescousse en rappelant la transformation souhaitable de la direction générale des communications en société nationale. Il est tentant d'affaiblir la poste et la direction générale des communications face à la concurrence mondiale pour mieux justifier la nécessité d'un nouveau statut prétendument mieux adapté aux conditions du marché.

Les prélèvements abusifs de l'Etat, eux mêmes, sont un argument de poids dans l'opinion publique et au Parlement pour une prétendue indépendance vis-à-vis du ministère de l'économie et des finances.

Vous êtes, monsieur le ministre, trop intelligent pour croire que la rue de Rivoli acceptera de se priver de la manne financière que représentent les bénéfices de la poste et des télécommunications - poste comprise avec ses services financiers - sans contrepartie.

Une société nationale paierait les impôts sur les bénéfices. En grossière approximation, nous ne serions pas loin du total des prélèvements actuels. Il est vrai qu'alors, je vous en donne acte, les rapports avec l'Etat seraient plus clairs.

Or, vos objectifs avoués, même si vous avez mis une sourdine à vos propos, c'est une totale déréglementation des télécommunications et un démantèlement de la poste et des télécommunications. Ne dites-vous pas, pour séduire le personnel, que le statut de la fonction publique ne vous permet pas d'offrir de meilleures rémunérations ? En réalité, vous vous servez de tous les arguments les plus fallacieux, même s'ils paraissent au premier abord frappés du bon sens, pour déstabiliser votre administration et brader le service public.

M. René Régnauld. Très juste !

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Louis Perrein. Monsieur le ministre, ce projet de budget est néfaste. Les prélèvements sont insupportables. Le personnel n'est pas dupe de vos promesses et il n'accepte pas, dans sa grande majorité, que l'on continue à porter atteinte à la mission de service public de la poste et des télécommunications.

Je maintiens, avec les socialistes, que, dans les défis que nous lancent les révolutions technologiques et les déréglementations folles de nos concurrents sur les marchés mondiaux des télécommunications, le service public d'Etat est le mieux armé, le plus crédible, le plus performant !

Est-ce que le statut actuel de la D.G.T. vous a empêché de conclure un accord avec A.T.T. pour exploiter les liaisons internationales entre la France et les Etats-Unis ? Est-ce que la signature de la D.G.T. n'est pas la meilleure pour conclure des emprunts à taux préférentiels sur les marchés financiers internationaux ? Est-ce que les négociations avec la Bundespost ont été compromises par les statuts de l'administration des deux partenaires ? Je me réjouis que le protocole franco-allemand de Karlsruhe du 13 novembre dernier prévoit des actions concrètes pour la conception d'un terminal téléphonique R.N.I.S. commun. L'acceptation par l'Allemagne de la technologie du minitel est un succès pour les télécommunications, pour la technologie française mise au point par le C.N.E.T. et pour nos constructeurs.

M. René Régnauld. C'est vrai !

M. Louis Perrein. Cette collaboration entre les deux pays dans le secteur des produits à valeur ajoutée annonce une stratégie de dimension européenne.

Dans quel domaine, monsieur le ministre, le statut de la poste et des télécommunications a-t-il été un handicap ?

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis. Le plan câble !

M. Paul Loridant. Mais non !

M. Louis Perrein. Il est admis partout dans le monde que la technologie française des télécommunications est la meilleure tant en transmission qu'en commutation. Nos ingénieurs sont réputés pour leur sérieux et leur compétence.

A la poste, les administrateurs n'ont pas eu besoin de dispositions juridiques spéciales pour mettre le service postal en position de faire face aux besoins d'une économie qui se diversifie dans les circuits de distribution et les supports publicitaires.

Les services financiers nous sont enviés par le monde entier et il suffirait d'un simple accord du ministre de l'économie et des finances pour faire des chèques postaux la banque privilégiée et performante des particuliers et des P.M.E.

Je n'évoque que pour mémoire les sociétés filiales de la poste qui ont relevé le défi de la concurrence sur les liaisons expresses nationales et internationales.

Là encore, il est faux d'affirmer que le statut administratif est un obstacle à des accords internationaux. La création de la société E.M.S. International Post Corporation, à laquelle est associée la direction générale des postes françaises par son holding Sofipost S.A., est exemplaire.

Je veux souligner aussi que les techniques de tri et d'acheminement du courrier sont fréquemment exportées dans le monde entier.

En définitive, sans multiplier les exemples, il n'est pas convenable de dire que les structures juridiques des P. et T. ont été un handicap insurmontable pour le développement des services et leur efficacité face à la concurrence.

Comme j'ai eu l'occasion de l'écrire, l'administration, sous l'impulsion de brillants fonctionnaires, serviteurs de l'Etat, a su s'adapter et surmonter les difficultés des règles administratives.

Les filiales ont joué un rôle éminent dans les stratégies des deux directions générales. Actuellement, deux holdings, qui regroupent les filiales de la poste - Sofipost S.A. - et des télécommunications - Cogecom -, sont les moyens dont vous disposez dans le cadre du service public sans gêne considérable dans une politique d'expansion de votre administration.

Je regrette cependant que le Parlement soit très mal informé sur la politique de filialisation et sur les objectifs des sociétés filiales. L'ambiguïté est certaine sur les rapports entre les directions générales et les holdings.

La création toute récente d'un service de l'image signifie-t-elle que vous vous orientez vers une stratégie du contenu des réseaux ?

Il semble que la D.G.T. s'interroge encore sur les stratégies possibles. Vous-même, monsieur le ministre, êtes-vous bien arrêté sur les objectifs à atteindre, stratégie de structures ou stratégie de communication ?

Votre budget me fait douter de votre volonté de renforcer le réseau, de le moderniser, de le préparer à la concurrence. Non seulement vos crédits diminuent fortement en valeur relative, mais encore l'ouverture par voie réglementaire des réseaux à valeur ajoutée est un pari aux conséquences imprévisibles que vous prenez. Affaiblir la D.G.T. n'est pas la préparer à la concurrence.

Le démantèlement de la direction des télécommunications des réseaux extérieurs ne me paraît pas aller dans le sens d'un renforcement des moyens de la D.G.T.

Je voudrais, dans une troisième partie de mes réflexions, esquisser ce que pourrait être une politique cohérente, raisonnable pour les P. et T.

D'entrée de jeu, les socialistes disent clairement et sans arrière-pensée que la poste et les télécommunications doivent rester et resteront dans le service public.

Les P. et T. font partie de l'héritage culturel et il serait suicidaire, pour des raisons purement dogmatiques, de déstabiliser ce qui marche bien.

Cependant, je crois nécessaire de perfectionner les structures et d'amplifier les moyens de lutter efficacement contre la concurrence.

Les exemples que j'ai donnés prouvent qu'il n'est pas nécessaire de changer fondamentalement de statut.

La problématique, c'est non seulement de continuer à lutter efficacement contre la concurrence, mais également de conquérir de nouveaux marchés. Je refuse le raisonnement qui consiste à dire qu'il y a un service de base - le téléphone domestique, obligation de service public - et tout le reste qui pourrait être livré à la concurrence.

Il est clair qu'avec les possibilités immenses du réseau numérique à intégration de services et des terminaux compacts et bon marché le service domestique de base sera de plus en plus complexe sans différence de nature avec un prétendu service à valeur ajoutée. D'ores et déjà, les services offerts par le minitel font partie du service de base avec valeur ajoutée que maîtrise en grande partie la D.G.T.

Quant au réseau - au singulier, monsieur le ministre - il est inconcevable que la D.G.T. soit réduite au rôle unique de gestionnaire. Pour l'irrigation du tissu économique de la nation, pour son indépendance, il ne faut qu'un seul réseau avec un seul exploitant régulateur et éventuellement avec plusieurs utilisateurs. Je refuse votre logique libérale de la concurrence entre plusieurs réseaux.

La fixation des normes techniques des terminaux et des architectures d'exploitation doit rester dans le domaine de l'Etat, la D.G.T. étant son mandataire. Il en va de la cohérence et de l'efficacité du réseau. Les utilisateurs doivent se plier aux règles d'exploitation édictées dans le souci d'offrir un service universel de qualité au meilleur coût.

Sous prétexte de faire face à la concurrence, la déréglementation aux Etats-Unis a abouti à déstabiliser le service rendu aux usagers et à augmenter sensiblement les tarifs des communications locales.

Il serait insupportable pour de simples questions de doctrine de bouleverser le paysage des télécommunications, comme vous avez foudroyé le paysage audiovisuel.

Ce qu'attendent les usagers, les clients petits et gros, ce sont des prestations de qualité à des coûts convenables.

Cependant, l'utilisation du réseau par des prestataires de services et la concurrence sur les terminaux constituent des données nouvelles à prendre en compte. Il est clair que fournir du courant électrique n'implique pas le monopole de la fourniture des appareils ménagers. Il doit en être de même pour les télécommunications.

L'utilisation des réseaux à satellites à partir de têtes de réseau compatibles avec le réseau des télécommunications ne me paraît pas être un élément de déstabilisation.

En tout état de cause, le réseau numérique à intégration de services est en place et je ne vois pas comment, sans mesures suicidaires de déréglementation, on pourrait imaginer la concurrence de réseaux autonomes.

Ce réseau est d'ailleurs la preuve éclatante que le service public fonctionne plutôt bien.

Pour la poste et les services financiers, qui sont trop souvent oubliés dans la polémique pour ou contre le service public, les problèmes paraissent plus simples. La concurrence privée ne paraît pas mettre en péril l'équilibre des services offerts par la poste et les télécommunications.

Il suffit que la direction générale des postes ait les moyens d'une modernisation pour répondre à l'attente du public. L'Etat devra libérer la D.G.P. des charges indues qu'il lui impose dans le transport de la presse, dans la gestion des chèques postaux.

La tentation est grande de voir, dans la création d'un établissement public industriel et commercial pour la poste et d'une société nationale pour les télécommunications, la solution des problèmes que pose la tutelle tatillonne et insupportable du ministère de l'économie et des finances.

C'est vrai, l'Etat doit clarifier ses rapports avec la poste et les télécommunications. Les prélèvements financiers directs ou indirects qui ne répondent à aucune politique économique rationnelle créent incontestablement un climat désagréable parmi les personnels, mais également chez les clients, qui estiment que les tarifs pourraient être moins élevés sans les ponctions abusives de l'Etat.

Je pense qu'il faudra très certainement légiférer pour mettre fin à cette situation. Mais entre la furie libérale du « plus du tout d'Etat » et le dogme du « tout Etat », il convient de situer clairement le rôle de l'Etat et les domaines du service public.

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Louis Perrein. Les pistes de recherches pour une nouvelle loi sur la poste et les télécommunications me paraissent devoir s'orienter vers une large autonomie de gestion, la suppression des charges indues, la rémunération conforme au

marché financier des fonds prêtés au Trésor public, l'imposition de la T.V.A. sur tous les produits, le remboursement de la T.V.A. sur les investissements, le versement au budget de l'Etat des excédents d'exploitation. La comptabilité de la poste et des télécommunications se rapprochera de la comptabilité commerciale, dans une transparence totale.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis. Bravo !

M. Louis Perrein. Quant aux filiales, elles ne peuvent qu'être les instruments de la politique d'une administration ayant une totale autonomie de gestion. Cependant, elles ne seront efficaces que si elles-mêmes ont une stratégie d'entreprises privées. La cohérence des missions de service public de la poste et des télécommunications et de leurs filiales devrait être assurée par la tutelle d'un grand ministère de la communication en alliant à la fois la maîtrise des objectifs et la déconcentration des moyens.

Je voudrais en terminant rappeler ce que j'avais exprimé après avoir participé à la mission sur l'avenir des télécommunications en France et en Europe.

Il n'y a ni urgence ni fatalité à déréglementer dans le domaine des télécommunications et plus généralement dans les P. et T.

Les expériences de nos partenaires en Europe, en Amérique et en Asie sont loin d'être concluantes.

L'instrument que nous avons à notre disposition a fait ses preuves et continue à les faire très correctement. Il suffit de rappeler l'énorme succès des produits présentés par la poste et les télécommunications, leurs filiales et les industriels français à Télécom 87, à Genève.

Des adaptations sont, certes, nécessaires. Mais nous sommes de plus en plus nombreux à souhaiter la prudence dans l'analyse et la réflexion concertée avec les partenaires socio-économiques avant tout projet de changement. Je reconnais que ce n'est pas simple.

« La communication devient un phénomène complexe. Mais qui peut le mieux gérer la complexité, sinon un réseau public national ? » Monsieur le ministre, cette citation est extraite d'un ouvrage collectif écrit par de hauts fonctionnaires de votre administration, intitulé « Casse avenue de Ségur ».

Ce projet de budget annexe justifie pleinement les inquiétudes que nous avons de vous voir « casser », par pure idéologie, la grande maison des P. et T. (*Très bien et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. Le Cozannet.

M. Yves Le Cozannet. Monsieur le président, monsieur le ministre, les télécommunications françaises offrent l'image de l'un des réseaux les plus modernes du monde : 24 000 000 d'abonnés sont desservis et 160 000 personnes sont liées à l'activité de votre administration.

La numérisation du réseau est déjà très avancée. Elle est presque totale en Bretagne et, en 1990, elle le sera presque sur l'ensemble de la France, ce qui permettra d'offrir une grande variété de services.

Mais, dans le même temps, se développe une concurrence de plus en plus vive de la part de pays voisins. Il convient donc d'être en permanence compétitifs dans les domaines comme la radiotéléphonie et le câble, et ce en collaboration avec des entreprises importantes telles que C.G.E.-Alcatel, S.A.T., Matra et bien d'autres.

Ces divers accords ainsi que des fusions - telle la récente fusion d'Alcatel-Thomson avec I.T.T. - ont pour objet la recherche d'une capacité supérieure, le renforcement du pouvoir des entreprises par rapport au marché ; C.G.E.-Alcatel couvre, après fusion avec I.T.T., environ 12 p. 100 du marché mondial.

Durant de nombreuses années la plupart des grandes entreprises ont surtout travaillé sur le marché intérieur des autocommunuteurs et, plus récemment, à l'exportation. Aujourd'hui, il reste à satisfaire un marché intérieur réduit et, à plus long terme, des contacts devront être pris avec la Chine, l'Inde et bien d'autres pays.

La C.G.E.-Alcatel dispose, depuis sa fusion avec I.T.T., de plusieurs centraux de type E.10 - nés dans la région lannionnaise - et E.12. La crainte que l'on ressent dans notre région est de voir abandonner l'E. 10 pour reprendre la formule de l'E. 12.

Voilà que M. Suard, président de la C.G.E., a annoncé qu'il entendait maintenir les deux systèmes, tout en les améliorant. Pour vous citer quelques chiffres, l'E.10 couvre environ 2 millions de lignes cette année et l'E.12, 2,4 millions de lignes. Cependant, à terme, l'objectif reste la recherche d'un produit numérisé unique et à large bande.

Cela entraîne bien souvent des réductions d'effectifs et, en tant que représentant de la région lannionnaise, je dois vous faire part de l'inquiétude, qui est ressentie devant les licenciements répétés d'une année sur l'autre.

Alors que le C.N.E.T. vient de mettre au point le R.N.I.S. et tente de le vulgariser auprès des entreprises, il serait bon d'envisager que les terminaux nécessaires et les matériels d'adaptation soient fabriqués sur les sites de Lannion, Guingamp et Tréguier, où la société Alcatel dispose de locaux importants. En effet, il semble que Telik-Alcatel soit sur le point de créer une autre unité de fabrication dans l'est de la France.

Il y a aussi la fibre optique, qui, après quelques années d'expérimentation, semble trouver sa voie en relation avec la D.G.T., laquelle passe des conventions avec les entreprises pour le câblage des cinquante et une villes envisagées dans le plan câble, dont, semble-t-il, seule une petite partie est réalisée. Il apparaît que, du fait de l'expérience acquise, on s'oriente actuellement vers des solutions moins coûteuses, dans lesquelles, sauf pour ce qui concerne les entreprises, tout ne serait pas réalisé en fibre optique.

La Bretagne a deux centres importants de recherche et abrite 45 p. 100 de la recherche française en électronique, à Rennes, Lannion et Brest.

Elle a été le terrain d'essai du minitel et de l'annuaire électronique. Aujourd'hui, 3 millions de minitels sont en service et la gamme des services proposés est élargie en permanence.

Aujourd'hui, le directeur de la D.G.T. voit s'affirmer à travers toute cette évolution la réalité d'une Europe de la culture et de l'intelligence. L'économie et les idées passent de plus en plus par des réseaux censés abolir les distances entre les hommes.

La Communauté économique européenne occupe sur ce plan 20 p. 100 du marché mondial et se place entre les Etats-Unis et le Japon qui en occupent respectivement environ 35 p. 100 et de 10 à 12 p. 100. Cet aspect de la question a d'ailleurs été signalé par M. Laffitte, qui est un européen convaincu, comme je le suis moi-même, et un spécialiste en la matière.

Le site de Lannion participe à cet effort de recherche avec le C.N.E.T. et les centres de recherche des sociétés industrielles, notamment Alcatel et la S.A.T.

Monsieur le ministre, par vos décisions, avec vos crédits et grâce aux recherches du C.N.E.T. lequel relève de votre responsabilité, vous apportez à de nombreuses familles les moyens de vivre et vous participez à l'aménagement du territoire. Nous souhaitons, notamment, créer un téléport à Lannion, peut-être en relation avec Brest, Guingamp, Lorient et Morlaix.

Cet aspect d'aménagement du territoire est l'affaire de tous les ministères, et le vôtre, dans notre région, est particulièrement concerné.

Qu'attend-on avec le plus d'impatience dans les familles, les bourgs, les exploitations agricoles les plus isolées ? N'est-ce pas l'arrivée journalière du facteur, agent de liaison entre

les grands centres et les individus ? Il faut maintenir ce contact, sinon de véritables régions seront vidées de leur contenu. Nous en avons eu l'exemple après le cyclone qui s'est abattu sur notre région. Je dois souligner, à cet égard, le dévouement des services pour la remise en état du réseau. Malheureusement, beaucoup de câbles aériens ont été détériorés et il faudra donc les remplacer.

Les cabines publiques, dont on parle beaucoup actuellement, répondent elles aussi à un besoin, surtout lorsque les régions sont éloignées les unes des autres. Ce n'est d'ailleurs pas à la campagne que les destructions de cabines sont les plus nombreuses.

Je suis persuadé qu'il vaut mieux maintenir le minimum existant plutôt que de créer artificiellement d'autres sources d'attrait. De toute façon, toute nouvelle activité exigera nécessairement des services. Les ruraux n'ont jamais été gâtés pour ce qui est des services fournis par l'Etat. Ils ont toujours été les derniers servis en électricité, pour les P. et T. et pour la voirie. Il y a, certes, de bonnes raisons à cela, notamment la rentabilité des réseaux. Mais, aujourd'hui, la concurrence, vive dans tous les domaines, nécessite une solidarité entre les différents pôles, urbains et ruraux.

J'espère monsieur le ministre - ce sera ma conclusion - que vous saurez tenir compte de ces divers aspects, notamment de la situation de l'électronique lannionnaise, et que vous trouverez quelques solutions. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Régnauld, à qui je signale que le groupe socialiste dispose encore de huit minutes.

M. René Régnauld. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je commencerai cette intervention en rappelant une phrase prononcée hier soir par votre collègue chargé de la fonction publique : ce dernier a, en effet, déclaré aux journalistes qui l'interrogeaient que le budget de la fonction publique représentait 522 milliards de francs, soit 40 p. 100 du budget de la nation.

J'ai vite compris, en entendant M. de Charette évoquer sa conception de l'évolution de la fonction publique, et plus particulièrement du service public en France, qu'il songeait avant tout à la réduction de son coût financier.

Cela explique sans doute mieux pourquoi, en présentant votre projet de budget, monsieur le ministre, vous faites état vous aussi de sa contribution à la réduction des effectifs, donc à la moindre qualité du service public.

Votre projet prévoit la suppression de 6 400 emplois : 3 600 à la poste, dont 900 sont transférés à la filiale Sécuripost alors que le trafic et les charges sont en augmentation, et 2 800 postes aux télécommunications alors que la concurrence est de plus en plus vive.

Evocant les télécommunications, je voudrais après vous, monsieur le ministre, dire combien nous avons pu nous louer, en Bretagne - dans mon département en particulier - de la qualité des agents du service public. D'autres membres du Gouvernement ont d'ailleurs déjà eu l'occasion de leur rendre hommage en répondant à une question d'actualité que j'avais posée. Ces agents ont, en effet, été particulièrement efficaces : ils ont dû restaurer dans les meilleurs délais le service public pour des personnes traumatisées, qu'il s'agisse du service public de la poste ou de celui des télécommunications.

Cependant, entre 1987 et 1988, on aboutit à un total de 10 000 suppressions de postes. A l'évidence, la qualité du service ne pourra pas être maintenue, sauf si vous envisagez - ce que vous n'avez pas encore avoué mais qui viendra bien, car cela coule de source - la fermeture de certains bureaux de poste, notamment en milieu rural, où le service rendu au public est pourtant très apprécié.

Une enquête récente a montré que, globalement, les usagers ont, dans une large majorité, un sentiment positif sur le service public. L'administration communale vient en tête, immédiatement suivie par le service des postes et télécommunications. Par ailleurs, l'Etat procède à un prélèvement notable sur l'ensemble des recettes des produits de la poste et des télécommunications.

Votre politique inquiète vivement les personnels, les populations et les élus locaux et, le 15 octobre dernier, les personnels se sont, quant à eux, mobilisés pour vous le dire.

Il est pour moi, élu du département des Côtes-du-Nord, une préoccupation encore plus forte : le devenir de la téléphonie. L'année dernière, je vous interrogeais à ce sujet, en insistant tout particulièrement sur la situation de la société Alcatel, filiale du groupe C.G.E. Face aux informations alarmantes qui circulent et qui intéressent l'emploi dans ce secteur pour 1988, le Trégor a réagi et les salariés ont manifesté le 5 novembre dernier. Le triangle Guingamp - Lannion - Tréguier doit-il se résigner à subir les méfaits de votre politique de déréglementation ?

Un contrat de 24 millions de francs vient d'être conclu avec la République de Djibouti, qui a opté pour le système Alcatel E.10. C'est, je crois, le cinquante-huitième pays à le faire ; pourtant, tout laisse à penser que le Trégor sera délaissé, pour des raisons que l'on s'explique mal : sont-ce des raisons politico-économiques ou bien des raisons que je n'hésite pas à qualifier de fallacieuses, dans la mesure où elles visent un prétendu manque de qualification de la main-d'œuvre ?

Qu'il s'agisse de l'unité « composants » ou de l'unité « terminaux » de Lannion, 200 emplois sont menacés de disparition en 1988, tandis que 200 autres sont en sursis - mais pour combien de temps ? - à Guingamp et 70 à 80 à Tréguier. Au total, 500 emplois sont concernés.

Nous sommes loin des promesses faites par la C.G.E. voilà quelques années ! N'avait-elle pas pris l'engagement, dans son plan social et dans son plan industriel, de créer 500 emplois ? Ils ne sont pas au rendez-vous, tant s'en faut !

Vous comprendrez, dans ces conditions, la déception de la population de toute une région, car il est évident que la Bretagne a joué, dans le domaine de la téléphonie, un rôle essentiel. Elle s'est donné les moyens pour y parvenir, notamment avec les sites de la région du Trégor. Lannion n'a-t-elle pas récemment, avec le concours des collectivités locales, créé une école d'ingénieurs en télécommunications ?

Pour autant, les perspectives sont sombres et il est certain, monsieur le ministre, que ce n'est pas en laissant éclater la D.G.T. ou les postes et télécommunications que vous renforcerez les moyens de l'Etat afin de faire face aux difficultés d'une région qui s'est mobilisée tout entière depuis de nombreuses années pour construire son avenir sur la base de la téléphonie et de l'électronique.

Enfin, monsieur le ministre, vous opposez la réforme du nouveau statut aux nécessaires réponses à de nombreux problèmes qui se posent pour les télécommunications.

Certes, il n'est pas question de nier la réalité des évolutions, mais on ne peut accepter l'argument selon lequel le statut actuel ne serait ni adapté ni conforme aux nouvelles spécialités comme celles d'informaticien ou encore d'agent commercial. On aurait très bien pu tenir le même raisonnement voilà dix ans, vingt ans, voire cinquante ans, puisque la poste a connu l'apparition successive de métiers nouveaux, de fonctions nouvelles, auxquels, très largement, elle a su faire face, quand elle ne les précédait pas.

J'ai eu l'occasion de participer, il y a deux ans, à une mission chargée d'étudier le fonctionnement du service de la poste et des télécommunications. C'est l'un des meilleurs au monde, sinon le meilleur, et il fait l'objet, de la part de nos interlocuteurs, de beaucoup d'admiration. Cette admiration excessive a d'ailleurs suscité quelques appétits : certains de vos amis, monsieur le ministre, ne plaident-ils pas pour la déréglementation, pour l'éclatement, provoquant une démobilité et, surtout, une dispersion néfaste du service public ?

Ce ne sont pas tant les techniques nouvelles qui risquent de remettre en cause le statut de la poste ou la notion de service public, mais bien plutôt votre volonté, votre idéologie libérale. Le service français des P. et T. a fait la preuve qu'il savait concilier sa mission de service public avec la performance économique. Est-il nécessaire d'y insister, alors que, sur tous ces bancs, on l'a répété à l'envi depuis ce matin ?

Il importe que le service public de la poste et des télécommunications soit maintenu et renforcé. La formation et la promotion doivent être, à cet effet, la préoccupation primordiale du Gouvernement. Toute modernisation et toute évolution doivent se réaliser à l'intérieur de la fonction publique, avec elle et non contre elle.

Enfin, monsieur le ministre, je vous ferai rapidement part de la préoccupation qui est la mienne en matière de tarification des communications téléphoniques : je souhaite qu'une

plus grande solidarité puisse s'établir entre les différents usagers. Il me paraît nécessaire, notamment, de maintenir les cabines téléphoniques, y compris dans les secteurs peu « rentables », pour reprendre une expression que vous avez utilisée ce matin.

La rentabilité n'est pas une notion choquante en soi, mais elle doit être appréciée par rapport à la notion même du service public.

Enfin, je voudrais vous dire ma surprise à la lecture du projet de plan câble que vous avez élaboré pour les années à venir. Je me demande, en effet, ce qui a pu guider la distribution géographique et économique de ce plan. Il semble qu'une préoccupation plus politique qu'économique ait été retenue à cet égard.

L'administration dont vous avez la charge, monsieur le ministre, joue un rôle important dans le domaine de la solidarité entre des régions, entre des couches de population, ainsi que par rapport à d'autres services publics.

Le service public de la poste et des télécommunications peut et doit apporter sa contribution à une politique d'aménagement du territoire. Comme c'est le cas pour l'éducation, les P. et T. font partie de ces services essentiels autour desquels se bâtit et se maintient le développement local, où qu'il soit. Or ce développement local doit prendre en compte la nation tout entière, dans sa dimension géographique, économique et sociale.

Le service public de la poste est également essentiel par rapport à une politique défendue par un de vos collègues, à savoir celle du maintien à domicile des personnes âgées. Le jour où le service public de la poste et des télécommunications sera privatisé, il est évident que la politique de maintien à domicile des personnes âgées sera elle-même remise en cause.

C'est dire combien une administration comme la vôtre joue un rôle essentiel quant à la politique de la France, quant à sa politique économique et d'aménagement du territoire, quant à ses équilibres, quant à la solidarité nationale, à l'égard de certaines couches de la population. Là, je pense également aux jeunes car si la poste disparaît, l'école disparaît aussi et le tissu local se délite.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez pendant quelques instants vous attarder sur mes propos pour leur prêter toute l'attention qu'ils méritent. Je vous en remercie par avance.

Pour autant, le budget que vous nous avez présenté et les perspectives que vous nous avez brossées ne cessent de m'inquiéter. C'est pourquoi, tout comme les autres membres du groupe socialiste, je ne pourrai pas, à moins que dans un instant vous n'y apportiez des modifications très substantielles, voter votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Monsieur Régnault, j'espère que vous avez constaté la bienveillance avec laquelle je vous ai laissé dépasser votre temps de parole.

M. René Régnault. Je vous en remercie, monsieur le président.

M. le président. Je l'ai fait parce que vous étiez inscrit pour intervenir sur les trois articles. J'ai supposé que, ayant dépassé votre temps de parole dans la discussion liminaire, vous auriez sans doute à cœur de renoncer à vous exprimer sur les articles. C'est du moins l'espoir que j'ai.

M. René Régnault. C'est un bon calcul que vous avez fait, monsieur le président !

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Monsieur le président, dois-je parler du banc du Gouvernement ou de la tribune ?

M. le président. Vous faites comme vous le préférez, monsieur le ministre. Vous devrez parler là où vous vous sentez le mieux.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Dès l'instant où je suis dans votre assemblée, je me sens bien ! (*Sourires.*)

M. le président. Je vous en remercie, monsieur le ministre !

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Je voudrais tout d'abord remercier MM. les sénateurs qui sont intervenus dans la discussion sur le budget des postes et télécommunications. Ils ont manifesté ainsi, quelle que soit par ailleurs leur opinion, l'intérêt qu'ils portent à mon administration et surtout au travail développé sur le terrain et à l'étranger par les 165 000 agents des télécommunications et 320 000 postiers français qui dotent notre pays d'un service de qualité.

J'interviendrai en remontant à partir des observations des derniers intervenants pour revenir en conclusion sur les propositions et réflexions de MM. les rapporteurs.

La réponse que j'adresserai à M. Régnauld s'applique également aux questions des MM. Perrein et Duroméa. Je traiterai un certain nombre de points qui me semblent avoir été mal compris - sans doute est-ce ma faute - dans la présentation du budget des postes et télécommunications.

En premier lieu, à propos du problème général des emplois et des effectifs, j'indiquerai pour les rassurer que, si les suppressions budgétaires proposées pour 1988 portent sur 6 400 emplois budgétaires, la force de travail ne diminuera pas d'autant. En effet, les règles de comptabilité d'effectifs permettent - heureusement - un certain ajustement. Il faut déduire de ces suppressions budgétaires les suppressions qui ne concernent pas directement les services productifs - 150 emplois dans les services généraux - ainsi que les transferts qui correspondent en réalité à un simple changement de statut juridique d'agents qui continueront d'exercer, sous une autre raison sociale, la même mission, n'appauvrissant pas ainsi la force de travail de la poste. Je pense aux 900 agents de Sécuripost.

Si l'on sait par ailleurs que l'administration des postes et télécommunications dispose, pour une part modeste à la poste, et pour une part plus importante aux télécommunications, d'un jeu d'ajustement du taux des vacances, c'est, en définitive, une diminution de la force de travail de 3 850 agents qu'il faut noter.

Naturellement, je déplore ces suppressions, et plus particulièrement à la poste, car je pense qu'en raison de leurs gains de productivité les télécommunications peuvent les assumer.

Je voudrais compléter cette constatation par deux observations.

Première observation : ce mouvement s'accompagne d'une requalification du personnel avec une augmentation plus forte des catégories A et B et une diminution plus importante des catégories d'exécution C et D. Il faut donc constater un mouvement vers le haut dont on peut et dont on doit se féliciter.

Deuxième observation - elle est importante car elle apporte, permettez-moi de le dire, un démenti aux partisans les plus convaincus du maintien absolu du statut actuel : ces diminutions sont la stricte conséquence de l'appartenance du service des postes et télécommunications au statut d'Etat qui m'oblige naturellement à être solidaire de l'ensemble des dispositions s'appliquant à la fonction publique et ne me permet pas d'obtenir pour mon administration une situation particulière qui n'aurait pas de justification au regard des exigences attendues de chacun. C'est la raison pour laquelle je milite en faveur d'une autonomie de gestion des P. et T. de façon que les effectifs puissent être arrêtés au point de convergence de l'augmentation des activités, des gains de productivité et, naturellement, des contraintes statutaires qu'il convient de respecter.

J'ajoute que ces diminutions sont heureusement compensées par une augmentation de la productivité des agents. En effet, qu'il s'agisse de la poste ou des télécommunications, les conditions de travail se trouvent améliorées à la fois par une nouvelle organisation et par l'équipement de ces deux grands services.

En répondant toujours à M. Régnauld, qui m'a interrogé sur les Côtes-du-Nord, je m'adresserai également à M. Le Cozannet, qui est intervenu avec beaucoup de compétence sur les problèmes de son département, lequel est depuis plus de trente ans voué aux télécommunications.

Je leur indique tout d'abord que la société Alcatel, entreprise française, se porte bien, après qu'elle a choisi de se donner la dimension internationale sans laquelle son avenir n'était pas assuré. Bien entendu, il ne m'appartient pas de me substituer au président de cette société, mais qu'il me soit permis de constater, en tant que client, qu'elle se développe, notamment dans ses activités internationales, et que la fusion semble se présenter sous des auspices très favorables.

M. Le Cozannet m'a interrogé plus précisément sur l'avenir de cette entreprise et sur le maintien du système E 10, qui est le système de commutation dominant dans le réseau national. Ce système sera maintenu. Il constitue l'élément fort de la politique commerciale d'Alcatel. Il se double naturellement du système E 12, qui avait été développé par la société I.T.T. et qui constituera, sur un certain nombre de marchés où il a déjà pris position, notamment en République fédérale d'Allemagne, le produit développé par le groupe.

Les deux systèmes font maintenant l'objet de rapprochements avec des techniques communes, avec des unités de raccordement d'abonnés et avec la perspective à plus ou moins long terme, dans les années 1990-1995, de la conception d'un système commun de commutation à large bande. Pour expliquer à MM. les sénateurs qui ne sont pas spécialistes des télécommunications - ce que je puis comprendre - je dirai que c'est la possibilité de commuter notamment des images animées et d'opérer ainsi une véritable révolution dans les télécommunications. Il s'agit non plus simplement d'échanger des sons et des données, mais également des images animées.

En ce qui concerne la vie propre de cette entreprise sur le Trégor, il n'est pas exact de dire que les difficultés industrielles d'Alcatel procèdent de la dérégulation. Cela n'a strictement rien à voir. C'est tellement vrai que ses difficultés sont largement antérieures à ma prise de position et ne sont, hélas ! que la conséquence d'une révolution technologique qui a consisté dans le passage de l'électromécanique, activité grande consommatrice de main-d'œuvre, au numérique, qui, lui, repose sur de simples systèmes électroniques et dont la conception est nettement moins utilisatrice de main-d'œuvre.

Cette évolution date de plusieurs années et l'entreprise est naturellement condamnée à la poursuivre si elle veut assurer sa productivité. Elle poursuit d'ailleurs ce mouvement en s'efforçant d'opérer des reconversions et d'assurer un soutien aux opérations de diversification qui ont été engagées dans le département des Côtes-du-Nord et, en l'occurrence, au Trégor.

Les télécommunications, notamment la D.G.T., participent pleinement à cet effort de reconversion sous des formes très différentes : cofinancement de l'ENSAT de Lannion, participation au C.R.I.T.T. - centre de recherche, d'innovation et de transfert technologique - participation à l'agence pour le développement des initiatives, qui est en quelque sorte une pépinière d'entreprises, soutien direct à la constitution d'un tissu de petites et moyennes industries liées aux télécommunications avec un bilan qui, pour l'instant, est positif, même si, je le reconnais, il reste encore modeste au regard des besoins. Les télécommunications ont participé à l'augmentation de 200 emplois dans le secteur du Trégor à partir des P.M.I.

J'ajoute, pour répondre à votre souci de démonstration et pour le rôle joué par ce département en matière de télécommunications, que ce seront les Côtes-du-Nord qui inaugureront le réseau numérique à intégration de service et que le Trégor bénéficiera d'une expérience originale de vidéocommunication ouverte au monde rural.

Je suis profondément convaincu que l'industriel, Alcatel principalement, comme l'exploitant, la D.G.T., s'efforcent d'assumer leurs responsabilités au regard d'un département qui a, c'est vrai, été associé depuis trente ans au développement des télécommunications françaises et qui subit aujourd'hui le contrecoup d'une certaine monoculture industrielle. En ce qui concerne le développement dans l'Est de la France d'Alcatel Télé, il est vrai que l'unité de fabrication de terminaux téléphoniques Télé se développe à Strasbourg et que l'usine est en voie de modernisation. Mais les perspectives ouvertes par l'accord de Karlsruhe sur le minitel en République fédérale d'Allemagne permettront d'assurer un maintien et un développement du plan de charge de Strasbourg sans qu'il soit question à aucun moment d'affaiblir le plan de charge des usines de l'Ouest de la France.

Monsieur Régnauld, quant à la solidarité, nous y sommes naturellement favorables. Encore faut-il qu'elle s'exerce dans le bon sens. Or la situation dont j'ai hérité du gouvernement

précédent aboutissait à ce paradoxe que la solidarité dans les télécommunications s'exerçait au détriment du faible et au profit du fort. C'est, en effet, une tarification des télécommunications qui pénalisait le monde rural au profit des villes et qui défavorisait l'usage professionnel au profit des usages privés, qui sont tout à fait respectables, naturellement, mais qui, dans une perspective de compétition des entreprises, ne méritent sans doute pas d'être aussi soutenus que les premiers.

La vidéocommunication, le fameux plan câble, qui illustre l'action essentielle de mon prédécesseur, s'analyse comme une solidarité inverse puisqu'elle aboutit à faire payer par une majorité d'abonnés des équipements qui ne bénéficieront qu'à une minorité.

L'ensemble de ces considérations justifie parfaitement une réflexion approfondie sur l'avenir des télécommunications françaises. De ce point de vue, je suis navré que l'enthousiasme avec lequel M. Perrein évoque la poste et les télécommunications ne s'applique pas à la recherche de solutions plus positives pour l'avenir. Votre intervention, si j'ai bien compris, monsieur le sénateur, s'articulait autour de deux idées simples : le budget était mauvais puisqu'il exprimait une mauvaise politique ; il y avait, en revanche, des solutions simples à adopter. Je constate, hélas ! que ces solutions simples, vous ne les avez pas mises en œuvre lorsque vous en aviez la possibilité et vous avez du mal aujourd'hui à en dessiner le contour.

Prenons comme exemple le problème des prélèvements. Certes, ils sont lourds, mais, comme le faisait remarquer très justement M. le rapporteur spécial de la commission des finances, ils sont le résultat d'une politique antérieure que vous avez sans doute regrettée, monsieur le sénateur, mais que vous avez toutefois approuvée et appuyée constamment de vos votes, lors de l'examen des projets de budget précédents présentés par mon prédécesseur.

C'est la raison pour laquelle je suis quelque peu perplexe quant à la validité des solutions que vous nous proposez aujourd'hui : vous vous contentez de dire, en gros, que tout va très bien et qu'il suffit de donner une plus large autonomie de gestion à la direction générale des télécommunications, sans pour autant aller au-delà de la formule et sans vous efforcer de lui donner un contenu ; mon prédécesseur n'avait d'ailleurs pas réussi à le faire, car s'il avait, avec beaucoup de bon sens, développé l'idée des chartes de gestion, ces dernières sont restées lettre morte et le premier « éternement gouvernemental » lui a fait renoncer aux objectifs raisonnables qu'il s'était fixés sans doute sur les conseils de son administration.

Je ne peux donc partager ni le pessimisme de votre analyse, en particulier en ce qui concerne l'effort consacré par la poste et les télécommunications en faveur de la recherche, ni naturellement l'optimisme serein que vous exprimez en souhaitant simplement prolonger le système actuel, qui se caractérise, hélas ! par un endettement considérable de la direction générale des télécommunications et par une structure tarifaire profondément déséquilibrée, qui ne lui permettrait pas de faire face à la concurrence inévitable qu'engendrera, à partir de 1992, le marché unique européen.

S'agissant plus particulièrement de la recherche, nous observons, de 1987 à 1988, une progression significative de ce budget : 3,2 milliards de francs, toutes taxes comprises, pour 1987, contre 3,9 milliards de francs, toutes taxes comprises, pour 1988.

Cette augmentation, d'ailleurs importante, se justifie par le développement de Télécom 2, par le développement du réseau numérique à intégration de services, par les efforts réalisés en matière de communication avec les mobiles, et notamment grâce à la téléphonie cellulaire numérique, et par l'effort d'informatique réalisé au bénéfice de la commutation.

Autre exemple, très concret celui-ci, des difficultés que nous avons pour développer un effort de recherche à l'occasion du statut actuel : le centre national d'études des télécommunications ne peut pas engager de contractuels, si ce n'est en leur proposant un contrat de deux fois trois ans sans autre renouvellement possible. Cela est tout à fait incompatible avec le recrutement et le maintien en service d'ingénieurs de très haut niveau.

De plus, les salaires que nous proposons sont tels que ces propositions ne peuvent concerner que des ingénieurs débutants. Cela nous prive, dans certains domaines, de l'apport de

la matière grise, de la valeur ajoutée de personnalités que nous aimerions voir rejoindre les télécommunications, mais qui n'y trouvent pas de statut en raison des règles administratives qui s'imposent à nous. C'est la raison pour laquelle il me paraît dangereusement optimiste de penser que le maintien du statut actuel peut permettre de faire face aux difficultés qui sont les nôtres.

C'est sans doute un hommage que le vice rend à la vertu, mais tous les exemples de réussite présentés par M. Perrein mettent en avant des initiatives qui sont tout à fait en dehors du statut ! Ainsi, lorsque vous évoquez - et vous avez raison de le faire, car c'est un succès de la poste - la constitution de la Société européenne de courrier rapide, cette dernière n'a été possible que parce que la poste française, administration d'Etat, est intervenue par le canal de sa filiale Sofipost, c'est-à-dire par une structure de droit privé.

En revanche, si nous cherchons à trouver une solution au problème majeur de notre administration, qui concerne la gestion du personnel, sa rémunération, sa motivation, le suivi de la clientèle, la prise en considération de ses besoins particuliers ou, naturellement, l'avenir de l'entreprise à travers la gestion de sa dette, nous nous apercevons que l'absence d'autonomie statutaire, de souplesse et de responsabilité dans la gestion nous interdit de faire face aux défis qui sont les nôtres.

Pour les mêmes raisons, l'attitude de M. Duroméa n'est pas positive. Je le remercie de l'intérêt qu'il porte à la poste et aux télécommunications, mais je ne sais pas comment, avec les solutions qu'il me propose, nous pourrions faire face aujourd'hui aux défis qui nous attendent.

M. Duroméa, avec beaucoup de bon sens, nous a rappelé que le service public a été capable, après tout, de rattraper en quinze ans un retard de soixante ans. Certes, mais à quel prix ? Et pourquoi ce retard ? Peut-être à cause de l'indifférence que manifesta le service public, pendant soixante ans, à l'attente de la clientèle. Si la France a pris un retard constant en matière de téléphone, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années soixante-dix, c'est sans doute parce que la considération du client est passée très largement après d'autres considérations, administratives, politiques, ou budgétaires.

Ce retard a d'ailleurs été particulièrement fâcheux pour notre industrie, car si nous avons désormais, en saisissant l'opportunité du numérique, donné à notre industrie des bases solides, nous avons perdu des années d'efforts à l'exportation, et, dans bien des pays, la France aujourd'hui se fait connaître, mais vingt ans ou trente ans après l'intervention d'autres partenaires étrangers comme, par exemple, les sociétés suédoise - Ericsson - allemande - Siemens - ou américaines, qui ont bénéficié d'un marché actif lorsque le nôtre était en quelque sorte le palais de la Belle au bois dormant.

De plus, ce retard a sans doute été comblé par la qualité des hommes et par l'importance des financements en général - d'importants financements privés étant venus compléter les fonds publics - mais il l'a été au prix d'un endettement considérable que faisait valoir M. Torre avec beaucoup de raison, endettement très lourd de conséquences, en particulier par le poids des frais financiers qui sont en moyenne, à la direction générale des télécommunications, le triple des frais financiers d'entreprises comparables.

Telle est la raison pour laquelle nous avons décidément la nécessité de nous donner des règles du jeu plus vivantes et plus ouvertes.

M. de Catuelan, M. Le Cozannet, avec ce sens aigu des réalités locales, tout comme d'ailleurs M. Delong, sont intervenus pour défendre le droit du service public en milieu rural. Ce sujet a également été évoqué par M. Régnault et par M. Perrein.

Nous avons effectivement intérêt - et telle est notre volonté - à quadriller notre marché et, en quelque sorte, à aller au devant de notre clientèle. S'agissant de la poste et de ses activités financières notamment, nous ne serons en mesure de rendre des services - que seuls nous pouvons rendre - que grâce à notre proximité. Mais encore faut-il que les règles du jeu soient claires et que nous puissions, avec l'ensemble de nos partenaires, trouver des solutions raisonnables.

Je m'explique très simplement : maintien des bureaux de poste à travers un maintien de leurs activités. J'évoquais la polyvalence, c'est une affaire gouvernementale, il faut la soutenir. J'évoquais les activités financières. Cela dépend naturellement - M. Perrein le disait tout à l'heure - d'une simple décision du ministère de l'économie et des finances qui revêt une importance considérable. Nous sommes en train de la préparer grâce à un groupe de travail associant la direction générale des postes et la direction du Trésor. Je ne désespère pas de pouvoir présenter des solutions positives. Nous le faisons avec l'association des maires de France et, en particulier, avec des perspectives de responsabilités partagées pour le maintien d'établissements qui auraient des activités inférieures à une heure de travail effective par jour.

L'association des maires de France a été saisie d'une proposition ; nous y réfléchissons. Ce débat et cette concertation témoignent de notre volonté d'être effectivement présents là où les autres ne le sont pas. C'est à la fois un service que nous rendons au public et en même temps un avantage commercial que nous nous efforçons de maintenir à notre crédit.

Je regrette de n'avoir pu rencontrer M. de Catuelan plus tôt. Il est naturellement le bienvenu - comme tous les sénateurs - dans mon bureau, selon des conditions qui pourront être précisées d'un commun accord.

Je ne suis pas pessimiste sur le monde rural à condition de jouer la solidarité. Je suis moi-même conseiller général d'un canton de douze habitants au kilomètre carré et j'ai été amené à y transformer une recette rurale en agence postale, cela pour donner en quelque sorte l'exemple du sérieux dans mon propre canton.

En revanche, je suis plus réservé sur le problème des mutations. Elles deviennent, je dois le reconnaître, de plus en plus difficiles dans notre administration de la poste et des télécommunications, car, en période de moindre recrutement, la mobilité géographique est plus lente.

C'est la raison pour laquelle, faute de pouvoir constater des libérations d'emplois dans des départements qui sont très demandés pour des mutations, je m'efforce, avec mes directeurs, d'opérer des délocalisations, c'est-à-dire des décentralisations sur la province de services administratifs implantés à Paris ou dans la région parisienne.

C'est ainsi que, entre 1987 et 1988, nous allons pouvoir décentraliser sur Toulouse, Bordeaux et Nancy un certain nombre de services administratifs significatifs qui permettront d'offrir des postes à la mutation au bénéfice des agents de ces régions.

M. Marc Lauriol. Paris est loin d'être parfait, monsieur le ministre !

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Monsieur le sénateur, vous avez mille fois raison d'intervenir sur ce point, mais ce que je propose de décentraliser sur la province, ce sont des services généraux qui ont une vocation d'état-major et qui ne sont pas des services opérationnels.

Vous avez également mille fois raison de dire que, par exemple, la distribution du courrier n'est pas exactement celle que nous souhaiterions...

M. Marc Lauriol. Exactement, monsieur le ministre.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Le motif est très simple : les salaires que j'offre à mes agents et les conditions de vie des fonctionnaires d'exécution de la région parisienne ne sont pas de nature à retenir des agents nombreux et susceptibles d'acquiescer, par une stabilité d'emploi, un professionnalisme indispensable.

Nous avons, dans la région parisienne, une population jeune, dont le taux de rotation est très élevé parce que les conditions offertes aux agents d'exécution sont médiocres ; c'est ainsi que le salaire moyen toutes catégories confondues à la poste est de 6 700 francs net par mois, mais, pour des débutants de la région parisienne, il n'est que de 5 500 francs. Vous comprendrez que ces jeunes aient à cœur de trouver des conditions de vie plus agréables. Malgré notre volonté de maintenir un effort de logement, un effort social, un effort de foyer, un effort de solidarité, je suis contraint par des dispositions qui, là encore, dépendent du statut général de la fonction publique et ne me permettent pas de faire un « sur-mesure » là où cela serait cependant nécessaire pour maintenir une qualité de service.

M. Marc Lauriol. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Je voudrais remercier M. Laffitte du travail qu'il a accompli à l'occasion de la mission sénatoriale et de l'intérêt qu'il porte non seulement à la poste et aux télécommunications d'aujourd'hui, mais surtout à la poste et aux télécommunications de demain.

Il a souhaité rappeler son attachement au monopole pour le réseau de base. Je ne suis pas loin de partager son avis sous la réserve qu'une disposition de fixation des tarifs nous donne la certitude qu'une activité exercée en monopole ne sera pas pour l'Etat l'occasion de recréer une fiscalité annexe sous prétexte que n'importe quel prix doit être accepté par la clientèle.

Nous avons l'obligation, pour assurer la compétitivité de notre économie, de faire en sorte que les prestations de services soient facturées au plus près de leur coût de revient et qu'elles soient d'ailleurs organisées pour être le moins coûteuses possible. L'hostilité au monopole est, pour moi, non pas une affaire d'idéologie, mais une volonté pratique de donner aux clients les prix les plus avantageux. La tentation du monopole, c'est de forcer les prix à la hausse. Si nous avons les moyens, comme d'autres pays le font, d'assurer l'autonomie de l'opérateur et le respect du client, même dans le cas du monopole, je me rallierai bien naturellement à cette solution.

M. Laffitte a également évoqué la normalisation européenne. Là aussi, il a tout à fait raison. C'est une dimension importante du marché des télécommunications que va traduire la mise sur pied, à partir du 1^{er} avril prochain, d'un institut européen de normalisation.

J'ai bien compris le message, c'est-à-dire l'appel pressant du comté de Nice pour accueillir cet institut. (*Sourires*). Sophia-Antipolis n'est pas dépourvue d'atouts, mais elle n'est pas la seule candidate en France et en Europe. Ce qui est important, c'est de mettre sur pied cet institut afin de donner à l'Europe des normes communes permettant d'assurer ainsi une industrie européenne des télécommunications.

M. Pierre Laffitte. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Je voudrais, en conclusion, remercier MM. les rapporteurs des observations écrites contenues dans leurs rapports qu'ils ont présentés ce matin. C'est, en effet, à partir d'une analyse à la fois des besoins exprimés par la clientèle et des solutions concurrentes aux perspectives offertes par la poste et les télécommunications que nous devons réfléchir à notre avenir.

Une analyse des solutions concurrentes parce que, à ne pas regarder ce qui se passe à côté, l'administration de la poste et des télécommunications prendrait un risque considérable. C'est pourtant à cet aveuglement suicidaire que certains souhaiteraient nous inviter. Je vais vous en donner un exemple concret tiré de l'histoire récente de notre pays.

En 1967, une loi a libéralisé les implantations bancaires, c'est-à-dire la distribution bancaire à travers une libéralisation des guichets. Cette libéralisation ne s'est pas accompagnée, pour la poste, d'une extension de sa capacité à offrir tous les services financiers. En quelque sorte, on a donné aux banques la possibilité de s'implanter partout sans donner à la poste la possibilité d'offrir les mêmes services que les banques. Cette compétition déloyale s'est traduite par une perte significative du marché des activités financières de la poste au profit du secteur bancaire, et ce faute d'une réflexion suffisante sur toutes les implications de la concurrence.

En matière de concurrence, il faut donc d'abord et avant tout réfléchir aux conditions de sa loyauté. Il importe de replacer la concurrence, comme M. Delong l'a fait, dans la perspective des grandes missions du service public et de l'intérêt national, c'est-à-dire l'égalité dans le droit d'accès aux services de base, le financement d'une recherche qui garantit l'indépendance de notre industrie, la possibilité de préfinancer des demandes au travers d'initiatives spectaculaires comme, par exemple, les satellites de télécommunications ou la télématique grand public, et, enfin, la possibilité - je l'évoquais ce matin - de participer à des actions plus volontaristes d'aménagement du territoire.

Ces règles ayant été posées, il convient que l'entreprise « poste » et l'entreprise « télécommunications » puissent à tout moment, effectivement, ainsi que le disaient MM. les rapporteurs, s'adapter à leur environnement au travers d'une responsabilité tarifaire et d'une responsabilité d'investissement.

MM. les rapporteurs ont souligné les risques graves que faisait courir l'endettement aux télécommunications. L'endettement est également important pour la poste. Il résulte, je le rappelle sans esprit de polémique, de la gestion déficitaire des exercices antérieurs, car, si la poste a été excédentaire en 1987 et si elle doit l'être en 1988, elle a été lourdement déficitaire auparavant, ce qui explique l'importance de son endettement.

Nous avons à trouver une responsabilité en matière tarifaire pour répondre à l'attente de la clientèle ; nous avons à trouver une responsabilité en matière d'investissement pour faire peser notre action là où se joue l'avenir de notre pays sans céder à la lubie de telle ou telle mode ; enfin, nous avons, naturellement, à apporter des réponses satisfaisantes aux aspirations légitimes de notre personnel, car, dans un monde qui évolue avec une très grande rapidité comme celui de la poste et des télécommunications, il paraît difficile de n'offrir à notre personnel que des règles figées, paralysées par l'observation attentive des autres corps, qui souhaitent et qui n'acceptent d'évolution que si celle-ci peut être généralisée à l'ensemble des fonctionnaires d'Etat, ce qui n'est pas toujours possible.

C'est la raison pour laquelle, dans l'intérêt même des personnels des P. et T., confrontés à des situations en rapide mutation, je plaide en faveur d'une considération de leurs problèmes spécifiques pour qu'ils puissent être associés aux gains de productivité dont ils sont responsables.

J'ajoute, enfin - plusieurs orateurs l'ont rappelé - qu'il faut séparer très clairement ce qui relève de l'entreprise de ce qui relève des missions de service public.

Entendons-nous : les missions de service public doivent être définies et financées. Lorsqu'elles ne sont pas définies et que le financement en est assuré par l'Etat qui, ensuite, se décharge sur l'entreprise exploitante, comme en matière de transport de presse, nous touchons au plus mauvais cas de figure, à savoir une confusion des tâches, à une absence de financement public qui pèse sur le budget annexe et, en définitive, à une inquiétude de l'ensemble des partenaires, qui essaient loyalement de se concerter, tout en sachant parfaitement que l'un d'entre eux - le budget annexe - n'est pas pleinement responsable et n'a pas la certitude de pouvoir tenir ses engagements face à ses interlocuteurs.

C'est la raison pour laquelle la clarification dans les relations avec le budget général, d'une part, et le respect des réalités de l'autonomie d'entreprise, dans le cadre, naturellement, de la prise en considération des missions de service public que la France s'est données, en matière de postes et de télécommunications, d'autre part, doivent constituer les clés de notre avenir.

J'ai engagé, par la publication d'un document de travail transmis pour approbation à la C.N.C.L., une réflexion qui doit être poursuivie sans précipitation et sans négligence : sans précipitation, car il faut prendre le temps d'expliquer et, j'espère, de convaincre ; sans négligence, car nous n'avons pas le droit d'obérer les perspectives très positives qui s'offrent aux P. et T., françaises en raison des succès enregistrés, qui doivent être confirmés par plus d'autonomie et plus de responsabilité dans la gestion de ces deux grands services publics. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Louis Perrein. Je demandé la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein, pour cinq minutes. (*M. Louis Perrein monte à la tribune et s'adresse à voix basse à M. le président.*)

Monsieur Perrein, il convient que nous nous expliquions à haute voix car nos collègues pourraient s'inquiéter de nos conciliabules. (*Rires.*)

Vous venez de me dire que vous étiez inscrit sur l'article 37, sur l'article 38 et sur l'article 61 bis, ce qui vous donne droit globalement à quinze minutes de temps de parole, soit, ajoutées aux cinq minutes auxquelles vous pouvez prétendre pour répondre au Gouvernement, vingt minutes au total, mais que vous étiez tout disposé à renoncer à intervenir sur les articles si je vous laissais répondre au Gouvernement plus longuement que vous y autorise le règlement.

Je vous accorde donc quinze minutes de temps de parole en vous demandant de vous y tenir.

M. Louis Perrein. Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, vous avez en partie escamoté un certain nombre de réflexions qui vous ont été présentées par les uns et les autres, notamment par votre serviteur.

Quand vous nous dites que la suppression de 4 600 emplois n'aura pas d'incidence sur la force de travail, je m'interroge et j'interroge aussi les organisations professionnelles et les clients. En effet, je ne vois pas comment, même avec des gains de productivité, cela pourrait ne pas en avoir. Même avec l'informatisation des services, il est clair que cela aura des incidences.

S'agissant du changement de statut que vous envisagez et sur lequel nous sommes, d'ailleurs, un certain nombre à nous interroger, certaines questions se posent auxquelles vous n'avez pas davantage répondu. Par exemple, qui va prendre en charge les retraites des agents des P. et T. ? Autre question, qui s'adresse également à M. le rapporteur et à M. Lafitte : en cas de transformation de la D.G.T. en société nationale, qui va prendre en charge cet endettement dont vous dites qu'il est insupportable ? Je ne vois pas bien une société nationale prenant simplement l'actif et non le passif.

Au sujet de cette dette, il me semble que vous exagérez un peu en donnant une explication qui consiste à imputer sur la gestion de votre prédécesseur l'endettement de la D.G.T. et des P. et T. en général. C'est vrai, il y a eu des transferts des télécommunications vers la poste. A cet égard, je vous renvoie aux propos que j'ai tenus depuis 1977, d'ailleurs, jusqu'en 1985-1986 aux divers ministres qui se sont succédé à ce banc du Gouvernement. Nous avons, en effet, été nombreux à regretter que le déficit - artificiel - de la poste soit comblé par la D.G.T. et que celle-ci ait été obligée de s'endetter. Mais il n'y a pas que cela.

Depuis 1974, nous rendons hommage avec beaucoup d'objectivité - personne, ici, ne me fera le grief de ne pas être objectif - à cette politique voulue par le gouvernement de M. Giscard d'Estaing et qui a consisté à remettre notre téléphone au niveau de la concurrence internationale. Ne dites donc pas que c'est simplement une dette héritée de la gestion précédente, monsieur le ministre. Il faut être objectif.

Vous n'êtes pas non plus très objectif lorsque vous nous dites que la recherche va se poursuivre. En effet, l'opacité du « bleu » fait que nous ne savons pas dans quel chapitre de dépenses sont inscrits les crédits pour la recherche. J'ai cherché dans le « bleu », car je croyais m'être trompé : je n'ai rien trouvé pour le C.N.E.T., si ce n'est des suppressions d'emploi. Est-ce que le privilège de la recherche que s'est vu confier le C.N.E.T., qui a été très performant, est en passe d'être supprimé ou de s'estomper ? Un certain nombre de collègues se posent des questions !

Monsieur le ministre, il semblerait que vous n'ayez pas très bien écouté - à moins que, je le reconnais très humblement, je ne me sois mal expliqué - mon propos sur les filiales.

J'ai dit très clairement et je répète qu'elles étaient un moyen, un bon moyen de faire en sorte que tant la D.G.T. que la poste soient performantes dans des secteurs dans lesquels elles n'avaient pas de monopole. Je n'ai jamais critiqué ; je vous renvoie, à cet égard, monsieur le ministre, à mon rapport sur les filiales de 1982.

J'eusse d'ailleurs aimé, monsieur Torre, que votre rapport, qui nous a d'ailleurs été distribué avec un retard considérable puisque ceux qui n'étaient pas là samedi n'ont pu en prendre connaissance que ce matin, fasse ce que la loi exige, monsieur le ministre, c'est-à-dire que vous présentiez au Parlement un rapport annuel sur le fonctionnement des filiales dans lequel l'Etat est impliqué à plus de 30 p. 100. Nous attendons ce rapport ! Il a été rédigé pendant un certain nombre d'années, mais il n'est pas fait depuis 1977. Il semblerait que vous ayez des choses à cacher...

Monsieur le ministre, je ne vous ferai pas un procès d'intention. Je suis persuadé que vous souhaitez la transparence. Mais, si transparence il doit y avoir, admettez que votre « bleu » est absolument illisible ! Il n'y a pas un financier qui sache lire ce bleu.

En effet, tous les ans, depuis x temps, x années, le « bleu » - et pas seulement celui de votre ministère, monsieur Longuet - est présenté sous une forme différente par rapport aux années précédentes. Cela est dû, effectivement - j'y reviens - au fait que le ministère de l'économie et des finances a la haute main sur la stratégie du ministère des P. et T. C'est cela que, personnellement, je ne veux pas et je le dis très clairement : il faudra donc que nous nous mettions tous d'ac-

cord pour faire en sorte que ce service à caractère industriel et commercial que sont les P. et T. dans leur ensemble échappe à la tutelle anti-économique du ministère de l'économie et des finances !

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Louis Perrein. C'est là que nous divergeons !

Réfléchissons sans précipitation sur le statut, dites-vous. Je suis tout à fait d'accord avec vous, réfléchissons ! Toutefois, votre logique est déjà entachée de suspicion puisque vous commencez par nous dire, avant d'avoir entamé toute réflexion, qu'il s'agira d'un établissement public à caractère industriel et commercial et d'une société nationale.

Pourquoi vous enfermer dans cette logique ? Je fais confiance aux parlementaires, et aux Français dans leur ensemble : une structure originale de droit français peut être trouvée.

Vous avez rendu hommage à notre collègue M. Laffitte ; il eût été bon également de rendre hommage à l'ensemble de la mission sur l'avenir des télécommunications en France et dans le monde car les uns et les autres nous y avons appris un certain nombre de choses. Nous savons, par exemple, quels sont les effets pervers qu'entraîne la déréglementation aux Etats-Unis au fur et à mesure de sa mise en œuvre ; nous savons que le démantèlement d'A.T.T. peut permettre à l'industrie américaine de nous imposer ses techniques et, surtout, ses normes.

J'attire votre attention sur ce fait, monsieur le ministre, il n'est pas du tout certain qu'un établissement public à caractère industriel ou commercial et une société nationale - sans doute de droit privé, sinon cela n'a pas de sens - puissent avoir la maîtrise des normes.

J'applaudis M. Laffitte lorsqu'il affirme que les normes européennes doivent être analysées sereinement et, si possible, à Sophia-Antipolis.

M. Pierre Laffitte. Oui !

M. Louis Perrein. Je me prononce comme lui pour Sophia-Antipolis parce que j'estime, effectivement, que l'Europe est en train de basculer vers l'Europe du Sud et que nous ferions bien, les uns et les autres, de nous en préoccuper.

M. Paul Loridant. C'est vrai !

M. Louis Perrein. Le droit régalien de l'Etat doit subsister pour imposer des normes qui garantiront, d'une part, que notre réseau ne sera pas vulnérable aux emprises de la technologie étrangère et, d'autre part, que notre industrie sera progressivement appelée à s'insérer dans ce marché nouveau dans des conditions acceptables pour elle, c'est-à-dire sous réserve d'adaptation.

Nous nous réjouissons, les uns et les autres, que Alcatel ou la C.G.E. se placent maintenant, en matière de téléphone, au deuxième rang dans le monde. Nous, socialistes, disons : « Bravo ! »

Il en va tout à fait autrement s'agissant de la déréglementation du réseau téléphonique français, car - je viens de m'en expliquer - votre démarche est différente de la nôtre. Nous reconnaissons la nécessité que les postes, notamment, les services financiers, et les télécommunications s'adaptent aux nouvelles conditions du marché mais - nous le disons très clairement - avec le maintien d'un « noyau dur », pour reprendre une formule que vous aimez bien, de service public. Nous ne pouvons pas, tout de même, brader nos réseaux des postes et des télécommunications !

Un parlementaire américain ne disait-il pas lui-même que son pays ne laisserait jamais la technologie étrangère envahir le réseau américain des télécommunications parce qu'il y allait de la défense nationale ? Et nous, Français, nous accepterions de déréguler notre réseau pour le transformer en réseaux sur lesquels la puissance publique n'aurait pas de pouvoir de régulation !

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Louis Perrein. Que signifie cette politique de démantèlement de l'Etat ? Pouvons-nous accepter, sous prétexte d'ouverture à la concurrence et donc de compétitivité, de démanteler un réseau en place et qui fonctionne bien ? D'ailleurs vous-même, monsieur le ministre, dans votre intervention, vous êtes bien gardé - vous avez raison - de reconnaître que cela marche bien.

L'indépendance nationale exige que nous ayons un seul réseau de télécommunications et que nous en soyons maîtres. Cela ne signifie pas pour autant - j'y insiste - ne pas être concurrentiel. La D.G.T. doit donc rester maître de son réseau.

S'agissant de la poste et des services financiers, les pouvoirs publics seraient bien inspirés de voir quelle est effectivement leur mission de service public et de réfléchir à la possibilité de faire contrepoids au pouvoir exorbitant des banques. L'Etat détient là un moyen de réguler le marché financier. Or actuellement, vous êtes, nous sommes dans une position de faiblesse vis-à-vis du marché financier, et moi, je le regrette profondément.

Enfin, vous avez parlé d'aménagement du territoire. Monsieur le ministre, je lis très attentivement votre prose, j'écoute vos discours avec beaucoup d'intérêt - notamment à Genève - mais je lis également le *Journal officiel*. Or je m'aperçois que, le 30 octobre 1987, un arrêté est paru qui supprime les cabines téléphoniques dans le monde rural et qui ouvre leur installation à la concurrence. Ainsi, les communes seront obligées de passer sous les fourches caudines de ce prétendu marché concurrentiel pour obtenir des cabines ; elles devront même s'engager, toujours selon votre arrêté, à payer la différence entre le coût et le rendement, ce qui est absolument le contraire de ce que vous venez de nous dire.

M. Paul Loridant. Il a raison !

M. Louis Perrein. Le monde rural y trouvera-t-il son compte ? Les communes rurales n'auront des cabines que si elles acceptent de payer l'éventuel déficit.

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Jacques Delong. C'était comme cela sous Mexandeau !

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Perrein. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Monsieur Perrein, cet arrêté qui a été pris par la direction générale des télécommunications ouvre une possibilité aux élus locaux mais ne fixe naturellement aucune obligation.

M. Louis Perrein. Je vous entends bien, monsieur le ministre. Il ne manquerait plus qu'un arrêté oblige les maires à passer sous les fourches caudines de concurrents du service public !

M. Paul Loridant. Vous vous enfoncez, monsieur le ministre !

M. Louis Perrein. Enfin, vous avez évoqué, monsieur le ministre - je vous en rends grâce - l'implantation de Northern Telecom en Lorraine. C'est intéressant sans doute pour revivifier la Lorraine, mais ne mettons-nous pas le doigt dans l'engrenage ?

C'est une société étrangère qui s'implante sur le territoire national, qui n'est pas du tout tenue pour l'instant de respecter les normes françaises mais qui imposera la technologie étrangère.

British Telecom nous fait également concurrence sur notre territoire. Certains peuvent s'en réjouir, mais pas moi, dans la mesure où j'ai démontré que votre budget est déstabilisateur. Vous ouvrez toute grande la porte de la bergerie aux loups étrangers qui ne demandent qu'à dévorer les petites brebis qui se seraient égarées dans le giron libéral, car British Telecom a obtenu un marché brillant avec le Crédit du Nord et Air France.

M. Michel Rufin. Et vous nous avez fusillé la sidérurgie en Lorraine !

M. Pierre Laffitte. Monsieur Perrein, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Perrein. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Laffitte, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Laffitte. Je remercie M. Perrein de m'autoriser à l'interrompre. Je lui signale simplement qu'il importe que la D.G.T. - elle ne le peut que sous la forme d'une société

nationale - puisse en faire de même et aille concurrencer en Grande-Bretagne, British Telecom, au Canada, les Canadiens et, aux Etats-Unis, les Américains. C'est une raison importante de modifier son statut.

M. le président. Veuillez poursuivre et conclure, monsieur Perrein.

M. Louis Perrein. Encore faudrait-il que la D.G.T. et les industriels français soient en mesure de faire face à la concurrence.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Et voilà !

M. Louis Perrein. Or nous n'en sommes pas là.

En effet, monsieur le ministre - je le regrette - dans ce budget, « vous ne mettez pas le paquet » - permettez-moi d'employer cette expression un peu familière - sur les investissements absolument indispensables ! Un de nos collègues a dit tout à l'heure : « Vous croyez qu'à Paris cela marche bien ? » En effet, combien de fois n'entendons-nous pas sur le réseau parisien, pourtant très sophistiqué : « Votre communication ne peut aboutir, veuillez rappelez ultérieurement. » Cela signifie que vous ne disposez pas de circuits en nombre suffisant.

Pour conclure, monsieur le président, je rappelle qu'en 1986 le chiffre d'affaires de la D.G.T. a connu une hausse de 7 p. 100, mais que ses bénéfices ont diminué de 39 p. 100. L'interpellation suivante vous est adressée : la D.G.T. ne peut plus être la vache à lait du ministère de l'économie et des finances. Il faudra bien trouver les moyens - peut-être ensemble, monsieur le ministre - en attendant de nouvelles structures que j'estime devoir être prises dans le cadre impératif du service public.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des postes et télécommunications et figurant aux articles 37 et 38 ainsi que l'article 61 bis.

Services votés

M. le président. « Crédits, 152 285 338 690 francs. »

La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, j'interviendrai uniquement sur l'article 38.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 37.

M. Paul Loridant. Le groupe socialiste vote contre.

M. André Duroméa. Le groupe communiste vote contre également.

(Ces crédits sont adoptés.)

Mesures nouvelles

M. le président. « I. - Autorisations de programme, 41 069 millions de francs. »

La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le ministre, s'agissant de l'article 38 relatif aux investissements nouveaux de votre ministère, j'interviendrai spécialement sur le plan câble.

Sur ce dossier, nous divergeons. J'ai entendu tout à l'heure les critiques des différents rapporteurs, en particulier de M. Rausch, et vos propos, monsieur le ministre ; sur ce sujet, nous ne pouvons pas être d'accord.

Personnellement, je vois dans le plan câble le souffle d'une ambition industrielle de la France. Je n'ai pas retrouvé ce souffle dans vos propos, monsieur le ministre, et je le regrette bien vivement.

Après avoir régulièrement augmenté, les crédits affectés aux réseaux câblés sont aujourd'hui en stagnation. Alors même que la demande devient plus importante - plus encore que le montant des investissements - c'est surtout leur répartition et toute votre politique vis-à-vis du câble que nous critiquons.

A l'occasion de la discussion de ce budget, il est peut-être bon de dresser un bilan du plan câble de 1982. Ce plan, que vous avez tant critiqué, ne devait pas être si mauvais que cela puisque, grâce à lui, cinq millions et demi de foyers auront accès à de nouveaux services - pas seulement à la télédiffusion - dans les prochaines années.

Il ne devait pas être si mauvais puisque, sur les cinquante-deux groupements de villes, de toutes sensibilités, qui se sont engagés dans ce plan en 1986, un seul a décidé de choisir une autre voie. Mieux, des communes sont candidates pour rejoindre les sites déjà retenus, par un élargissement de leur assiette géographique, et d'autres villes sont prêtes à s'inscrire.

Ce plan câble a permis aussi l'émergence de grands opérateurs nationaux qui sont largement engagés dans l'exploitation de réseaux et qui participent régulièrement à la création de nouveaux programmes et de nouvelles chaînes télématiques. Vous savez bien que, dans les prochaines semaines, elles vont fleurir.

Bénéfique, il l'a été pour les industriels qui sont désormais armés, ou qui devraient l'être mieux, pour conquérir des marchés à l'exportation ; sur ce point, je rejoins mon collègue M. Louis Perrein.

Enfin, et surtout, il a permis à la D.G.T. de se positionner résolument dans un nouveau domaine tout à fait prometteur : celui des vidéocommunications, tant pour le grand public que pour les professionnels.

Face à cela, quel est le bilan de la prétendue ouverture que vous avez opérée voilà plus de dix-huit mois ? Les rares projets privés font appel, le plus souvent, à des licences prises à l'étranger ; toute cohérence, à nos yeux, est abandonnée, et l'on va voir, à bref délai, des réseaux performants côtoyer des antennes collectives totalement dépassées, tout cela parce qu'une commune aura su saisir à temps l'opportunité du plan câble alors que sa voisine restera en panne.

De fait, vous avez abandonné toute notion d'aménagement du territoire, de cohérence économique. Au nom de quoi ? Au nom du sacro-saint principe du libéralisme économique. Ainsi, le secteur privé a été autorisé à construire des réseaux. Mais quels réseaux ! Pourront-ils offrir de nouveaux services de télécommunication ? J'en doute.

C'était aller un peu vite en besogne dans la liquidation, du moins l'amointrissement et l'affaiblissement du service public des télécommunications, alors que ces constructeurs privés n'ont pu que s'orienter vers des réseaux simples, faiblement interactifs, limités à la télédiffusion.

La loi du 30 septembre 1986 a donné à la C.N.C.L. le pouvoir de définir des spécifications techniques d'ensemble auxquelles ces réseaux devaient se conformer. Où sont ces spécifications ? Une fois encore, il vous fallait aller vite et vous avez, selon nous, mis la charrue avant les bœufs.

Au nom de quelle finalité cette inégalité entre les villes retenues dans le plan câble et les autres ? Au nom de l'égalité justement : il ne fallait pas, selon vous, faire financer le câble des villes par l'abonné au téléphone des champs. C'était, disiez-vous voilà un instant, monsieur le ministre, un transfert inacceptable.

Et le téléphone a-t-il été implanté prioritairement dans les campagnes ? Vous savez bien que non ! C'est parce qu'il s'est développé largement dans les zones urbaines qu'on a pu, ensuite, raccorder des usagers isolés, dans des conditions tarifaires identiques. C'est cela, à nos yeux, le service public, monsieur le ministre.

Selon vous, distribuer aujourd'hui quinze ou vingt chaînes de télévision, ce n'est pas un service public. Et pourtant, le minitel et le vidéotex, qui ont été conçus comme tel, connaissent un succès que tout le monde nous envie.

Sur ce terrain vierge, largement ouvert à l'initiative, si l'Etat, en tant qu'incitateur, ne favorise pas la recherche et le développement des potentiels industriels et commerciaux, il en résultera un recul sans précédent dans un domaine où la France avait montré ses capacités à innover.

Vous ne voyez qu'un des services du câble ; vous oubliez, me semble-t-il, le réseau et, surtout, toutes ses potentialités ; vous négligez et vous oubliez le long terme, mais il est vrai que ce Gouvernement a une durée de vie limitée !

Les réseaux câblés doivent offrir de nouveaux services de vidéocommunications. Cela nécessite une cohérence technique, économique et d'aménagement du territoire. Les entreprises, les chercheurs, les universités auraient pu, sans nul doute, en tirer des bénéfices. Mais je note ici le manque de cohérence de votre politique avec le budget de la recherche, qui, lui, est défini comme prioritaire, selon les propos mêmes de M. Chirac.

Aujourd'hui, des communes voisines de sites en cours de câblage réclament l'extension des réseaux. Permettez au président de S.L.E.C. - société locale d'exploitation du câble -

que je suis de vous dire que tel est le cas du site de Massy-Les Ulis et de communes telles Longjumeau, Villebon ou même Orsay, qui n'ont pas la même sensibilité politique que la nôtre, mais qui demandent à rejoindre le réseau que j'ai l'honneur de présider.

Telle est la réalité, je vous le dis en toute quiétude. Or que leur répondez-vous ? Vos services sont plutôt discrets ! Vous n'appliquez même pas les procédures prévues dans les conventions d'établissement des réseaux pour ces extensions. Les conditions d'élargissement sont particulièrement défavorables et vous renvoyez les acteurs locaux à leur opérateur, qu'il s'agisse de la C.G.E., de la Lyonnaise des eaux ou de la Caisse des dépôts.

Ainsi, le savoir-faire acquis par les P. et T. - et plus particulièrement, dans ce domaine, par la D.G.T. - devrait-il être pleinement employé, d'autant plus que circulent, dans votre ministère, des rapports sur l'existence de prétendus « sureffectifs » parmi les personnels de la D.G.T., préparant ainsi sa privatisation rampante.

Les communes sont libres de choisir, dites-vous ! Pas tout à fait, puisque aucune entreprise publique ou privée n'est capable de leur proposer des réseaux performants, correspondant aux besoins du grand public, mais aussi des professionnels de demain.

Bref, incohérence économique, zones laissées pour compte et, pour paraphraser un grand révolutionnaire, Saint-Just, je dirai que vos « chantiers de liberté » dans le domaine du câble sont au plan câble ce que le « mieux-disant culturel » est à la culture, ce que le libéralisme est à la liberté. Vous tournez le dos à la France ambitieuse à l'échelle de l'Europe pour lui préférer une France étriquée et archaïque.

Votre politique de développement du câble ressemble trop à une démission. S'en remettre à la seule initiative des entreprises privées nous paraît un peu court. Aucune cohérence d'ensemble n'est garantie, chaque entreprise n'engageant ses études et ses investissements qu'en fonction de ses propres perspectives. Or l'Etat, par ses services et ses entreprises, est aussi un acteur économique, monsieur le ministre.

Je le dis en sachant bien que le libéral que vous êtes sur le plan économique ne partage évidemment pas ce point de vue. Permettez, dans ces conditions, au groupe socialiste de s'opposer à l'article 38 et, partant, à votre budget.

M. Louis Perrein. Très bien !

M. le président. Je vais mettre aux voix les autorisations de programme figurant à l'article 38.

M. Louis Perrein. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le ministre, tout au long de ce débat, j'ai essayé de vous démontrer que ce budget ne permettait pas de dégager les crédits d'investissement nécessaires à la concurrence dans le domaine des télécommunications et de la poste en particulier. Permettez-moi en cet instant - vous vous doutez bien que je ne vais pas voter cet article 38 - de signaler devant cette assemblée le pragmatisme des Suédois.

Nous sommes en train de nous interroger les uns et les autres sur une nouvelle législation. Les Suédois, eux, font preuve d'un pragmatisme éblouissant ; je regrette, d'ailleurs, que la mission sénatoriale n'ait pu se rendre en Suède pour voir ce qui s'y passait.

Dans ce pays, aucune loi n'institue un monopole d'Etat sur la poste et les télécommunications et, pourtant, il existe un monopole de fait. Or l'important, c'est justement qu'il y ait un monopole. Pourquoi, disent mes amis suédois, toucher sans raison à ce monopole de fait ? Je vous retourne cette réflexion : pourquoi toucher sans raison apparente à un monopole qui est de droit et de fait ?

Ce n'est pas simplement dans les textes qu'il faut chercher la solution. Celle-ci réside dans la capacité qu'aura l'administration, ou la maison P. et T., ou le service national P. et T. - appelez-le comme vous voudrez - à résister à la concurrence. J'ai déclaré ce matin, lors de la discussion liminaire, qu'il fallait non seulement résister à la concurrence sur le plan national mais aussi conquérir des marchés. Or, les crédits inscrits à l'article 38 ne permettent pas de résister à la concurrence sur le plan national et encore moins de

conquérir des marchés sur le plan international ou de se bien placer pour l'horizon 1992, date d'entrée en vigueur de l'Acte unique européen.

Voilà pourquoi je dis très clairement : réfléchissons, mes chers collègues, tous ensemble, sans dogmatisme aux meilleures formules pour être en position de force, ou acceptable, dans ce futur marché européen. Mettons un peu de côté les dogmes libéraux ou ceux du « tout Etat ». L'enjeu est colossal et vous faites tout le contraire ; vous affaiblissez le service public alors que nous, nous voulons le renforcer.

M. Paul Loridant. Très bien !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les autorisations de programme figurant à l'article 38.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « II. - Crédits, 19 708 602 906 francs. »

La parole est à M. Travert.

M. René Travert. Monsieur le ministre, dans quelques minutes, le Sénat va se prononcer sur les crédits alloués à votre ministère. En tant que parlementaire appartenant à la majorité sénatoriale, je ne songe pas à méconnaître certains aspects positifs de ce budget. Il reste que j'ai attiré, à plusieurs reprises, votre attention sur le projet de déclassement du bureau de poste de la commune dont je suis maire. J'ai cru devoir indiquer toutes les difficultés qui pourraient résulter d'une telle décision, notamment au regard des usagers.

Je n'ignore pas que cette affaire n'est malheureusement pas un cas unique et que l'indispensable maintien de services publics en secteur rural fait l'objet d'une préoccupation permanente de mes collègues car nous constatons que la désertification des zones rurales est déjà une réalité.

Je regrette que votre administration soit demeurée insensible à mes observations ; il reste que ces mesures créent de graves inconvénients et engendrent un vif mécontentement chez mes administrés.

C'est l'unique raison qui me conduit malheureusement cette année, monsieur le ministre, à ne pas voter votre budget. *(MM. Louis Perrein et Paul Loridant applaudissent.)* J'indique, en outre, que les sénateurs de mon département, MM. Jean-Pierre Tizon et Jean-François Le Grand, s'abstiendront, mais que, tout naturellement, mes collègues du groupe de l'union des républicains et des indépendants voteront votre budget.

M. Paul Loridant. Il y a de l'eau dans le gaz !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 38.

M. Louis Perrein. Le groupe socialiste vote contre.

M. André Duroméa. Le groupe communiste également. *(Ces crédits sont adoptés.)*

Article 61 bis

M. le président. « Art. 61 bis. - A compter du 1^{er} janvier 1989, il est créé une taxe au taux de 33 p. 100 sur les sommes dues aux fournisseurs de services diffusés par Télétel 36-15, lorsque ces services, proposés directement ou indirectement au public, ont un caractère pornographique par leur description ou leur contenu et font, dans l'année en cours, l'objet de publicité par affichage ou tout moyen audiovisuel.

« La liste des services visés par le présent article est établie et remise à jour tous les mois par la Commission nationale de la communication et des libertés. Elle fait l'objet d'une publication au *Journal officiel*.

« Lorsqu'il n'est pas possible de connaître le montant exact du chiffre d'affaires correspondant à un service décrit ci-dessus, l'autorité compétente procède à une évaluation forfaitaire. »

M. Henri Torre, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Torre, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Assemblée nationale a introduit un article additionnel 61 bis rattaché à la discussion du budget annexe des P. et T.

Cet article tend à taxer, à compter du 1^{er} janvier 1989, et au taux de 33 p. 100, les services diffusés par le numéro 36-15 sous deux conditions : qu'ils présentent un caractère pornographique par leur description ou leur contenu ; qu'ils fassent, dans l'année en cours, l'objet d'une publicité par affichage ou tout moyen audiovisuel. Par ailleurs, il confie à la C.N.C.L. le soin d'établir et de remettre à jour chaque mois la liste des services visés par cette taxation.

Je vous ferai grâce, mes chers collègues, d'une longue explication sur cette utilisation du minitel et sur la teneur des échanges auxquels il donne lieu. Je me limiterai, dans mon commentaire, à deux points : cette taxation est-elle possible, cette taxation est-elle souhaitable ?

Cette taxation est-elle possible ? Sur ce point, les difficultés juridiques et pratiques ne doivent pas être surestimées. L'un des arguments avancés contre le principe d'une telle taxation est son caractère contraire à la législation européenne. Je vous rappellerai simplement, monsieur le ministre, mes chers collègues, que le droit communautaire est fondé, avant tout, sur le principe de la non-discrimination entre ressortissants des Etats membres. Le projet de taxation de l'article 61 *bis* ne comporte pas d'éléments discriminatoires. Par ailleurs, vous savez que les Etats membres ont traditionnellement une marge de liberté lorsqu'il s'agit du domaine de l'ordre public : tel est le cas de la présente taxation qui touche bien un problème d'ordre public.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Henri Torre, rapporteur spécial. L'autre argument tient à la difficulté à saisir la matière fiscale. Lors de la déclaration de son activité, l'entreprise en question n'indiquerait pas nécessairement le caractère pornographique du service qu'elle entend mettre en place, soit de façon délibérée, soit parce qu'elle ne pourra pas contrôler l'évolution du contenu de la messagerie. Par ailleurs, le départ entre le caractère pornographique ou non du service poserait un problème d'appréciation.

Cette argumentation ne paraît pas convaincante dès lors que la taxation ne vise que les services ayant recours à la publicité par affichage ou tout moyen audiovisuel. Dès lors qu'il y a publicité - et les publicités par affichage que chacun a pu voir ne sont guère ambiguës - le problème de l'intention initiale de l'entreprise ou de son détournement éventuel par les usagers ne se pose plus guère.

D'ici au 1^{er} janvier 1989, l'administration a donc, monsieur le ministre, les moyens de mettre en œuvre cette taxation.

Cette taxation est-elle souhaitable ? Pour ma part, j'estime que, devant le caractère choquant de telles messageries et la débauche de publicité dont elles sont l'objet, la taxation n'est pas la réponse la meilleure. Je dirai même que c'est une réponse hypocrite. Ce qui importe, c'est que le ministère des P. et T. mette fin à la dérive actuellement constatée.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Henri Torre, rapporteur spécial. Je sais, monsieur le ministre, que vous vous y employez. Les nouvelles conventions types qui seront conclues avec les entreprises de services vont indiscutablement dans le bon sens.

Je vous avoue aussi que, pour ma part, j'aimerais qu'un traitement similaire soit appliqué au téléphone...

M. Pierre Laffitte. Très bien !

M. Henri Torre, rapporteur spécial. ... à ce que l'on appelle le « kiosque téléphonique », toujours dans le souci de protéger notamment les mineurs. Je sais que, sur ce point, je vais dans le sens des préoccupations de M. Schumann.

En conclusion, la commission des finances a proposé d'adopter l'article 61 *bis* sans modification. D'une part, il va dans le bon sens et il a aidé à une prise de conscience nécessaire ; d'autre part, la commission espère qu'à l'échéance du 1^{er} janvier 1989 et grâce aux mesures que vous prendrez, monsieur le ministre, la taxation sera rendue inutile, la matière fiscale ayant disparu. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Monsieur le rapporteur spécial, lorsque la télématique grand public a été conçue, l'ampleur des risques de certains de ses usages, heureusement minoritaires, n'avait pas été évaluée. Je veux vous donner quelques indications quantitatives et vous dire quelles sont les actions engagées par mon ministère pour y mettre fin dans le respect de la liberté de communication.

D'abord les chiffres. Le 36-15, c'est-à-dire la fonction « kiosque », représente un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires de la télématique grand public, le reste étant détenu par l'annuaire et par des services ayant un caractère plus restrictif : le 36-13 et le 36-14.

Les messageries représentent environ 20 p. 100 du chiffre d'affaires total, ce qui est minoritaire certes, mais important dans la fonction 36-15. A l'intérieur des messageries, toutes heureusement n'ont pas ce caractère licencieux, voire délictueux, que certains parlementaires, que l'opinion, que nous-mêmes dans l'administration des télécommunications avons décelé et dénoncé. Cependant, on peut considérer qu'effectivement 5 p. 100 du chiffre d'affaires total de la télématique est concerné par ces messageries.

M. Maurice Schumann. Soixante millions de francs !

M. Gérard Longuet, ministre délégué. C'est même plus important que cela, monsieur Schumann !

M. Maurice Schumann. Cent millions !

M. Gérard Longuet, ministre délégué. On approche effectivement des quatre-vingts à cent millions de francs pour ce type d'activité.

M. Maurice Schumann. C'est un scandale en soi !

M. Gérard Longuet, ministre délégué. C'est un scandale sans doute ; c'est en tout cas un usage imprévu, à l'image - permettez-moi de le rappeler - de ce que l'impression, la cinématographie et la télévision ont autorisé - ce sont d'autres médias qui n'ont pas été conçus pour cela - et qui se sont faits ainsi les complices et parfois les coauteurs de messages eux aussi licencieux, voire délictueux. Nous n'avons pas voulu cela et nous sommes confrontés à une situation qui est juridiquement complexe car, en théorie, les messageries sont couvertes par le secret du courrier et nous n'avons pas à en connaître le contenu.

En réalité, il y a un vide juridique car apparenter les messageries au courrier est sans doute une interprétation un peu trop sollicitée des textes du fait que les messageries sont, en réalité, très accessibles en dehors de tout anonymat par le jeu, précisément, de l'anonymat. Voilà qui est peut-être paradoxal, mais il est évident que le caractère massif de la télématique - trois millions de minitels installés - le nombre de messageries, leur publicité souvent racoleuse, la possibilité de prendre connaissance du contenu d'une boîte aux lettres à partir d'un énoncé souvent racoleur du contenu de cette boîte, suppriment en grande partie le caractère de courrier, avec ce que cela comporte de discret, de confidentiel, de personnel.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité disposer de textes me permettant d'intervenir, ce qui n'était pas le cas lorsque j'ai pris ces responsabilités. Nous avons donc, en accord avec la profession de la presse, car seuls les titulaires d'une commission paritaire de presse peuvent proposer des services de messagerie sur le 36-15, rédigé une nouvelle convention qui repose sur des idées très simples.

Le premier principe est la déontologie en vertu de laquelle les signataires de conventions s'engagent à exclure des messageries les termes qui expriment eux-mêmes des comportements délictueux. Cela est techniquement possible par la surveillance à la fois humaine et informatique. Les programmes peuvent être conçus de cette manière.

Le second engagement tend à ce que les sociétés de services télématiques intervenant dans la messagerie ne fassent plus de publicité extérieure dès lors que la messagerie, sans revêtir naturellement un caractère délictueux, puisque tout ce qui est délictueux est interdit, présente un caractère pornographique. Par conséquent, les professionnels de la télématique grand public, les principales entreprises de presse qui gèrent des messageries, se sont engagés à renoncer à la publicité extérieure pour des services pornographiques. Il faut savoir, en effet, que si la pornographie n'est pas souhaitable, elle n'est pas interdite dans notre pays.

Ces engagements pourront être sanctionnés en fonction de dispositions de deux ordres.

La première mesure concerne la suspension, à l'initiative du ministre, du fonctionnement de la société de service d'édition, soit que le Parquet ait été saisi d'une plainte, soit que le ministre lui-même se saisisse. Mais, dans les deux cas, la commission professionnelle consultative du kiosque donnera son avis. Elle regroupe uniquement des professionnels, l'administration n'y est pas présente. Cette commission comprend des entreprises de presse, membres des organisations professionnelles de presse et des organisations de consommateurs dont, notamment, l'Union nationale des associations familiales. Ces organisations donneront leur avis, avis qui ne me lie pas. Je peux être, par conséquent, plus énergique - si le besoin s'en fait sentir - en ce qui concerne la suspension unilatérale de la convention, ce qui était juridiquement impossible au préalable.

En outre, les professionnels de la presse se sont engagés à faire en sorte que la même personne soit responsable non seulement de la commission paritaire de presse mais aussi du service d'édition, car nous avons parfois des surprises étonnantes lors de l'usage des commissions paritaires de presse pour l'édition de service du minitel. J'ai eu l'occasion, en participant à une émission, d'apprendre qu'un service, au nom racoleur de Sextel, était publié par un journal, titulaire d'une commission paritaire de presse, qui s'appelle : « Les amis de l'abbaye de Thélème ». (*Sourires.*) Cela est surprenant. Je sais qu'il existe des moines paillardards mais, à ce point, j'ai été surpris !

C'est pour mettre fin à ce genre de trafic que les professionnels de la presse ont accepté naturellement d'assurer la coïncidence entre le titulaire de la commission paritaire de presse et l'organisme éditeur.

Enfin - et je me tourne vers M. le rapporteur spécial - une disposition serait beaucoup plus drastique et sans doute plus efficace pour mettre fin à ces messageries. S'il fallait le faire à n'importe quel prix - je pèse mes termes - il suffirait de transférer les messageries du 36-15 au 36-14. En effet, le 36-14 est ouvert aux seuls abonnés, alors que le 36-15 est ouvert à tous les abonnés du téléphone. Je ne le souhaite pas aujourd'hui. Je souhaite en effet que la télématique, dont le développement a été assuré par un partenariat loyal entre les télécommunications et la presse, puisse donner aux professionnels de la presse la possibilité de faire eux-mêmes leur autodiscipline et d'apporter ainsi la preuve de leur sens des responsabilités. Ainsi, ils pourront poursuivre des activités acceptables, même si nous n'avons pas l'obligation d'y participer, dès lors qu'elles ne sont pas délictuelles.

Pourquoi ? Il faut être honnête. Le chiffre d'affaires des messageries a permis le développement des services d'information ; ainsi, dans les organes de presse qui sont tout à fait honorables et qui ont pignon sur rue, c'est à partir d'une messagerie conviviale, qui n'est pas nécessairement rose d'ailleurs, que les services d'information de qualité ont pu être développés.

Vous allez me dire que c'est très simple, qu'il suffit d'interdire ou de transférer sur le 36-14 les seules messageries roses. Certes, mais une messagerie est à l'image d'un lieu public, d'un square, d'un bal, d'un hôtel ; il peut s'y passer des choses tout à fait avouables et des choses inavouables, sans que nécessairement le gardien de square, le maire, le patron de bistrot, le responsable de l'hôtel soient activement complices de ce qui se passe dans leur établissement. D'ailleurs, dans les incidents que la presse a rappelés voilà quelques semaines, je suis bien persuadé que la bonne foi des éditeurs, dans certains cas, a été surprise. Rien n'est plus facile que de se donner rendez-vous sur une messagerie sans que le responsable soit nécessairement désireux qu'une telle clientèle s'installe dans son établissement, une messagerie étant un lieu public.

Voilà la raison pour laquelle je suggère de garder cette possibilité du 36-14, mais de ne pas l'utiliser en faisant dans un premier temps confiance au sens du sérieux et à l'esprit de responsabilité du secteur de la presse, sachant que c'est son intérêt de balayer devant sa porte et d'éliminer les brebis galeuses. J'en ai désormais les moyens.

Je comprends trop les motivations légitimes des auteurs de cet article 61 bis, qui résulte d'un amendement adopté par l'Assemblée nationale, pour souhaiter le repousser. Cependant, je ne pense pas non plus qu'il soit absolument néces-

saire, mais, dès lors que son application est différée au 1^{er} janvier 1989, cet article 61 bis relève de la sagesse de votre Haute Assemblée.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Louis Perrein. Je demande la parole sur l'article.

M. le président. Non, monsieur Perrein, je ne peux vous la donner. Vous m'avez demandé de répondre à M. le ministre à la fin de la discussion liminaire, moyennant quoi vous acceptiez de renoncer à prendre la parole sur les articles 37, 38 et 61 bis sur lesquels vous étiez inscrit. Cela vous donnait droit à quatre fois cinq minutes, soit vingt minutes, et j'ai transigé en vous donnant la parole pour quinze minutes afin de répondre à M. le ministre. Je ne peux donc vous la donner maintenant sur l'article 61 bis, mais je ne peux pas vous la refuser si vous me la demandez pour explication de vote sur l'article.

M. Louis Perrein. Je demande donc la parole, pour explication de vote, monsieur le président.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le ministre, je voudrais, en cet instant, souligner combien le minitel, qui résulte de la volonté du service public de la direction générale des télécommunications, a eu du succès. M. le ministre lui-même a rendu implicitement hommage à ses services. Le chiffre d'affaires du minitel est remarquable, l'explosion est remarquable, à telle enseigne que les pays étrangers nous envient le minitel. C'est ainsi que le juge Greene, que l'on connaît bien, a dit : « Ce que vous avez fait en France avec le minitel est fantastique. » C'est vrai, c'est fantastique puisqu'il y a, ainsi que M. le ministre vient de le rappeler, plus de 3 millions de minitels dans notre pays.

Mais le succès a des scories, et le « minitel rose » fait partie de ces scories.

Monsieur le ministre, vous nous proposez - je serai assez d'accord avec vous - le 36-14.

Quant à l'article 61 bis, ses dispositions ne seront applicables qu'au 1^{er} janvier 1989. Mais que va-t-il se passer d'ici à 1989 ?

Lorsque, à la fin du XIX^e siècle, les dames montraient leurs chevilles, c'était considéré comme pornographique. Lorsque les dames ont remonté leur jupe jusqu'aux genoux, quel scandale ! Lorsque, après la guerre de 1939-1945, elles ont mis des bas de soie, quel scandale ! Avant cette guerre, le seul fait de porter des bas de soie, c'était faire le trottoir.

Regardons plus près de nous. Il y a moins de dix ans, était jugé pornographique au cinéma ce qui ne l'est plus de nos jours. Cela vous choque-t-il aujourd'hui de voir une femme ou un homme nu au cinéma ? Pas du tout, ces images sont passées dans les mœurs.

La société évolue et la notion de pornographie, qui est subjective, varie aussi avec le temps. Nous n'avons pas à nous ériger en juges de ce qui est bien ou mal, si ce n'est lorsque nous sommes en présence d'une incitation à la débauche, de la jeunesse notamment ; alors, nous devons prévoir un certain nombre de précautions.

Dans ces conditions, l'article 61 bis me paraît avoir très peu d'importance. De plus, nous aurons vraisemblablement l'occasion d'en rediscuter car, comme l'a dit M. le ministre - et je suis tout à fait d'accord avec lui - il sera d'application très difficile.

La T.V.A. à 33 p. 100 sera-t-elle dissuasive ? Je n'en suis pas certain, car si c'est aussi « juteux » qu'on le dit, un taux de 33 p. 100 ne fera pas peur aux entrepreneurs de « minitel rose ».

Le groupe socialiste, sagement, s'abstiendra sur l'article 61 bis.

Plusieurs sénateurs du R.P.R. Courageusement !

M. Michel Caldaguès. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Caldaguès.

M. Michel Caldaguès. J'ai cru comprendre que M. Perrein n'était pas très enthousiasmé par l'article 61 bis.

C'est curieux ! Nous entendons souvent nos collègues socialistes dénoncer la notion de profit, y compris lorsqu'il s'agit d'activités économiques parfaitement respectables. Ils

sont beaucoup moins empressés de dénoncer les profits, ou plutôt les super-profits de ces activités anormalement fructueuses, qui exploitent les fantasmes les plus bas.

Vous disiez à l'instant, monsieur Perrein, que je ne sais quel commentateur étranger avait affirmé : « Votre minitel, c'est fantastique ! » Si j'osais risquer un néologisme en la présence de notre collègue M. Maurice Schumann, excellent juge et peut-être même censeur en la matière, je dirais que ce que nous avons fait avec le minitel, c'est aussi « fantasmagique » !

Nous ne méconnaissions pas l'esprit de grivoiserie qui est attaché au tempérament français et qui ne nous choque pas. Mais le contenu de ces messageries va beaucoup plus loin.

Monsieur le ministre, vous évoquiez tout à l'heure le cinéma, la radio, la presse et différents autres supports ; on n'avait pas prévu, à l'origine, disiez-vous, qu'ils se prêteraient à des expressions licencieuses enfreignant la loi. Mais la différence avec le minitel, c'est que vous êtes associé à ce support et, à travers vous, l'Etat ; c'est cela qui est choquant. Vous êtes, monsieur le ministre - permettez-moi la comparaison - dans la position d'un hôtelier dans l'établissement duquel se dérouleraient des actes réprimés par la loi. Je précise que dans ce cas l'hôtelier est présumé complice par la loi et qu'il peut lui en cuire !

Il me semble que cette situation doit être spécialement inconfortable pour un ministre de la République.

Dans ces conditions, le groupe du R.P.R. votera, avec résolution, cet article 61 bis en tant qu'il constitue une épée de Damoclès susceptible de mettre fin à cette situation, source d'une masse considérable de profits - une centaine de millions de francs d'après nos calculs - qui sont encaissés par les intéressés grâce à l'entremise du ministère des P. et T., c'est-à-dire d'une administration publique. En ce qui me concerne, l'origine de ce profit me choque profondément.

Hélas ! il n'y a pas que des associations aux noms aussi savoureux que ceux que vous nous avez cités, monsieur le ministre, qui profitent des messageries roses. Il y a aussi des organes de presse connus ; leur nom est sur toutes les lèvres, mais je ne veux pas les mettre en cause ici. Tel magazine hebdomadaire, par exemple, qui a quelque inclination pour la gauche et pour le parti socialiste en particulier...

M. Louis Perrein. A droite aussi ! Soyez serein, monsieur Caldaguès !

M. Gérard Delfau. Vous êtes bien placé pour en parler !

M. Paul Loridant. Amalgame !

M. Emmanuel Hamel. Gardez votre calme, là-bas !

M. Michel Caldaguès. Cela peut expliquer que l'article 61 bis ait été vivement combattu par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Je pourrais citer aussi un quotidien de la même orientation qui réussit à limiter son très lourd déficit grâce à l'exploitation d'un minitel rose !

M. Paul Loridant. Cinéma, monsieur Caldaguès !

M. Michel Caldaguès. On comprend, dans ces conditions, que, d'un certain côté de cet hémicycle, on ne soit pas très partisan de la taxation.

Nous, nous la demandons, cette taxation ! Elle constitue, je le répète, une épée de Damoclès qui, nous l'espérons, permettra à M. le ministre des P. et T. de mettre fin à la situation présente dans le délai qui nous sépare du 1^{er} janvier 1989.

Je ne suis cependant pas aussi optimiste que notre rapporteur M. Torre. Je lis dans son rapport que la convention que le ministre envisage de passer avec les fournisseurs de services prévoira que « seuls les titulaires de numéros de commissions paritaires pourront faire des messageries ». Cela n'est pas pour me rassurer puisque, précisément, les messageries les plus fructueuses que j'évoquais il y a un instant sont tenues par des organes de presse qui bénéficient d'un numéro de commission paritaire. D'ailleurs, certains journaux pornographiques ne bénéficient-ils pas, eux aussi, d'un numéro de commission paritaire ? J'ai même constaté qu'il était accordé à des journaux pornographiques mais non, par exemple - j'en ai vécu l'expérience - à des bulletins d'information municipaux. C'est ainsi !

Ce numéro ne me paraît pas constituer une garantie absolue de respectabilité.

Vous nous dites aussi, monsieur le ministre, que toute publicité extérieure sera interdite. Est-ce suffisant pour vous permettre de maîtriser la situation ?

La publicité extérieure - je le souligne au passage - est d'ailleurs mensongère et pourrait être attaquée en tant que telle. En effet, les jeunes personnes fort avenantes, pour ne pas dire provocantes, que nous voyons sur les affiches, notamment pendant la période de vacances - j'ai ainsi constaté une vague d'affichage extraordinaire cet été - n'ont, bien entendu, aucune espèce de rapport avec les messageries. On serait même bien en peine de les trouver dans les services de messagerie. Par conséquent, c'est, en plus, une publicité mensongère !

M. Louis Perrein. Mais il n'y a que cela à la télévision !

M. Michel Caldaguès. Monsieur le ministre, je ne pense pas que le dispositif de conventions que vous nous avez décrit, qui vous permettrait de procéder à des suspensions après l'avis d'une commission dans laquelle siègeront des personnes qui seront juges et parties - vous en conviendrez vous-même - je ne pense pas, dis-je, que ce dispositif puisse nous garantir que l'état de choses que nous dénonçons cessera.

Pour ma part, je fais beaucoup plus confiance à l'arme dont vous disposez et que vous avez évoquée tout à l'heure, qui consisterait à obliger au passage sur le 36-14, avec tous les moyens que cela comporte. Si vous voulez vraiment mettre fin à cette situation, vous serez obligé de passer par là.

En tout cas, dans l'immédiat et pour vous encourager, le groupe du R.P.R. votera l'article 61 bis. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Louis Virapoullé. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, voilà un long et beau débat !

Le minitel, qui est une excellente invention, est de plus en plus utilisé dans l'ensemble des foyers français. Peut-être a-t-on essayé, tout à l'heure, de nous faire rêver en évoquant les femmes en bas de soie. On a oublié de parler de l'époque des minijupes ! Tout cela évolue avec le temps, c'est vrai.

On avait, monsieur le ministre, un choix à effectuer.

On aurait pu trancher avec énergie et dire qu'en aucun cas le minitel ne pouvait être utilisé comme instrument pornographique.

Il y a là, en effet, quelque chose de choquant. Le minitel, lorsqu'il a été mis au point, avait un objectif bien défini : permettre des communications, faciliter l'obtention de renseignements. En aucun cas, il n'avait pour objet de permettre à la pornographie de pénétrer dans les foyers.

Mais tout le monde sait que chaque invention a ses inconvénients et personne ne peut dire qu'en l'occurrence on aurait pu les éviter.

Qu'est-ce que la pornographie ? Cette notion n'a pas encore été définie dans notre droit ; mais le problème va se poser.

Moi, je pense que la pornographie, c'est l'érotisme des autres. Certains se permettent - c'est leur droit, puisqu'on ne peut pas faire autrement - d'appuyer sur un bouton pour voir - permettez-moi de le dire - les « gesticulations » des autres.

Vous ne pouvez donc pas éviter les méfaits du minitel ; il faut être logique : ce n'est pas possible.

Il vous reste un seul moyen. Quel est-il ? C'est d'appliquer une taxation. C'est une façon de réagir contre ceux qui utilisent un instrument de haute technicité dans un but différent de celui pour lequel il a été créé.

C'est la raison pour laquelle, sans aller plus loin, car je ne veux pas prolonger ce débat, je voterai, en tant que membre du groupe de l'union centriste, l'article 61 bis.

M. Louis Jung. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne suis pas d'accord avec mon collègue M. Virapoullé, qui vient de dire que l'ensemble du groupe centriste votera cet article.

Ayons le courage et l'honnêteté de dire que ces messageries sont dangereuses pour notre jeunesse et qu'elles doivent être interdites. Vous avez un moyen à votre disposition, monsieur le ministre. Mettez-le en application !

Je pense que l'Etat doit cesser d'encaisser de l'argent sur les aspects négatifs de notre société. Personnellement, je suis outré de constater qu'à tout moment, qu'il s'agisse de l'alcoolisme ou de bien autres choses, l'Etat s'empresse d'encaisser de l'argent. Nous sommes pharisiens.

Je préfère que l'on dise que ces messageries sont indignes de notre société et qu'elles mettent en danger notre jeunesse. Puisque, monsieur le ministre, vous avez trouvé une solution, mettez-la en application. Mais n'essayons pas de gagner de l'argent par de tels moyens.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Gérard Longuet, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis désolé d'allonger ce débat. Je tiens simplement à attirer l'attention de la Haute Assemblée sur un fait heureusement positif.

Nous sommes un vieux pays, qui en a vu d'autres, et les Français ont, en définitive, beaucoup de sagesse. Si les sociétés de messageries multiplient les appels à la publicité la plus racoleuse et la plus mensongère c'est parce que, heureusement, il n'y a pas d'accoutumance à cette activité.

Dans notre société de 55 millions d'individus, possédant 25 millions de lignes téléphoniques et 3 millions de minitel à la fin de l'année, il y a effectivement quelques marginaux. Quelle société peut prétendre les écarter tous ? Mais l'immense majorité observe et renonce. Ceux qui ont essayé se rendent parfaitement compte qu'il y a duperie et publicité mensongère. Cela explique les relances publicitaires permanentes.

Etant encore optimiste, je suis persuadé que le monde de la presse peut être amené très rapidement, sous la double menace que constituent la suspension du service, d'une part, et la perspective du 36-14, d'autre part, à mettre fin à ce qu'il y a de plus racoleur et de plus provocant.

Pour le reste, j'attire votre attention sur le fait que, techniquement, une messagerie est neutre. Si nous voulons avoir la certitude qu'aucun délit ne soit commis à un moment ou à un autre, il faudrait les interdire toutes, sans considération du caractère pornographique, puisque, à tout moment, une messagerie peut devenir pornographique, dès lors que des individus décident de s'y rencontrer. Par définition, elle est ouverte à tous.

C'est la raison pour laquelle je maintiens ma position. Je crois que le Sénat a raison, comme l'a fait M. Caldaguès, d'alerter l'opinion publique, les parents en particulier, sur les risques que fait courir un usage irréfléchi de la télématique.

J'ajoute simplement - je partage totalement le propos de M. Jung - qu'en définitive l'Etat va gagner encore plus d'argent à propos d'une activité licencieuse. Je ne suis pas certain que cette perspective de taxation décourage les entreprises de se développer ou de se lancer dans ce type d'activité. Je pense que la crainte de la suspension ou du transfert sur le 36-14 sera plus dissuasive. Je m'en remets à la sagesse du Sénat, étant entendu qu'à l'occasion de l'examen de cet article la représentation nationale a fait savoir publiquement qu'elle n'entendait pas laisser perdurer cette situation. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Henri Torre, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Torre, rapporteur spécial. Monsieur le président, pour terminer, je voudrais indiquer à notre collègue M. Jung que ma position rejoint totalement la sienne. J'ai précisé au cours de mon intervention que je trouvais cette taxation hypocrite. Je ne la voterai que parce qu'elle permet pour le moment d'avoir une arme, alors que nous n'en avons pas.

La taxation devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989, je souhaite vivement que M. le ministre ait trouvé, d'ici là, les mesures réglementaires par le biais des conventions pour mettre fin aux abus.

S'il a besoin de textes législatifs, il viendra devant notre assemblée où nous l'accueillerons avec la sympathie qu'il mérite et avec tout l'intérêt que nous portons à cette question.

Nous sommes bien d'accord avec lui sur le plan moral. N'ayant pas, pour le moment, d'autres moyens, je pense qu'il faut voter la taxation. (*Très bien et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix l'article 61 bis.

M. Paul Loridant. Le groupe socialiste s'abstient.
(*L'article 61 bis est adopté.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

Education nationale

I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'éducation nationale : I. Enseignement scolaire :

La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de m'accueillir dans cet hémicycle, que j'ai toujours plaisir à fréquenter. Je voudrais d'abord vous dire ce que signifie pour moi ce budget de l'éducation nationale, qui se trouve peut-être à un carrefour de chemins. On parle beaucoup en ce moment de qualité, parfois d'échec scolaire. A mon avis, la première préoccupation que nous devons avoir, c'est d'adapter l'éducation nationale aux contraintes de la société moderne.

Au cours de ces dernières années, nous avons mal perçu l'accélération considérable d'une société en pleine mutation.

Alors que, au cours de ces dernières décennies, on a demandé à l'éducation nationale de former quelques cerveaux et surtout des bras pour travailler, nous lui demandons aujourd'hui de former beaucoup plus de cerveaux dotés d'une culture générale.

En outre, la situation de notre balance commerciale et de notre balance des paiements est due à notre degré de compétitivité par rapport aux pays nouveaux, qui travaillent dans des conditions sociales différentes, et aux pays développés, qui, dans le passé, ont su peut-être faire évoluer plus l'éducation nationale.

Nous sommes en présence d'un budget de transition afin de nous préparer à une autre période encore plus importante, dont je parlerai dans quelques instants. C'est un budget qui marque la volonté d'aller plus loin, puisque les dépenses de fonctionnement - ce qui est le plus important, puisque l'investissement est maintenant transféré pour l'essentiel aux régions, aux départements, voire aux communes - augmentent de 4,60 p. 100 et progressent, en volume, de 7,5 milliards de francs.

En comparant ce qui est comparable, les dépenses de l'Etat évolueront, cette année, d'environ 22 milliards de francs. Cela signifie que le Gouvernement a décidé de consacrer un bon tiers des dépenses supplémentaires de l'Etat à l'éducation nationale. C'est un chiffre qu'il fallait citer d'entrée, car il représente, quelles que soient les critiques ou les présentations que l'on peut en faire, dans la conjoncture actuelle marquée par une période de rigueur, un effort pratiquement sans précédent.

Les dépenses de fonctionnement du budget national progresseront d'environ 1,9 p. 100, alors que celles de l'éducation nationale augmenteront de 4,6 p. 100. Cette augmentation offre la possibilité de régler un certain nombre de problèmes qui suscitent ici ou là telle ou telle critique.

Si je n'aime pas trop parler de médiocrité, d'échec scolaire, de difficultés liées à l'éducation, c'est, d'abord, parce que - j'en suis encore plus sûr depuis mon arrivée au ministère - l'éducation nationale est peuplée d'hommes et de femmes de

très grand talent et de très grande qualité auxquels nous pouvons accorder notre confiance. Mais encore faut-il les mettre en condition pour que leurs potentialités puissent s'exprimer complètement.

Mme Hélène Luc. Il faut leur donner de bonnes conditions de travail.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Madame, vous aurez sans doute tout à l'heure l'occasion de parler. A ma connaissance, vous avez participé à un gouvernement qui ne leur a pas donné grand-chose.

Mme Hélène Luc. C'est facile !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Les femmes et les hommes politiques sont jugés au regard de leur travail et des moyens qu'ils dégagent pour résoudre les difficultés. C'est ce que je fais. Tel n'était pas votre cas.

Mme Hélène Luc. Ce sont des mots que vous prononcez.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Il manqué, avant tout, à l'éducation nationale, une souplesse d'adaptation devant la situation nouvelle très difficile qu'est la mutation de notre société. Au-delà des crédits, je voudrais, pour la bonne compréhension de ce budget, rappeler les différentes mesures structurelles que j'ai prises depuis mon arrivée au ministère de l'éducation nationale et qui vont, dans les deux ou trois ans prochains, porter leurs fruits pour permettre une meilleure adaptation.

Tout d'abord, l'éducation nationale compte, vous le savez, 1 100 000 fonctionnaires et la rentrée scolaire du mois de septembre, en dehors de l'enseignement supérieur, mobilise 13 millions d'élèves le même jour.

Jusqu'à ces dernières années, toutes les décisions étaient prises au niveau national. L'administration centrale a beaucoup de qualités, mais il fallait déconcentrer au maximum ces différentes décisions. C'est ce que nous avons fait de façon très rapide en faveur des recteurs, des inspecteurs d'académie, des directeurs d'école et maintenant des directions d'établissements secondaires.

Je voudrais insister sur cette mesure de déconcentration. Elle était, à mon avis, une des premières mesures à prendre et elle permet, quotidiennement, à chaque recteur, à chaque inspecteur d'académie et à chaque responsable d'établissement de régler les problèmes sans les laisser s'envenimer. Lorsque les problèmes étaient examinés à Paris, le temps de réponse était souvent long.

Si nous voulons que l'éducation nationale réponde demain aux mutations de notre société, la déconcentration était donc le préalable à tout autre mesure.

Je voudrais entrer un peu plus dans le détail de la déconcentration.

Mme Hélène Luc. Cela vous donne l'occasion de vous décharger sur les collectivités territoriales.

M. le président. Madame Luc, puisque vous êtes inscrite dans la discussion, je vous demande de ne pas interrompre sans cesse le ministre, si nous voulons que ce débat puisse aller à son terme dans de bonnes conditions.

Veillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je ne vous agresse pas, madame ! Il faut que vous ayez bien mauvaise conscience pour m'interrompre en permanence !

Mme Hélène Luc. Moi non plus, je ne vous agresse pas, monsieur le ministre ! Je dis simplement que vous vous déchargez sur les collectivités territoriales.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je parle de déconcentration et je vais vous expliquer ce que c'est !

La déconcentration constituait un préalable à toutes les mesures que nous pouvions prendre, notamment à l'introduction de la responsabilité dans les établissements, à laquelle j'attachais la plus grande importance.

Vous savez les polémiques qu'a pu susciter, au début de l'année 1987, la mise en place des maîtres-directeurs d'école. Aujourd'hui, le principal reproche qui m'est adressé est de ne pas aller assez vite. Or, au cours des prochains mois, 12 000 maîtres-directeurs supplémentaires viendront s'ajouter

aux 8 000 en poste depuis la rentrée dernière ; presque la moitié des écoles de deux classes ou plus seront donc dotées d'un maître-directeur pour la rentrée prochaine.

Nous mettons actuellement en œuvre une réforme extrêmement importante - l'une des plus importantes, selon moi, dans le domaine de la déconcentration - je veux parler du nouveau statut des chefs d'établissement du second degré.

Jusqu'à présent, il n'existait pas de corps de chef d'établissement. La plupart d'entre eux étaient nommés sur leur qualification et leurs diplômes. Il régnait en quelque sorte une ségrégation entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Les promotions nécessaires pour assurer une carrière à ceux qui choisissaient ces derniers postes n'existaient pas.

Dorénavant, tout cela sera balayé et des hommes et des femmes responsables et de qualité permettront - car n'oublions pas que les prochaines années seront extrêmement difficiles sur le plan de l'accueil des jeunes, en particulier dans les lycées - d'assumer la progression tout à fait spectaculaire que nous connaissons dans les cinq à six ans qui viennent.

Telle était donc la première mesure dont j'ai entrepris la mise en œuvre voilà vingt mois et qui arrive maintenant à son terme.

Comme on parle beaucoup de dialogue avec les partenaires économiques, il faut mettre l'éducation nationale en position de force pour assurer ce dialogue. Telle est la deuxième mesure.

Jusqu'à ces derniers temps, l'éducation nationale n'avait pas été suffisamment touchée par la modernisation. Lorsqu'on comparait les méthodes de gestion nationale à celles de nos partenaires économiques, il apparaissait clairement que nous avions pris un très grand retard en la matière.

Aujourd'hui, grâce aux crédits supplémentaires qui ont été dégagés depuis deux ans, grâce aussi à la volonté des différents responsables, nous sommes en train de rattraper une grande partie de ce retard. C'était indispensable, car nous ne pouvions prétendre former les cadres de demain - ceux qui mèneront le combat à nos frontières sur le plan économique et sur le plan intellectuel - si nous ne débloquions pas les techniques de gestion au sein même de l'éducation nationale.

La troisième mesure, la plus importante peut-être, concerne le développement de l'information.

Vous le savez, lorsqu'on donne à l'extérieur l'impression d'être insuffisamment « transparent », petit à petit, la méfiance s'installe. Au cours des derniers mois, j'ai donc tenté de développer le rôle des recteurs, des inspecteurs d'académie et des chefs d'établissement en matière d'information.

De plus, à l'échelon national, nous avons mis en place le système Edutel. Il fonctionne bien. Depuis le mois de mars, nous avons enregistré un million d'appels, et, au mois de juin, lors des nominations de professeurs, nous avons reçu, certains soirs, jusqu'à 18 000 appels. Cela démontre que les fonctionnaires de la maison ainsi que tous les partenaires - parents et syndicats - attendaient une meilleure information. Nous allons continuer à développer cette information, car nous sommes loin d'avoir atteint le niveau que je souhaite.

Ces trois préalables - déconcentration, modernisation et information - sont importants pour la suite du développement de l'éducation nationale et de son adaptation aux défis nouveaux.

Je voudrais maintenant citer des chiffres qui me paraissent extrêmement importants. Ils concernent les défis de l'an 2000 sur lesquels toutes les statistiques se rejoignent.

A ma demande, nos services statistiques ont tenté de serrer au plus près les prévisions d'ici à cette date. Si, actuellement, à peu près 56 p. 100 des travailleurs sont peu ou pas qualifiés, en 1999 ou en l'an 2000 ils ne seront plus que 32 à 34 p. 100 dans ce cas.

Imaginez le défi que cela représente ! Actuellement, nous comptons à peu près 22 millions de personnes actives ; à brève échéance, 22 p. 100 d'entre elles - soit près de 5 millions de personnes - ne pourront plus trouver leur place dans la société sans qualification ou avec peu de qualification.

Nous sommes donc confrontés à un double défi : celui de la formation initiale, et c'est à l'éducation nationale de le relever, et celui de la formation continue, et c'est aux entreprises qu'il convient d'améliorer la qualification et la culture générale de ceux qui sont au travail.

Dans dix à douze ans, la société dans laquelle nous vivons substituera à 5 millions d'emplois sans qualification ou peu qualifiés des emplois plus qualifiés. Les entreprises doivent faire face à ce défi considérable.

Parallèlement, l'éducation nationale enregistrera une augmentation spectaculaire du nombre de jeunes qui suivront une formation initiale jusqu'à dix-huit ans.

Aujourd'hui, environ 40 p. 100 des élèves vont jusqu'au niveau du bac, 20 p. 100 d'entre eux quittent l'enseignement à ce niveau, avec ou sans leur examen, 10 p. 100 en sortent au niveau bac plus 2 et 10 p. 100 au niveau bac plus 3 et au-delà.

Dans une dizaine d'années, selon nos statistiques, ce sont 74 p. 100 des jeunes qui poursuivront des études jusqu'au niveau du bac ou au-delà, 30 p. 100 d'entre eux quittant l'enseignement au niveau du baccalauréat, avec ou sans leur diplôme, 25 p. 100 allant jusqu'au niveau bac plus 2 et 20 p. 100 jusqu'au niveau bac plus 3 et au-delà.

Vous constatez donc le défi auquel nous avons à faire face dans les domaines de la qualification et des capacités d'accueil pour amener tous ces jeunes, qui resteront plus longtemps à l'école, à un niveau de culture suffisant.

La quatrième mesure que nous voulons mettre en place nous est imposée, non seulement par les chiffres que je viens de citer mais aussi par l'évolution de la société qui nous interpelle.

L'éducation nationale a malheureusement trop travaillé au jour le jour, cette situation est sans doute due à l'importance du budget : 7,5 milliards de francs d'augmentation en volume, ce qui représente parfois beaucoup plus que des budgets tout entiers.

C'est probablement à cause de cela que la discussion budgétaire annuelle, qui constitue une étape tout à fait logique, n'a pas toujours permis de régler les problèmes à moyen et à long terme.

J'ai donc créé une direction de l'évaluation et de la prospective qui est chargée de préparer un plan sur les besoins quantitatifs et qualitatifs de l'éducation nationale pour répondre aux problèmes que je viens d'évoquer.

Ne recommençons pas ce qui s'est produit lorsque la scolarité obligatoire a été fixée à seize ans : à l'époque, nous avons construit de nombreux collèges - des bons et des moins bons - dans lesquels le contenu n'a pas toujours suivi le contenant. Les chiffres que je viens de citer sont incontournables et il faut se préparer à faire face à cette situation.

J'ai donc décidé ce plan prospectif que je souhaite voir transformé en une loi de programme. M. le Premier ministre en a accepté l'idée à plusieurs reprises. Cette loi permettrait, pour les cinq à six prochaines années, de couvrir de façon irréversible les besoins de mise à niveau de l'éducation nationale, qu'il s'agisse du nombre des professeurs, de leur qualification ou des structures d'accueil. L'année 1987 aura été consacrée à la prospective. L'année 1988 sera celle de l'évaluation. Avant de parler en effet de celle-ci et d'adaptation pédagogique éventuelle, il fallait se doter des moyens nécessaires pour assurer l'accueil et la qualité.

Ces quatre types de mesures sont tout à fait indispensables si nous voulons que l'éducation nationale relève ces défis et assume ses obligations faute de quoi la France risquerait de ne pas être un grand pays.

J'ose affirmer que la solution de la plupart de nos difficultés actuelles passe par l'éducation nationale. Supposez que, demain, grâce à une meilleure adaptation et à une meilleure formation, le pays compte 400 000 chômeurs de moins ; il n'y aurait plus de problème de sécurité sociale ! La régression du chômage passe par la formation des hommes et des femmes.

Aujourd'hui, il ne nous est plus possible de faire face à la concurrence internationale seulement avec nos bras. Nous ne le pourrons qu'en dépassant très largement ce stade et en disposant d'une valeur ajoutée intellectuelle que seule peut fournir une éducation nationale dotée de moyens considérables en personnels de qualité au sein d'une organisation adaptée et souple.

Si le projet de budget pour 1988 est un bon budget, c'est parce qu'il fallait amorcer dans les faits la réalisation de ce discours qui, à terme, essaie de se projeter dans l'avenir.

Réfléchissez au fait que le budget de fonctionnement augmente de 4,6 p. 100. Si nous avons suivi à peu près la moyenne nationale, ce pourcentage ne serait peut-être que de 2,5. Ce projet de budget enregistre donc une augmentation supplémentaire de 2 p. 100 qui représente 3 500 millions de francs.

C'est important et cela prouve bien que, avec une grande volonté politique, on peut chaque année aller au-delà des mesures acquises automatiquement, monter d'un cran et inscrire des crédits supplémentaires pour faire face à une mise à niveau.

C'est pour cela que je disais, en commençant mon propos, qu'il s'agit d'un budget de transition qui prépare une grande ambition. Je souhaite que cette grande ambition anime également tous les gouvernements qui se succéderont désormais.

Ce projet de budget démontre la capacité politique de l'Etat de faire face à l'évolution de la société ; l'éducation nationale sera ainsi dotée d'un certain nombre de moyens pour préparer cette « adaptabilité », qui est sans doute la plus grande difficulté à laquelle elle est confrontée.

Je ne pense pas que les hommes et les femmes soient devenus meilleurs ou plus mauvais qu'ils ne l'étaient il y a quelques années. En revanche, les transformations de la société s'accroissent et il convient de remplir les conditions pour suivre cette accélération.

J'en reviens maintenant, messieurs les rapporteurs, monsieur le président, au contenu de ce projet de budget.

Il renferme un certain nombre d'éléments extrêmement intéressants. Ainsi, 1 150 millions de francs sont affectés à la mise à niveau des rémunérations des instituteurs. Sur le plan qui avait été décidé en 1983, 60 p. 100 auront été versés au cours des deux budgets que j'ai préparés.

Il est toujours difficile d'honorer ses promesses les premières années ! En effet, si 40 p. 100 auront été versés en quatre ans, 60 p. 100, soit deux milliards de francs supplémentaires, auront été dégages en 1987 et 1988. Je reconnais cependant que cette somme considérable ne représente pas pour autant des augmentations mensuelles colossales pour chaque instituteur.

Cela démontre bien que si l'on veut réaliser un effort sur les rémunérations dans le plan prospectif que nous préparons, il faudra des sommes considérables.

Nous ne pouvons donc pas régler ces problèmes de rémunération au jour le jour ou année après année. Nous devons nous imposer un plan du type de celui que le Parlement avait adopté pour notre défense nationale.

Ce projet de budget traduit également un effort qualitatif et quantitatif pour les emplois.

Dans la période difficile que nous connaissons, nous créons tout de même, pour l'enseignement secondaire - en particulier pour les lycées - 3 200 emplois, dont 200 pour l'éducation artistique, 100 pour le primaire et 100 pour le secondaire. Nous avons également créé beaucoup de sections de B.T.S. et beaucoup de classes préparatoires, ce qui, naturellement, retiendra beaucoup de jeunes dans les lycées. Ainsi, à la rentrée 1987, on a compté 86 000 lycéens supplémentaires.

On pourrait penser que la situation s'équilibre avec la disparition de 70 000 collégiens, mais ce n'est pas si simple : nous avons procédé à certains redéploiements, mais les transferts ne sont pas toujours aisés à réaliser, en particulier dans les collèges ruraux où l'on compte peu d'élèves et de professeurs.

Quoi qu'il en soit, la rentrée de 1987 s'est passée à peu près correctement. Nous savons que, pour la rentrée prochaine, il nous faudra consentir des efforts extrêmement importants. Mais, je le répète, nous créerons 3 200 postes à cet effet.

Outre l'aspect quantitatif, un effort qualitatif est réalisé. A la suite de la suppression du recrutement de professeurs d'enseignement général des collèges, nous avons considérablement augmenté le nombre de postes ouverts au C.A.P.E.S. Quand on élève la culture générale des jeunes, il faut aussi élever, en effet, le niveau de recrutement des professeurs. Le diplôme n'est d'ailleurs pas suffisant : il faut ensuite transmettre le savoir. L'acquisition de bonnes méthodes pédagogiques est donc nécessaire.

En 1980, nous recrutons 1 700 capésiens environ ; en 1988, nous en recruterons 3 500 au concours interne et 7 500 au concours externe, soit plus de 11 000 personnes ; parallèlement, nous passerons de 1 500 agrégés en 1986 à 2 100 en 1988, c'est-à-dire une augmentation de 40 p. 100.

J'attire votre attention sur ce fait parce qu'il est toujours difficile de mettre en corrélation les discours et les actes. Pour ce qui nous concerne, nous le faisons, et si notre budget augmente beaucoup, c'est aussi parce que recruter 13 000 capésiens et agrégés coûte plus cher que recruter des P.E.G.C.

Pendant plusieurs années, nous allons procéder à de tels recrutements. L'avenir paraît ainsi assuré, ce qui m'a permis, voilà quelques semaines, de réunir avec mon ami M. Valade les présidents d'université et d'élaborer avec eux un véritable plan de recrutement. Or la prospective est extrêmement importante dans ce domaine : en l'absence de plan, le nombre des professeurs recrutés peut varier considérablement d'une année sur l'autre, ce qui conduit à tarir les recrutements par la démotivation des étudiants, des professeurs et des universités.

Lorsque j'ai annoncé aux présidents d'université qu'ils disposeraient d'un plan de cinq ou six ans, constant et à un niveau élevé, j'ai senti - permettez-moi l'expression - le « courant passer » car ils attendaient ce moment avec impatience. Les étudiants pourront ainsi être incités, avec toutes les chances d'aboutir à la fin de leurs études, à choisir le métier de professeur, pour lequel ils auront été préparés plusieurs années auparavant. Ce plan est très important et devrait permettre, à terme, de trouver une solution à la crise du recrutement.

Cette année, nous avons mis davantage de postes au concours, mais nous n'avons pas réussi à combler tous les besoins. Il nous faudra donc recruter encore des professeurs auxiliaires.

Mme Hélène Luc. Quelles sont les raisons de cette crise du recrutement ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Madame, avant mon arrivée au ministère, vous n'aviez jamais proposé aux universités un tel plan sur sept ou huit ans, améliorant les possibilités pour elles de préparer les étudiants aux concours de recrutement. Nous, nous agissons.

Mme Hélène Luc. J'attends de le voir, votre plan ! Nous en reparlerons !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Quant aux lycées, vous n'avez pas non plus lieu d'être très fiers. L'accueil des lycéens et des professeurs sont de la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, de même que la prospective. Mais la loi de décentralisation a transféré la capacité de construction aux régions. Elle l'a fait sur la constatation financière de ce qui était réalisé les années précédentes. Or cette constatation est désastreuse, je suis obligé de le dire. Personne ne vous empêchait, madame, vous et vos amis politiques, de construire des lycées à l'époque où l'on pouvait prévoir les effets de la démographie. Mais vous n'y avez pas pensé, ou bien vous n'aviez pas suffisamment d'argent.

Mme Hélène Luc. Vous étiez au pouvoir depuis vingt ans. Vous auriez pu le prévoir aussi !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. En attendant, le problème qui nous assaille aujourd'hui, ce sont les capacités d'hébergement des lycéens dans notre pays, et non les moyens : en trois ans, j'aurai mis en place 10 000 nouveaux postes de professeurs pour le second degré. Entre les collèges et les lycées, nous avons dû compter 30 000 à 40 000 élèves de plus. Notre effort de recrutement est donc encore insuffisant, mais il est tout de même révélateur de la volonté du Gouvernement. Ainsi, lorsque je suis arrivé au ministère de l'éducation nationale, j'ai créé 1 400 postes pour les lycées au travers d'un collectif, car nous n'aurions pas pu assurer la rentrée autrement.

Mme Hélène Luc. Il a fallu que les lycéens manifestent pour cela !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je dis et je répète que, dans le passé, l'Etat n'a pas assumé la construction des lycées, ce qui était de sa responsabilité jus-

qu'au 1^{er} janvier 1986. Aujourd'hui, je reconnais que les régions sont dans une situation difficile, sur le plan financier comme sur le plan matériel.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Eh oui !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. On ne déclenche pas un programme de construction de lycées avec une baguette magique ! Il faut du temps, il faut faire des études, passer des appels d'offres.

La rentrée de 1987 a été relativement difficile sur le plan des capacités, mais celle de 1988 le sera encore plus. Peut-être celle de 1989 sera-t-elle moins difficile grâce aux efforts extraordinaires que font les régions. L'Etat a d'ailleurs reconnu cet effort et il l'a accompagné en ajoutant 1,2 milliard de francs aux dotations prévues par la loi de décentralisation. Ces dotations seront ouvertes au prochain collectif, qui comportera de 500 à 600 millions de francs en crédits de paiement. Ils pourront donc être mandatés très rapidement.

Le Gouvernement ne se désintéresse donc pas de la construction des lycées. Il n'en reste pas moins que ce qui n'a pas été fait pendant trois ans devra l'être aujourd'hui, surtout si nous continuons, ce qui est probable, à enregistrer jusqu'en 1990 ou 1991 l'arrivée chaque année de 70 000 élèves supplémentaires. Quoi qu'il en soit, nous allons connaître encore quelques années difficiles, pendant lesquelles les régions, les départements et le Gouvernement souffriront ensemble parce que les capacités d'hébergement n'auront pas été réalisées en temps voulu.

Toute mon argumentation vous démontre en tout cas l'utilité d'un véritable plan prospectif. Je ne peux pas travailler sans savoir ce qui se passera dans les cinq prochaines années !

Permettez-moi maintenant de dire un mot de l'enseignement privé. Dès mon arrivée au ministère, j'ai choisi comme formule : « ni favoritisme ni brimade ». Elle m'a semblé particulièrement bien adaptée à la cohabitation entre deux systèmes d'enseignement qui ont chacun leur valeur.

Ce que nous avons fait à cet égard n'est pas négligeable. Tout d'abord, la part décentralisée du forfait d'externat correspondant aux dépenses de matériel a été revalorisée. Ensuite, s'agissant des dépenses de personnel au forfait, une commission a été mise en place par mes soins. Présidée par M. Cieutat, elle a abouti au constat qu'il manquait 723 millions de francs pour assurer la parité de l'enseignement privé avec l'enseignement public. La commission a également évalué le coût des documentalistes, pour lesquels le problème n'est pas encore tranché.

Nous avons décidé de mettre dès cette année 250 millions de francs à la disposition de l'enseignement privé, afin de réaliser le rattrapage en trois ans. Un certain nombre de parlementaires ou de parents d'élèves pensent que nous n'allons pas encore assez vite. Mais c'est grâce à la commission que j'ai mise en place que 250 millions de francs figurent dans notre budget.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. C'est votre mérite !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. En outre, dans le budget que je vous présente, 800 postes sont prévus pour l'enseignement privé, ce qui correspond tout à fait aux besoins. Nous n'avons pas négligé non plus les créations de sections de B.T.S., comme dans l'enseignement public d'ailleurs. Nous avons également assoupli, par une circulaire, les conditions de nomination des maîtres, ce que beaucoup réclamaient ; mais il est vrai que, dans ce domaine, quelques progrès sont encore à faire.

Mme Hélène Luc. Cela, c'est clair !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. En résumé, dans tous les domaines, nous avons essayé de remettre l'enseignement privé à niveau chaque fois que c'était nécessaire et nous continuerons, bien entendu, dans cette voie.

J'en viens à la question des maîtres-directeurs. J'entends souvent dire que, pour l'instant, l'enseignement privé ne bénéficie pas sur ce point des mêmes avantages que l'enseignement public.

A cela, je répondrai qu'il existe, semble-t-il, un certain nombre de difficultés juridiques. Mais j'ai l'intention de mettre en place le plus rapidement possible une commission chargée de travailler sur ce sujet et de recevoir les avis, les critiques ou les suggestions des uns et des autres, de telle sorte que l'on puisse aboutir, dans le courant de l'année prochaine, à une solution permettant de placer sur un pied d'égalité les maîtres-directeurs de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public.

Par conséquent, nous essayons de faire face à chaque difficulté et de rétablir la justice entre les deux systèmes d'enseignement.

Avant de répondre aux différents rapporteurs, je tenais à vous présenter la philosophie générale de mon action. Je ne crois pas que les Françaises et les Français attendaient du Gouvernement - du ministre de l'éducation nationale en particulier - des solutions miracle qui, du jour au lendemain, auraient résolu tous les problèmes.

Ce constat est de plus en plus perçu, tant par l'opinion publique que par les syndicats avec lesquels j'entretiens des relations tout à fait normales. Chacun comprend maintenant que des mesures devaient être prises avant toute adaptation de notre système éducatif.

Aujourd'hui, grâce à nos mesures, la qualité de notre enseignement peut être améliorée, ce qui montre que notre système est bon.

Mme Hélène Luc. Vous êtes optimiste !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. J'aborderai pour conclure un point qui n'a rien de budgétaire mais qui suscite, ici ou là, quelques difficultés : je veux parler des vacances scolaires.

J'ai eu l'occasion de dire à cette tribune, parfois sur le ton de la boutade, comment cette question est appréhendée. C'est très compliqué ! Depuis mon arrivée au ministère de l'éducation nationale, j'ai reçu toutes sortes de conseils, d'avis, de demandes. Malheureusement, la plupart du temps, les différentes propositions ne sont absolument pas cohérentes entre elles. Les intérêts dans cette affaire sont extraordinairement contradictoires.

Tout récemment, le comité olympique m'a annoncé qu'il allait organiser en février un grand colloque sur les vacances scolaires. Ainsi que je l'ai dit à ses responsables, j'en attends avec impatience les résultats. Moi-même, j'ai l'intention de mettre en place, à partir de toutes les réflexions qui ont été faites, une grande commission réunissant tous les intéressés pour examiner cette question.

Les problèmes qui se posent sont innombrables : celui du catéchisme, celui des vacances d'été et des vacances d'hiver, celui des rythmes journaliers, celui des vacances courtes et des vacances longues, etc. Il faut tout examiner pour essayer d'aboutir à une solution susceptible de donner satisfaction au plus grand nombre de personnes, l'intérêt des enfants restant primordial.

Dans les pays étrangers, les choses sont quelque peu différentes. J'en parlais récemment avec mon collègue allemand. En R.F.A., les vacances d'été, par exemple, sont moins longues.

MM. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles et Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Eh oui !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Certains de mes interlocuteurs sont tout à fait favorables à des vacances d'été moins longues, mais d'autres y sont résolument hostiles. C'est donc un problème que nous ne pouvons pas régler par décision ministérielle autoritaire. Il ne peut se régler qu'à terme et par la concertation.

C'est ce que nous allons tenter de faire. Nous entendrons toutes les parties intéressées et nous essaierons de faire avancer les choses dans un sens qui aura pour base - c'est la seule condition que je mettrai - l'intérêt et la santé de l'enfant. Il faut, dans toutes ces discussions, partir de l'enfant.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je tenais à vous dire. Mon propos a peut-être été un peu bref. J'ai omis volontairement d'énumérer certaines mesures catégorielles qui figurent dans ce projet de budget. Je sais que déjà les rapporteurs ont parfaitement étudié le budget. S'ils ne sont pas d'accord avec telle ou telle mesure, ils le diront. L'année dernière, pour une douzaine de

mesures catégorielles qui posaient problème, une solution avait été trouvée. Cette année, sept ou huit sont dans le même cas. Nous essaierons également de les régler au fur et à mesure.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaite que vous reteniez simplement que ce budget est pour moi un bon budget. Je le qualifie ainsi et je sais que tout le monde ne sera pas d'accord avec moi, mais il dépasse très largement, je le répète, la moyenne nationale. Il ne règle pas tous les problèmes mais il amorce des solutions qui pourront trouver leur prolongement au sein d'un plan beaucoup plus ambitieux, qui pourrait être relayé par une loi programme. C'est du moins ce que le Premier ministre m'a dit et m'a autorisé à répéter. Naturellement, il faudra mettre en forme ce projet mais cela me paraît être la solution pour l'avenir.

Je le répète encore une fois, le temps nous est compté et les défis qui nous assaillent n'attendent pas. Nous réussirons si l'éducation nationale devient pour l'opinion publique la priorité. Je compte beaucoup sur le relais que sont les élus du peuple pour faire comprendre à l'opinion que l'éducation nationale doit être la priorité des prochaines années. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Mme Hélène Luc. Rien ne gâche votre optimisme, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Delong, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, je pense que nous sommes tous d'accord dans cette assemblée pour affirmer que la formation constitue la priorité majeure des années à venir.

Une première analyse très globale du budget de l'éducation nationale a permis à notre commission de considérer que le projet de budget qui vous est présenté répondait à cette exigence fondamentale.

Les crédits de la section scolaire progressent, en effet, deux fois plus vite que le budget de l'Etat dans son ensemble, soit de 4,56 p. 100. Avec 174 milliards de francs, le budget de la section scolaire représente 16,1 p. 100 du budget de l'Etat et le produit de l'impôt sur le revenu est absorbé quasiment dans sa totalité par cette dépense.

En outre doit-on ajouter que le budget de l'enseignement scolaire ne nous donne qu'une partie des dépenses d'éducation puisque aussi bien d'autres ministères, ainsi que les collectivités locales et les ménages participent à ce financement.

La dépense globale d'éducation était ainsi évaluée à 306 milliards de francs en 1987, soit 7,1 p. 100 du produit intérieur brut. Il n'est pas inintéressant de se livrer à quelques comparaisons avec les dépenses d'éducation dans les pays de l'O.C.D.E.

Ces comparaisons appellent deux observations très générales.

Le rapport entre dépenses publiques d'éducation et dépenses totales situe la France sensiblement dans la moyenne des pays développés, soit 11,4 p. 100.

Par ailleurs, le rapport entre dépenses totales d'éducation et P.I.B. situe la France pratiquement en tête - 7,1 p. 100 - puisque seul le Luxembourg présente un ratio plus élevé.

En première analyse, il résulte donc de ces diverses indications que l'augmentation massive des financements de l'éducation dans notre pays n'apparaît pas encore comme une urgence incontestable, si l'on se rapporte à l'effort comparatif mené par la France et d'autres pays développés en matière d'éducation.

C'est pourquoi, de l'avis de la commission des finances, une relance ambitieuse de la politique éducative passe, avant toute chose, par une évaluation des résultats du système scolaire, mais aussi par une analyse précise des causes de son mauvais fonctionnement.

La commission des finances souhaite également rappeler la nature et la structure très particulières du budget de l'enseignement scolaire.

On peut résumer la nature de ce budget en disant que les services votés en représentent 97 p. 100 ou encore les dépenses de personnels 95 p. 100.

Cela emporte deux conséquences : l'une de forme et l'autre de fond.

La conséquence de forme tient au fait que, face à un budget qui est essentiellement un budget de rémunérations, le contrôle parlementaire apparaît très limité. Ce constat pessimiste est en outre aggravé par l'évolution de la présentation des documents budgétaires.

En effet, la globalisation des crédits au sein de nouveaux chapitres aboutit à des situations quelque peu délicates : ainsi avons-nous désormais un chapitre 31-92 relatif aux rémunérations des enseignants qui, avec 91 milliards de francs, représente 9 p. 100 du budget de l'Etat. Certes, il peut nous être rétorqué que la distinction par article subsiste ; mais les mouvements de crédits entre articles sont très souples et échappent en conséquence au contrôle parlementaire.

Par ailleurs, le nombre d'actions au sein du fascicule passe de sept à trois ; or, il faudrait au moins huit ou neuf actions pour présenter ce budget, tout au moins pour que la lecture en soit facile.

Monsieur le ministre, vous qui avez exercé d'éminentes fonctions à la commission des finances, je pense que vous partagerez son analyse sur la nécessité de respecter scrupuleusement le principe de la spécialité des crédits.

La conséquence de fond de la rigidité du budget de l'enseignement scolaire est que toute volonté politique nouvelle, dans un contexte de rigueur, se heurte à l'inertie des masses budgétaires.

Les mesures acquises, en effet, s'avèrent particulièrement lourdes, soit 3 136 millions de francs, induisant une progression spontanée du budget de 1,9 p. 100. La possibilité de dégager des marges de manœuvre apparaît particulièrement étroite.

Cette réflexion fonde ainsi le caractère indispensable de la modernisation et de la gestion de cette forteresse que constitue l'administration de l'éducation nationale.

Dans cette perspective et comme en 1987, le budget de 1988 nous donne des raisons d'espérer. C'est sa première caractéristique.

Les crédits de modernisation et d'informatique progressent de 8 p. 100.

La suppression de 594 emplois administratifs dans les services centraux et extérieurs correspond à la poursuite de la rationalisation de la gestion de l'administration dans le cadre de la politique d'audit engagée en 1987.

L'élargissement des carrières des corps administratifs se traduit par une mesure nouvelle de 9 millions de francs afin de développer les perspectives de promotion.

Cette mesure procède de la volonté d'associer la recherche des gains de productivité dans les services administratifs et la valorisation des carrières.

Je voudrais souligner maintenant la seconde orientation qui résulte de l'analyse de ce budget, c'est-à-dire le renforcement des moyens pédagogiques.

En ce sens, ce projet de budget constitue une première réponse au triple défi adressé à notre système de formation : défi des effectifs résultant de l'évolution démographique ou de celle de la scolarisation ; défi de l'échec scolaire dont le coût a pu faire l'objet de diverses évaluations ; enfin défi posé - comme des études du ministère l'ont démontré - par le lien de plus en plus évident entre niveau de formation et taux de chômage.

En réponse à ces exigences, le projet de budget a privilégié le renforcement du potentiel d'enseignement.

Celui-ci repose tout d'abord sur l'accroissement du nombre d'enseignants : 3 000 postes nouveaux sont créés à la rentrée de 1988, essentiellement dans les lycées, pour tenir compte de l'évolution des effectifs.

Les crédits destinés à l'enseignement privé progressent de 4,82 p. 100 avec, notamment, 800 nouveaux contrats, la régularisation des 350 contrats passés à la rentrée de 1985, le rattrapage des crédits d'informatique pédagogique et le rattrapage du forfait d'externat. A ce propos, nous ne pouvons cependant pas passer sous silence l'insuffisance de ce rattrapage. Le Gouvernement en a annoncé à diverses reprises la majoration à concurrence de 100 millions de francs, sans que cet ajustement apparaisse dans les documents budgétaires ou dans le prochain collectif. Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur cette question, monsieur le ministre ?

La politique de développement des enseignements artistiques bénéficie d'une mesure nouvelle de 65 millions de francs et de 200 créations d'emplois. C'est une contribution majeure au renforcement pédagogique, au même titre que la progression des crédits de matériels pour l'initiation aux nouvelles technologies.

Des précisions méritent d'être apportées sur l'absence de créations d'emplois d'instituteurs.

En effet, il peut sembler contradictoire que les prévisions tablent sur une progression de 32 500 des effectifs d'élèves à la rentrée de 1988 alors que le budget ne crée aucun emploi d'instituteur.

Rappelons cependant que, dans l'enseignement du premier degré, le nombre d'élèves par classe est en baisse depuis plusieurs années : le taux moyen en 1986 était ainsi de 24,1 élèves par classe.

La commission des finances considère en outre que, même si les fermetures de classes en milieu rural augmentent, l'accélération des regroupements pédagogiques qui permettent de constituer une véritable école avec des classes à effectifs plus homogènes, est un facteur positif ; je l'ai constaté dans mon propre département où cette expérience s'est généralisée.

Par ailleurs, les créations de postes d'instituteurs au cours des années passées ne tenaient pas compte de la baisse démographique, de telle façon qu'une bonne partie de ces postes n'étaient pas affectés à des tâches d'enseignement.

Le redéploiement de ces effectifs, compte tenu des réalités locales, devrait permettre de maintenir la pré-scolarisation ainsi que l'encadrement à leur niveau actuel qui, je le répète, est satisfaisant.

Vous avez engagé, monsieur le ministre, une politique ambitieuse et courageuse pour améliorer la qualité de l'enseignement et adapter notre système éducatif aux défis du futur.

Cette politique apparaît d'autant plus méritoire que la structure de l'éducation nationale est trop lourde pour que l'on puisse en attendre des modifications rapides.

Pour cette raison, même si les mesures nouvelles contenues dans ce projet de budget apparaissent très importantes, soit 5,2 milliards de francs, elles ne peuvent que partiellement et inégalement prendre en compte les exigences d'adaptation du système scolaire. Elles contribuent néanmoins à la mise en place de l'environnement nécessaire à la mutation inévitable de l'éducation nationale.

La première exigence est l'amélioration de la qualité de l'enseignement. C'est pour y répondre qu'une direction chargée de la prospective et de l'évaluation a été créée afin de procéder à une étude sur l'évolution à moyen terme.

Vous nous permettrez cependant de regretter que les premiers éléments de réflexion n'aient pu être encore portés à la connaissance du Parlement dans la perspective de la discussion de ce projet de budget.

La réhabilitation de l'encadrement constitue le préalable à l'amélioration de l'efficacité du système scolaire. Les mesures prises depuis 1987 apparaissent à cet égard symboliques et décisives. Ainsi, 30,5 millions de francs sont inscrits dans le projet de budget au chapitre 31-92, pour financer la création des maîtres directeurs, dont le statut comporte une bonification indiciaire équivalente à 670 francs et à 900 francs pour les maîtres directeurs d'écoles de dix classes et plus.

Tout aussi importantes sont les mesures décidées pour la préparation du nouveau statut de chef d'établissement du second degré dont le dernier conseil des ministres vient de définir le contenu, et qui se traduit par l'inscription d'une provision de 12 millions de francs.

La commission des finances ne saurait trop insister sur la portée de ces mesures. Non seulement elles réhabilitent les fonctions hiérarchiques et de direction, mais en outre, elles élargissent et diversifient les possibilités de carrière des enseignants ; à ce titre, elles sont de nature à restaurer l'attraction de la carrière d'enseignant auprès des étudiants.

De même, seule une réelle revalorisation de la carrière enseignante est de nature à remédier à la désaffection pour les concours de recrutement. L'amélioration des carrières doit être une fin en soi : elle traduit l'attention qu'un pays apporte à l'instruction de ses enfants. Tout a été suffisamment dit, à cet égard, sur l'insuffisance des rémunérations d'enseignants pour qu'il soit encore nécessaire de souligner l'importance de ce problème.

Les mesures contenues dans le projet de budget ne peuvent y apporter qu'une réponse limitée, même si plus de 1 300 millions de francs sont consacrés à l'amélioration de la rémunération et de la qualification du corps enseignant.

Je rappelle enfin que le coût total de ce plan se sera élevé à quelque 3,5 milliards de francs. Les budgets de 1987 et de 1988 en auront financé - vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre - près de 60 p. 100, soit 2 milliards de francs.

Les mesures nouvelles contenues dans le projet de budget, soit 34 millions de francs, concourent à améliorer qualification et carrière des enseignants. Elles concernent en particulier la transformation de 1 541 emplois de P.E.G.C. en emplois de professeurs certifiés et personnels de direction de collège, la création de 105 emplois d'agrégés hors classe et de professeurs de chaire supérieure et l'attribution d'une indemnité de conseil de classe aux professeurs enseignant dans les classes de quatrième des lycées professionnels.

D'autres aménagements souhaitables apparaissent indispensables à votre commission.

Le premier motif de carence des candidatures aux concours résulte en effet de l'absence de perspective de déroulement de carrière. Les mesures relatives aux fonctions d'encadrement répondent à cette exigence de diversification. Cependant, d'autres mesures doivent être imaginées.

Pour les professeurs certifiés par exemple, soit 128 000 enseignants, les perspectives apparaissent particulièrement ternes ; elles sont même inexistantes pendant les quinze dernières années de carrière, c'est-à-dire une fois atteint le onzième échelon. Votre commission insiste ainsi sur l'intérêt des procédures de promotion interne, pour un corps qui souffre d'asphyxie.

La création d'une catégorie hors classe pour les certifiés aurait des conséquences budgétaires minimales comparées à la revitalisation des carrières qu'elle pourrait générer.

L'ampleur des besoins en matière de recrutements indique en outre que notre pays ne peut plus se satisfaire des demi-mesures. Ce sont en effet 15 000 enseignants du secondaire qui devront être recrutés tous les ans d'ici à l'an 2 000. On avance également le chiffre de 300 000 recrutements nécessaires, tous niveaux confondus, d'ici à la fin du siècle.

Il est donc indispensable, vous l'avez dit aussi, monsieur le ministre, que les universités retrouvent leur vocation à la formation des maîtres. Celle-ci s'est progressivement délitée au cours des vingt dernières années, les à-coups dans les recrutements et les perspectives incertaines concernant les postes mis au concours expliquant très largement cette évolution.

Seule une programmation pluriannuelle des recrutements, établie en concertation avec les universités et assurant une certaine régularité, peut inverser cette tendance. Le ministère s'est déjà engagé dans cette voie en publiant, dès septembre 1987, le nombre de postes mis au concours dans chaque discipline.

L'instauration d'un prérecrutement pour les disciplines scientifiques paraîtrait aussi une solution intéressante. Votre commission n'ignore cependant ni son coût ni sa lourdeur puisqu'elle se traduirait directement par des créations d'emplois.

Les problèmes relatifs aux locaux, et en particulier aux lycées, ont fait l'objet au sein de notre commission de longs débats. Un constat s'impose, en effet, en matière de second cycle. Les conditions actuelles de la décentralisation ne peuvent pas permettre la construction des établissements nécessaires à l'évolution des effectifs.

Si tout le monde admet l'objectif d'une augmentation générale du niveau de formation, il apparaît en sens inverse que l'évolution de la dotation régionale d'équipement scolaire va se situer très en deca des besoins. Très globalement, on peut estimer à cinquante par an les constructions nécessaires de lycées.

C'est en réponse à cette question que le Gouvernement a annoncé à diverses reprises qu'au moins un milliard de francs supplémentaire serait alloué aux régions, cet engagement devant trouver une première traduction à l'occasion de la prochaine loi de finances rectificative pour 1987.

Pour les raisons que j'ai évoquées voilà un instant, la lutte contre l'échec scolaire constitue le défi essentiel adressé à notre système de formation.

L'aide sociale aux familles est une première manière d'y répondre. A cet égard, l'évolution des crédits de bourses nous préoccupe. Ceux-ci diminuent en effet de 0,8 p. 100.

Votre commission estime qu'une orientation plus sélective, par opposition au saupoudrage des aides, est nécessaire. Elle doit cependant résulter d'une volonté, plutôt que de la contrainte liée à l'insuffisance des crédits.

Si l'on étudie la structure des dépenses publiques d'éducation dans les grands pays développés, il apparaît en effet que la France accorde en comparaison une part relativement faible à l'aide boursière. Il est donc indispensable que cette question bénéficie d'un traitement privilégié à l'occasion des réflexions menées sur le devenir du système scolaire.

La lutte contre l'échec passe également par l'adaptation de la pédagogie.

A propos du premier degré, nous avons pu en commission recueillir divers échos sur le nombre alarmant d'élèves entrant en sixième avec une pratique de la lecture très insuffisante.

Le projet de budget contient à cet égard une mesure nouvelle de 30 millions de francs pour un « plan de réussite scolaire » et des actions de soutien-rattrapage. Celles-ci pourraient constituer une première étape dans l'adaptation de la scolarité dans l'enseignement primaire.

Les difficultés rencontrées dans le premier degré expliquent en effet la cristallisation des échecs scolaires au niveau du collège. Cela ne saurait cependant justifier un ralentissement de l'action décisive entreprise à ce niveau, à la suite du rapport Legrand.

Entre 65 p. 100 et 70 p. 100 des collèges sont aujourd'hui en « rénovation ». Il paraît difficile d'apprécier cette action en termes budgétaires, pour des raisons de présentation que j'ai déjà évoquées. Cependant, les orientations contenues dans la note de service du 12 novembre 1987 sur la poursuite de la rénovation des collèges nous apparaissent très positives.

Enfin, est-il besoin de rappeler qu'environ 40 p. 100 des élèves de l'enseignement scolaire quittent l'éducation nationale sans diplôme, et 20 p. 100 sans formation professionnelle ?

Votre commission a souhaité ainsi insister sur l'importance des actions d'insertion en faveur des jeunes. Le projet de budget pour 1988 contient des orientations dans ce sens très marquées.

Un premier ensemble de mesures, pour un total de 20 millions de francs, vise à développer les liaisons entre les classes et les entreprises par l'organisation de stages et de séquences éducatives. Par ailleurs, les moyens dévolus au dispositif de formations complémentaires d'initiative locale seront augmentés de 8 millions de francs. Ces formations complémentaires en alternance connaissent un succès remarquable : 50 p. 100 des jeunes en ayant bénéficié trouvent un emploi en fin de stage et 30 p. 100 reprennent leur scolarité.

Ce type de formations courtes en alternance sont d'une grande souplesse puisqu'elles sont créées par décision des recteurs en faisant appel à des enseignants payés en heures supplémentaires. Les effectifs, qui ont été de 14 000 élèves en 1986, ont baissé à 12 000 élèves en 1986-1987, et cela malgré une très forte demande. La raison en est essentiellement l'absence d'un financement stable et régulier. Il serait hautement souhaitable, monsieur le ministre, de consacrer 20 millions de francs à cette mesure nouvelle. Une telle décision permettrait la création de 5 000 places supplémentaires en formation complémentaire.

Pour conclure, je rappellerai que ce projet de budget ne peut constituer qu'une étape dans la préparation de l'éducation nationale aux défis démographiques, technologiques et économiques de l'avenir. Par touches successives, il introduit cependant dans le système scolaire des améliorations dont le faible coût financier ne doit pas dissimuler l'importance.

C'est pour cette raison, monsieur le ministre, que la commission des finances a décidé de donner un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Séramy, rapporteur pour avis.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Après la vogue, renouvelée de l'antique, des grandes querelles sur l'école, votre arrivée aux affaires, monsieur le ministre, a créé un véritable effet de choc.

Mme Héliène Luc. Ah oui ! Ça c'est vrai !

M. Gérard Delfau. La formule est heureuse.

Mme Héliène Luc. La formule est très heureuse !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Vous avez, pour certains, il est vrai, un défaut majeur : vous préférez l'action à l'incantation.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Pire encore, vous répugnez à la polémique. Enfin, dès votre prise de fonctions, vous avez parlé gestion, modernisation, responsabilité - vous avez même, audace suprême, présenté l'éducation nationale comme l'entreprise du futur. Ce langage, j'en conviens, avait de quoi surprendre.

Mais, une fois l'étonnement passé, on commence à s'aviser qu'il correspondait à une analyse très exacte des raisons pour lesquelles notre système éducatif est aujourd'hui décrié et désarmé.

Vous avez su discerner que l'éducation nationale, confrontée à un présent déroutant, ballottée au hasard d'orientations successives et parfois opposées, attendait en effet de redevenir une grande entreprise humaine et que, pour y parvenir, il fallait pouvoir mettre ses considérables ressources au service d'objectifs clairement définis.

Vous avez compris qu'il fallait faire changer l'éducation nationale pour changer le regard qu'elle porte sur elle-même et celui que nous portons sur elle.

Vous avez compris aussi, et j'y reviendrai, qu'il faudrait voir plus loin que l'horizon budgétaire. Mais le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui traduit déjà, après celui de l'an dernier, votre souci de définir une politique cohérente et orientée vers le long terme.

Votre budget - il est difficile de le coster - est un bon budget. Avec 175 milliards de francs, il est le premier budget civil de l'Etat. Une progression de 7,5 milliards de francs et un taux d'accroissement des dotations de 4,6 p. 100 reflètent mieux que de longs discours l'importance reconnue à l'éducation, et ce d'autant plus qu'à cet effort de l'Etat s'ajoute celui des collectivités territoriales, qui assument désormais la responsabilité de la totalité de l'investissement scolaire. Elles y mettent, reconnaissons-le, plus de zèle que l'Etat qui, après avoir été un bâtisseur hâtif et un propriétaire négligent, ne manifeste pas un empressement excessif à compenser les charges induites par la remise en état des établissements et l'allongement de la scolarité.

Ce budget traduit fidèlement les orientations d'une politique de rénovation et de qualité du système éducatif.

Il faut, en premier lieu, souligner l'effort considérable de recrutement d'enseignants certifiés et agrégés qui répond, j'en porte volontiers témoignage, à une revendication ancienne de notre commission : 3 100 emplois sont créés, plus de 13 000 postes seront cette année mis au concours.

Mme Héliène Luc. Il y a toujours des effectifs de quarante élèves par classe dans les lycées !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Vous avez également mis en chantier une réforme du statut des chefs d'établissement qui devrait opportunément améliorer la carrière et accroître les responsabilités de ces personnels. De leur qualité dépend largement la qualité de l'enseignement et aussi, je le crois, l'ouverture des établissements à la vie culturelle et économique des régions où ils sont implantés. Permettez-moi, cependant, de regretter qu'il n'ait pas été possible, dès cette année, d'amorcer un effort plus significatif de revalorisation de la carrière des enseignants du second degré. Mais nous touchons là du doigt les limites du cadre budgétaire : un seul budget, fût-il bon, ne permet pas de tout faire tout de suite.

Vous avez, cette année, privilégié l'achèvement du plan de revalorisation de la situation des instituteurs. Ce plan, lancé voici cinq ans, aura ainsi été mené à bien avec une célérité dont chacun, je pense, pourra se réjouir. Vous l'avez de surcroît complété par la réforme du statut des maîtres directeurs, qui, après les tumultes que l'on sait, se met aujourd'hui en place dans le calme et à la satisfaction générale.

Vous avez aussi cherché, avec un succès certain, à élargir le recrutement des instituteurs. Ce succès se mesure non pas seulement - je tiens à le souligner - à la notable augmentation du nombre des candidats et des admis, mais aussi à la

qualité des candidatures, dont témoigne la très forte augmentation - 250 p. 100 - des inscriptions sur les listes complémentaires.

Le projet de budget poursuit et développe aussi les mesures prises pour « évaluer » l'enseignement, améliorer son efficacité et prévenir l'échec scolaire. Peut-on espérer conduire au niveau du baccalauréat 75 p. 100 d'une classe d'âge à l'horizon de l'an 2000 si un enfant sur cinq entre dans le secondaire sans maîtriser réellement la lecture et si l'on persiste à vouloir ignorer que tous les enfants n'apprennent pas au même rythme ?

Comment individualiser l'enseignement de masse ? Cette question, qui avait avant vous fait couler beaucoup d'encre, était devenue le pont aux ânes de la recherche pédagogique. Là encore, vous avez choisi d'aborder simplement un problème compliqué, et je tiens à souligner tout l'intérêt de notre commission pour le « plan pour la réussite scolaire », qui permettra, dès cette année, d'aider quelque 120 000 enfants des classes précédant l'entrée en sixième. Ils pourront ainsi surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux et, en premier lieu, de la lecture.

Ce soutien pédagogique sera heureusement prolongé dans le premier cycle du secondaire grâce à la généralisation de la rénovation des collèges, déjà effective dans 75 p. 100 des établissements, et qui permet, elle aussi, d'assouplir l'organisation de la scolarité et d'offrir aux élèves diverses formules de soutien, de rattrapage et d'aide au travail personnel.

Je voudrais aussi évoquer d'un mot « l'après-scolarité », notamment les formations complémentaires d'initiative locale. Organisées conjointement, comme l'a dit mon excellent collègue M. Delong, par les établissements et par des entreprises, elles ont fait la preuve de leur efficacité pour faciliter aux jeunes titulaires de diplômes technologiques ou professionnels la transition entre la formation scolaire et l'emploi. Elles leur offrent, en effet, la possibilité d'adapter leur qualification aux exigences du marché régional de l'emploi et elles assurent, comme on l'a dit tout à l'heure, à plus de 80 p. 100 d'entre eux un débouché professionnel en même temps qu'elles favorisent l'indispensable dialogue entre l'école et l'entreprise.

Je regrette que 8 millions de francs seulement de mesures nouvelles soient prévus dans le budget pour ces actions. C'est tout à fait insuffisant pour répondre à la forte demande dont elles sont l'objet. Mon excellent collègue M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis des crédits de l'enseignement technique, vous entretiendra aussi de cette question. Permettez-moi, monsieur le ministre, de joindre ma voix à la sienne pour vous demander d'accroître sensiblement ces dotations : le développement nécessaire des formations complémentaires dépend très directement, vous le savez, du volume d'heures supplémentaires dont les recteurs pourront disposer pour assurer leur fonctionnement.

La modernisation de l'administration de l'éducation nationale que vous avez engagée est très représentative de votre volonté de la faire progresser de façon tangible et de valoriser certaines tâches. J'observe, en effet, que la politique de déconcentration que vous nous aviez annoncée a été très rondement menée, et l'on ne peut que vous en savoir gré, puisque plus de soixante mesures sont intervenues depuis l'an dernier et ont déjà permis de faire des rectorats et des inspections d'académie les interlocuteurs privilégiés et les partenaires des responsables des régions et des départements.

Je ne saurais, monsieur le ministre, conclure ce commentaire de votre budget sans vous entretenir de l'enseignement privé.

Le Sénat partage entièrement, vous le savez, votre souci de revenir à un traitement équitable de l'enseignement privé. Vous avez manifesté cette préoccupation en procédant à l'évaluation du retard du forfait d'externat et en acceptant, lors du débat à l'Assemblée nationale, de prévoir des moyens supplémentaires pour ramener de cinq à trois ans le délai de rattrapage.

Cependant, pardonnez-moi cette lapalissade, un retard, tant qu'il n'est pas rattrapé, demeure un retard. Eh oui ! Et celui-ci pèse lourdement sur les familles, comme sur les moyens dont dispose l'enseignement privé pour s'adapter au gonflement des effectifs des lycées.

Le retard pris dans les créations de contrats d'enseignement pèse lui aussi - vous le savez - sur le développement des capacités d'accueil des établissements, spécialement dans

l'enseignement secondaire et technique. Et ce retard-là ne fait, pour l'instant, l'objet d'aucune mesure : le nombre des contrats nouveaux prévus l'an prochain correspond, ni plus ni moins, aux effectifs actuellement scolarisés dans les lycées privés.

De même, si vous avez pris soin d'étendre à l'enseignement privé certaines des mesures prises pour favoriser la rénovation et la qualité de l'enseignement, il n'a pas encore été possible de faire bénéficier les directeurs d'écoles privées du nouveau statut des maître-directeurs ; mais vous nous avez donné tout à l'heure, monsieur le ministre, toutes assurances que le problème serait réglé dans les meilleurs délais.

Me permettez-vous une suggestion ? Une partie des crédits inscrits dans la loi de finances pour 1987 au titre de la rémunération des enseignants des établissements sous contrat vient d'être annulée ; on avait, semble-t-il, surestimé les ajustements techniques et catégoriels auxquels il fallait pourvoir. Ne pourrait-on pas, en contrepartie de cette économie imprévue, envisager, soit dans le collectif que nous examinerons à la fin de cette session, soit dans le présent projet de loi de finances, un geste significatif en faveur de l'enseignement privé,...

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. ... c'est-à-dire de la liberté de choix des familles, à laquelle vous attachez, je le sais, autant d'importance que notre assemblée ?

Vous trouverez peut-être, monsieur le ministre, que je m'étends beaucoup sur l'apurement du passé, alors que vous nous invitez - comme vous avez raison ! - à nous tourner vers l'avenir. Mais, j'en ai la conviction, l'avenir sera aussi fait de la reconnaissance de la diversité de notre système éducatif, et l'enseignement privé devra, comme l'enseignement public, participer à l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs ambitieux que vous vous êtes fixés.

Ambitieux, le mot n'est pas trop fort ; téméraires, diront certains ; mais il faut toujours des sceptiques pour faire valoir les audacieux. On est légitimement pris de vertige lorsque l'on s'interroge sur l'évolution du système éducatif. L'enfant qui naît aujourd'hui entrera dans la vie active vers 2005-2010 pour terminer sa carrière professionnelle vers 2045.

Qui peut, aujourd'hui, raisonnablement esquisser les besoins de formation de cet enfant ?

Qui, de bonne foi, peut évaluer les moyens à mettre en œuvre pour que le système d'enseignement réponde exactement à la demande d'éducation ?

Comment surmonter les contingences et les pesanteurs du présent pour adapter l'éducation nationale aux exigences du futur ?

Voilà les questions qu'avec vous nous nous posons et auxquelles nous cherchons, en toute humilité, des réponses.

Deux exemples suffiront à illustrer mon propos. Le premier touche à la dévalorisation du statut des enseignants. Elle fut longtemps ignorée. Nous nous apercevons aujourd'hui que cette négligence compromet déjà gravement le renouvellement du corps enseignant.

Il n'y pas si longtemps, l'enseignement était la carrière à laquelle se destinaient les étudiants les plus brillants de leur génération. Assurément, ce n'était pas par appât du gain. C'était parce que la société reconnaissait le prestige intellectuel, l'autorité morale des membres du corps enseignant : il fut même un temps où la République était celle des professeurs. Nous en sommes bien loin, même si l'opinion reconnaît plus volontiers qu'on ne le croie le dévouement des enseignants, et même si beaucoup de ces derniers ont gardé la vocation de ce grand et beau métier.

Mais ce métier est aussi de plus en plus difficile et il n'a plus pour les étudiants d'aujourd'hui les mêmes attraits. Ils constatent que les enseignants n'ont plus dans l'école ni dans la cité l'autorité de leurs devanciers. Ils mesurent la médiocrité de leurs conditions de travail, bien éloignées de ce qui paraît aujourd'hui la norme : imagine-t-on, de nos jours, un cadre supérieur sans bureau, sans secrétariat, sans téléphone ?

Mme Hélène Luc. Eh oui !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Ils savent, enfin, que les professeurs sont peu payés, et leur carrière leur semble singulièrement statique.

Mme Hélène Luc. Vous voyez, monsieur le ministre !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Je savais, madame - je l'avais parié et j'ai donc gagné - qu'à ce moment-là vous alliez dire quelque chose.

Mme Hélène Luc. Adressez-vous à M. Chevènement, nous n'avons jamais été en charge de l'éducation nationale !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Comment, dans ces conditions, espérer recruter, en nombre et en qualité suffisants, les enseignants qui devront, demain, conduire au niveau du baccalauréat, ou au-delà, les trois quarts d'une classe d'âge ? Pourra-t-on confier cette tâche à des gens qui ne se seront orientés vers l'enseignement que faute d'avoir pu prétendre à des carrières plus convoitées ?

D'Alembert avait déjà mis en évidence, voilà plus de deux siècles, les données du problème auquel nous sommes confrontés : « Si l'éducation de la jeunesse est négligée, ne nous en prenons qu'à nous-mêmes et au peu de considération que nous témoignons à ceux qui s'en chargent ».

Voilà des questions qui dépassent largement le débat budgétaire. Mais ne nous plaignons pas de redécouvrir que l'éducation est d'abord un problème humain et que, par-delà des aménagements indiciers ou de meilleures conditions de travail - au demeurant indispensables - nous devons à nos enseignants soutien et considération si nous voulons que notre société soit capable de faire face à une tâche qui conditionne sa propre survie : assurer la transmission des valeurs et des connaissances et former les nouvelles générations.

Il est une autre donnée fondamentale de l'avenir de notre système éducatif que nous avons trop longtemps oublié de prendre en compte, c'est l'Europe. Si elle était à refaire, disait Jean Monnet, il faudrait commencer par la culture. Il parlait d'expérience.

Au moment où nous nous apprêtons pour l'échéance décisive de 1992, nous devons prendre conscience que la politique de l'éducation ne peut plus ignorer les progrès de la construction européenne. Pas seulement d'ailleurs parce que la liberté d'établissement obligera tôt ou tard notre système éducatif, jusqu'alors souverain sur son pré carré, à affronter la concurrence des autres systèmes de formation ni parce qu'il n'est que temps de songer à donner aux jeunes diplômés de meilleures chances d'accéder à un marché du travail élargi à l'Europe des Douze.

Il est, à notre sens, d'autres raisons d'intégrer la dimension européenne dans une éducation encore très nationale.

Ce qui fonde l'identité de l'Europe, c'est aussi, avant tout peut-être, un patrimoine culturel à la fois divers et partagé qu'elle doit se préoccuper de conserver et de transmettre.

M. Michel Miroudot. Très bien !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Ce qui scellera son avenir, ce sera sa capacité à trouver une réponse commune aux défis des nouvelles technologies, à substituer à la Communauté du charbon et de l'acier celle de la recherche, de l'espace, de la micro-informatique.

Malgré le silence des traités, l'Europe ne peut plus se dispenser d'une réflexion commune sur l'avenir de l'éducation, enjeu essentiel pour un continent dépourvu de matières premières, handicapée par l'essoufflement de sa démographie et par la difficile reconversion d'une vieille industrie.

Nous savons, monsieur le ministre, que vous en êtes conscient et que vous aurez à cœur d'engager avec nos partenaires cette réflexion commune autant que de favoriser l'ouverture de notre enseignement scolaire à l'étude des langues, des civilisations et de l'histoire des pays d'Europe. Et ce n'est pas le moindre des motifs que nous avons de seconder vos efforts.

Mes chers collègues, en ces temps consacrés au débat budgétaire, nous voyons des ministres tout heureux de nous dire qu'ils ont obtenu une enviable rallonge de leur budget. Nous en voyons d'autres, moins favorisés, nous expliquer que des crédits plus chichement mesurés ne nuiront en rien aux ambitions de leur politique. Nous avons aujourd'hui, mes chers collègues, devant nous un ministre béni des dieux - et du ministère des finances - puisqu'il apporte à son département et à la fois un supplément d'âme et un supplément de crédits.

La commission des affaires culturelles contribuera à cette bonne fortune en vous proposant de donner un avis favorable à l'adoption du budget de l'éducation nationale.

(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Vidal, rapporteur pour avis.

M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement technique). Monsieur le président, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles m'a chargé de vous présenter son avis sur les crédits, pour 1988, de l'enseignement technique.

J'aurai donc soin de rendre fidèlement compte au Sénat de la position qu'elle a prise. Je lui indiquerai aussi, à titre personnel, les raisons pour lesquelles j'avais été conduit à proposer à la commission de prendre une position différente. C'est là une tâche quelque peu difficile, mais je tiens à dire que, cette année encore, comme l'année dernière, elle m'est grandement facilitée par les traditions de libre discussion, de respect mutuel et d'amicale courtoisie qui sont celles de notre commission et que son président, M. Maurice Schumann, s'attache à préserver.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. C'est bien la moindre des choses !

M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, bon nombre des orientations de l'action gouvernementale dans le domaine de l'enseignement technique paraissent positives, notamment celles qui se situent dans le prolongement de la loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel et celles qui tendent à faciliter, après leur scolarité, l'insertion professionnelle des jeunes.

J'analyserai, tout d'abord, les actions tendant à poursuivre la rénovation de l'enseignement technologique et professionnel.

Trois nouveaux baccalauréats professionnels - restauration, productique bois, industries chimiques et de procédés - ont été créés à la rentrée 1987, et l'ouverture de 333 classes de préparation permettra de porter la capacité d'accueil de cette nouvelle filière de formation à 20 000 élèves. C'est une bonne chose, car la création du baccalauréat professionnel ainsi que les divers aménagements apportés, dès 1985, au fonctionnement des anciens lycées d'études professionnelles contribuent incontestablement à développer le rôle des lycées professionnels, qui ne sont plus considérés - c'est heureux - comme une voie d'échec.

La mise en place des quatrième et troisième technologiques se poursuit : ces classes, je vous le rappelle, offrent des possibilités d'orientation vers le B.E.P. ou le C.A.P. en deux ans à des élèves qui auparavant parvenaient, au mieux, à préparer un C.A.P. en trois ans.

Au total, 2 100 classes de quatrième et 1 260 classes de troisième ont été ouvertes.

Dans le second cycle, les enseignements technologiques en classe de seconde sont progressivement renouvelés, en particulier pour rendre plus attractifs les baccalauréats industriels. Il est également envisagé de renforcer la formation générale dispensée dans le cadre de la préparation au baccalauréat technologique. C'est en effet urgent car les débouchés de ces baccalauréats posent actuellement un problème : la concurrence des bacheliers de l'enseignement général freine l'accès des bacheliers technologiques aux I.U.T., et même aux sections de techniciens supérieurs, alors que la formation qu'ils ont reçue les prépare mal à l'enseignement universitaire général. Ils éprouvent des difficultés à s'insérer dans l'enseignement supérieur et aussi à trouver un emploi après le baccalauréat, les formations plus directement professionnelles - le B.A.P., le C.E.P. - étant souvent plus prisées par les employeurs.

La rénovation des diplômes techniques est également poursuivie. Je citerai à cet égard la réforme récente des règlements généraux du C.A.P. et du B.E.P., que j'analyse dans mon rapport écrit, ainsi que le bilan de la rénovation des différents diplômes techniques.

L'échéance de 1992 - date très importante - impose que l'on intensifie cet effort de rénovation. D'une part, une décision communautaire de 1985 a remis à l'ordre du jour le projet déjà ancien d'harmonisation des qualifications professionnelles. D'autre part, la perspective du marché unique est un motif supplémentaire de développer ce que j'appellerai la

« capacité concurrentielle » de nos formations, en les adaptant à l'évolution technique et en renforçant la formation générale et l'étude des langues.

Les formations post-baccalauréat se développent aussi rapidement, qu'il s'agisse des sections de technicien supérieur ou des classes préparatoires aux études comptables et financières ouvertes depuis la rentrée 1986.

Je noterai enfin, pour le regretter, que la transformation progressive du brevet de technicien en baccalauréat ne semble pas encore engagée.

En ce qui concerne le soutien à l'insertion professionnelle, vous prévoyez, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, de poursuivre et de développer les mesures déjà prises et vous considérez que l'aide à l'insertion professionnelle doit être désormais une responsabilité des établissements et une mission permanente du système éducatif. Je vous suivrai très volontiers sur ce point.

Le rapport écrit analyse le dispositif prévu à cet effet qui reprend les grandes lignes de celui de l'an dernier et devrait bénéficier cette année à quelque 100 000 jeunes.

La commission des affaires culturelles est tout à fait favorable à ces mesures. Elle m'a cependant chargé de vous faire part de nos préoccupations concernant les formations complémentaires d'initiative locale, dont notre collègue M. Séramy, rapporteur pour avis du budget de l'enseignement scolaire, rappelait avec force tout à l'heure les caractéristiques et l'intérêt. La commission trouve insuffisants les moyens consacrés aux formations complémentaires et elle souhaite que soient relevés d'un montant au moins égal à 5 millions de francs les crédits d'heures supplémentaires prévus au titre de ces formations.

J'en viens à présent à l'apprentissage : la loi du 23 juillet 1987 permet désormais de préparer par cette voie tous les diplômés de l'enseignement technologique ; 39 sections de préparation au baccalauréat professionnel vont être ouvertes, qui s'ajouteront aux 17 sections créées dès 1986 à titre expérimental. Je suis personnellement très réservé, pour diverses raisons, à l'égard de ce développement de l'apprentissage bien que, je me dois de le dire d'emblée, la commission ne partage pas ce sentiment.

Ma principale objection tient au fait qu'il me paraît contradictoire avec le souci que vous manifestez par ailleurs, et auquel je m'associe, de développer dans l'enseignement technique la place faite à la formation générale, à l'étude des langues, ou, conformément au texte que le Sénat vient de voter récemment, aux enseignements artistiques.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis. Il y aura déjà fort à faire pour que ces nécessaires améliorations soient généralisées dans l'enseignement technique et professionnel scolaire, mais qu'en sera-t-il dans l'apprentissage ? Avez-vous les moyens, quand on n'en sera plus au stade de l'expérimentation, de contrôler la qualité des formations dispensées dans la filière de l'apprentissage ?

Je tiens aussi à vous faire part de mon inquiétude quant à la sécurité dans les ateliers de l'éducation nationale. De récents et graves accidents conduisent en effet à s'interroger sur le respect des règles applicables, sur les garanties qui entourent l'octroi des dérogations permettant le travail des adolescents sur des engins dangereux, sur l'adéquation, en somme, d'un système de contrôle bien antérieur à l'essor de l'enseignement technique et professionnel.

La médecine scolaire a-t-elle un rôle et des moyens suffisants ? L'outillage, les installations, l'encadrement permettent-ils d'offrir toutes les garanties indispensables ? Une récente émission de télévision nous rappelait qu'à côté d'ateliers modèles subsistent encore de très nombreux établissements bien vétustes. C'est pourquoi je souhaiterais - je ne crois pas être le seul dans ce cas - que vous puissiez nous donner quelques précisions.

Après les orientations, j'en viens, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, à l'examen des crédits et des moyens en personnels de l'enseignement technique, à l'examen, ou plutôt, devrais-je dire, à une tentative d'examen car les documents budgétaires ne permettent guère d'apprécier ces moyens, qui ne sont que très partiellement individualisés.

La loi de programme du 23 décembre 1985 avait bien prévu, pour faciliter l'information du Parlement sur son application, qu'un rapport serait chaque année déposé sur le

bureau du Parlement, en même temps que le projet de loi de finances. Ce rapport serait en effet un document indispensable pour permettre au législateur d'apprécier la réalisation des objectifs et des orientations qu'il a fixés.

Malheureusement, le rapport en question n'a été soumis au Parlement ni cette année ni l'an dernier.

Il y a, me direz-vous sans doute, la procédure des questionnaires budgétaires. Je fais état, dans mon rapport, des réponses données aux questions portant sur les crédits, sur les personnels. Le Sénat jugera si elles sont « éclairantes ». Pour ma part, je les ai trouvées bien approximatives, et même parfois contradictoires.

Je vous le dis, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, sans esprit de polémique. Je suis d'ailleurs convaincu que vous partagez mon souci de l'information du Parlement.

J'ajoute qu'une analyse plus fine des moyens mis en œuvre me paraît indispensable pour assurer le développement et l'amélioration de la qualité de l'enseignement technique et pour apprécier aussi l'efficacité des actions entreprises à cette fin.

Vos services communiquent aux rapporteurs une estimation des crédits consacrés aux établissements techniques publics du second degré. Ces crédits seraient en 1988 de 20 859 millions de francs, en progression de 4,5 p. 100. Ils évolueraient donc au même rythme que l'ensemble du budget de l'éducation, mais sans faire l'objet d'un effort prioritaire, ce que personnellement je regrette vivement.

Le ministre de l'éducation nationale transmet également des estimations de l'évolution des crédits correspondant aux objectifs de la loi de programme, mais seulement pour la section scolaire - sections de techniciens supérieurs incluses.

Cette estimation arrête à 27 788 millions de francs, en dépenses ordinaires plus autorisations de programme, les crédits consacrés aux établissements publics du second cycle, à l'aide aux établissements privés et aux bourses, ce qui correspond à une progression de 5,3 p. 100 en valeur, par rapport à 1987.

La progression en volume, sur la base d'un taux d'inflation estimé à 2,5 p. 100, serait ainsi de 2,7 p. 100 en 1988. Elle serait plus satisfaisante que cette année. En 1987, en effet, l'évolution des crédits de l'enseignement technique sera en fin de compte négative, le taux d'inflation, actuellement estimé à 3,3 p. 100, excédant la progression nominale des crédits, soit 3,1 p. 100.

En tout état de cause, on est loin des objectifs fixés par la loi de programme, à savoir 2,8 p. 100 de progression moyenne annuelle en volume pendant cinq ans.

A ce propos, je demanderai une précision à Mme le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle. Vous avez dit à l'Assemblée nationale, madame le secrétaire d'Etat, que les auteurs de la loi de programme avaient prévu une augmentation annuelle de 2,15 p. 100 des crédits des enseignements techniques scolaires. Je m'interroge - et vous interroge - sur ce pourcentage inédit, qui ne figure ni dans la loi ni dans les textes d'application et auquel ne se réfèrent pas non plus les estimations dont je viens de faire état.

J'admettrais fort bien - je m'empresse de vous le dire - qu'une année ou l'autre on fasse porter un effort plus important sur tel ou tel niveau de l'enseignement technologique et professionnel. Rien ne s'y oppose, pourvu que l'objectif de progression globale soit respecté.

Il me semble, cependant, que le Parlement devrait être dans ce cas clairement informé des choix gouvernementaux et avoir tous les moyens d'apprécier si l'ensemble des crédits évoluent conformément aux prescriptions de la loi. Hélas ! ce n'est pas le cas.

En revanche, si de nouveaux critères de progression des moyens de l'enseignement technique devaient être substitués à ceux qui figurent dans la loi, il ne suffirait pas d'informer le Parlement. Il faudrait lui demander de changer la loi.

Vous le voyez, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, les rapporteurs du Sénat suivent attentivement l'exécution des lois de programme : puisque vous en préparez une, c'est pour vous, je l'espère, une constatation encourageante.

J'ai mis le même soin à tenter d'apprécier l'évolution des postes d'enseignant. J'ai demandé à vos services de me préciser la nature et le mode de calcul des créations annoncées, soit 1 370 emplois. Un tableau m'a été fourni ; il figure dans

mon rapport. Je regrette toutefois que les chiffres qu'il comporte ne coïncident pas avec les rares données individualisées dans les documents budgétaires et qu'il ne s'accompagne pas des commentaires nécessaires.

Monsieur le président, mes chers collègues, j'avais proposé à la commission des affaires culturelles de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'enseignement technique, en raison du manque d'informations disponibles, de l'insuffisante progression des crédits et de la politique suivie dans le domaine de l'apprentissage.

La majorité de la commission ne m'a pas suivi et elle a décidé de donner au Sénat un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement technique pour 1988. Toutefois, sur proposition de M. Séramy, elle a assorti cet avis favorable d'une condition : l'accroissement, dans les proportions que j'ai tout à l'heure indiquées, des crédits correspondant aux heures supplémentaires affectées aux formations complémentaires d'initiative locale. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 42 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 50 minutes ;

Groupe socialiste : 37 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 34 minutes ;

Groupe communiste : 24 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 17 minutes.

La parole est à M. Moinard.

M. Louis Moinard. Monsieur le président, mesdames les secrétaires d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me permettrai de revenir sur l'importance de la place tenue par l'enseignement privé dans notre pays et sur la dimension des problèmes que celui-ci doit résoudre après les écarts creusés de 1982 à 1986.

Bien que votre projet de budget pour 1988, monsieur le ministre, traduise un incontestable et louable effort en faveur de l'enseignement privé, celui-ci reste encore moins bien doté que l'enseignement public, par rapport au nombre d'élèves.

Il reste indéniablement de graves sujets de préoccupation, au premier rang desquels figure le rattrapage du forfait d'externat. Vous avez annoncé, monsieur le ministre, lors de l'examen de votre projet de budget à l'Assemblée nationale, que la commission d'évaluation que vous avez mise en place en 1986 a chiffré à 39,7 p. 100 l'écart entre le forfait versé aux établissements sous contrat et le coût d'un élève de l'enseignement public, ce qui représente 750 millions de francs. C'est la raison pour laquelle vous avez proposé un rattrapage sur trois ans - au lieu de cinq - et, dès cette année, une première mesure de rattrapage de 250 millions de francs, au lieu des 150 millions de francs précédemment prévus.

En fait, ces 750 millions de francs ne représentent qu'une mise à niveau minimale, puisqu'ils ne tiennent pas compte des écarts qui se sont creusés entre 1982 et 1986. Il faut rappeler que ce sont 4 milliards de francs de retard qui ont été accumulés et que ce sont les familles concernées qui en supportent le poids financier. Une mise à niveau normale s'élèverait à 900 millions de francs.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je me permets de regretter que le Gouvernement n'ait pas pu faire un effort encore plus important, cette année, en portant les crédits à 300 millions de francs au lieu de 250 millions de francs.

Par ailleurs, si l'enseignement privé reste encore confronté à de graves problèmes financiers, l'insuffisance de postes se fait également ressentir. Ce sont malheureusement les conséquences de la loi du 25 janvier 1985 qui ont fait passer l'enseignement privé aux crédits limitatifs. Bien entendu, vous avez entrepris, monsieur le ministre, de remettre en ordre cette procédure. Cependant, un déficit de 1 000 emplois a empêché la rentrée scolaire de 1987 de s'effectuer partout dans de bonnes conditions. Les 800 nouveaux contrats annoncés pour la rentrée de 1988 seront encore insuffisants, le secrétariat général de l'enseignement catholique ayant estimé ses besoins à 1 100 postes.

Je terminerai mon propos, monsieur le ministre, en évoquant la question de la parité de traitement entre enseignants du secteur public et du secteur privé, qui n'est malheureusement pas respectée.

En effet, les directeurs d'écoles privées sous contrat d'association ne profitent pas des mêmes avantages que ceux qui sont accordés aux maîtres-directeurs des écoles publiques, prévus par les décrets du 2 février 1987. Mais vous venez, monsieur le ministre, de nous dire que vous preniez en compte ce problème et que vous aviez la volonté de le résoudre.

Les membres de mon groupe et moi-même sommes incontestablement très attachés à la liberté d'enseignement et nous sommes heureux de voir que, depuis mai 1986, vous avez mis en œuvre une politique d'équité entre enseignement public et enseignement privé. Les mesures nouvelles du projet de budget pour 1988 sont tout à fait appréciables. Cependant, nous comptons sur vous pour aller encore plus loin, afin d'assurer à l'enseignement privé de véritables conditions d'existence et de développement, permettant ainsi le maintien réel du pluralisme scolaire et du libre choix des parents.

Conscient non seulement de l'immense besoin de formation en faveur de nos jeunes - c'est un souci que nous partageons tous - mais aussi de votre volonté de mener des actions efficaces et durables, je voterai votre projet de budget, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Rufin.

M. Michel Rufin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, l'éducation nationale a pour mission de former nos jeunes : en cela, elle est la clé de voûte de l'avenir de notre pays. Pour cette raison, elle nous concerne tous et c'est avec satisfaction que je constate que le projet de budget de cette année, qui comporte en crédits de paiement une somme extrêmement importante - elle est supérieure à 175 milliards de francs - est en augmentation de plus de 4 p. 100 par rapport à l'an passé. De même, les autorisations de programme, avec 989 millions de francs, progressent - elles de plus de 4 p. 100.

Ce budget répond à plusieurs interrogations, notamment à celles qui concernent le recrutement des enseignants et la revalorisation de leur traitement, mais surtout - et je dirai enfin - comme ce fut le cas pour la défense, monsieur le ministre, vous avez annoncé l'élaboration d'un plan et même d'une loi de programme.

En effet, il est évident que la société du futur aura besoin d'hommes et de femmes qualifiés, formés et que, pour cette raison, une planification s'impose. Il faut que le milieu économique et celui de l'enseignement se rencontrent de façon de plus en plus étroite. Il faut que nos jeunes apprennent mieux encore ce qu'est une entreprise et comment elle fonctionne. Il faut que les formations correspondent aux besoins des entreprises et de la nation, besoins actuels, mais aussi besoins du futur.

A cet égard, et puisque je sais combien, monsieur le ministre, vous avez le souci de l'efficacité, j'aimerais attirer votre attention sur un point particulier de cette loi de programme qu'il conviendrait d'examiner de très près : je pense à l'enseignement des langues vivantes dans notre pays.

Quels seront les besoins dans ce domaine au cours des années à venir ? Bien entendu, une date s'impose aussitôt à tous les esprits : 1992. En effet, à partir de 1992, les frontières de la C.E.E. seront perméables, non seulement pour les biens, mais aussi pour les personnes et, bien entendu, pour les enseignants et pour les élèves.

Je sais que vous avez organisé, dans le courant du mois d'octobre dernier, un colloque franco-allemand sur ce sujet très important. Etant élu de l'Est de la France, originaire d'un département - la Meuse - qui est un lieu privilégié d'échanges et de rencontres avec nos partenaires d'outre-Rhin, je suis particulièrement attentif à tout ce qui touche l'enseignement de la langue et de la civilisation allemandes. En effet, l'Allemagne est notre premier partenaire économique. Les échanges avec ce pays sont en hausse constante ; les entreprises et les milieux socioprofessionnels réclament un nombre croissant de techniciens, d'ingénieurs, de commerçants, de juristes sachant parler et comprendre l'allemand, sachant communiquer en allemand.

Que constate-t-on lorsqu'on examine les chiffres ? En 1958-1959, 20,7 p. 100 des élèves choisissaient l'allemand en sixième ; ils sont actuellement 12,5 p. 100. En 1958-1959, 32,5 p. 100 des élèves de quatrième choisissaient l'allemand comme deuxième langue ; ils ne sont aujourd'hui que 26,5 p. 100, si j'en crois les chiffres de 1985-1986.

Alors que les besoins en germanistes vont croissants et qu'une quantité non négligeable d'emplois seront offerts à ceux qui sauront l'allemand, pourquoi cette désaffection à la veille de 1992 ? Allons-nous rater cette échéance pour n'avoir pas voulu former un nombre suffisant de jeunes sachant communiquer en allemand ?

Incontestablement, l'anglais occupe une position de quasi-monopole dans de larges domaines de l'enseignement technique et professionnel, et nous devons en tenir compte. Mais il m'apparaît qu'il serait fructueux d'entamer une enquête pour déterminer avec autant d'exactitude que possible quels sont, à l'heure actuelle, les besoins dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères en France, en particulier de la langue allemande.

Il va sans dire que ces besoins ne sont pas seulement d'ordre économique, scientifique, mais qu'ils sont aussi d'ordre culturel. Voici, par exemple, deux questions prospectives auxquelles on pourrait s'efforcer de répondre : quelle est l'importance du facteur linguistique parmi tous les facteurs qui déterminent notre balance commerciale avec la République fédérale d'Allemagne ? Le développement et les échanges économiques, scientifiques, culturels, ou autres avec la R.F.A. peuvent-ils s'accommoder d'un recul de l'enseignement de l'allemand en France ?

Bien entendu, de telles interrogations s'imposent également quand il s'agit d'autres pays, y compris les plus lointains.

Je crois savoir, monsieur le ministre, que vous envisagez d'abroger le seuil d'ouverture de classes en allemand et que ce seuil serait ramené de quinze à huit élèves comme pour les langues autres que l'anglais. Cependant, cette mesure - qui me paraît mettre fin à une sorte de discrimination dont était victime l'allemand et dont les conséquences, psychologiques surtout, ont une importance non négligeable - pourrait peut-être aller de pair avec une sensibilisation et une information de certains chefs d'établissement et enseignants.

Je pense, notamment, aux directeurs des écoles primaires et aux maîtres du cours moyen deuxième année. En effet, le ministère pourrait peut-être publier et transmettre les résultats de cette grande enquête que je préconise pour définir une politique des langues vivantes qui réponde, de façon aussi adéquate que possible, aux besoins de la nation. Je suis persuadé que les résultats de cette enquête feront ressortir, de façon évidente, les besoins de notre pays en germanistes. Du reste, il serait fort souhaitable que, dans la loi de programme, l'allemand soit mentionné en tant que langue dont il faut tout particulièrement tenir compte.

L'inspection générale d'allemand - à laquelle je tiens à rendre ici un hommage particulier en raison du sérieux de son travail et de la lucidité de ses analyses - est fort consciente des besoins de la nation et de ceux qu'impose l'évolution du monde moderne. Depuis fort longtemps, elle conçoit l'allemand comme langue d'échange et de communication interculturelle dans laquelle la pratique de la langue de l'autre communauté ne va pas sans la connaissance de sa civilisation et réciproquement.

Pour résoudre les problèmes actuels, il faudrait sans aucun doute s'appuyer sur les enseignants d'allemand, dont les connaissances et la conscience professionnelle sont unanimement reconnues, et les convier à se rencontrer, à ce concerter - peut-être sous forme de stages - et à trouver, en accord avec l'inspection générale, des solutions pour que l'allemand retrouve la place qu'il doit normalement occuper parmi les langues étrangères enseignées en France.

Je n'ose imaginer la mise en place d'une année sabbatique, mais il est certain que la communication interculturelle serait mieux perçue grâce à l'organisation de stages d'information et de formation et, là, je parle, non pas de l'allemand en particulier, mais de toutes les langues vivantes.

En effet, la formation continue est une nécessité dans toutes les matières si notre enseignement veut s'adapter aux changements de plus en plus fréquents du monde moderne. C'est sur ce point particulier qu'il conviendrait de faire un effort. A cet égard, on pourrait imaginer une mobilité qui permette à tous les enseignants de bénéficier d'une réelle formation continue.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, aborder l'enseignement technique et professionnel en raison des ses imbrications avec le monde de l'économie et de ses liens privilégiés avec les entreprises. Les formations techniques et professionnelles doivent avoir elles aussi une importance majeure dans notre système éducatif. Sous l'impulsion du ministère de l'éducation nationale et du secrétariat d'Etat à la formation professionnelle, en 1986-1987, 150 000 jeunes supplémentaires ont été accueillis dans les lycées techniques ou professionnels.

Il apparaît à l'évidence que les mesures que vous avez prises, monsieur le ministre de l'éducation nationale, madame le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, ont été parfaitement bien ressenties. Elles ont redonné confiance dans leur mission aux enseignants de l'enseignement technique qui se sentaient isolés. Elles ont permis de développer la flexibilité qui commence à exister au sein du ministère de l'éducation nationale et elles ont mis nos jeunes en situation de travail.

Ces mesures ont apporté des moyens nouveaux pour éviter aux jeunes des interruptions prématurées de scolarité et faciliter leur passage entre la structure éducative et la vie professionnelle.

Elles ont permis notamment à chaque établissement d'organiser des entretiens non seulement avec les jeunes et leurs parents mais aussi avec les responsables d'industries. Elles ont permis d'aider à la recherche d'emplois et à l'orientation de nos jeunes par des sessions d'information.

Ce plan, que vous avez mis au point, madame le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, dès 1986 et que vous avez renouvelé cette année avec des moyens accrus, pouvez-vous nous en préciser le bilan pour l'année écoulée et nous indiquer les prévisions attendues pour l'année en cours ?

Par ailleurs, voudriez-vous avoir l'obligeance de nous faire connaître si les entreprises ont répondu favorablement à votre attente et accompagné vos initiatives heureuses ayant pour objet de mieux appréhender les besoins des entreprises d'ici à cinq ou sept ans pour y adapter les formations ?

J'aurais eu sans doute encore d'autres questions, mais je me suis limité à celles qui me paraissaient essentielles tout en vous indiquant, monsieur le ministre, combien votre projet de budget nous paraît être orienté vers l'espoir en notre jeunesse et vers l'avenir.

C'est pourquoi, voulant exprimer ma confiance dans le Gouvernement et dans sa politique de l'éducation que vous-mêmes, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat à l'enseignement et madame le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, menez si heureusement, je voterai avec le groupe du R.P.R. votre budget. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le budget pour 1988 de l'enseignement scolaire progresse de 4,1 p. 100, soit une augmentation en francs constants que l'on peut estimer à 0,8 p. 100. Les moyens consacrés aux personnels et au fonctionnement augmentent de 7,04 p. 100 cette année, en grande partie du fait de l'achèvement du plan de revalorisation des salaires des instituteurs commencé en 1983. Parallèlement, les dépenses globales de l'Etat pour les personnels et le fonctionnement augmentent de 7,18 p. 100.

Les dotations aux collectivités territoriales pour les collèges et lycées, qui figurent au fascicule du ministère de l'intérieur, augmentent en francs courants de 4,89 p. 100 pour le fonctionnement et de 3,4 p. 100 pour l'équipement.

A partir de ces chiffres, monsieur le ministre, vous mettez en évidence que les crédits de fonctionnement de l'Etat augmentent de 2 p. 100 cette année, alors que les vôtres progressent de 4,6 p. 100. Cela vous autoriserait, dites-vous, à parler d'un « bon budget ». Tel n'est pourtant pas le sentiment des personnels et des usagers de l'éducation nationale.

En effet, ces chiffres seraient passables s'il ne s'agissait du budget le plus important pour la nation. En réalité, eu égard au retard pris depuis 1986 et à l'ampleur des besoins, ce projet de loi de finances pour 1988 est un projet de loi d'aggravation, qui n'ouvre aucune perspective ni aux personnels ni aux usagers de ce grand service public.

Avec de tels chiffres, que nous sommes loin, monsieur le ministre, de vos déclarations d'intention sur le plan « prospective », alors que vient de s'effectuer dans les pires conditions une rentrée ponctuée de grèves et de manifestations.

Myope sur le présent, aveugle sur l'avenir, ce projet de budget est à l'image de votre action : sans prise réelle sur les difficultés d'aujourd'hui, sans souffle ni imagination pour l'avenir, il gère sans illusion et repousse vers les lointains radieux d'une miraculeuse loi de programme l'effort urgent de modernisation qu'attend la nation.

M. Emmanuel Hamel. Quelle modération dans le propos !

M. Gérard Delfau. Vous tenterez peut-être de vous échapper de la grisaille actuelle et des points noirs de la rentrée. Vous reprendrez peut-être quelque pétition de principe relative à un futur plan de modernisation. Vous nous direz peut-être votre attachement à l'enseignement technique et professionnel, au moment où les objectifs de la « loi Carraz » ne sont pas complètement réalisés. Vous accepterez peut-être même de revenir sur certaines de vos déclarations passées, lorsque vous considérez l'école comme une entreprise.

L'on s'en voudrait presque de devoir rompre cette atmosphère idyllique, propice au consensus sur les grands principes, pour faire état de quelques désagréables réalités. Mais il faut bien, mes chers collègues, se préoccuper des élèves, des professeurs, et des conditions dans lesquelles ils travaillent et auront à travailler quotidiennement. Car c'est à cette aune-là que se jugent les discours et les intentions.

Je voudrais éviter de brosser un tableau misérabiliste mais nous lisons, nous entendons, nous constatons des choses étonnantes. Permettez-moi de citer un témoignage de lycéenne, éloquent dans sa sobriété, publié récemment dans un quotidien : « Le matériel est pourri et il pleut dans la cantine. » Ou encore celui-ci : « Les plafonds s'effritent et nous sommes quatre par ordinateur. »

Bien entendu, nous ne sommes pas censés évoquer longuement la situation dans les universités, mais il me semble que les travaux dirigés fréquentés par 80 élèves, assis par terre ou debout dans le couloir, méritent d'être encore évoqués à cette tribune.

Vous ne pouvez ignorer, monsieur le ministre, des situations telles que celle de l'université Paul-Valéry de Montpellier qui, prévue pour 4 500 étudiants, compte 13 000 inscrits. Vous savez que manquent 16 000 mètres carrés pour assurer les enseignements ailleurs que dans des préfabriqués achetés d'occasion voilà quinze ans, et où la sécurité n'est absolument pas assurée : trois amphithéâtres ont brûlé cet été en raison de la vétusté du système de lutte contre l'incendie.

Au moment où je parle, monsieur le ministre, les étudiants sont en grève.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur ?

M. Gérard Delfau. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je voudrais simplement poser à M. Delfau une question à laquelle il n'est pas obligé de me répondre. Pense-t-il que, si plusieurs milliers d'étudiants manquent en une seule année, c'est arrivé essentiellement à la rentrée de 1987 ou cela vient-il de plus loin ? Si les plafonds, ici ou là, ont quelques fuites, cela signifie-t-il que subitement la rentrée de 1987 a été plus mauvaise que les rentrées précédentes ? S'il y a, à tel ou tel endroit, des manques de professeurs, pense-t-il que cela s'improvise en une année ? J'ai eu l'occasion de le dire, chez les hommes politiques, ce qui flanche le plus souvent, c'est la mémoire. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. Emmanuel Hamel. Et les socialistes n'en ont pas !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Delfau.

M. Gérard Delfau. Puisque vous m'incitez à vous rafraîchir la mémoire, monsieur le ministre, je vous rappellerai les créations de postes effectués en 1982 et 1983 dans l'ensemble des services publics et contre lesquels vous aviez voté, notamment s'agissant du ministère de l'éducation nationale. Si vous

souhaitez que nous fassions ensemble un inventaire des problèmes, car, monsieur le ministre, vous êtes en charge de ce secteur depuis maintenant quelque dix-huit mois, je vous propose d'aller visiter ensemble, non pas le futuroscope, encore que ce serait pour le parlementaire que je suis très intéressé, ...

M. Emmanuel Hamel. Très enrichissant.

M. Gérard Delfau. ... mais l'université Paul-Valéry. Vous verriez comment, dans une situation très dégradée, les mesures urgentes de rentrée n'ont pas été prises. Car je parle, monsieur le ministre, non pas seulement d'un héritage ou d'un passif, mais d'un sinistre qui est arrivé cette année et auquel votre ministère n'a pas su faire face. Voilà ce que je pourrais répondre aux propos que vous me teniez à l'instant.

Au fond, la philosophie de toute mon intervention s'oppose, effectivement, à celle que vous avez faite à cette tribune. Si mes collègues et moi-même décrivons, au nom du groupe socialiste, la situation de cette rentrée, c'est pour l'opposer, d'une part, à ce que vous appelez un bon budget et, d'autre part, à ce fameux plan « prospective » que vous nous annoncez. En effet, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, les usagers, les personnels et les parents d'élèves jugent en fonction de ce qu'ils vivent quotidiennement et non en fonction de ce que vous pouvez déclarer ou annoncer comme devant se réaliser dans les dix ou douze ans qui viennent. Au surplus, sur ce problème de la rentrée à l'université Paul-Valéry, comme d'ailleurs dans d'autres universités de la région parisienne, vous êtes bien informé puisque mes collègues sénateurs de l'Hérault, notamment M. Vidal, vous ont déjà alerté.

Je reviens, après cette parenthèse, au fil de mon propos. Monsieur le ministre, si le flux de bacheliers entrant à l'université ne s'était pas subitement réduit en 1987, comment aurait-on pu faire face, dans des conditions décentes, à la rentrée ? Où en serait non pas une, deux ou trois universités, mais l'ensemble des établissements supérieurs ?

Je souhaiterais maintenant aborder un autre sujet et vous interroger, monsieur le ministre, sur votre politique sociale.

S'agissant des bourses - l'un de nos rapporteurs a d'ailleurs déjà insisté sur ce point - elles augmentent pour l'enseignement supérieur, de 2 p. 100 en francs courants, comme en 1987, contre une moyenne de 15 p. 100 pour les trois années précédentes - vous souhaitez, si j'ai bien compris, monsieur le ministre, que nous fassions des comparaisons entre les deux gouvernements... Pour l'enseignement scolaire, leur montant diminue de 2 millions de francs, ce qui est particulièrement grave, compte tenu de la montée des effectifs dans le second degré.

On attend, en 1988, 77 000 élèves de plus dans les lycées et 14 500 dans les sections préparant aux baccalauréats professionnels. Nombre de ces jeunes sont issus de familles modestes, et l'on peut dès à présent prévoir que les bourses ne dépasseront pas 5 000 francs dans les lycées professionnels, 1 700 francs dans les lycées et 645 francs dans les collèges. Vous vous souvenez, monsieur le ministre, que le précédent gouvernement avait fait un effort tout particulier à cet égard, notamment pour les enfants de familles défavorisées fréquentant les lycées professionnels.

De même, l'aide aux familles nombreuses est en régression, avec 1 687 millions de francs.

Enfin, la dotation pour les manuels scolaires stagne à 300 millions de francs.

Avant d'en terminer avec les aspects purement sociaux de ce budget, je dirai un mot de la santé scolaire, qui est à nouveau totalement négligée.

Nous avons entendu dire, ici ou là, que le médecin scolaire n'a plus aujourd'hui qu'un rôle secondaire, presque marginal dans la santé des enfants, à côté des médecins généralistes et spécialistes. Je dois dire que cela est particulièrement grave pour les familles les plus défavorisées et alors que s'étend le chômage.

Le médecin scolaire a, ou plutôt devrait avoir - s'il avait moins de 6 000 à 8 000 jeunes en charge - un rôle de prévention très important à jouer. Ne lui laissez pas seulement la responsabilité de la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

Il conviendrait, au contraire, de développer le nombre de postes de médecins et d'infirmières et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de prévention.

Si j'ai tenu à aborder les aspects sociaux d'entrée de jeu, c'est parce que c'est dans ce domaine que se manifeste le mieux le décalage entre vos bonnes intentions et la réalité de votre action.

S'agissant de l'accueil des jeunes de tous milieux, s'agissant du soutien que la nation doit aux plus défavorisés, vous rompez l'égalité des chances ; vous montrez l'envers de vos discours. Les chiffres illustrent la réalité. Les familles, les lycéens, les étudiants, face à cette rentrée de rigueur et de pénurie, manifestent, protestent, descendent dans la rue. Vous avez, hélas ! à votre actif, monsieur le ministre, quelques centaines de milliers de manifestants de plus qu'il n'y en a eu au cours des cinq années précédentes. Pourquoi ces faits si votre politique était conforme à ce que souhaite la nation ?

Pour être tout à fait objectif, j'excepterai néanmoins de ma critique les dotations nouvelles pour les chefs d'établissement et les maîtres-directeurs, ainsi que pour l'enseignement privé. Dans ces deux domaines, il y a eu « progrès », même si l'on voit mal comment cela va permettre d'accueillir davantage d'élèves dans de meilleures conditions.

Précisément, les conditions dans lesquelles les élèves sont accueillis sont rarement satisfaisantes.

En ce qui concerne la maternelle tout d'abord, la nécessité de permettre l'accès des plus jeunes semble parfois négligée. Dans le primaire, après les 800 emplois d'instituteurs supprimés l'an passé, vous créez cette année vingt-cinq emplois d'instituteurs maîtres formateurs par suppression de trente emplois d'instituteurs, soit une perte sèche de cinq emplois pour 33 600 élèves supplémentaires.

Il s'agit d'une réduction des moyens que ne pourront compenser les 30 millions de francs que l'on prétend momentanément consacrer à la lutte contre l'échec scolaire. En effet, avec les personnels dont vous disposez, un simple calcul fait apparaître que les 120 000 élèves de C.M.1 et C.M.2 concernés bénéficieront de trois ou quatre heures de soutien par an. Il eût été, à notre avis, infiniment plus pertinent, madame le secrétaire d'Etat, d'opérer des recensements afin de mieux « cibler » l'effort et, par exemple, de permettre que l'on s'occupe de ces 10 p. 100 d'enfants qui redoublent le cours préparatoire et qui, dans leur quasi-totalité, n'entreront pas au lycée.

La lutte contre l'échec scolaire, dont il faut bien parler, monsieur le ministre - même s'il faut évoquer aussi la réussite du grand service public de l'éducation nationale - ne se satisfait pas de mesures ponctuelles ; elle exige la durée dans l'effort et dans l'investissement.

J'entends dire, à ce propos, qu'ici et là, faute de moyens, les équipes d'enseignants des zones d'éducation prioritaire se découragent et renoncent.

La lutte contre l'échec scolaire passe par le renforcement de la formation initiale et continue des maîtres. Les crédits affectés à celle-ci progressent respectivement, en francs courants, de 2,3 p. 100 et 4 p. 100, c'est-à-dire pratiquement pas, vous me l'accorderez, en francs constants.

Rien n'a été fait pour augmenter le nombre d'élèves-instituteurs et de professeurs d'école normale, que l'on avait fortement diminué l'an dernier. Par ailleurs, sans création de postes, comment seront remplacés les maîtres qui suivront une formation ?

Pourtant, la formation initiale, mais peut-être surtout continue, est un élément fondamental dans la revalorisation de la fonction enseignante. Elle est le volet complémentaire des salaires qui permet, dans l'exercice d'un métier de plus en plus difficile, d'élaborer un véritable plan de carrière et de rechercher et d'appliquer des méthodes adaptées aux nouveaux apprentissages.

Cela est particulièrement vrai s'agissant des collèges où, malgré la baisse démographique des tranches d'âge actuelles, rien ne permet d'espérer une amélioration.

En fait, vous avez préféré opérer un redéploiement des personnels des collèges vers les lycées. Vous avez même, pour ce faire, regroupé l'ensemble en une ligne budgétaire. Au passage, on observera que cela ne va pas faciliter la rénovation des collèges, qui touche actuellement environ 70 p. 100 de ceux-ci et concourt à la lutte contre l'échec.

Là aussi, malgré les chiffres optimistes, monsieur le ministre, le découragement gagne les équipes éducatives engagées dans cette rénovation, que vous aviez d'ailleurs en son temps tellement décriée, je le rappelle pour mémoire.

Le problème majeur, je vous l'accorde, ce sont les lycées. Il a fallu accueillir 63 400 élèves supplémentaires en 1986, 78 600 en 1987 et l'on en prévoit 77 000 en 1988. Vous envisagez, pour y parvenir, 3 100 postes supplémentaires, ce qui, de l'avis de l'ensemble des organisations représentatives, est insuffisant. Dès à présent, des manifestations, des grèves se développent, car on compte, de façon qui tend à devenir habituelle désormais, quarante élèves par classe en seconde et, parfois - je dis bien « parfois » - quarante-cinq en terminale. Pire : des enseignements obligatoires ne sont pas ou ne sont plus complètement assurés - je pense notamment à la biologie-géologie - des options disparaissent. Et l'on fait assumer par les conseils d'administration des établissements la responsabilité de ces restrictions, souvent d'ailleurs en contradiction avec les directives officielles.

Il y a là, monsieur le ministre, un dévoiement de la décentralisation qui ne peut être accepté.

Que devient, dans ces conditions, l'objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en l'an 2000 ? N'y a-t-il pas quelque légèreté à dénaturer ainsi dans les faits les intentions affichées, sur lesquelles, vous le savez bien, la grande majorité de la classe politique et de l'opinion publique est d'accord ?

Il faut faire un effort beaucoup plus important si l'on veut que davantage d'enfants restent au collège jusqu'en troisième et que, très vite, 60 p. 100 des élèves entrent en classe de seconde.

A ces problèmes d'effectifs et de bâtiments que j'ai longuement évoqués s'ajoutent les suppressions massives de postes de personnels A.T.O.S. - administratif, technicien, ouvrier et de service.

Nous avons dû déjà traiter longuement cette question l'an dernier, puisque vous aviez supprimé 1 250 postes. Cette année, vous en supprimez 800.

Si nous étions naïfs, monsieur le ministre, nous dirions que ces mesures sont incompréhensibles eu égard aux difficultés connues de service, de restauration et d'entretien qu'elles vont provoquer ; nous évoquerions les créations d'équipes mobiles d'ouvriers professionnels mises en place par les personnels concernés, et leur maîtrise des technologies les plus avancées.

Vous faites là un choix qui est conforme à l'idéologie de votre Gouvernement et qui correspond aux restrictions de crédits voulues par le ministre de l'économie et des finances.

Il s'agit, au fond, d'une privatisation sans vente d'actions et d'un désengagement de l'Etat au détriment des collectivités territoriales, qui doivent se débrouiller comme elles le peuvent et parfois recourir, malgré elles, au secteur privé. Cela ne va pas sans difficultés, comme on le constate dans certaines académies - je pense à Versailles.

Surtout, cela constitue une rupture avec les engagements pris par l'Etat au moment du vote des lois de décentralisation.

Avant de conclure, je voudrais encore aborder deux questions.

Je ne parlerai que brièvement de l'enseignement technique et professionnel, après le rapport de mon ami Marcel Vidal.

Je dois dire que je partage sa perplexité quant à l'impossibilité devant laquelle nous nous trouvons d'obtenir des informations précises.

Nous aimerions, par exemple, savoir ce que devient la taxe professionnelle. C'est une source de moyens importants, qu'il faut répartir équitablement. Or, il ne nous semble pas que cette répartition soit toujours la plus rationnelle ni la plus juste.

L'enseignement technique a fait l'objet en 1985 de la loi de programme dite « loi Carraz », qui prévoyait une augmentation des crédits de 2,8 p. 100 par an. Nous sommes cette année à 2,15 p. 100, ce qui n'est pas conforme à ce que nous avons voté. En outre, 143 emplois disparaissent.

Les heures d'enseignement de la technologie dans les collèges passent de trois à deux, voire une heure seulement, ce qui compromet la diffusion de la culture scientifique dans notre système éducatif.

Enfin, l'effort de formation des enseignants, indispensable dans ce secteur plus que dans tout autre, est abandonné, puisque tous les postes de remplacement prévus à cet effet sont supprimés.

J'essaie, vous le voyez, monsieur le ministre, de parler de choses précises, après une étude précise elle aussi, comme il se doit, de votre budget.

Comment ne pas relever la contradiction entre l'intérêt affiché par vous-même et le Gouvernement pour cet enseignement et la réalité des chiffres ? Comment ne pas s'inquiéter d'une éventuelle loi de programmation, si, d'ores et déjà, l'effort considérable entrepris par le précédent gouvernement est compromis ?

Je terminerai mon propos par l'évocation d'un problème qui pourrait faire l'unanimité dans cette assemblée, et bien au-delà : la revalorisation de la condition enseignante. Il s'agit en fait de deux problèmes liés, celui du recrutement et celui de la rémunération.

Par le seul jeu des départs en retraite, il nous faudra trouver 320 000 enseignants d'ici à l'an 2000, auxquels viendront s'ajouter les postes rendus nécessaires par l'augmentation du nombre d'élèves en formation.

Actuellement, nous sommes hors d'état de faire face à cette obligation. Je ne répéterai pas les chiffres du recrutement ; ils sont mauvais dans toutes les disciplines. Nous sommes tous d'accord pour résumer la situation ainsi : il faut faire face vite, énergiquement et totalement.

De ce point de vue, monsieur le ministre, vous avez pris une mesure positive, qui a consisté à « lisser » le nombre de postes offerts au concours chaque année, ce qui réduit l'incertitude pour les étudiants et encourage les universités à assurer la préparation au concours.

Il est également judicieux - vous voyez que je reconnais les éléments positifs de ce budget - d'avoir publié en septembre 1987 le nombre de postes qui seront offerts au concours en 1988.

Il convient maintenant d'aller plus loin et d'adopter, en liaison avec les universités, un véritable plan de pré-recrutement dès le premier cycle.

Ainsi, la mesure prise cette année pour le recrutement d'urgence d'instituteurs - recul de la limite d'âge pour se présenter au concours à quarante ans - si elle est concevable, n'est pas satisfaisante pour l'avenir et, à notre avis, il n'est pas souhaitable de la renouveler ; sinon nous prendrions des risques majeurs pour l'avenir de nos enfants.

Manifestement, les solutions durables sont autres et se fondent sur une analyse largement partagée quant aux conditions de travail et aux rémunérations.

En ce qui concerne les rémunérations, la pénurie actuelle du recrutement des instituteurs prouve que le plan de revalorisation, qui aura pourtant atteint 3,5 milliards de francs au total, n'a pas suffi à rendre ce métier attractif.

Dans l'enseignement du second degré, nous sommes en pleine situation de blocage et les témoignages que nous avons recueillis prouvent un vif mécontentement exprimé par l'ensemble des organisations syndicales.

Je ne vais pas reprendre tout ce qui fait la vie quotidienne de nos enseignants dans les collèges et dans les lycées, monsieur le ministre. Comme vous l'avez dit d'une certaine façon tout à l'heure, il n'est pas possible de continuer à obliger ces enseignants à faire leur métier dans des établissements si délabrés avec, par exemple, si peu de moyens de reproduction pour les documents dont ils peuvent se servir s'agissant de leurs cours.

Il n'est pas possible de ne pas revaloriser leurs rémunérations et de ne pas améliorer leurs conditions de travail.

Faut-il chercher d'autres raisons au refus des étudiants qui n'acceptent pas de s'engager nombreux, comme autrefois, dans la condition enseignante ? Je pense que nous serons tous d'accord sur ce point et que nous devons prendre les moyens nécessaires.

Voilà, monsieur le ministre, un certain nombre de critiques mesurées sur le projet de budget que vous nous présentez.

Je disais au départ qu'il était myope sur le présent et aveugle sur l'avenir.

Les événements de l'année passée, notamment le rejet de vos conceptions inégalitaires par des centaines de milliers d'enseignants, d'étudiants et de jeunes, vous ont, semble-t-il, conduit à choisir cette année l'attentisme et l'immobilisme.

Vous habillez évidemment cet immobilisme du chatoiement d'une éventuelle loi de programme.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.
Sept milliards et demi de francs, cela habille bien.

M. Gérard Delfau. Mais, monsieur le ministre, les étudiants, les élèves, les usagers, les personnels attendent plus que des promesses. Etant donné le décalage avec la réalité d'aujourd'hui, ils attendent des mesures importantes qu'ils ne trouvent pas, monsieur le ministre, dans votre projet de budget. Nous ne le voterons donc pas pour cette raison.

Nous souhaitons très vivement que vous nous présentiez un collectif budgétaire significatif avant la fin de l'année. Dès à présent, nous vous disons, monsieur le ministre, que la future loi de programme devra comprendre, si elle est présentée par vos soins, des engagements chiffrés, faute de quoi nous ne pourrions nous engager sur le chemin vers lequel vous voudrez nous amener. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Vous ne la voterez pas de toute façon.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.*)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'enseignement scolaire.

La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le ministre, depuis votre entrée en fonctions, et aujourd'hui encore, vous ne cessez de vous répandre en déclarations prometteuses sur l'an 2000, qui sera, à vous en croire, l'âge d'or de la formation. Vous recourez en permanence aux effets d'annonce pour promouvoir un plan de développement de l'enseignement dont les visées électorales n'échappent plus à grand-monde.

« Ce sera ma participation aux élections présidentielles », avez-vous déclaré à un journaliste. Mais si vous le qualifiez d'ambitieux, ce plan pour le futur, les conditions d'enseignement offertes aux élèves et aux enseignants se conjuguent, elles, bien au présent, en particulier à travers un budget que je n'hésite pas à qualifier de médiocre. C'est bien ce qui explique la présentation de ce plan seulement après la discussion budgétaire car, livré avant, il était mort-né sous les attaques conjuguées de l'austérité, de la réduction des dépenses publiques, toujours accrues depuis plusieurs années, et de l'augmentation des dépenses pour le surarmement.

Votre budget, monsieur le ministre, n'est pas porteur de la grande ambition que vous annoncez. La condamnation de votre politique est sans appel. Vous le savez - mais vous feignez de l'ignorer - cette condamnation devient grandissante chez les lycéens, les étudiants et les enseignants qui en ont vraiment assez de subir au quotidien des conditions d'études et de travail de plus en plus difficiles pour un pays moderne : classes surchargées, manque de professeurs, locaux dégradés, baraquements provisoires pour recevoir les nouveaux lycéens - je pourrais vous citer quelques exemples dans le Val-de-Marne - L.E.P. et ateliers vétustes, gymnases fantômes, suppressions d'options, de crédits de bourses et aides aux familles en baisse.

Les jeunes, les parents et les personnels, qui ont connu une rentrée très difficile, se sont battus en septembre dernier, aujourd'hui, c'est votre budget qu'ils rejettent massivement. Dimanche dernier, 30 000 professeurs étaient rassemblés, à l'initiative du S.N.E.S., du Snesup et du S.N.E.P., à la Sorbonne. Jeudi dernier, 100 000 lycéens et étudiants dans toute la France ont exigé clairement de l'argent pour l'école, pas pour le surarmement.

Ce mouvement puissant intervient un an après les grandes manifestations de l'hiver dernier, au cours desquelles Malik Oussekin avait trouvé la mort. Aujourd'hui, les coupables ne sont toujours pas punis, mais les familles des victimes, elles, n'ont pas oublié. Elles exigeront, les 4 et 5 décembre, avec

les jeunes lycéens et les étudiants, que des sanctions soient prises. Ensemble, ils continueront le même combat pour exiger un autre budget de l'éducation nationale.

Un an après, c'est Lucien Barbier qui est assassiné pour avoir manifesté pour l'emploi, à Amiens.

Monsieur le ministre, tous les ordres d'enseignement vont être à nouveau touchés par les dispositions budgétaires. En maternelle et en élémentaire, face à l'arrivée de 30 000 élèves supplémentaires, aucun moyen nouveau n'est dégagé. Ainsi, la préscolarisation des enfants de deux et trois ans va continuer à reculer, comme dans le Val-de-Marne, où le taux de scolarisation en maternelle est passé de 81,2 p. 100 à 78,2 p. 100 entre 1985 et 1987, alors que la démonstration est faite du rôle déterminant de l'enseignement préscolaire dans la réussite scolaire ultérieure des enfants.

Vous dites vouloir lutter dès le plus jeune âge contre l'échec scolaire et favoriser l'émergence de 80 p. 100 d'une classe d'âge ayant le baccalauréat en l'an 2000. Mais vous appliquez une politique élitiste, qui était contenue dans la loi Devaquet, car vous n'avez pas renoncé.

Dans les lycées, 80 000 nouveaux élèves sont attendus à la rentrée prochaine. Pour les accueillir, vous n'envisagez de créer que 3 100 postes supplémentaires de professeurs - seront-ils, d'ailleurs, tous pourvus au concours ? - alors qu'il en faudrait au minimum 5 600, ne serait-ce que pour maintenir sans l'améliorer le taux d'encadrement déjà déplorable de cette année ?

La conséquence en sera l'alourdissement des effectifs alors que, déjà cette année, un élève sur deux se retrouve dans une classe de trente-cinq, quarante élèves ou plus. Les deux tiers des collégiens, quant à eux, sont dans des classes dépassant la norme - pourtant établie - de vingt-quatre élèves. Vous ne tenez pas vos engagements, monsieur le ministre, et les preuves ne manquent pas.

M. Louis Jung. Vous les avez tenus, vous ?

Mme Hélène Luc. Ainsi, par exemple, comment pouvez-vous justifier la suppression nette, pour la première fois, de 151 postes de professeurs d'éducation physique alors que cette discipline accuse déjà un déficit de professeurs par rapport aux horaires obligatoires à assurer et alors que vous venez d'affirmer, à l'Assemblée nationale, la nécessité de la renforcer ?

Sur ce point précis, avec les professeurs d'éducation physique et les élèves, j'attends une réponse de votre part, d'autant plus que je viens d'apprendre une nouvelle vague de suppressions de postes de professeurs d'éducation physique, 137 au total, dans les écoles normales pour la rentrée de 1988.

Manque d'enseignants, mais aussi manque d'établissements ; quant aux constructions prévues, le compte est loin d'être atteint, monsieur le ministre.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Ça, c'est vrai !

Mme Hélène Luc. La saturation des lycées n'a jamais été aussi criante que depuis cette année. C'est l'entassement généralisé des élèves dans des conditions trop souvent lamentables, précaires et peu sûres, proches de l'asphyxie comme à Limeil-Brevannes, par exemple.

Les lycéens, monsieur le ministre, ne veulent plus travailler dans de telles conditions. Avec l'explosion des sciences et des techniques, ils veulent un enseignement adapté à notre époque. Même si, sous la pression des élus, des enseignants, des parents et des jeunes eux-mêmes, vous avez dû annoncer le déblocage de 1,2 milliard de francs en autorisations de programme et de 500 millions de francs en crédits de paiement pour la D.R.E.S. - dotation régionale d'équipement scolaire - nous n'arriverons pas, à ce rythme insuffisant, aux 400 constructions nouvelles nécessaires d'ici à l'an 2000.

De plus, la défausse systématique sur les collectivités territoriales va encore accroître la charge supportée par les habitants. La région d'Ile-de-France, dirigée par vos amis, a déjà annoncé la couleur avec une hausse de 7 p. 100 des impôts pour couvrir les constructions de nouveaux lycées.

L'Etat a légué un lourd héritage aux collectivités départementales en raison du très mauvais état du parc des établissements scolaires. J'en parle en connaissance de cause, étant vice-président chargé de l'enseignement au conseil général du Val-de-Marne. Nous avons dû financer pour 67 millions de

francs de travaux de réfection en 1987 et nous devons prévoir près de 151 millions de francs en 1988 pour un ensemble de 104 collèges. Pour ces mêmes années, la dotation de l'Etat a été plafonnée à 16 millions de francs.

Monsieur le ministre, l'Etat ne fait pas face à ses responsabilités. Les fonds qui viennent d'être débloqués ne doivent pas être considérés comme le solde de tout compte. Il faut augmenter les crédits de financement pour la construction de lycées et inscrire des crédits nouveaux pour les collèges.

L'enseignement technique, qui reste le parent pauvre, subit lui aussi les mauvais coups de votre politique. En effet, les seuls efforts budgétaires dans ce domaine concernent l'apprentissage, l'insertion professionnelle des jeunes, c'est-à-dire les S.I.V.P. - stages d'insertion à la vie professionnelle - les T.U.C. - travaux d'utilité collective - et autres formules de stages cache-misère du chômage.

Vous persistez également à sacrifier l'accueil des élèves, la recherche et la documentation pédagogique, en supprimant à nouveau la bagatelle de 600 postes de non-enseignants. Vous réalisez également des coupes claires dans les aides aux familles et dans les bourses, dont le nombre de bénéficiaires diminue depuis plusieurs années.

Vous déclarez avoir l'intention de reconsidérer toute la politique des bourses ; mais, en attendant, vous aggravez les difficultés financières des familles. A cet égard, une allocation d'urgence de crédits, afin de couvrir les dépenses supplémentaires que le choix de l'enseignement technique impose aux familles, constitue un devoir impérieux. Monsieur le ministre, il faut répondre à cette exigence et prendre des mesures d'équité et de justice ainsi que l'exigent les familles.

Mais, dans votre projet de budget, vos ciseaux ne coupent pas au hasard : ainsi, l'enseignement privé reçoit la part belle avec un accroissement de crédits de 5 p. 100 ; il va bénéficier de 21 p. 100 des emplois créés pour une augmentation du nombre d'élèves de 10 p. 100 seulement, alors que ses contraintes de fonctionnement et d'accueil sont moindres que celles que se voit imposer l'enseignement public.

Cette politique est le résultat non pas d'une quelconque imprévoyance mais de choix délibérés, qui s'inscrivent tous dans une même logique visant à renforcer la ségrégation sociale et à briser le service public pour mieux « caler » la formation des jeunes sur les intérêts du patronat.

Les faits sont éclairants et les discours des idéologues chargés de préparer la soumission des esprits à ce modèle sont édifiants. En effet, développer le potentiel économique de notre pays, utiliser le progrès technique pour l'épanouissement des hommes, élever les qualifications en préparant les jeunes aux mutations et aux emplois de l'an 2000, à quoi bon pour les forces dominantes pour qui la seule préoccupation consiste à rentabiliser leurs capitaux dans les meilleurs délais possibles puisque c'est réalisable simplement par la spéculation financière ou par le maintien de quelques productions à fort taux de profit comme celle des armements !

La place faite aux hommes se résume à six millions de chômeurs programmés pour l'an 2000, à la précarisation de l'emploi pour le plus grand nombre et à des situations de gagnants pour une élite issue des classes privilégiées.

Il suffit donc de limiter l'investissement éducatif aux établissements « quatre étoiles » en faveur des uns et à la délivrance d'un savoir minimal étrié dans des écoles de seconde zone pour les autres.

Faire adhérer les forces vives du pays à ce modèle de société de l'argent roi n'est pas une chose simple car la résistance à cette entreprise de démolition est forte et s'amplifie.

Des dizaines de livres, de rapports officiels sont publiés à la gloire de l'élitisme et de la sélection, des projets de plans abondent dans le cadre d'une course effrénée au consensus où rivalisent les faux progressistes et les authentiques conformistes.

Pêle-mêle sont dénoncés un prétendu excès de l'égalitarisme à l'école ou remise en selle la vieille idéologie des dons et son corollaire de la formation à vitesse multiple, quand ce n'est pas la fatalité de l'échec scolaire dû à l'origine sociale, qui permet de justifier tous les abandons possibles. Le dernier florilège en date est le rapport annoncé du commissariat au Plan qui envisage de déstructurer le ministère de l'éducation nationale, d'en finir avec la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans et de placer la formation sous la coupe des entrepreneurs.

Tous ces projets posent la même équation : la formation représente un coût à réduire ; il faut adapter l'école à la crise et faire accepter l'inégalité à ceux qui en sont victimes. C'est le résultat logique de votre politique de remise en cause du service public de l'éducation nationale, mais nous ne vous laisserons pas faire.

A ma connaissance, vous ne vous êtes pas élevé contre cette perspective. Dès lors, monsieur le ministre, dites-nous ce soir ce que vous pensez de cette déstructuration du ministère de l'éducation nationale.

Pourtant, l'efficacité économique commande une élévation sans précédent du niveau de qualification des travailleurs et une formation générale leur permettant de maîtriser les profondes mutations scientifiques et technologiques. L'an 2000, c'est dans douze ans, et pourtant il y a six millions d'illettrés dans notre pays !

Il faut prendre des mesures énergiques pour adapter les contenus de l'enseignement, pour lutter contre la terrible inégalité. La tâche numéro un est de s'attaquer sans attendre à l'échec scolaire.

A ce propos, Mme Barzach a déclaré : « Rien ne vaut l'amour maternel. » Mais c'est justement au nom de cet amour maternel que les parents exigent des classes maternelles à effectif de quinze pour les deux-trois ans et à effectif de vingt pour les grands, afin de réduire l'inégalité qui existe au départ.

Lorsque, sur 850 000 jeunes d'une classe d'âge, 150 000 ne possèdent ni diplôme, ni formation professionnelle et que 380 000 sortent de l'école avec le seul niveau du C.A.P., c'est l'inefficacité économique qui règne. Quand, en dix ans, le taux de chômage des jeunes a été multiplié par trois, quand les T.U.C., les S.I.V.P., les « petits boulots » sont le lot de 70 p. 100 des jeunes de quinze à dix-neuf ans, c'est inacceptable !

La justice sociale, c'est le plein emploi et le plein développement des individus, c'est de répondre à la véritable explosion de la demande individuelle et sociale de formation débouchant sur un vrai métier. C'est dire si on en est loin quand, sur une classe d'âge accédant à l'enseignement supérieur, dans le premier cycle, le taux de scolarisation est de 8,8 p. 100 pour les enfants d'ouvriers contre 60 p. 100 pour les enfants des cadres supérieurs. En Ile-de-France, 47 p. 100 des jeunes ont le niveau du baccalauréat ; ce taux chute de moitié en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, départements qui, n'en soyons pas surpris, sont dotés de près de trois fois moins de lycées que Paris proportionnellement aux effectifs de jeunes scolarisables. A l'intérieur même du département du Val-de-Marne, les disparités sont énormes : à Nogent, 64 p. 100 des jeunes de 17 à 19 ans sont lycéens et à Ivry, 25 p. 100 seulement. Quelle différence criante et inadmissible !

Pour les sénateurs communistes, l'édification d'une école de l'égalité, de la qualité et de la démocratie est une priorité pour notre pays et il est possible de s'engager dans cette voie sans tarder. Les sources de financement existent, tel le prélèvement de 40 milliards de francs sur les dépenses de surarmement dont nous avons réclamé l'adoption mardi dernier et que, malheureusement, aucun autre groupe du Sénat que le nôtre n'a voté. Mais c'est une exigence qui monte, monsieur le ministre, vous serez obligé de l'entendre !

M. Emmanuel Hamel. Et chez les Russes !

Mme Héliène Luc. Vous ne savez parler que des Russes, monsieur Hamel !

Tout d'abord, pour l'égalité et pour la réussite, il s'agit de mobiliser tous les moyens contre l'échec scolaire et cela, vous êtes bien en difficulté pour le faire !

M. Emmanuel Hamel. En difficulté de quoi, madame ?

Mme Héliène Luc. Vous n'aimez pas entendre dire cela.

Chaque enfant doit bénéficier, à toutes les étapes de sa vie scolaire de dispositifs de soutien, de rattrapage, d'aide réelle lui permettant de progresser, ce qui suppose de la maternelle et du cours préparatoire aux classes terminales des effectifs allégés, une orientation totalement repensée.

Il faut mettre en œuvre des plans de développement prioritaires avec des moyens correspondants dans les écoles et les quartiers où les difficultés sont les plus grandes pour lutter

contre la sélection sociale. La gratuité de l'enseignement dès la maternelle et pour toute la scolarité doit être assurée. Le montant des bourses doit être doublé immédiatement. Une carte scolaire démocratique et diversifiée est à élaborer, afin que tous les jeunes sur l'ensemble du territoire aient les mêmes moyens d'accéder à la formation de leur choix, qui soit la meilleure possible.

En second lieu, cette formation de qualité doit s'appuyer sur un corps d'enseignants mieux rémunérés. Une augmentation immédiate de 20 p. 100 du traitement de ces derniers doit être décidée pour compenser leur profond déclassement. Si les enseignants sont mieux formés et bénéficient de perspectives de carrière et de promotion plus larges, alors oui, cessera la crise de leur recrutement que nous connaissons et qui s'accroît ; 500 000 enseignants au moins doivent être recrutés d'ici à l'an 2000, et des dizaines de milliers immédiatement si l'on veut doubler le nombre de bacheliers.

Ces enseignants devront délivrer un enseignement ouvert sur les réalités de notre époque, un enseignement décloisonné et diversifié, en particulier pour l'enseignement technique, qui doit être de haut niveau et en liaison étroite avec la recherche, le monde du travail et la vie sociale.

L'enseignement doit être en outre une école de la démocratie offrant de nouvelles possibilités d'expression aux collégiens, lycéens et étudiants qui veulent pouvoir discuter de leurs conditions de travail et non subir des pressions inadmissibles en vue de les réduire au silence comme cela se passe dans de nombreux lycées.

Des libertés plus grandes doivent être données et un authentique partenariat doit être instauré pour les intervenants, parents, travailleurs et élus. En fait, il faut une école qui soit l'affaire de tous.

Monsieur le ministre, ces propositions sont réalistes et réalisables tout de suite. Je sais que vous allez dire : c'est de la démagogie...

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous.

Mme Hélène Luc. ... mais je reste convaincue que ces propositions sont réalistes et réalisables et, je dis bien, tout de suite.

L'argent existe, je l'ai démontré. Un grand écrivain disait : « Une nation qui instruit est une nation qui se civilise ». Tout le monde peut constater que le Gouvernement a décidé de ne pas faire sien cette forte pensée de Diderot.

Avec les jeunes, les parents et les enseignants, nous vous disons, à vous et au Gouvernement tout entier : ne surarmez pas, formez ! Donnez des moyens pour les œuvres de vie, pas pour les œuvres de mort. Monsieur le ministre, nous ne voterons pas votre budget.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je m'en doutais !

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, après les excellents rapports de MM. Delong, Séramy et Vidal et l'intervention de mon collègue et ami Louis Moïnard, je voudrais à mon tour adresser un compliment à M. le ministre pour la présentation de ce budget, mais surtout lui dire notre accord et notre soutien aux propositions qu'il a bien voulu nous soumettre.

Pour ne pas trop allonger ce débat, je voudrais brièvement vous faire part de quelques réflexions et vous poser trois questions.

Lors de ces dernières semaines, les médias ont, à diverses reprises, avancé le nombre de plusieurs millions d'illettrés. Que peut-on y répondre, surtout s'il l'on évoque certains rapports d'inspecteurs généraux qui, en 1938, déjà, avaient affirmé que, dans certaines régions comme la miennne, l'Alsace, le problème avait été totalement résolu.

Monsieur le ministre, vous avez parlé tout à l'heure des difficultés qu'éprouvaient les collectivités locales, notamment les départements et les régions.

Ne croyez-vous pas qu'il faudrait rationaliser cette décentralisation ? Il serait sans doute plus logique de confier aux départements la gestion des collèges et des lycées et de laisser les universités aux régions. Je suis convaincu qu'il faudra en venir à la régionalisation de l'éducation.

Notre collègue M. Séramy a rappelé, cet après-midi, l'importance que nous devons attacher à l'évolution européenne.

Vous savez qu'il s'agit là de l'une de mes préoccupations, puisque j'ai eu l'honneur de lancer au niveau européen le slogan : « Apprenons la langue du voisin avant l'âge de dix ans », idée qui a été prise en considération non seulement par nos recteurs, mais également, il faut le dire, par d'autres pays.

A titre d'information, je me permets de vous faire savoir que la télévision allemande va projeter, la semaine prochaine, un film sur ce sujet, afin de convaincre les jeunes et leurs familles. Cela peut, à mon avis, être un exemple pour nous-mêmes.

Je souscris, par ailleurs, à l'analyse de notre collègue M. Rufin concernant l'apprentissage de langues étrangères et je regrette que cette matière ne figure pas à l'examen du brevet des collèges.

Pour bien vous montrer l'importance de cette question - mais je sais, monsieur le ministre, que vous en êtes conscient depuis longtemps et vous l'avez d'ailleurs démontré - je pourrais vous faire part d'un entretien que j'ai eu la semaine passée avec les responsables d'une grande entreprise allemande qui va créer 14 000 emplois et qui espère employer plus de 3 000 ouvriers et employés français à la condition qu'ils aient la formation voulue. Vous voyez que c'est vraiment important.

Je ne voudrais pas conclure, monsieur le ministre, sans vous remercier de votre soutien pour la création d'une école européenne à Strasbourg. Vous comblez ainsi une lacune du passé, en aidant Strasbourg à jouer son rôle de capitale européenne, et vous préparez cette Europe, qui est notre seule chance pour l'avenir. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Profitant de cette discussion budgétaire, monsieur le ministre, je voudrais évoquer avec vous un problème qui, certes, n'est pas nouveau, mais reste cruellement d'actualité, toujours irritant : la formation des maîtres.

On a dit et redit que nos enseignants, qu'il s'agisse des instituteurs, des certifiés ou des agrégés, quelle que soit du reste l'étendue des connaissances qu'ils détiennent, souffrent profondément de n'avoir jamais reçu aucun enseignement de la pédagogie. En effet, il ne suffit pas de savoir des choses quand on est enseignant, il faut avoir le talent de les communiquer et, pour cela, posséder cet art subtil de retenir l'attention de ses élèves.

Monsieur le ministre, j'ai eu la chance d'avoir pour professeur, en classe de seconde, un grammairien remarquable. Nous étions quarante-cinq. Après deux ans de présence auprès de lui, nous savions tous parler correctement, je dirai même bien, le français.

Aujourd'hui, quand il m'arrive d'avoir un doute sur une règle de grammaire, c'est à lui que je pense et c'est vers lui que je me tourne. Il n'y a pas de plus bel hommage que je puisse lui rendre que d'aller chercher dans sa grammaire la réponse à mes doutes.

M. Henri Bellecour. Comment s'appelait-il ? Petit-mangin ?

M. Pierre-Christian Taittinger. Les interpellations de collègue à collègue sont interdites, n'est-ce pas, monsieur le président ? (*Sourires.*)

Je ne sais pas, monsieur le ministre, si la pédagogie est un art ou une science, si elle est un don ou le fruit d'un long apprentissage, mais il y a là véritablement un problème.

Pour certains enseignants, on sent que c'est une faculté qui découle d'un don naturel. Pour d'autres, elle leur arrive à la suite d'une expérience, au terme de longues années de pratique, mais ils ont dû, je dirais, s'exercer - sans donner à ce mot un sens péjoratif - aux dépens de leurs élèves. Il en est qui resteront toujours en dehors parce que l'enseignement ne leur a pas fait connaître les techniques à employer et surtout les écueils à éviter.

Un enseignement de la pédagogie conçu totalement différemment pourrait, à n'en pas douter, apporter des améliorations considérables à la formation des maîtres et à la solidarité face à l'épreuve que représente leur vie.

Encore faut-il s'entendre sur ce concept de pédagogie. Elle peut être une réflexion théorique, une recherche complexe sur les réactions des enfants et le rapport maître-élève. Il s'agit là d'une recherche utile pour l'avenir, mais sans doute peu susceptible d'apporter des progrès immédiats sur le terrain.

Mais la pédagogie, mes chers collègues, c'est aussi l'ensemble des techniques et des pratiques qui permettent au maître d'enseigner de manière efficace. C'est la faculté de s'exprimer en termes simples et clairs, la capacité à s'adapter à son auditoire et à capter son attention.

Or nous devons faire aussi cette constatation que, dans notre système d'enseignement, on néglige totalement l'enseignement de ces techniques. Elles ne figurent dans aucun programme du secondaire ni même du supérieur, à part peut-être rue Saint-Guillaume ou dans quelques écoles de commerce où l'on apprend à se familiariser avec elles. Ailleurs, elles sont ignorées. Pourtant, l'instituteur, le certifié ou l'agrégé n'auraient-ils pas besoin plus que tout autre de maîtriser ces techniques ?

Voilà quelques années - je vous le rappelle - une expérience a été réalisée en ce sens à Toulouse. Un acteur connu était venu devant des professeurs certifiés et leur avait donné des conseils de maintien, d'expression, et sur la façon d'avoir un contact. Ces conseils étaient d'apparence élémentaire : comment ménager des pauses dans le discours ? Comment présenter son argumentation ? Comment moduler sa voix ? Cette expérience, à l'étonnement d'ailleurs de certains de ceux qui y avaient participé, avait été couronnée de succès et avait fait apparaître des résultats étonnants.

Ce n'est pas vous, monsieur le ministre, ni vous, mes chers collègues, qui en serez étonnés, car nous savons tous que tous les hommes politiques en particulier, quelles que soient leur position ou leurs fonctions, ressentent le besoin de connaître les techniques de la communication, de les apprendre, de les redécouvrir, voire de les perfectionner.

Les enseignants ont un message à faire passer et ce message, nous le savons maintenant, n'est reçu que si l'on utilise la manière la mieux adaptée au public qui doit le recevoir.

Mais ces techniques sont utiles non seulement dans les domaines de l'enseignement ou de la politique, mais aussi dans de multiples secteurs de la vie économique et sociale.

Pourquoi dès lors, monsieur le ministre, ne peut-on envisager de les intégrer dans l'enseignement scolaire ? Pourquoi ne pas initier les enfants dès le lycée, voire dès le collège, aux techniques de l'exposé ? Et croit-on vraiment que l'on ne parviendrait pas à les motiver en leur expliquant que leur exposé est non pas destiné à l'enseignant, mais à la classe, c'est-à-dire à leurs camarades, et qu'il doit être conçu de manière à retenir l'intérêt de ceux-ci ?

Sans doute des expériences existent-elles en ce sens, mais ne convient-il pas de les développer et de les systématiser ? Dès lors qu'elles sont encouragées et développées, ne faut-il pas aller plus loin et envisager de les sanctionner lors du baccalauréat ?

Je ne veux pas céder au rêve. Je me dois de constater qu'une telle épreuve pourrait difficilement être intégrée au baccalauréat tel qu'il est actuellement conçu. Mais ne devrait-on pas, demain, concevoir le baccalauréat plutôt comme un noyau de base de quelques matières fondamentales qu'aucun étudiant de l'enseignement supérieur ne saurait ignorer et autour duquel un ensemble d'options s'agrègerait sous la forme d'unités de valeur ? Cette technique de l'exposé, de la communication ne pourrait-elle alors tout naturellement figurer au nombre de ces unités de valeur ?

Certes, il s'agit là de prospective et je ne vous demanderai pas, monsieur le ministre, de vous engager à élaborer dès demain cette réforme. Mais c'est, j'en suis convaincu, une nécessité et il importe de réfléchir dès aujourd'hui dans cette voie.

En conclusion, compte tenu de la détermination que vous témoignez dans le présent, monsieur le ministre, et de cette confiance que vous manifestez dans l'avenir, le groupe de l'U.R.E.I. vous apportera son soutien et votera votre budget. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Hugo.

M. Bernard Hugo. M. Taittinger vient de nous donner une magnifique leçon de pédagogie et j'avoue que j'y ai été très sensible.

J'ai également été très sensible, monsieur le ministre, à la présentation que vous avez faite du budget de l'éducation nationale. J'apprécie l'effort que traduit votre projet de budget relatif à l'enseignement scolaire, car la qualité des préoccupations, la diffusion des responsabilités, la progression des moyens tant financiers que techniques et l'augmentation du nombre de postes sont la traduction d'un dynamisme tout à fait nouveau.

Votre projet de budget est un compromis raisonnable entre les besoins actuels de l'éducation nationale et les nécessités de la rigueur budgétaire. Il est également, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, un budget de transition, qui marque une volonté politique pour adapter le système éducatif actuel aux mutations de notre époque.

Je pense qu'il fallait que notre pays franchisse une nouvelle étape et considère l'enseignement scolaire comme une priorité. La promotion de notre système éducatif, de notre système de formation et, en particulier, de l'école devait devenir un des objectifs premiers, ce que votre budget, monsieur le ministre, paraît confirmer. L'enseignement scolaire revêt, en effet, une importance que l'on a parfois tendance à oublier. Il fallait qu'enfin soient évoqués les problèmes concrets de l'enseignement, je veux dire de l'acte d'enseigner, même si, dans un projet de loi de finances, il peut sembler à tort plus normal de parler chiffres.

Ces chiffres d'ailleurs ne sont pas le fruit du hasard. Ils doivent traduire la mise en œuvre d'une politique spécifique dans un certain domaine, ce que vous faites en ce qui concerne l'enseignement scolaire.

L'enseignement se réalise tout d'abord par les liens qui peuvent exister entre un professeur ou un instituteur et ses élèves : c'est l'art d'enseigner ou, si l'on veut, la pédagogie. Or, malgré leur bonne volonté, depuis de nombreuses années certains professeurs étaient recrutés sans formation suffisante, sans dominer ni maîtriser la discipline qu'ils enseignaient, et c'était regrettable !

Monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, ce projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui marque, sur ce point, une certaine rupture avec les lois de finances précédentes. Il reflète les orientations d'une politique axée sur la rénovation et la qualité de l'éducation. Je constate avec satisfaction qu'un effort est fait en ce qui concerne la politique de recrutement et la responsabilisation du personnel enseignant.

Avec une progression globale de 4 p. 100, une augmentation de 7 milliards de francs, des créations d'emplois s'élevant à 3 000 pour l'enseignement public et 800 pour l'enseignement privé, ce budget atteint 175 milliards de francs et occupe une place prioritaire au sein du budget de l'Etat. Je souligne qu'avec 1 100 000 fonctionnaires, dont 700 000 enseignants, l'éducation nationale est la seconde entreprise européenne derrière l'Armée rouge. Il y a là quelque chose d'assez monstrueux du point de vue de la gestion.

Ce projet de budget comporte un effort considérable en ce qui concerne la création d'emplois de professeurs certifiés et agrégés. La qualification du personnel enseignant est, elle aussi, prise en considération, ce dont on ne peut que se réjouir.

La plupart des emplois nouveaux seront affectés aux lycées. Depuis ces dernières années - le mouvement s'amplifie d'ailleurs du fait des flux démographiques, de la poursuite spontanée des études au-delà de la scolarité obligatoire et de la volonté affichée d'élever le niveau de formation - c'est, en effet, dans le second cycle de l'enseignement secondaire que doivent se concentrer les moyens nouveaux et être créés les postes d'enseignants ; c'est ce que vous faites, monsieur le ministre.

Parallèlement à cette politique de recrutement, est mise en place ou plus exactement poursuivie une politique de revalorisation des carrières.

Le plan de revalorisation de la situation des instituteurs aura été réalisé à près de 60 p. 100 sur les budgets de 1987 et de 1988. Les crédits prévus à cet effet sont de 1,5 milliard de francs.

Vous pratiquez également une politique de développement des postes de responsabilité. La mise en place - d'ailleurs réussie - des maîtres-directeurs dans le premier degré et le développement important de ces postes en est une bonne illustration.

Dans les collèges et les lycées, principaux et proviseurs, suite aux mesures de déconcentration, vont être investis de nouvelles responsabilités. Les chefs d'établissement deviennent de véritables patrons - oui, pourquoi pas ? Cela n'a rien d'anormal - qui pratiquent la concertation et non une dérive vers la gestion.

Je constate, monsieur le ministre, qu'à travers ce budget vous adaptez les moyens aux effectifs, sans oublier de mettre l'accent sur la qualité de l'enseignement qui doit être dispensé.

La durée de la scolarisation augmente, le niveau général de formation doit également s'améliorer. Pour que 75 p. 100 d'une classe d'âge parviennent en classe terminale, il est indispensable qu'à l'entrée en 6^e ces élèves sachent lire et écrire sans faire de fautes d'orthographe, qu'ils soient à même, ayant acquis ces bases, d'assimiler et de comprendre des données que ces bases leur permettent de percevoir.

Or, il semblerait que, malheureusement, ce ne soit pas toujours le cas. Qui faut-il incriminer ? Que faut-il incriminer ?

Une seule chose est certaine : la qualité de l'enseignement est primordiale, à tous les niveaux. La qualité de l'enseignement passe, naturellement, par celle des enseignants et par le souci qui est apporté à leur formation. Cet aspect n'est pas non plus négligé par ce projet de loi de finances.

Pour 1988, l'ensemble des crédits consacrés à la formation continue des enseignants passera de 265 à plus de 303 millions de francs : une augmentation de plus de 14 p. 100.

Je ne m'étendrai ni sur les moyens mis en œuvre pour prévenir l'échec scolaire - parlons plutôt de réussite scolaire - ni sur l'aide apportée aux familles sans laquelle la démocratisation de l'enseignement n'existerait pas.

Je n'oublie pas cependant qu'à côté de l'enseignement public existe l'enseignement privé. Les établissements privés scolarisent plus de 17 p. 100 des élèves. Ils accueillent près de deux millions d'enfants et emploient près de 118 000 enseignants.

Depuis 1986, le Gouvernement poursuit une politique tendant à l'égalité de traitement entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Le Gouvernement procède à une mise à niveau de l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public.

Outre les créations de postes et le rattrapage des sommes dues au titre du forfait d'externat, les mesures incluses dans ce projet de budget portent sur l'extension du plan « Informatique pour tous ».

Je ne pourrai conclure sans parler de l'enseignement technique qui, dans notre société, prend une importance sans cesse croissante.

Si les bacheliers titulaires du baccalauréat général continuent à être les plus nombreux, il faut constater que le nombre des diplômés de l'enseignement technologique et professionnel augmente. Il ne faut donc pas négliger pour autant les baccalauréats dits techniques ou professionnels. Les bacheliers « technologiques » sont de plus en plus nombreux. La proportion de ceux qui entrent dans l'enseignement supérieur ne cesse de croître : 79 p. 100 en 1983 contre 57 p. 100 en 1981.

Réexaminer et revaloriser certaines de ces formations parfois perçues à tort comme des formations de l'échec est devenu une nécessité.

En juin 1987, la première session du baccalauréat professionnel a été organisée. Je souhaiterais savoir, madame le secrétaire d'Etat, quelle est votre politique en matière de baccalauréat professionnel, et en particulier quel est le nombre et le devenir des candidats qui ont obtenu le baccalauréat professionnel en 1987 ?

Pour conclure, je dirai que l'effort financier de l'Etat en faveur de l'éducation nationale est considérable, que ce projet de budget porteur d'avenir s'intègre à une réflexion - vous l'avez dit, monsieur le ministre - à plus long terme. Il répond à toutes les attentes du groupe du R.P.R. : par conséquent, nous le voterons avec beaucoup de satisfaction. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, en préambule - je vous prie par avance de m'en excuser - je vous soumettrai quelques données statistiques qui situent mon propos, et surtout feront mieux comprendre quels sont les enjeux et les défis.

En effet, lorsque la France dépose aujourd'hui douze mille brevets l'an, la République fédérale d'Allemagne en dépose quarante mille et le Japon soixante-dix mille pour ne citer que ces trois pays, soit six fois plus pour le Japon et plus de trois fois plus pour la R.F.A.

S'agissant des chercheurs, les proportions sont identiques.

Voilà qui situe nos handicaps et explique nos difficultés mais, surtout, qui dicte, selon moi, la marche à suivre et détermine les enjeux de notre système de formation et de notre recherche.

En outre, pour 1983, les statistiques de l'I.N.S.E.E. montrent qu'un tiers des effectifs scolarisés au-delà de l'enseignement élémentaire fréquentait le second cycle, à raison de 16,3 p. 100 pour le second cycle court et 19,2 p. 100 pour le cycle long.

S'agissant de diplômés - toujours selon l'I.N.S.E.E. - pour cent élèves entrés en sixième en 1972, seulement 30,9 p. 100 ont accédé, en 1979, au niveau - je dis bien au niveau - du baccalauréat ; en 1983, le même groupe représentait 33,33 p. 100, soit un tiers ; en 1981, sur cent élèves entrés en sixième, 15,1 p. 100 accédaient à l'enseignement supérieur, tous diplômés confondus.

Toujours selon l'I.N.S.E.E., la population de plus de quinze ans est actuellement sans aucun diplôme à plus de 60 p. 100, alors que 18,1 p. 100 ont un diplôme professionnel - C.A.P. et B.E.P. - 1,4 p. 100 le baccalauréat technique, 5 p. 100 le baccalauréat général et 6,2 p. 100 un diplôme supérieur au baccalauréat. Si en même temps on étudie les chiffres du chômage en les analysant pour voir quelle est la relation entre la durée du chômage et la qualification ou le manque de qualification, le constat est éloquent.

Votre budget, monsieur le ministre, qui s'élève à 175,1 milliards de francs contre 168,2 milliards de francs en 1987, progresse de 4,1 p. 100, ce qui représente une augmentation plus importante que la progression moyenne du budget qui est de 2,78 p. 100.

Cependant, si l'on exclut les augmentations inéluctables - pensions, ajustements des salaires - et les conséquences de la décision du précédent gouvernement sur la revalorisation des salaires des instituteurs, l'augmentation réelle de votre budget n'est plus que de 0,6 p. 100.

Votre budget de l'année dernière était particulièrement mauvais ; avec celui-ci et de tels crédits, je vous demande, monsieur le ministre, comment, par rapport aux enjeux que vous avez vous-même d'ailleurs définis tout à l'heure, vous pouvez prétendre accueillir plus de jeunes et mieux le faire.

Dans ma région, la Bretagne - c'est l'académie de Rennes - et plus particulièrement le département des Côtes-du-Nord, je constate que le nombre d'heures d'enseignement décroît plus vite que le nombre des élèves dans les collèges. Cela prouve à l'évidence - je pourrais vous le montrer par un graphique - la dégradation des conditions de travail. Il manque ainsi 40 postes dans mon département pour atteindre un niveau d'encadrement comparable à celui de 1977.

Pour les lycées, la dégradation est encore plus nette. Le nombre moyen d'élèves par classe est important ; cela explique sans doute - vous devez le savoir, monsieur le ministre - que la semaine dernière, les lycéens de mon département, ainsi d'ailleurs que leurs parents, ont manifesté leur mécontentement et leurs craintes face à la dégradation des conditions de scolarisation.

Quatre-vingts pour cent d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et deux millions d'étudiants, tels sont les objectifs que le gouvernement de Laurent Fabius, avec Pierre Chevènement, s'était fixé. C'est aussi un objectif sur lequel tout le monde, je crois, est d'accord, si je me réfère aux diverses déclarations.

Ces choix, qui se traduisaient par un important effort pour la modernisation des formations, par un rapprochement de l'éducation et du monde de la production, et par un traite-

ment prioritaire dont bénéficiait le budget de l'éducation nationale, voulaient réaffirmer la fonction libératrice et progressiste de l'école, ainsi que son rôle de promotion sociale.

Monsieur le ministre, votre projet de budget ne va pas dans ce sens, alors qu'il aurait fallu se donner les moyens de mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs et en premier lieu la lutte pour la réussite scolaire.

Cette action doit permettre d'enrayer les frustrations et les découragements qui naissent de ce sentiment d'échec chez les jeunes et qui annihilent par la suite toute idée d'initiative et de responsabilité. Elle doit trouver un juste équilibre entre la transmission des connaissances et l'épanouissement personnel des élèves.

Il faut pour cela développer la scolarisation et généraliser l'enseignement pré-élémentaire, le rendre obligatoire comme vous le demande l'association des maires de France dans la résolution générale qui a clos son dernier congrès.

Il est nécessaire de favoriser tout ce qui contribue au meilleur équilibre de l'enfant et de l'adolescent. Il faut prendre en compte et développer leurs motivations et, par là même, multiplier les actions permettant de faire sauter les blocages.

Si l'échec scolaire se traduit par des redoublements, des mauvaises orientations, des sorties anticipées sans diplôme, il est surtout dramatique pour l'individu qui le subit.

Aujourd'hui, nous savons tous qu'entrer dans la vie active sans qualification reconnue est de plus en plus difficile. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez vous-même fait sur ce sujet un long développement, y compris pour montrer comment les choses allaient très certainement évoluer au cours des années à venir.

Le moment est venu de faire de l'éducation et de la formation la priorité des priorités, de faire en sorte que le ministère de l'éducation nationale soit le premier des ministères et l'éducation la première des préoccupations de notre pays, de privilégier le partenariat en recherchant toujours la meilleure association possible entre les différentes parties prenantes - les élèves, les enseignants, les parents, les élus et, s'agissant de l'enseignement technique, les entreprises.

En outre, le coût de l'échec scolaire est lourd pour la nation d'un point de vue financier ; un rapport récent du Conseil économique et social - tout le monde le connaît - fait état de la somme considérable de 90 à 100 milliards de francs.

Face au redoutable problème de l'emploi et à la sévérité de la compétition internationale, ce sont donc la compétence, la formation et l'intelligence qui constituent les principales ressources du futur. Elles constituent, à mon avis, la plus grande richesse de notre pays ou, comme je l'appelle parfois, son gisement de matière grise qu'il faut, par tous les moyens, valoriser en prenant les précautions nécessaires. Or, actuellement, 100 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail sans diplôme.

Pour parvenir à une meilleure formation, avec le souci de la rendre toujours plus performante, il faut développer les disciplines de la sensibilité afin qu'elles viennent enrichir et compléter l'acquisition des connaissances de base. Il faut favoriser le rôle et la place des activités physiques, artistiques et sportives.

Or, sur les 200 millions de francs de crédits ouverts au titre des enseignements artistiques, votre ministère apporte 65 millions de francs en dépenses ordinaires, permettant la création de 100 postes de certifiés et le déblocage de 100 postes dans le primaire. J'observe, du reste, que 12 p. 100 de ces crédits sont prévus pour l'enseignement privé.

Voilà quelques semaines, monsieur le ministre, vous étiez ici même aux côtés de M. le ministre de la culture pour débattre avec nous de la loi sur les enseignements artistiques. J'avais déjà eu l'occasion de vous dire, lors de ce débat, combien nous pouvions fonder d'espoir sur la valorisation et le développement tant des enseignements artistiques que de l'éducation sportive. Il est vrai, en effet, à l'instar de ce que déclaraient, voilà quelques jours, les responsables d'un collège, que chaque enfant est porteur d'une sensibilité et que tout le problème est de savoir, par l'acte pédagogique, déceler, susciter cette sensibilité, pour la développer, la valoriser, de manière à mettre l'élève en situation de réussite, à lui permettre de se faire à lui-même la démonstration qu'il peut réussir. Or, toutes les disciplines artistiques et sportives sont précisément de nature à placer des enfants et des adolescents en situation de réussite.

Tout le monde s'accorde à penser que la formation est aujourd'hui l'enjeu numéro un, que c'est elle qui permettra à la France de se sortir de la situation dans laquelle elle est et de mettre fin aux difficultés qu'elle rencontre. Lorsqu'on sait ce que coûte à la nation le manque de réussite, ce que vous proposez de consacrer à ces enseignements artistiques et sportifs apparaît manifestement insuffisant. Devant le peu de moyens dégagés, on ne peut conclure au peu de confiance et de conviction qui anime les responsables et qui vous anime vous-même, monsieur le ministre.

Il en est de même en ce qui concerne la formation et le choix des intervenants extérieurs. Je considère comme positif le fait d'avoir recours à des artistes ou à d'autres intervenants extérieurs. Mais il faut, pour aborder des disciplines comme celles-là, avoir à la fois la compétence technique et pédagogique. Or, d'un point de vue technique, la formation prévue pour les enseignants est insuffisante, et le manque de formation pour les intervenants extérieurs est tout aussi préoccupant.

M. le président. Monsieur Régnauld, il vous faut maintenant conclure le plus rapidement possible. En effet, si votre intervention devait initialement durer quinze minutes, votre groupe ne disposait plus que de neuf minutes. Or vous parlez déjà depuis douze minutes.

M. René Régnauld. Monsieur le président, nous avons été un peu lésés tout à l'heure, M. le ministre ayant consommé une partie du temps réservé au premier intervenant de notre groupe. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*) Cela dit, je vais conclure pour respecter votre recommandation.

La société dans laquelle nous entrons est très consommatrice de loisirs. Dans ce sens, le développement des enseignements artistiques me paraît très important, non plus cette fois comme accompagnateur de la formation, mais comme formation tout court, notamment parce que la consommation d'images et d'arts les plus divers s'accroissant, notre production actuelle est insuffisante. Un marché considérable s'offre donc à nous : allons-nous saisir la chance qu'il représente ?

Je souhaiterais prolonger mon propos en revenant sur les possibilités propres à la décentralisation. Là aussi se trouvent quelques moyens de lutte contre l'échec scolaire par une meilleure mobilisation des partenaires, y compris les collectivités locales qui entendent bien que l'Etat les accompagne dans leur démarche.

Je voudrais enfin, monsieur le ministre, attirer votre attention sur un point plus particulier qui concerne l'article 23, ou plutôt, sa réécriture. Vous avez souhaité, avec d'autres ministères - il s'agit en effet, d'une affaire interministérielle - que l'association des maires de France fournisse son point de vue sur cette question. Ce travail a été fait ; l'association a pris des positions que son congrès a confirmées. J'aimerais savoir, compte tenu du fait que nous risquons de nous trouver devant un vide juridique dans quelque temps, où en est l'élaboration de la disposition législative qu'il y aura lieu de faire admettre par le Parlement afin qu'elle puisse entrer en application.

Il s'agit bien d'édifier un texte bâti sur un nouvel et meilleur équilibre entre communes d'accueil et communes de résidence, et qui, par ailleurs, vise à privilégier l'accord préalable donc l'accord amiable, mais qui rappelle aussi le pouvoir d'inscription du maire. Nous pensons, à l'association des maires de France, qu'il pourrait être appliqué maintenant. Je souhaiterais donc savoir ce qu'il en est à l'échelon du Gouvernement.

Voilà, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, les quelques observations que je voulais formuler lors de l'examen du budget de votre ministère. J'ajouterai que d'autres points nous préoccupent également ; je pense, notamment, à l'enseignement technique et au personnel non enseignant.

S'agissant de l'enseignement technique, nous sommes loin du compte, puisque la progression prévue par la loi de programme n'est pas atteinte, alors que cet enseignement est tout à fait essentiel.

Pour ce qui concerne le personnel non enseignant, les effectifs diminuent, ce qui nous préoccupe. Cette inquiétude concerne aussi les collectivités locales, qui voient s'amorcer un transfert de compétence et de charges, ainsi que les personnels, qui voient se dessiner une forme de privatisation.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe socialiste ne pourra pas adopter ce budget qui ne se donne pas les moyens des enjeux que vous avez décrits tout à l'heure. En effet, la simple annonce d'une loi de programme avec des perspectives dont on ne connaît pas les éléments concrets nous inquiète. Nous ne saurions nous satisfaire de perspectives pour lesquelles ne sont pas prévus les lendemains ni surtout les moyens de ces lendemains ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Bien entendu, monsieur Régnauld, les interruptions sont toujours décomptées du temps de parole de l'orateur.

La parole est à M. Salvi.

M. Pierre Salvi. Le conseil général du Val-d'Oise tenait cet après-midi séance publique. L'éducation nationale était à l'ordre du jour. Avant de commencer mon propos, monsieur le ministre, je souhaiterais attirer votre attention sur deux faits, espérant qu'ils puissent faire l'objet d'une rencontre avec vos services.

L'école normale du Val-d'Oise avait proposé 320 postes d'instituteur. Or, 304 admissions ont été prononcées, et n'ont été reçues, en fin de compte, que 286 élèves. Il en manque donc 34, qui nous étaient véritablement indispensables.

S'agissant des remplacements, la brigade départementale est formée essentiellement de jeunes femmes. Aujourd'hui, elle est décimée de moitié pour une raison, d'ailleurs excellente, liée à la maternité, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir dans ce pays où il est nécessaire que la démographie progresse. Mais le département se trouve désormais dans une situation critique que je me devais ce soir, à la tribune du Sénat, de souligner.

Monsieur le ministre, l'éducation est et doit demeurer une priorité pour la nation. La V^e République a beaucoup fait, sur le plan matériel, en sa faveur. Depuis la création des collèges d'enseignement secondaire en 1964, elle a construit beaucoup d'écoles, de classes et d'équipements sur une période qui a couvert les années 1965 à 1980, ce qui constitue un fait indiscutablement positif, surtout lorsque l'on considère le ralentissement brutal qui s'est produit de 1981 à 1986.

Elle n'a pas su, ou elle n'a pas pu, malheureusement, dégager l'école d'un corporatisme et d'une idéologie égalitaire qui lui ont fait du mal et dont l'enfant, l'élève et l'étudiant ont fait, en fin de compte, les frais. C'est là son échec et il est grave ; il faut savoir le reconnaître et le constater.

Vous saviez cela, monsieur le ministre, avant d'entrer dans cette immense maison qu'est le ministère de la rue de Grenelle. Votre bon sens et votre pragmatisme, dès la prise de vos fonctions, vous ont permis, avec Mmes les secrétaires d'Etat, de faire une saine analyse de la situation et d'entreprendre sans perdre de temps un travail de remise en ordre qui s'imposait, travail qui n'est exempt ni d'embûches ni d'obstacles ni de difficultés, qui demande du courage et de la volonté - mais nous savons que vous n'en manquez pas - et qui nécessitera, en outre, du temps et beaucoup de force de persuasion pour aller au fond des choses et redonner à l'école un sens, un visage et des objectifs qui en feront exclusivement une institution au seul service de la formation des enfants et des jeunes, se situant au-dessus de la mêlée des idéologies qui s'affrontent et des querelles partisans stériles.

L'une des premières conditions pour que l'école puisse fonctionner dans un cadre favorable afin qu'y soit dispensé un enseignement efficace et de qualité tient dans le fait qu'elle soit pourvue d'une discipline intelligente et animée par une autorité responsable. Je vous remercie, monsieur le ministre, non seulement de l'avoir compris, mais d'avoir fait le nécessaire pour que cette idée simple et cette nécessité permanente deviennent une réalité.

Le fait que des maîtres-directeurs soient placés à la tête de nos écoles primaires et maternelles et toutes les mesures prises tendant à déconcentrer la gestion marquent, avec succès, la première étape d'un dispositif dont les effets seront, à coup sûr, positifs.

Les 12 600 principaux de collège et proviseurs de lycée, qui exercent actuellement leurs fonctions dans des conditions précaires, deviendront, vraisemblablement au cours du premier trimestre de 1988, de véritables patrons d'établissements scolaires du second degré. Par un statut concret, établi en

bonne et due forme, et réclamé depuis longtemps, ils bénéficieront d'une meilleure rémunération et de nouvelles perspectives de carrière.

Confortés dans leurs responsabilités, les chefs d'établissement apporteront, dans l'exercice de leur mission, un souffle nouveau dont chacun, enseignant et enseigné, sera le bénéficiaire.

Nul ne peut douter désormais que cette réforme profonde conduira vers les postes de direction nombre de professeurs de qualité qui, jusqu'ici, hésitaient à s'engager en raison des faibles perspectives offertes par la carrière. Qui s'en plaindrait, sinon ceux - et ils sont une minorité qui, jusqu'à présent, parvenait à imposer aux autres le silence et la passivité - qui considèrent le terrain de l'éducation nationale comme une chasse gardée, ressortissant au domaine idéologique et politique ?

En quelques mois, monsieur le ministre, vous avez ébranlé la pyramide des habitudes, des certitudes et des persévérances dans l'erreur - ce qui est le plus grave - de notre éducation nationale.

Mais il reste - vous le savez bien - non seulement beaucoup de choses à faire admettre, car rien ne pourra se faire sans la compréhension et le concours de ceux qui enseignent, mais aussi beaucoup de réformes à mettre en place.

Quatre vérités doivent, à mon avis, les sous-tendre ; je les rappelais d'ailleurs dans un récent éditorial.

La première, fondamentale, me paraît être la nécessité d'admettre, enfin, que l'enseignement primaire est fait, avant tout, pour apprendre à lire, à écrire et à compter correctement. Combien d'enfants franchissent les portes de l'enseignement secondaire avec une orthographe déplorable et en sachant à peine lire ?

La deuxième vérité consiste à rappeler avec force que le tronc commun imposé dans l'enseignement secondaire est une erreur.

Interviewé récemment à la suite de la publication de son ouvrage *La Machine égalitaire*, Alain Minc, énarque, industriel, écrivain et homme de gauche répond à ce sujet textuellement : « Je ne suis pas le seul à dire que la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans interdit l'apprentissage, donc rend l'insertion professionnelle plus difficile. »

La troisième vérité revient à admettre que la sélection s'impose comme une nécessité. Vouloir le nier, c'est nier l'évidence, les hommes n'ont ni la même forme, ni le même degré d'intelligence. Vouloir les former tous obligatoirement dans le même moule est une absurdité qui en conduit un certain nombre à l'impasse et à l'échec. D'ailleurs, si l'on n'opère pas la sélection à un niveau donné, la vie se charge alors de le faire, et ce d'une manière beaucoup plus cruelle et plus dure.

La quatrième vérité est que l'enseignement du français est tombé dans un désordre effarant. Thèmes et siècles se percutent et se chevauchent, comme dans l'enseignement de l'histoire, et ce dans le plus bel imbroglie. L'explication, l'approfondissement des grands textes et des grandes œuvres tombent en désuétude.

La conséquence de tout cela, c'est qu'au seuil des universités les jeunes n'ont même plus conscience du désordre et de l'inefficacité de leur bagage ; c'est aussi que les meilleurs, qui ont pu déjouer les pièges de cette pédagogie égalitaire à l'excès, se préparent à entrer dans les grandes écoles où ils savent qu'ils trouveront une formation conséquente et solide. Voilà ce qu'il convient de constater et voilà ce à quoi il faut réfléchir.

Cela ne veut absolument pas dire qu'il faut laisser sur le bord du chemin les enfants en difficulté et ceux qui seront toujours des éternels inadaptés dans notre système scolaire tel qu'il est conçu.

Cela veut dire, au contraire, qu'il faut imaginer et mettre en œuvre, pour eux, un autre système qui les conduira vers une nécessaire mais différente insertion dans le milieu social et dans le milieu professionnel.

Cela veut dire qu'il vaut mieux s'engager tôt sur la voie de l'apprentissage d'un métier sûr et que l'on aimera que de se sentir désarmé à dix-huit ans en appelant au secours.

Cela veut dire aussi qu'il devient inacceptable de tolérer qu'un élève sur cinq qui entrent en sixième ne sache pratiquement pas lire. Il s'agit là, non pas d'une déficience, mais,

à terme, d'un véritable drame. Selon les chiffres de l'association française pour la lecture, 93 p. 100 de ceux qui redoublent le cours préparatoire où l'on apprend à lire n'entreront pas en seconde.

Mme Héliène Luc. Eh oui !

M. Pierre Salvi. L'hebdomadaire *Le Point* du 16 novembre 1987 porte dans ses colonnes un titre significatif et angoissant à la fois : « Les illettrés sont parmi nous ». Suivent ces quelques lignes, qui donnent la dimension des ravages irréparables constatés : « Ils ont fréquenté l'école jusqu'à seize ans, mais ils ne savent pas lire, ou déchiffrent difficilement les gros titres des journaux. Des marginaux ? La France compte aujourd'hui six millions d'illettrés. Des exclus qui se cachent, qui inventent des subterfuges déifiant l'imagination pour dissimuler leur handicap. Des exclus qui - leur nombre l'atteste - dépassent largement les frontières du quart monde et du sous-prolétariat. »

Dans cette affaire, la querelle des méthodes d'apprentissage de la lecture tient, depuis trop longtemps d'ailleurs, une place importante dans le débat. Indiscutablement, les tenants du système classique d'apprentissage marquent des points quand on compare la situation présente à la situation passée. Il faut, monsieur le ministre, sortir de cette impasse. Il convient de redonner aux jeunes et aux Français le goût de la lecture.

Quand on sait que 26 p. 100 de la population adulte ne lit jamais et que 20 p. 100 des Français ne possèdent aucun livre chez eux, on reste effaré. Quand on sait qu'en raison du jeu quasi permanent à son foyer de la télévision ou de la vidéo, jeu qui réclame peu d'effort et une faible attention, l'enfant n'a pas acquis, lorsqu'il entre au cours préparatoire, les facultés de concentration nécessaires à l'apprentissage de la lecture, on est en droit de s'interroger et d'interpeller chacun avec gravité : parents, enseignants, pédagogues, responsables syndicaux et politiques.

Voilà, monsieur le ministre, au moment où le Sénat examine votre budget, les questions que je me pose. Je ne suis pas le seul, dans cette enceinte et hors de cette enceinte, à les formuler. Je sais que vous vous les posez aussi et le fait que ce soit vous qui les preniez en compte, avec les deux secrétaires d'Etat qui sont à vos côtés, me permet, avec beaucoup d'autres, de jeter un regard moins inquiet et moins pessimiste sur l'avenir.

J'en viens maintenant, monsieur le ministre, à votre budget proposé pour l'an prochain.

Le groupe de l'union centriste votera les crédits consacrés à l'enseignement scolaire pour 1988. En vous apportant notre approbation, nous tenons aussi à apporter notre soutien à la politique que vous menez, et ce pour plusieurs raisons.

Le budget que vous nous présentez aujourd'hui est positif, puisqu'il connaît une progression de 4,2 p. 100, ce qui est bien supérieur à la progression moyenne du budget de l'Etat et ce qui correspond à 7 milliards de francs de crédits de plus que dans le budget de 1987.

La deuxième raison de notre soutien, c'est que notre politique est animée par une volonté d'adaptation permanente. En effet, votre budget pour 1988 permet, notamment, d'amorcer la revalorisation du traitement des instituteurs et continue la mise en place des maîtres-directeurs. C'est également, dans une période d'austérité, la marque de la volonté gouvernementale de favoriser la formation. En outre, ce sont près de 4 000 emplois d'enseignants qui seront créés au total en 1988.

Enfin, la troisième raison de notre soutien touche à l'enseignement privé.

Depuis mai 1986, monsieur le ministre, vous n'avez cessé de faire un effort significatif pour mettre en œuvre une politique d'équité entre enseignement public et enseignement privé et, notamment, pour assurer à l'enseignement privé, par le rattrapage du forfait d'externat, des conditions d'existence et de développement permettant un réel maintien du pluralisme scolaire et du libre choix des parents.

Notre approbation, monsieur le ministre, constitue aussi un hommage que nous tenons à rendre à la politique courageuse que vous menez dans une conjoncture ô combien difficile et à votre volonté inébranlable de conduire l'éducation et la formation vers les horizons et les réalités de l'avenir.

Monsieur le ministre, dans la tâche éminente qui est la vôtre, nous vous faisons confiance pour persévérer dans la voie que vous avez tracée. Nous savons que vous avez, concernant l'éducation nationale, dont la réussite conditionne le destin et l'avenir des générations prochaines, une vue claire, honnête, pragmatique et responsable.

Je souhaite - et ce sera ma conclusion - que cette vision des objectifs à atteindre soit partagée très bientôt par la très grande majorité des Français.

D'aucuns diront : « Ce n'est pas suffisant. Encore faut-il que les grands maîtres et les grands esprits du monde de l'éducation nationale vous suivent ».

Permettez-moi d'espérer qu'ils vous suivront. Ils le feront parce que vous allez dans le sens de la vérité, et chacun sait bien, comme l'écrivait Vauvenargues, que « la vérité est le soleil des intelligences ». (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Oudin.

M. Jacques Oudin. Monsieur le ministre, l'orateur précédent a excellemment dit tout le bien qu'il pensait de votre budget. Sachez que nous partageons tout à fait son sentiment.

Dans un monde en mutation permanente, l'éducation nationale doit savoir et doit pouvoir s'adapter. C'est sur ce point, si vous le voulez bien, que je centrerai mon intervention en la résumant en quelques questions.

Monsieur le ministre, chacun sait que vous êtes le premier employeur de France. De ce fait, l'organisme que vous dirigez a le flux le plus important d'embauches : vous devez - si mes renseignements sont exacts - embaucher plus de 30 000 personnes par an.

Or nous savons que nos structures pédagogiques sont confrontées à trois types de mutation : en premier lieu, des mutations démographiques, qui entraînent des diminutions et des augmentations concomitantes d'effectifs dans certains cycles de formation ; en deuxième lieu, des mutations économiques et technologiques, qui nous obligent à adapter notre pédagogie et donc les compétences des enseignants vers toujours plus d'enseignement technique ; en troisième lieu, des mutations régionales et géographiques : certaines régions se développent, alors que d'autres connaissent des difficultés, pour ne pas dire des régressions.

Les mutations que nous avons connues se poursuivront dans l'avenir. Il est donc important que nous puissions les cerner, au moins en partie.

Vous nous avez parlé, en présentant votre budget, d'un plan prospectif. C'est certainement une excellente initiative, que nous approuvons ; nous attendons les premières réflexions qui en découleront avec un grand intérêt.

Ma première question portera sur ce plan prospectif : quand le Parlement en sera-t-il informé et quand pourra-t-il en débattre ?

Ma deuxième question aura trait à la politique d'embauche et de gestion du personnel de votre ministère : dans quelle mesure cette politique intègre-t-elle les mutations prévisibles dans les cycles de formation, dans la pédagogie, dans les évolutions géographiques ? Comment adapter au mieux les effectifs des enseignants entre ces cycles de formation, entre l'enseignement général et l'enseignement technique, entre les régions favorisées et les régions défavorisées ?

Ma troisième question sera relative aux capacités d'accueil ou d'hébergement. Nous connaissons les difficultés qui peuvent résulter de ces mouvements démographiques. Ces difficultés ne sont pas atténuées par le fait que les collèges dépendent des départements et les lycées des régions.

Nous avons appris avec intérêt l'attribution d'un crédit supplémentaire pour aider les régions à construire de nouveaux lycées. Encore faudrait-il que les prévisions de votre ministère et celles des régions soient concordantes.

C'est la raison pour laquelle, à partir de cette question générale, je me permettrai de vous poser une question très ponctuelle : est-il, par exemple, envisageable de construire trois lycées en Vendée - ce que nous souhaitons - le premier à Montaigu, le deuxième aux Herbiers et le troisième à la Roche-sur-Yon ?

Ma seconde série de questions s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement et portera sur ce grave et difficile problème que constitue l'échec scolaire et que d'autres collègues ont évoqué avant moi.

Le constat qui a été fait est effectivement préoccupant. Les chiffres qui ont été cités sont inquiétants ; je n'en évoquerai que quelques-uns : 20 p. 100 au moins des élèves qui entrent dans l'enseignement secondaire ne sauraient pas vraiment lire ni écrire - j'emploie le conditionnel, car je ne sais pas si les chiffres sont toujours exacts - ; près de la moitié des élèves de fin de primaire ou entrant en sixième connaîtraient des difficultés ; 40 p. 100 seulement des élèves entrant en sixième arriveraient en terminale ; en 1983, 11 p. 100 des jeunes seraient sortis du système éducatif sans formation professionnelle ou presque.

L'apprentissage des notions de base, comme la lecture, l'écriture, le calcul, est trop souvent déficient ; un de vos collègues, monsieur le ministre, M. Chevènement, l'avait longuement expliqué.

Face à un tel constat, peut-on demander qui est responsable ? Est-ce notre système éducatif, qui n'a pas su s'adapter ? Est-ce notre société, qui a évolué trop vite ?

Les chiffres que j'ai cités ne sont que des moyennes ; cela signifie que la diversité des situations entre les régions de France est grande.

Prenons l'exemple de la région des Pays de la Loire. En 1982, le retard de cette académie se mesurait avec quelques indicateurs clés, tels que le niveau de diplômés, le taux de scolarisation dans le second cycle ou le taux d'enseignants dans la population - je me réfère à 1982 parce que c'est la date du recensement général de la population. A cette époque, cette académie se situait presque toujours, quel que soit le critère, en queue des vingt-six académies de France.

En considérant les chiffres récents sur les taux de redoublement ou de fuite des élèves en troisième, la situation de cette académie apparaît encore plus difficile. En troisième, le pourcentage d'enfants quittant le système scolaire serait de 5,9 p. 100 au niveau national et de 11,6 p. 100 dans la région des Pays de la Loire, soit le double.

Dans ces conditions, madame le secrétaire d'Etat, et sachant tout l'intérêt que vous portez à ce problème de l'échec scolaire et des difficultés rencontrées par les élèves, je me permettrai de vous poser les questions suivantes : quelle politique, quelles mesures peut-on mettre en œuvre ? Quelles procédures d'évaluation de ces retards et de ces échecs ? Quelles mesures d'assouplissement et d'adaptation de notre système éducatif ? Quelles mesures de soutien et de rattrapage ? Quelles actions de formation des enseignants ? Enfin, quelle politique de sensibilisation vis-à-vis des enfants et des familles ?

Ma troisième série de questions s'adressera à Mme le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle.

Notre société, de plus en plus technique et évolutive, requiert un enseignement professionnel d'une grande qualité. Il faut, en outre, que les formations dispensées puissent s'adapter aux besoins des entreprises. Il est nécessaire, enfin, que ce type d'enseignement soit d'une grande flexibilité et soit équipé de matériels en rapport avec l'évolution technologique.

Je me permettrai donc de vous poser quatre questions.

Tout d'abord - M. Hugo a abordé ce thème avant moi - quelle est votre politique en matière de baccalauréats professionnels ? Ceux-ci semblent connaître un succès croissant, puisque quinze baccalauréats existent, avec 25 000 élèves. Quel développement leur assignez-vous et pouvez-vous nous préciser, à cet égard, la position de la région des Pays de la Loire et du département de la Vendée ?

Cela m'amène à une deuxième question portant sur la rénovation des diplômes et des formations, en fonction des évolutions de notre économie et des besoins de nos entreprises.

Ainsi, comment adapter nos C.A.P. et nos B.E.P. ? Comment adapter nos lycées professionnels et nos lycées techniques ?

Puis-je, à cet égard - je crois que des exemples ponctuels sont plus « parlants » - vous citer le cas du lycée technique Alfred-Kastler de La Roche-sur-Yon, en Vendée, qui cohabite avec un lycée professionnel ? On y trouve côte à côte les

enseignements qui ont du mal à assurer des débouchés, mais qui ne manquent ni de locaux ni d'enseignants, et des formations aux techniques les plus modernes, à base d'ordinateurs, mais qui manquent cruellement de locaux et parfois d'encadrement. Je suis persuadé que de telles situations constituent un frein aux mutations et aux adaptations.

J'en arrive à ma troisième question. Vous avez développé une action considérable pour mettre en œuvre des conventions entre les entreprises et les établissements scolaires. Pouvez-vous nous fournir des précisions sur le nombre de conventions déjà conclues - elles ont été créées en 1985 - sur le nombre d'établissements, d'élèves et d'entreprises concernés ? Peut-on apprécier la répartition de ces conventions par branches professionnelles et par régions ?

Ma dernière question portera sur les Greta -, les groupements d'établissements. Leur action est très appréciée, tant pour la formation des adultes que pour celles des jeunes, d'autant que les Greta prennent en charge des jeunes qui ont connu, pour certains d'entre eux, des échecs scolaires.

Ces organismes auront-ils les moyens de développer leur action ? Quelle place leur assignez-vous dans notre système éducatif et dans notre système de formation professionnelle.

Monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, je vous demanderai de bien vouloir excuser ce propos en forme de questionnaire. Il reflète certaines des interrogations que chacun d'entre nous se pose face à un problème qui concerne notre société tout entière, qui touche au fondement même de notre culture à la fois humaniste et technicienne, face à une société qui essaie de s'adapter, dans le cadre d'une confrontation permanente, à un environnement hautement concurrentiel.

Je suis persuadé que vous nous apporterez les réponses que nous espérons.

En attendant, permettez-moi de vous dire que ce budget est un bon budget et que vous pouvez être assurés de notre soutien. Le groupe du R.P.R. votera avec confiance et résolution votre budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le ministère de l'éducation nationale ne joue plus le rôle primordial qu'il avait dans l'enseignement français à l'étranger - nous le regrettons - et cela depuis qu'un décret du 27 juillet 1982 a donné compétence à la direction générale des relations culturelles du ministère des affaires étrangères pour tout ce qui concerne cet enseignement.

Ni le fait que ce décret ait été annulé par le Conseil d'Etat en 1984 ni l'arrivée d'un nouveau gouvernement en avril 1986 n'ont modifié la primauté accordée au ministère des affaires étrangères et également, depuis l'an passé, au ministère de la coopération, notamment pour ce qui concerne la nomination, l'affectation et la rémunération des personnels.

Des lignes budgétaires aussi importantes que les subventions aux établissements d'enseignement ou les bourses scolaires attribuées aux enfants français de l'étranger ne figurent plus, depuis 1982, au budget de l'éducation nationale, dans lequel elles furent pourtant inscrites pendant trois décennies.

Cependant, une direction de la coopération et des relations internationales - la D.C.R.I. - a continué à fonctionner au sein du ministère jusqu'à l'été dernier. Cette direction était chargée d'animer et de contrôler l'activité pédagogique des établissements d'enseignement français à l'étranger, de veiller à la conformité de leurs cours avec les programmes français, de prononcer en conséquence l'accréditation des écoles, d'assurer l'inspection des personnels enseignants, d'organiser les stages destinés à améliorer leur formation.

Mais voilà quatre mois, la D.C.R.I. a été supprimée ou, au moins, transformée. Un décret du 9 juillet 1987 l'a fondue avec la direction des affaires générales du ministère en une nouvelle direction : la direction des affaires générales, internationales et de coopération, la D.A.G.I.C.

Bien sûr, ce décret a soulevé une certaine émotion. J'ai été reçu au cours de l'été, par vous-même, monsieur le ministre, et par Mme le secrétaire d'Etat, chargé de l'enseignement, qui, d'ailleurs, au lieu de prendre des vacances en ce mois d'août, partait vers l'hiver austral pour inspecter nos établissements d'enseignement en Argentine et dans d'autres pays de l'Amérique latine, ce qui était courageux de sa part.

Vous m'avez répondu sur tous les points qui nous préoccupaient. Vous avez d'ailleurs eu l'amabilité de préciser votre programme en matière internationale dans une lettre de trois pages, que je n'ai pas manqué de diffuser à tous les établissements et organismes français de l'étranger.

Monsieur le ministre, vous m'avez d'abord fait remarquer que la nouvelle direction des affaires générales, internationales et de coopération, de par son appellation même, attestait bien de votre volonté « de ne rien négliger et, *a fortiori*, ne rien abandonner de tout ce qui touche aux questions internationales et de coopération ».

Vous m'avez ensuite expliqué que vous aviez l'intention de placer les affaires internationales, particulièrement celles qui concernent la scolarisation des enfants français à l'étranger, « au centre d'un dispositif d'ensemble ». Cette scolarisation, avez-vous ajouté, ne pourra que gagner à des relations institutionnelles et constantes tant avec les directions des écoles, des lycées et des collèges qu'avec la direction des personnels enseignants.

Autrement dit, nous avons compris qu'il s'agissait d'une sorte d'imbrication de l'enseignement français à l'étranger dans les enseignements métropolitains. Il nous a paru que vous souhaitiez les rapprocher, les mêler, les assimiler, ce qui nous a semblé une bonne mesure.

Qu'en a-t-il été de ces deux orientations, de ces points importants ? Dans quelle mesure les retrouve-t-on dans les traductions budgétaires que nous examinons aujourd'hui ?

En ce qui concerne le premier point : ne rien négliger, ne rien abandonner, vous avez en effet poursuivi, et même renforcé, les actions entreprises. C'est ainsi, par exemple, que les stages de formation et de perfectionnement d'enseignants ont été organisés comme précédemment ; il y en a même eu davantage en 1987 qu'au cours des précédentes années : dix stages ont regroupé quatre cents personnes, enseignants et personnels de direction. Ils se sont tenus non seulement en France, mais aussi dans certaines régions où ils ont pu être organisés.

Dans le domaine de la documentation et de l'information - il s'agit des crédits figurant au chapitre 43-80 du titre IV - vous aviez prévu l'an passé 500 000 francs. J'avais attiré votre attention - vous vous en souvenez sans doute - sur cette insuffisance. Aussi avez-vous en séance, monsieur le ministre, doublé la mise, pour reprendre vos propres termes. J'ai fait des vérifications, je l'avoue, auprès des services compétents. Ils ont bien reçu, voilà quelques semaines, 600 000 francs supplémentaires qui ont permis des dotations dont certaines écoles avaient grand besoin, en particulier dans le domaine de l'audiovisuel et du matériel pédagogique.

Votre promesse a été tenue, monsieur le ministre, et je vous en remercie. J'ai été seulement déçu de constater que les documents budgétaires ne mentionnent de nouveau qu'une somme de 500 000 francs pour 1988. J'espère que, cette année encore, lorsque vous vous apercevrez que la dotation de fin d'année a été à ce point la bienvenue, vous pourrez nous accorder de nouveau une rallonge, qui sera fort bien accueillie à l'étranger.

J'ai pu constater également, dans les masses budgétaires du titre III, que le nombre des inspections a été augmenté. Elles sont tout à fait nécessaires. Nous souhaitons qu'il y en ait le plus possible dans les écoles de tous les pays. Certes, ces voyages coûtent cher, mais il faut que les établissements soient inspectés, les maîtres conseillés. Je reviendrai sur ce point, tout à l'heure, en parlant de la situation des enseignants à l'étranger.

Enfin, comme chaque année, vous avez publié la liste des établissements d'enseignement accrédités à l'étranger sous la triple signature cette fois de vous-même, de M. le ministre de la coopération et de M. le ministre des affaires étrangères. Sur cette liste, qui a fait l'objet de l'arrêté du 10 juillet 1987, publié au *Journal officiel* du 17 septembre, figurent 436 établissements.

Il faut constater, avec regret, que ce nombre est en diminution de neuf par rapport à l'an passé. Comme sur cette liste se trouvent les huit établissements de Monaco, qui sont, certes, à l'étranger, mais tout est relatif, il y a en réalité dix-sept établissements de moins que l'an passé.

J'ai examiné cette liste pour voir où se situe cette diminution : elle se trouve surtout dans la disparition de quatorze écoles d'entreprise qui ont fermé lorsque les chantiers se sont achevés, sans que de nouveaux s'ouvrent.

Cette constatation est inquiétante pour notre implantation industrielle à l'étranger. Celle-ci, apparemment, ne progresse pas, sans doute en raison des crises que nous connaissons.

La baisse, il faut le noter, ne vient donc plus du Maghreb, contrairement à ce qui se passait ces dernières années : le ministère des affaires étrangères y a arrêté la diminution du nombre des établissements. C'est vraiment dans les écoles des entreprises de type commercial que se situe la différence.

Pour l'intérêt du propos, je préciserai que, sur ces 436 établissements, 232 sont en Afrique - dont 77 pour les trois pays du Maghreb -, 60 en Amérique, 87 en Europe et 57 en Asie et en Océanie.

D'autres établissements demandent leur accréditation. Je sais, madame le secrétaire d'Etat, que vous partez de nouveau pour le continent américain et que vous visiterez des écoles qui réclament leur reconnaissance, ce qui, j'espère, leur sera accordé.

Il existe aussi d'autres écoles qui ne figurent pas sur la liste : ce sont celles qui sont rattachées directement à cette excellente institution de l'éducation nationale qu'est le centre national d'enseignement à distance, le C.N.E.D., dont le nom a changé : c'était le centre national d'enseignement par correspondance, C.N.E.C.

Ce centre, qui comprend d'ailleurs plusieurs filiales - Rouen, Toulouse, Rennes - compte environ 10 000 élèves inscrits à l'étranger. L'acheminement des cours et des épreuves corrigées est malheureusement trop souvent trop lent.

Une catégorie importante d'établissements n'apparaît pas non plus sur la liste d'accréditation : ce sont les écoles que vous contrôlez en République fédérale d'Allemagne, c'est-à-dire les écoles d'accompagnement des troupes et du personnel civil. Elles sont au nombre de 53 et dépendent de la direction de l'enseignement français en R.F.A. - la D.E.F.A. - que vous administrez directement en accord avec le ministre de la défense. Pourquoi ne les faites-vous pas figurer dans votre recensement ?

Elles sont excellentes. Ce sont des écoles exemplaires, comme le souhaiteraient tous les Français de l'étranger, car elles sont gratuites. Si vous pouviez faire la même chose pour toutes les écoles du monde, monsieur le ministre, nous en serions très heureux.

En effet, le grand inconvénient de tous les établissements d'enseignement français à l'étranger, c'est non seulement de ne pas être gratuits, mais de coûter très cher. Cela nous crève quelque peu le cœur, monsieur le ministre, de constater que, disposant du plus important budget civil de l'Etat, soit 175 milliards de francs - nous l'avons entendu avec plaisir - vous ne pouvez vraiment pas faire tout l'effort que vous souhaiteriez réaliser - j'en suis sûr - si la répartition des responsabilités gouvernementales étaient différentes.

Il est tout de même anormal que toutes ces écoles aient été transférées au ministère des affaires étrangères, qui n'a pas du tout les crédits et les moyens dont dispose le ministère de l'éducation nationale, et que ce dernier, doté pourtant du plus important budget de la nation, ne puisse participer à cet effort à un niveau raisonnable.

Le résultat de l'organisation générale actuelle, c'est que l'enseignement français à l'étranger implique des frais de scolarité extrêmement élevés, qui constituent - malgré les bourses - une charge démesurée pour les familles. Il y a là une anomalie qui devrait être rectifiée. Mais cela ne dépend pas que de vous. Il faudrait, au plus haut niveau, repenser entièrement cette question.

D'excellentes mesures sont prises dans le projet de budget de cette année : non seulement ces 175 milliards de francs, mais aussi tous les postes qui vont être créés à la rentrée de 1988 et qui ont déjà été énumérés - 4 000 postes d'enseignants supplémentaires, 3 000 emplois d'agrégés, de certifiés et de personnels de direction, 200 emplois destinés au renforcement des enseignements artistiques, 800 contrats dans les établissements d'enseignement privés, plus 1 750 consolidations de postes créés à la rentrée de 1987.

Par ailleurs, M. le ministre des affaires étrangères nous annonce qu'en raison des restrictions de crédits qu'il est obligé d'envisager, mais aussi, il est vrai, pour améliorer le sort des recrutés locaux, il est possible qu'il prévoie à terme 100 ou 200 suppressions de postes. Le chiffre de 300 a

même été prononcé. J'espère qu'il n'en sera rien : cela représenterait 10 p. 100 des effectifs d'enseignants détachés à l'étranger ! Comment pourrions-nous admettre qu'un effort aussi important soit accompli en métropole et qu'en même temps les établissements français de l'étranger soient à ce point négligés ?

Une réorganisation doit être effectuée par le Gouvernement, car il n'est pas possible d'annoncer autant de créations de postes pour la métropole et autant de suppressions à l'étranger, qui mettraient nos établissements de l'étranger dans une situation dramatique.

N'oublions pas, monsieur le ministre, que ces établissements accueillent 202 000 élèves, dont plus de 70 000 Français. L'éducation nationale se doit de faire davantage pour ces élèves.

Un grand nombre de ces écoles sont conventionnées, et ont conclu des accords avec l'Etat. Les associations de parents d'élèves, souvent, les gèrent, avec un admirable dévouement. M. le ministre de la coopération leur a rendu hommage jeudi dernier. M. le ministre des affaires étrangères le fera sans doute demain.

Mais il faut les soutenir davantage, comme vous aidez l'enseignement privé en France. Vous y avez créé 800 contrats. On dit que les écoles françaises de l'étranger sont des écoles privées. Soit, mais elles ne sont pas du tout soutenues comme les écoles privées de métropole. Alors, monsieur le ministre, je fais appel à vous : il faut que, tous ensemble, nous essayions de trouver des solutions.

Prenons maintenant l'exemple des enseignements artistiques. Nous avons voté avec satisfaction le projet de loi pour lequel vous vous êtes associé avec M. Léotard. Vous avez compté sur l'approbation du Parlement puisque, déjà - je vous en félicite - les dotations sont prévues dans ce projet de budget. Vous les avez donc inscrites avant même que nous ayons voté la loi. C'est très bien, vous pouvez avoir confiance, cette loi est excellente et nous avons été heureux de la voter.

Cent emplois d'instituteurs sont prévus dans l'enseignement primaire. Ces créations d'emplois correspondent à une dépense de 12 millions de francs, auxquels vous avez ajouté 17 500 000 francs en moyens nouveaux de fonctionnement. Cent postes de certifiés sont créés dans l'enseignement secondaire, ce qui représente une dépense supplémentaire de 15 millions de francs.

Les écoles françaises de l'étranger ont également besoin d'enseignants dans les disciplines artistiques qu'elles vont instaurer conformément à vos instructions. Il faut prévoir qu'un certain pourcentage des créations soit affecté à l'étranger dans nos écoles, qui suivent exactement les mêmes programmes et les mêmes cours.

Dans le deuxième volet de votre propos, vous avez parlé d'assimilation avec ce qui se passe en France. Cela nous convient également pour ce qui est de la situation des enseignants.

Je parlerai très rapidement de l'intégration, de la titularisation, de la promotion et de la réinsertion de ces enseignants.

S'agissant de la titularisation, il y a deux lois que nous pouvons appliquer : la loi de 5 avril 1937, très ancienne, jamais abrogée et excellente, puisqu'elle prévoit la titularisation de tous les personnels qui servent à l'étranger dans des conditions prévues avec libéralisme, et la loi Le Pors du 11 juin 1983 avec les décrets d'application du 25 juillet 1983 et du 17 juillet 1984 sur l'intégration dans la fonction publique de l'Etat.

Les services qui sont chargés en liaison avec le ministère des affaires étrangères de prononcer ces intégrations appliquent les dispositions très contraignantes des lois de 1983 et de 1984 à la loi de 1937, ce qui est tout à fait anormal.

La loi de 1937 est toujours en vigueur. Ses dispositions sont tout à fait différentes de celles de 1983. Par conséquent, de nombreux recours contentieux sont formés sur ce point. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez étudier ce problème et appliquer la loi de 1937 dans tous ses aspects les plus favorables.

En ce qui concerne la promotion des personnels enseignants, j'ai là de longues indications, dont je n'aurai pas le temps de vous faire part. Des progrès considérables ont été accomplis dans certains domaines, mais on ne relève aucun progrès dans d'autres.

Ainsi, aucun professeur de langue vivante n'a été titularisé, ni en anglais, ni en allemand, ni en espagnol. Pour quelles raisons ? Parce qu'on ne les connaissait pas, dans la mesure où ils n'ont pas pu être inspectés ! Il n'est pas possible de refuser des titularisations parce qu'on n'a pas inspecté les enseignants. Cette raison ne peut être avancée. Il faut donc étudier cette question avec les inspecteurs généraux.

Il en va de même pour les personnels travaillant dans les bureaux pédagogiques ou dans les universités étrangères, dont l'inspection n'est pas prévue. On ne peut accorder aux enseignants concernés des promotions normales.

Et que dire des difficultés de réinsertion que les enseignants rencontrent à leur retour ! Certains titulaires de postes de direction ayant exercé des responsabilités importantes ne se sont-ils pas retrouvés, à leur retour en métropole, simples instituteurs dans un département lointain ? Leurs connaissances n'ont pas du tout été prises en considération. Toute l'expérience précieuse qu'ils ont acquise à l'étranger est perdue, non seulement pour eux, mais également pour tous les élèves qui, grâce à une meilleure affectation de ces enseignants, auraient pu en profiter.

Pour terminer, monsieur le ministre, je dirai un mot du baccalauréat francophone. J'ai constaté avec plaisir que vous prévoyez à cet effet 1 million de francs dans votre budget.

Vous ne pourrez sans doute pas me répondre aujourd'hui, mais nous souhaiterions connaître, avec nos partenaires africains, québécois et autres, le contenu de ce baccalauréat. Que prévoyez-vous ? S'agira-t-il d'une nouvelle option du baccalauréat français en France ? Le passera-t-on également dans les établissements français à l'étranger ? Ce baccalauréat sera-t-il unifié pour les quarante pays francophones qui se sont rencontrés au sommet de Québec et qui ont en commun, selon la formulation officielle, l'usage du français ? Que pourra-t-on faire avec ce baccalauréat francophone ? Ce sont là des questions importantes pour l'avenir de l'enseignement et de la francophonie.

Si notre collègue M. Séramy a évoqué, dans sa conclusion, la dimension européenne de notre politique de l'éducation, je souhaite, monsieur le ministre, insister non seulement sur sa dimension francophone, comme je viens de le faire, mais aussi sur sa dimension mondiale, que vous avez vous-même énoncée.

Dans toute la mesure où vous pourrez placer l'éducation nationale française sur ce plan international, lui donnant le rayonnement qui doit être véritablement le sien, dans toute la mesure où vous pourrez dégager ces crédits pour permettre à cette vaste entreprise de se développer ; dans toute la mesure où vous pourrez mieux assurer l'enseignement français à l'étranger, c'est très volontiers, monsieur le ministre, que vous soutiendront les Français établis hors de France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, je vais tenter d'être bref à cette heure tardive, mais je voudrais m'efforcer de répondre à chacun des intervenants.

M. Delong a rappelé un certain nombre d'éléments que je n'avais pas moi-même évoqués. En ce qui concerne les instituteurs, certains transferts pourront sans doute se produire, mais aucune suppression de postes n'est prévue en 1988.

La tentation est grande de dire que plus le nombre d'instituteurs est élevé moins on enregistre d'échec scolaire. Je crois cependant qu'il faut voir les choses dans leur ensemble. Il ne suffit pas d'ajouter constamment des postes pour régler tous les problèmes. Ainsi, au cours des dix dernières années, nous avons perdu 640 000 élèves dans le primaire et dans le pré-scolaire, tandis que nous avons augmenté de 10 000 le nombre des instituteurs. Pourtant, on n'a jamais autant parlé d'échec scolaire ! Il faut donc faire très attention.

Aujourd'hui, nous bénéficions d'un bon encadrement dans l'ensemble, sauf dans certains départements comme ceux de mes amis Paul Séramy ou Pierre Salvi, où les villes nouvelles connaissent une forte croissance, ce qui pose une série de problèmes que nous avons essayé de résoudre récemment en

recherchant, à la demande de M. Salvi, un certain nombre de solutions. Certaines sont difficiles à mettre en œuvre, mais nous tentons de le faire.

L'année dernière, un certain nombre de parlementaires m'avaient fait part, avec raison, de leurs inquiétudes devant les suppressions de postes administratifs, techniques, ouvriers et de service. Cette année, aucune suppression n'interviendra dans les établissements scolaires pour ces catégories. Il s'agit d'ailleurs d'un vrai problème parce que, au fur et à mesure que nous construirons des lycées neufs, il faudra trouver des personnels.

Quelques suppressions de postes administratifs interviendront cependant au niveau, soit de l'administration centrale, soit des établissements publics, des rectorats ou des académies, mais ce sera dans le cadre d'une réorganisation. Je dis souvent que le rapport qualité-prix est aussi important pour l'administration que pour le secteur privé. Si la concurrence établit le rapport qualité-prix dans l'économie privée, seule la morale peut agir dans l'administration. Le personnel doit donc avoir le meilleur « rendement » possible et c'est dans cet esprit que nous nous organisons actuellement.

Je n'ai pas mentionné tout à l'heure - mais vous l'avez rapidement évoqué - le fait que, dans la ligne que nous nous sommes fixée en ce qui concerne l'égalité de traitement entre le privé et le public, nous achevons dans ce budget l'équipement informatique à l'école. Je tiens cependant à rappeler aux maires, aux conseillers généraux et aux conseillers régionaux que, dans le public comme dans le privé, certains problèmes se poseront à terme. Il ne faut pas les passer sous silence. Le matériel devient vite obsolète, il faut le renouveler très vite, le moderniser rapidement. Or l'Etat aura du mal à assurer certains renouvellements. Nous devons déjà y réfléchir, car nous devons veiller à ce que l'éducation nationale soit toujours à peu près au même niveau que chez nos partenaires.

Je répondrai maintenant à M. Oudin et aux orateurs qui ont évoqué le plan qui est actuellement élaboré pour l'éducation nationale. Nous venons de procéder à une phase d'exploration qui a duré presque un an. Il a fallu faire intervenir les services statistiques et compiler tous les rapports qui ont pu être écrits sur cette question.

Au passage, je voudrais dire à Mme Luc, à M. Régnauld et à M. Delfau que les rapports sur lesquels ils s'appuient pour dénoncer telle ou telle anomalie portent, pour 90 p. 100 d'entre eux, sur la période où ils étaient au pouvoir. Il ne faut pas se faire d'illusion, en effet : un rapport dont on prend connaissance en 1986 ou 1987 porte, en général, sur les trois ou quatre années antérieures.

Mme Hélène Luc. Mais la situation s'aggrave, monsieur le ministre !

M. Gérard Delfau. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Vous prendrez la parole tout à l'heure, si vous le souhaitez ; mais, pour l'instant, je préfère répondre aux questions qui m'ont été posées sur ce plan.

La période préparatoire s'est appuyée sur deux travaux concomitants : un rapport de M. Lesourne, traitant des attentes de la société en matière de formation, et une étude réalisée par la direction de la prospective et de l'évaluation, qui est chargée de qualifier et de quantifier les besoins de l'éducation au cours des cinq ou dix prochaines années.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'année 1988 sera celle de l'évaluation car, avant de parler d'adaptation pédagogique, il faut d'abord se doter des moyens nécessaires pour y faire face. Il ne servirait à rien de mettre la charrue avant les bœufs.

A l'issue des travaux de cette période de concertation et de compilation de documents, de mise en forme du plan, un document chiffré vous sera remis, sans doute vers la fin de l'année.

Tous les syndicats, tous les partenaires ont été reçus par la direction de l'évaluation et de la prospective, parfois par moi-même, pour mettre au point ce document qui n'est qu'un projet de plan, étant entendu que nous vivrons ensuite une période qui nous permettra de le parfaire. En effet, les parlementaires, notamment les rapporteurs, sont tout à fait qua-

lifiés pour compléter, modifier, affiner ce travail qui, je l'espère - mais, pour l'instant, je ne peux pas faire de promesse précise - devrait se transformer en loi de programme.

Je ne suis pas là pour polémiquer ou pour agresser quiconque - ce n'est pas mon genre - et je souhaite que, sur ce rapport, il y ait un consensus. Contrairement à vous, qui êtes sceptique, je ne doute pas de la bonne foi de vos amis socialistes lorsqu'ils s'expriment. Ainsi, M. Fabius a été au gouvernement en qualité de Premier ministre - c'est quand même un poste important ! - pendant près de deux ans. Il a fait, ces jours-ci, une conférence de presse et il a parlé d'un plan. Je m'en serais d'ailleurs encore plus réjoui s'il l'avait fait quant il était Premier ministre !

M. René Régnauld. Mais il l'a fait !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Il disposait en effet, à ce moment-là, de tous les pouvoirs pour le mettre en place.

En tout cas, vous n'avez pas entendu le ministre de l'éducation nationale regretter que M. Fabius ait parlé d'un plan ! Vous avez toujours l'air, lorsque je parle de ce plan, de le regretter, de le contester. Moi pas !

M. Chevènement, qui a aussi été ministre de l'éducation nationale pendant une vingtaine de mois, pense que l'éducation nationale doit être une priorité. Je m'en réjouis ! Mais je sais que cela ne s'est pas toujours traduit dans les faits. En disant cela, je ne fais aucun procès d'intention.

M. Rocard, hier soir, face à M. Balladur, disait que le prochain Premier ministre - je ne sais pas qui ce sera ! - devrait en même temps être ministre de l'éducation nationale.

M. René Régnauld. C'est une bonne chose !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Cela donne beaucoup d'importance à mon rôle, et je m'en réjouis.

M. René Régnauld. Je ne suis pas sûr qu'il pensait à vous ! (Sourires.)

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je n'ai pas dit que je voulais être ministre de l'éducation nationale et en même temps Premier ministre ! M. Rocard prend la position inverse, et je trouve que ce n'est pas mal.

Pour ce qui me concerne, cela fait déjà vingt mois que vous m'entendez tenir le même langage, avec la même sincérité et avec la même passion, pour arriver à mobiliser l'opinion publique. En effet, un plan ne naît pas comme cela, de l'esprit d'un ministre. Il ne peut naître que si l'opinion publique suit et, pour qu'elle suive, il faut tenir un certain langage, il faut être crédible, il faut en parler, il faut l'expliquer, il faut montrer le chemin vers lequel nous allons et expliquer comment nous y allons. C'est ce que j'ai tenté de faire devant vous.

On sent, d'ailleurs, que l'opinion publique est en train de bouger.

Mme Hélène Luc. Nous ne ressentons pas les mêmes choses, monsieur le ministre !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Madame, vous avez tout intérêt à vous taire ! Puisque vous utilisez la langue de bois, je vais vous répondre que, si j'étais à votre place, je serais très triste...

Mme Hélène Luc. Moi, je ne suis pas triste, monsieur le ministre, je parle des problèmes des enseignants et des lycéens !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. ... parce que je saurais que je ne représente plus actuellement que 4 p. 100 dans les sondages. Aujourd'hui, madame Luc, plus personne ne vous écoute. Je préfère ma position, où plus de 50 p. 100 des Français entendent ce que je dis.

Mme Hélène Luc. Ne dites pas que les lycéens approuvent votre politique, monsieur le ministre ! Vous savez très bien que ce n'est pas vrai.

M. Emmanuel Hamel. Allez en Roumanie et laissez-nous travailler sérieusement, madame Luc !

Mme Hélène Luc. C'est une phobie, monsieur Hamel, c'est une fixation !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Pourquoi l'éducation nationale a-t-elle été un peu abandonnée - ce que je regrette - par l'opinion publique ? Parce que les discours misérabilistes que vous tenez toujours aboutissent à

l'abaissement de l'éducation nationale ! Vous finissez par donner des enseignants une image qu'ils ne méritent pas. Ce misérabilisme, que vous portez en vous parce que c'est votre raison de vivre, votre langue de bois, sont tels que, finalement, vous démobilisez, vous démoralez tous ceux qui souhaitent faire quelque chose dans ce pays. Actuellement, seuls 4 p. 100 des électeurs vous suivent ; bientôt, vous n'en aurez plus du tout.

Mme Hélène Luc. En tout cas les lycéens, eux, ne vous suivent pas, monsieur le ministre !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je reviens au plan. Si nous sommes arrivés aujourd'hui, comme je le souhaite, à un certain consensus pour dire que, dans les dix ans, l'éducation nationale sera la priorité des Français, c'est parce que depuis vingt mois je tiens le même discours. Quand je parle de revalorisation des enseignants, je me tourne vers mon collègue chargé du budget et je n'ai peut-être pas toujours fait plaisir à tout le monde mais je crois profondément - je ne veux contrarier personne - qu'il y a de la survie de notre pays, sinon je ne vous tiendrais pas aujourd'hui de tels propos. Finalement, l'opinion sent bien lorsque l'on croit à quelque chose.

Je me réjouis de constater que d'un seul coup tout le monde voit la nécessité d'un plan et d'une loi de programme. Il n'y a peut-être jamais eu le consensus que nous connaissons actuellement. Il ne porte peut-être pas, certes, sur les modalités, sur le contenu, mais cela n'a pas beaucoup d'importance. L'important c'est que si l'on va suffisamment loin, personne, demain ou après-demain, ne pourra reculer devant cette priorité nationale. Je suis persuadé que nous sommes en train d'accomplir ce changement fondamental. Vous ne m'entendez pas seulement dire comme MM. Fabius, Chevènement ou Rocard que c'est prioritaire. Certes, ils n'ont pas tort. Ce n'est pas parce que je ne suis pas socialiste que je n'approuve pas leurs propos. Mais il faut également parler de l'argent. Vous verrez que mes paroles ne sont pas des mots en l'air. Contrairement à ceux qui emploient la langue de bois, je donnerai des chiffres à l'appui de mes dires, croyez-moi !

Mme Hélène Luc. Moi j'en ai cité des chiffres, monsieur le ministre.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Je ne parle pas de vous pour l'instant, madame Luc.

Je n'ai pas peur de mes responsabilités. D'ici à la fin de l'année, seront mis en place un certain nombre d'éléments suffisamment précis pour que vous puissiez apprécier mes efforts. Le Parlement ne siègera pas à ce moment-là mais cela n'a pas d'importance ; je rencontre heureusement régulièrement les rapporteurs qui pourront me communiquer critiques et suggestions. Cette concertation devrait, je l'espère, aboutir - bien entendu ce sera le Gouvernement qui décidera, ce n'est pas moi tout seul - à quelque chose de sérieux.

On critique, on minimise les chiffres, mais le budget de cette année apporte la démonstration qu'il est possible d'aller au-delà des mesures acquises. Vous, parlementaires, vous savez aussi bien que moi ce que sont les mesures acquises ; elles représentent 2,5 p. 100 du budget. Ces mesures seront renouvelées tous les ans automatiquement. Le plan ne vise pas les mesures acquises. Au-delà, il y a les mesures nouvelles, ce sont elles qui seront concernées par le plan. Cette année, les mesures nouvelles atteignent 2 p. 100, c'est important. Vous dites qu'elles s'élèvent à 4,60 p. 100 en budget de fonctionnement. La raison en est que le budget d'investissement est en diminution puisque l'on transfère progressivement la charge des constructions aux régions. Si je suivais votre raisonnement, je ferais la démonstration qu'il s'agit, en réalité, d'une somme beaucoup plus importante puisqu'il faudrait ajouter les 1 200 millions de francs que l'on va accorder aux régions. Je ne le fais pas parce que je suis honnête. Cette somme viendra s'ajouter au budget d'investissement même si elle transite par le ministère de l'intérieur.

Il est donc clair que, sur les 4,6 p. 100, il y a au moins 2 p. 100 de plus dans ce budget que les ajustements automatiques. Ainsi aux 2 p. 100 d'augmentation s'ajoutent 3 500 millions de francs. Cela démontre une volonté politique et procède d'un choix. On ne pourra sans doute pas obtenir la même chose tous les ans. Mais pendant un certain nombre d'années on pourra consacrer des sommes supplémentaires afin d'effectuer un rattrapage des carrières et des promotions des enseignants. On a souvent parlé de ce problème mais

rarement dans les termes que j'emploie. Comme les deux rapporteurs l'ont souligné, nous ne pouvons pas continuer à voir des hommes et des femmes de grand talent constater qu'à travail égal et compétences égales ils ne reçoivent pas les satisfactions matérielles qu'ils pourraient obtenir dans d'autres activités.

Telles sont les précisions que je souhaite apporter à ceux qui ont posé des questions sur le plan.

Vous avez également évoqué le problème des bourses. Vous avez raison. J'espère qu'un volet leur sera consacré. Je crois profondément que l'égalité et la justice passent aussi par une politique des bourses. J'ai été ministre de l'économie et des finances, et je comprends parfaitement les réactions qu'on peut avoir en pareil cas. Chaque fois que l'on touche une virgule au budget de l'éducation nationale, cela coûte 1 milliard de francs !

Vous avez parlé des instituteurs. Eh bien ! les 3,5 milliards de francs qui leur ont été affectés sur six ans ne représentent finalement pas beaucoup pour chacun ! Il faut savoir que, si on ne programme pas ces actions sous forme de contraintes dans une loi-programme, on est sûr de ne jamais atteindre les objectifs parce qu'il y a toujours de bonnes raisons de ne pas augmenter les budgets.

Vous avez évoqué les baccalauréats professionnels, monsieur Delong. Mme Catala vous répondra à ce sujet.

Quand on dit qu'environ 75 p. 100 de jeunes iront jusqu'au baccalauréat - peut-être 60 ou 65 p. 100 obtiendront-ils le diplôme - il faut bien noter qu'un grand nombre d'entre eux auront été dirigés vers les classes professionnelles. Quand les régions construisent des lycées, elles ont intérêt à construire davantage de lycées professionnels. Nous avons aujourd'hui 1 200 bacheliers professionnels ; mon sentiment est qu'avant le fin du siècle ou en aura 100 000. C'est la preuve d'une bonne diversification. Bien entendu, quand le nombre de bacheliers augmentera dans ces proportions, une bonne partie d'entre eux obtiendra un baccalauréat professionnel.

Par ailleurs, les carrières des enseignants du second degré doivent être développées et revalorisées. J'attache beaucoup d'importance à tout ce qui peut être promotion et revalorisation. Regardez donc le problème des corps de proviseurs et de principaux. Pourquoi ne peut-on pas imaginer qu'un bon maître-directeur d'une école puisse demain devenir principal, alors qu'il ne le peut pas aujourd'hui ? L'enseignement professionnel reste encore quelque peu méprisé, malheureusement, dans l'orientation. Je souhaiterais, pour ma part, que l'on puisse passer de l'enseignement professionnel à l'enseignement général et vice versa. Le fait de ne plus opérer de différences entre les chefs d'établissement des deux filières permettrait de commencer à atténuer les distinctions que l'on fait dans le domaine du recrutement. Quand un principal de collège saura qu'il peut devenir proviseur d'un lycée d'enseignement professionnel, il aura peut-être une vue moins péjorative, en matière d'orientation, sur la qualité des deux filières. C'est ainsi que l'on revalorisera l'enseignement professionnel.

S'agissant du recrutement des instituteurs, il n'a encore été difficile cette année que dans quelques départements seulement. Les résultats de nos efforts pour le concours 1987 attestent que, si l'information est suffisante et si l'on revalorise moralement et matériellement la fonction, il y aura davantage de candidats. Mis à part quelques départements, dont celui de M. le rapporteur, il y a eu à peu près partout quatre ou cinq candidats pour un poste, cette année, ce qui est bien. Ce n'était pas le cas avant. Le nombre de candidats qui se sont présentés a plus que doublé - il faut faire une différence entre le nombre d'inscrits et ceux qui se présentent. Je pense que l'on va continuer dans cette direction et je ne suis pas d'accord pour revenir sur la mesure du report de la limite d'âge à quarante ans.

Pourquoi éliminer tous ceux qui ont préparé des diplômes, qui ont élevé des enfants ou encore qui veulent réintégrer l'éducation nationale ? Ils ont acquis une expérience dans la vie et peuvent devenir de très bons instituteurs.

J'en arrive à la rénovation des collèges. Nous avons réalisé le plan à 75 p. 100 environ. Les inspections générales vont terminer dans les prochaines semaines un rapport sur ce sujet. Je souhaite tirer l'enseignement de ce qui a été bien ou mal fait et opérer des comparaisons, cela dans une très grande liberté parce que la rénovation est aussi source d'imagination. Tous les collèges recevront cette information afin qu'ils puissent en profiter pour les rénovations à venir.

S'agissant de la formation complémentaire, monsieur le rapporteur, nous ne sommes pas opposés à lui affecter quelques crédits supplémentaires au cours de la navette. Nous verrons comment cela pourrait se faire...

M. Emmanuel Hamel. Ah !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. ... Nous allons discuter, peut-être pourra-t-on faire un petit effort dans ce domaine. J'espère que vous m'aidez, monsieur le rapporteur !

M. Bernard Charles Hugo. Vous pouvez compter sur nous.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur Vidal, vous avez surtout évoqué l'enseignement technique et professionnel. Mme Catala vous répondra tout à l'heure. Vous demandez qu'un rapport soit établi tous les ans. On veut bien le rédiger ce rapport mais, à mon avis, il n'apportera pas grand-chose.

Si nous élaborons un grand plan pour l'éducation nationale, il faudra surtout ne pas établir de distinction entre l'enseignement général et l'enseignement technique professionnel. Une fois de plus, cela contribuerait à renforcer le caractère péjoratif attribué à l'enseignement professionnel.

Cela ne nous générerait absolument pas de rédiger un rapport car je suis persuadé que, dans les prochaines années, les sommes qu'il va falloir consacrer à l'enseignement technique et à l'enseignement professionnel dépasseront largement les prévisions de la loi de programme de décembre 1985. Si l'on se contentait d'appliquer cette loi, on ne pourrait faire face à l'explosion constatée. Mme Catala vous communiquera les chiffres précis mais, en ce qui concerne la création de postes, je crois que nous avons déjà dépassé de 20 p. 100 les prévisions inscrites dans la loi de programme. Les événements vont nous pousser. Une loi de programme qui a été conçue il y a quelques années est déjà dépassée par les événements. Si l'on avait comme objectif de se « caler » sur ce qui a été prévu, cela ne suffirait pas.

M. Moinard a évoqué le forfait d'externat. L'enveloppe qui lui a été affecté s'élève à 250 millions de francs. Je n'ai pas d'autorisation spéciale pour vous dire qu'elle pourra atteindre 300 millions de francs comme vous l'avez souhaité. Je vous ferai remarquer que la loi imposait d'évaluer le coût d'un élève dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé. Or, avant que je n'arrive au Gouvernement, cela n'avait jamais été fait. J'ai créé une commission présidée par le directeur général des finances. Nous sommes arrivés à une constatation, mais ce n'est pas suffisant. Toutefois, grâce à cette initiative, nous avançons.

Peut-être faudrait-il aller plus vite, mais je n'ai pas les moyens de vous répondre positivement. Comme je vous l'ai promis, nous allons mettre en place une commission qui devra étudier les difficultés s'opposant encore à la mise sur un pied d'égalité des maîtres-directeurs du privé et des maîtres-directeurs du public. Comme rien n'est insurmontable, nous devons trouver des solutions.

M. Rufin a longuement parlé de la question des langues vivantes, en particulier de l'allemand. Cette question a ensuite été évoquée par M. Jung. Nous avons abaissé les seuils d'ouverture de classes et nous avons réglé les problèmes particuliers qui se posaient en Alsace pour certaines formations.

Voilà environ un mois et demi, nous avons organisé un colloque franco-allemand. Depuis, j'ai revu mon collègue M. Spaeth en R.F.A. et nous sommes convenus d'institutionnaliser, en quelque sorte, ces rencontres avec des équipes que nous désignons, lesquelles, entre ces colloques, travailleront une année en France, une année en R.F.A. afin d'étudier tout ce qui peut être fait.

On parle beaucoup d'apprendre la langue du voisin, mais, finalement, les Allemands ont au moins autant de difficultés que nous, sinon davantage. En effet, mon collègue allemand n'a pas vraiment d'autorité directe sur les *länder*. Les *länder* font ce qu'ils veulent et souvent, d'un *land* à l'autre, tout est différent. L'enseignement de l'allemand me semble plus avancé en France que ne l'est l'enseignement du français en R.F.A. L'anglais y domine beaucoup plus. C'est autour de ces données que nous allons travailler.

Par ailleurs, j'ai bien l'intention de charger quelqu'un d'étudier les difficultés que nous pourrions connaître à la fin de l'année 1992. Cette personne devra travailler avec les Alle-

mands pour définir cette éducation du futur car nous avons les mêmes problèmes. Ainsi, je peux assurer aux orateurs qui ont évoqué la question que nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde et prêt à répondre à ce qu'ils souhaitent.

Quant à M. Delfau, j'ai eu envie de l'interrompre pour lui dire de faire attention à la mémoire. C'est vrai qu'un certain nombre de choses n'ont pas été parfaites, mais ce qui m'intéresse - croyez-moi ou non - c'est ce que nous allons faire dans ce pays.

Il est des sujets majeurs sur lesquels il est ridicule de tenir des discours passésistes, de dire ceci ou cela... J'affirme que, cette année, nous avons établi un budget relativement bon dans le contexte actuel. Il serait possible d'aller plus loin à condition de bien évaluer ce que sont les besoins. Je ne crois pas qu'il faille se jeter des critiques à la figure. Quand on regarde de près les années au cours desquelles vous avez été au pouvoir avec vos amis communistes, on s'aperçoit que vous n'avez pas tout résolu et même que vous n'avez pas fait grand-chose...

M. Gérard Delfau. Si ! Nous avons fait des choses !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Mais non ! Prenons le problème des lycées. Soyez raisonnables ! Si nous avons des difficultés actuellement, c'est bien à cause de vous ! (*M. Gérard Delfau fait un signe de dénégation.*)

Je parle gentiment et sans agressivité. J'estime, je le répète, que c'est à cause de vous ! Combien de lycées avez-vous construits entre 1981 et 1986 ? Un par région ? Non, vous le savez bien.

Ma région, aujourd'hui, reçoit de l'Etat - c'est une somme comparable à ce qui avait été dépensé les années précédentes - 63 millions de francs ! J'ai inscrit 254 millions de francs, quatre fois plus au budget ; je suis donc bien obligé d'augmenter un peu les impôts ! Je le fais parce que je sens que les jeunes ont envie d'avoir des places, c'est normal. Mais reconnaissez que nous appliquons la loi de décentralisation. Nous ne faisons pas autre chose que ce qu'elle prévoit. C'est vous qui l'avez fait voter, je ne m'en suis jamais plaint, je l'applique à fond. Soyons humbles !

Lorsqu'on est ministre de l'éducation nationale ou ministre en général, il faut être humble, car on ne sait jamais ce qui vous attend le lendemain. C'est toujours facile, quand on n'est plus au gouvernement, de critiquer ce qui se fait pendant ce temps-là. Il faut toujours penser que ce à quoi on se heurte sur le moment est souvent dû à la politique qui a été menée auparavant. Alors, soyons raisonnables dans ce domaine. Tous les gouvernements qui passent sont confrontés, un jour ou l'autre - et vous l'avez été - à des problèmes de rigueur. Malheureusement, nous y serons confrontés encore pendant de nombreuses années ! Il faudra faire des choix politiques, car on ne pourra pas tout faire à la fois. Des « n'y-a-qu'à », j'en ai entendu, toute ma vie. Je sais à quoi ils mènent...

Mme Hélène Luc. Faire un choix politique, c'est vrai, entre les dépenses d'armement et la formation. Absolument ! Il faut faire un tel choix !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Oui « n'y-a-qu'à » ! Je vous assure que c'est le remède miracle. J'ai entendu cela toute ma vie. Fort heureusement, je n'ai pas employé les mêmes méthodes et c'est pourquoi j'ai un peu plus avancé...

Quant aux universités, vous n'avez pas bien saisi. J'ai créé 240 sections de B.T.S., de classes préparatoires et de classes de comptabilité supérieure qui sont des post-baccalauréats. Ce ne sont pas forcément les universités qui assument l'accueil des bacheliers. Huit ou neuf I.U.T. ont également été créés cette année. Il ne faudrait donc pas oublier le post-baccalauréat dans les lycées !

Par ailleurs, un certain nombre de jeunes sont partis peut-être vers le travail, pourquoi pas ? C'est un procès d'intention que vous me faites !

Vous avez parlé de statistiques. Moi, je les ai fait faire, ces statistiques, par des gens dont on ne peut contester l'honnêteté et qui ne partagent pas forcément mes idées sur le plan politique. L'idée d'avoir deux millions d'étudiants dans dix ans, c'est faux, et je vous démontrerai dans le plan qu'il n'en est pas du tout ainsi. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les statisticiens. Les services statistiques du ministère qui sont à Vanves ont effectué un travail tout à fait excellent.

En revanche, il y a un nombre plus important d'élèves dans les formations bac plus deux : B.T.S., classes préparatoires, etc. Dans les universités, vous aurez peut-être 1 400 000 ou 1 500 000 étudiants dans dix ans, ce n'est déjà pas mal !

M. René Régnault. Deux millions !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Il faudra y faire face ! Puisque vous parlez des gouttières et des préfabriqués, je vous rappelle que les universités dépendaient aussi, quant au financement, de l'Etat. Je n'ai pas vu beaucoup d'argent dépensé pour les universités ces dernières années. Il ne faut pas dire n'importe quoi !

Je suis d'accord avec vous quand vous avez dit qu'il fallait la durée dans l'effort. C'est pourquoi je souhaite que, dans six mois, la majorité ne change pas. On aura ainsi la continuité dans l'effort !

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. J'ai répondu sur la loi de programme.

J'en arrive aux élèves des classes de seconde. Il y a trop d'élèves, je le reconnais, mais je répète que c'est un problème non seulement de professeurs, mais de places.

Madame Luc, j'ai écouté votre discours avec attention. Je n'y ai pas trouvé de projet d'avenir,...

Mme Hélène Luc. Vous avez mal entendu, alors !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. ... en revanche, j'ai trouvé des constatations du passé. Si, j'ai entendu ! Mais, entre nous, l'année dernière, il y a deux ans, trois ans, dix ans, c'était le même discours ! Je commence à le connaître par cœur, votre discours !

Mme Hélène Luc. Vous avez tort !

Sur le surarmement, monsieur Monory, répondez-moi ! Vous savez que les étudiants et les lycéens le pensent !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Le commissariat au Plan ? Le rapport n'engage que M. Chalandar. Je ne suis pas lié aux conclusions de ce rapport et je ne pense pas que le commissariat au Plan le soit.

Vous vous plaignez de la situation du Val-de-Marne. Je crois savoir que vous en avez la responsabilité. Je ne me plains jamais des autres départements quand cela ne se passe pas bien dans mon département ou dans ma région. Si je suis élu, c'est pour que cela aille bien, je me « prends par la main » et je fais avancer les choses.

Mme Hélène Luc. Nos problèmes sont pourtant la conséquence de la politique nationale !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. S'agissant des millions d'illettrés que vous avez évoqués, monsieur Jung, Mme Alliot-Marie en dira sans doute un mot en abordant le plan de lutte pour la réussite scolaire.

Là encore, il faut faire attention aux statistiques. Celles-ci existent, c'est vrai, mais il ne faut pas toujours s'appuyer sur elles quand elles sont quelque peu défaitistes.

Je suis convaincu - je le répète - que l'éducation nationale n'était plus organisée pour faire face à l'évolution de la société telle que nous la connaissons et je suis persuadé que la première des conditions pour lutter contre une certaine médiocrité est de placer des responsables un peu partout, tout en procédant à une évaluation beaucoup plus régulière. En plus, il faut mettre en place des structures de rattrapage, ce que nous allons faire. A cet effet, 30 millions de francs sont prévus dans le budget pour permettre à un certain nombre d'élèves de bénéficier, en 1988, de ce rattrapage.

Vous m'avez également demandé si les lycées ne pourraient pas être transférés aux départements. Je vous donne mon sentiment : je suis personnellement contre, tout d'abord parce que le problème restera le même, si ce sont les départements qui héritent des difficultés financières que connaissent actuellement les régions. N'oubliez pas que, dans la prochaine décennie, la formation continue va prendre une ampleur considérable. Or, celle-ci relève de la compétence des régions. N'oubliez pas non plus que ces dernières dressent le schéma prévisionnel des formations. Tout cela, sur le plan de la formation des hommes, fait un bloc de compétences pour les régions qui se complète. Vous voulez encore ajouter les universités ? Je sais bien que les régions seront appelées de temps en temps à donner « un coup de main », mais, pour

l'instant, c'est encore l'Etat qui est responsable des universités. Par conséquent, il faut laisser aux régions le temps de digérer ce « gros paquet ». Ce n'est pas la peine de précipiter de nouvelles responsabilités qui coûteront fort cher et pour lesquelles il faudra encore augmenter les impôts.

J'ai déjà parlé de la langue allemande. Je suis, comme vous le savez, tout à fait d'accord sur l'intérêt que présente l'école européenne de Strasbourg.

J'ai beaucoup apprécié l'application à l'éducation nationale de la pédagogie de l'homme politique, faite par M. Taittinger. Cela dit, il ne faut pas se faire d'illusion. Même si, là encore, mes prédécesseurs n'ont pas fait mieux que moi, ce qui me frappe dans ce budget, c'est qu'en fin de compte la formation des enseignants n'y est pas assez marquée. Il faudra donc que, dans les prochaines années, nous dégagions des sommes beaucoup plus importantes pour la formation continue. Ce qui est vrai pour les entreprises l'est aussi pour l'éducation nationale : dans une société qui va se remettre en cause en permanence, ceux qui sont chargés de transmettre le savoir auront l'obligation de se recycler. Il y a une double nécessité d'adaptation du savoir et de formation pédagogique. Je l'ai dit, on peut être un très bon agrégé ou un très bon certifié, sans avoir pour autant acquis les qualités pédagogiques nécessaires. C'est la formation qui permettra aux enseignants de les acquérir.

Je remercie M. Hugo pour les paroles aimables qu'il a prononcées, en particulier, pour son approbation du budget.

S'agissant des baccalauréats professionnels, Mme Catala complètera les éclairages que je viens d'apporter.

Pour ce qui est de la formation continue des maîtres, j'ai pris note des remarques qui ont été faites et je vous exprime mon total accord sur ce point.

Monsieur Régnault, en ce qui concerne l'enseignement préélémentaire, vous connaissez les chiffres. Là encore, il faut se méfier. A trois ou quatre points près, l'augmentation depuis 1984 est assez sensible. Même si ce n'est pas parfait, c'était encore moins parfait avant.

Je vous citerai quelques chiffres. La préscolarisation à cinq ans est pratiquement de 100 p. 100 et la progression entre 1984 et 1987, pour la préscolarisation à trois ans, a augmenté de 5 p. 100, elle doit être maintenant à 97 p. 100. A deux ans, nous sommes passé de 31,5 p. 100 en 1984 à 35,6 p. 100 en 1988.

M. René Régnault. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Bien sûr, monsieur Régnault.

M. le président. La parole est à M. Régnault, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. René Régnault. Monsieur le ministre, ma question ne portait pas sur les pourcentages. Vous apportez là des arguments en ma faveur !

Je reformulerai ma question de la façon suivante : avez-vous, et sous quel délai, l'intention de rendre obligatoire l'enseignement préélémentaire, conformément d'ailleurs au vœu unanime de l'association des maires de France ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Aviez-vous l'intention, monsieur Régnault, dans les cinq années qui ont précédé, de le rendre obligatoire ? Vous ne l'avez pas fait !

M. Gérard Delfau. C'est absurde !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Vous savez fort bien qu'aujourd'hui rendre obligatoire la préscolarisation à deux ans n'est pas plus à l'ordre du jour pour un gouvernement de gauche que pour un gouvernement du centre ou de droite ! Il n'en est pas moins vrai que nous augmenterons au fur et à mesure que nous le pourrons. Le taux de scolarisation est pratiquement de 100 p. 100 à trois ans !

Mme Hélène Luc. Il y a une diminution pour les deux-trois ans !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. A combien en sommes-nous à trois ans ?

M. René Régnault. Ce n'est pas la question !

M. Louis Jung. Il faut laisser la liberté aux familles !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. En effet, pour les enfants âgés de trois ans, le taux de scolarisation est de 97,4 p. 100 en 1988 contre 92,6 p. 100 en 1984 soit une augmentation de l'ordre de 5 p. 100. S'agissant des enfants âgés de deux ans, le taux de scolarisation est de 35,6 p. 100 en 1988 contre 31,5 p. 100 en 1984. Un taux de scolarisation de pratiquement 100 p. 100 pour les enfants âgés de trois ans, c'est déjà une bonne performance.

Quant à l'article 23, il est actuellement examiné par le ministère de l'intérieur. Une négociation a lieu en ce moment. Elle va aboutir soit à un décret, soit à un projet de loi qui rejoindra ce qu'a proposé l'association des maires de France, à savoir, comme vous l'avez souhaité, que l'imposition ne soit pas obligatoire, mais que cela puisse se traiter d'un commun accord avec les communes.

Les propositions de mon collègue du ministère de l'intérieur rejoindront les propositions de l'association des maires de France.

Monsieur Salvi, vous avez évoqué le problème des écoles normales et du recrutement. J'ai répondu sur ce point tout à l'heure.

Vous avez aussi évoqué les problèmes de déconcentration.

En ce qui concerne les chefs d'établissement, nous en sommes au stade de la mise en forme du décret qui va faire l'objet d'un examen par le Conseil d'Etat et si tout se passe normalement, comme je le crois, nous devrions aboutir au plus tard à la fin du mois de janvier, ce qui nous permettra d'avoir vraiment une réforme de grande qualité. D'après les échos que j'ai reçus de la part des principaux et des fournisseurs, tous y sont favorables. Les réformes qui sont acceptées sont rares en général, il faut donc en profiter puisque celle-ci l'est.

On ne peut que partager votre point de vue sur la lecture. La France est dans ce domaine - c'est certain - quelque peu en retard par rapport à d'autres pays européens.

Il faudra également se préoccuper de notre retard, notamment par rapport à d'autres pays, dans le domaine de l'audiovisuel. Certains problèmes, notamment à l'école primaire, pourraient être résolus grâce à ces techniques que nous n'avons pas encore beaucoup utilisées dans la formation.

Vous avez parlé de l'évaluation. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, nous sommes en période de prospective. Nous allons entrer en 1988 dans la période d'évaluation, ce qui est important, puisque nous ne pouvons aborder l'un sans aborder l'autre. Je ne reprendrai pas les pourcentages prévus dans le budget.

J'ai répondu à M. Oudin sur la prospective.

S'agissant des capacités d'accueil, j'ai cru comprendre - mais je n'en suis pas certain - que dans son propre département se posaient des problèmes de localisation de telle ou telle implantation de lycée.

La décentralisation est en place, il faut naturellement laisser les responsabilités locales s'exercer. A ma connaissance, la décision est toujours prise en plein accord avec les recteurs et les élus. Je connais votre force de persuasion qui fera certainement aboutir la localisation - je crois la connaître - que vous appelez de vos vœux.

Vous avez également évoqué le problème du recrutement des professeurs. Il est réel. En effet, avec les départs en retraite, nous aurons sans doute besoin, d'ici à l'an 2000, de recruter quelque 300 000 instituteurs et professeurs.

C'est pour cela, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, qu'il est nécessaire de fixer aux universités un objectif précis. Ainsi, par exemple, le nombre d'élèves médecins a été divisé aujourd'hui par quatre. Les universités doivent maintenant faire en sorte que le nombre de professeurs soit multiplié par quatre. Ce sera l'occasion pour elles de se reconvertir ou plutôt de revenir à leur vocation première.

Dans ce domaine, il est relativement facile d'établir un programme. Pour ma part, je suis optimiste, à condition que l'on assure les carrières et que l'on revalorise les situations. Nous sommes en train d'y procéder.

Monsieur Habert - je le dis ici, mais je ne le dirai pas ailleurs - moi aussi, j'aimerais bien que l'enseignement à l'étranger dépende de mon ministère, car je suis un passionné des affaires internationales. J'ai appris d'ailleurs beaucoup à l'étranger. Je me suis rendu cette année au Brésil, en Chine et dans d'autres pays moins éloignés. A chaque déplacement, et Mme Alliot-Marie fait de même, nous allons visiter des

écoles françaises. Nous sommes parfois un peu tristes d'y rencontrer des gens admirables qui se dévouent et font des miracles, mais avec des moyens très modestes.

Comme vous le dites, cela coûte cher en bénévolat, en imagination et en cotisations. Je vous ferai un aveu : je suis convaincu que, dans ce domaine, on ne fait pas assez. Je le regrette. La faute n'en incombe pas à mon collègue ministre des affaires étrangères.

Probablement est-ce là un sujet de réflexion pour l'avenir. Peut-être est-ce une mission qui relève effectivement de l'éducation nationale. Peut-être serait-il même préférable que ce secteur ressortisse de nouveau à l'éducation nationale.

Quant au problème de la réinsertion, il est réel. Il ne se passe pas de semaines sans que l'on reçoive des courriers à ce sujet. Dans nos déplacements à l'étranger, il est toujours évoqué. Il faut l'étudier de très près. Comme vous l'avez rappelé, il arrive que des enseignants qui ont fort bien réussi à l'étranger occupent, de retour en France, un poste sensiblement moins important.

Je vais donc faire étudier cette question. Si on veut encourager la diffusion du français partout dans le monde, il faut que les personnels soient assurés, quand ils reviennent en France, d'en recevoir le bénéfice. Encore faut-il également en convaincre les syndicats. Pour ma part, je suis tout à fait acquis à cette idée.

En ce qui concerne le baccalauréat francophone, vous savez que ce projet est sur les rails. La décision de principe a été prise en février 1986. Ensuite, une réunion tenue en Afrique et une autre au Québec l'ont confirmée.

Quelques précisions doivent encore, me semble-t-il, être apportées : ainsi, la France doit payer tous les frais de mise en place de ce baccalauréat, qui sont quand même relativement élevés. Pour l'instant, la décision est prise, mais l'on avance lentement s'agissant des programmes et des perspectives d'examen.

S'agissant de la nécessité d'inspecter les lycées français à l'étranger, vous avez raison, monsieur le sénateur ; d'ailleurs, les inspecteurs ne demandent pas mieux. Néanmoins, je ne suis pas sûr que les inspecteurs soient suffisamment nombreux pour pouvoir sillonner en permanence le monde entier.

On m'a également signalé que, les corrections des cours d'enseignement à distance prennent beaucoup trop de temps. Des parents d'élèves se sont plaints de cette situation. Je voudrais donc essayer de raccourcir le circuit et c'est donc l'un des prochains sujets que nous allons traiter.

Telles sont les réponses que je souhaitais apporter à vos questions. Je pense en avoir fait le tour.

Mme Hélène Luc. Et la suppression des postes d'éducation physique ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Dans les écoles normales, il s'agit non pas de suppressions mais de transferts.

Mme Hélène Luc. C'est une suppression nette !

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. A l'école normale, c'est simple : l'exigence du D.E.U.G. a réduit le cursus à deux ans. J'ai dû supprimer en tout et pour tout 20 p. 100 de postes alors qu'on aurait dû en supprimer 33 p. 100. On a donc plutôt amélioré l'encadrement dans les écoles normales. En outre les postes qui ont été supprimés dans telle ou telle discipline ont été transférés dans les lycées. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., et de l'union centriste.*)

Mme Hélène Luc. Et les 151 postes de suppression nette ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Il n'y a pas eu de suppression nette.

Mme Hélène Luc. Vous ne répondez pas aux questions !

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, et monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je prolongerai ce débat de quelques minutes afin de m'adresser à Mme le secrétaire d'Etat, chargé de la formation professionnelle.

En effet, M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de notre commission, après M. Delong, rapporteur spécial de la commission des finances, a parfaitement montré les raisons pour lesquelles nous étions heureux de vous renouveler le brevet de confiance que nous vous avons accordé l'an dernier.

Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat pour une raison très simple. Avec une objectivité tout à fait exemplaire et une droiture qui est la marque propre de son caractère, M. Marcel Vidal a expliqué comment et pourquoi la majorité de la commission des affaires culturelles avait décidé de demander au Sénat d'émettre un vote positif bien que, personnellement, il émette des réserves très importantes.

Je dirai à M. Vidal - c'est la meilleure façon de le remercier de son objectivité - que les inquiétudes qu'il nourrit ne nous sont pas étrangères et que les interrogations qu'il a posées, il nous arrive de les formuler aussi.

Mais, pour la majorité de la commission des affaires culturelles, les éléments positifs l'emportent sur les éléments négatifs. Je ne veux citer qu'un élément positif qui, selon moi est péremptoire, sous réserve, bien entendu, de la confirmation que, je l'espère, Mme Catala pourra nous apporter dans un instant.

Selon moi, les dispositions financières de la loi de programme, ont été respectées. C'est un problème arithmétique ; il s'agit de savoir si nous calculons de la même manière.

Que disait la loi de programme ? Que les autorisations de programme et les crédits de paiement devaient augmenter à un rythme moyen annuel de 2,8 p. 100 en volume pendant cinq ans. Mais ce taux global de 2,8 p. 100 est la résultante de deux rythmes de progression différents selon les niveaux d'enseignement considérés : 7,7 p. 100 en moyenne pour l'enseignement technologique et universitaire et 2,15 p. 100 en moyenne annuelle pour l'enseignement technologique et professionnel scolaire.

C'est sur ce second point que je veux interroger Mme Catala.

Ai-je raison de croire - ma lecture du projet de budget est-elle bonne ? - que le projet de budget dont nous délibérons prévoit une croissance des crédits en valeur de 5,3 p. 100 et en volume de 2,73 p. 100, c'est-à-dire d'un taux supérieur à celui que la loi de programme avait jugé souhaitable ?

J'attends avec confiance la réponse de Mme Catala, mais, sans même l'attendre, je voudrais corriger sur un petit point ce qu'a dit, voilà un instant, M. le ministre de l'éducation nationale.

Il nous a dit qu'en matière d'emploi la création de 1 370 postes pour l'enseignement technique dans le projet de budget pour 1988 - vous ne l'avez pas cité, mais c'est le chiffre véritable - permettait de dépasser le niveau moyen des créations annuelles souhaitées par la loi de 20 p. 100. Mon calcul est très éloigné du vôtre comme vous allez le voir...

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Il s'agit de 19 p. 100.

M. Maurice Schumann, président de la commission. C'est en effet 1 370 au lieu de 1 150 et cela ne fait pas 20 p. 100, mais 19 p. 100.

Toutefois, ce taux de progression de 19 p. 100 est supérieur à celui qui est prévu par la loi de programme et je remercie Mme Catala du bon travail qu'elle a accompli sous votre autorité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je confirme tout d'abord les indications que vient de vous donner, avec une admirable clarté, M. Schumann. Les crédits destinés, dans le projet de budget pour 1988, aux enseignements professionnels et technologiques, partie scolaire, augmenteront, c'est exact, de 2,73 p. 100, ce qui respecte parfaitement les prescriptions du législateur de 1985. En effet, il avait été prévu, dans la préparation de la loi du 23 décembre 1985, un

rythme inégal de progression pour les crédits destinés aux enseignements techniques supérieurs et aux enseignements techniques scolaires.

Il me paraît donc inutile de prolonger la discussion sur ce point. La loi du 23 décembre 1985 est, je le répète, tout à fait respectée dans ses dispositions relatives à l'augmentation annuelle des crédits destinés à l'enseignement technique et à l'enseignement professionnel.

Il me semble plus utile de profiter de l'occasion que j'ai de m'exprimer devant vous pour évoquer, très brièvement, les changements tout à fait positifs qui se dessinent et qui se renforcent dans le domaine des enseignements professionnels et technologiques. Cela permettra de répondre point par point aux questions des différents orateurs qui ont bien voulu aborder ce secteur de l'enseignement.

En premier lieu, la diversification et la modernisation de nos diplômes se poursuivent. Ce mouvement, très profond, très important, concerne d'abord les diplômes de premier niveau, le niveau V - C.A.P. et B.E.P. - dont, à cette rentrée, la modernisation des programmes concernera 70 p. 100 des élèves inscrits en vue d'obtenir un C.A.P. et plus de 80 p. 100 des élèves inscrits en vue d'obtenir un B.E.P.

Ce qui est plus intéressant, c'est de noter que les élèves qui obtiennent le B.E.P. sont de plus en plus nombreux à poursuivre leurs études en direction d'un baccalauréat technologique. Ils sont maintenant plus d'un tiers à passer en première d'adaptation pour préparer un de ces baccalauréats F ou G ou bien, maintenant, à se lancer dans la préparation de l'un des quinze baccalauréats professionnels.

M. Oudin a souhaité connaître la politique du ministère pour le développement des baccalauréats professionnels.

En ce qui concerne les spécialités auxquelles peuvent conduire ces baccalauréats, nous avons avancé prudemment dans la diversification. Ces baccalauréats, au nombre de cinq à l'origine, sont passés à douze puis, à cette rentrée, à quinze. Il est probable qu'à la prochaine rentrée, en 1988, trois, quatre, voire cinq baccalauréats nouveaux s'ajouteront aux quinze que nous avons aujourd'hui. En même temps, le nombre d'élèves augmente, bien entendu. Cette année, 22 000 élèves sont inscrits dans les classes de première ou de terminale et préparent un baccalauréat professionnel. S'y ajoutent quelques centaines d'apprentis qui désormais peuvent aussi préparer un baccalauréat professionnel.

Vous avez souhaité savoir comment se réalisait l'ajustement des formations aux besoins de main-d'œuvre des entreprises locales ou régionales. C'est, avant tout, le travail des régions, puisque ce sont elles qui élaborent les schémas prévisionnels, et des recteurs qui, désormais, grâce à la déconcentration, détiennent le pouvoir de supprimer des formations obsolètes ou d'en ouvrir de nouvelles. Donc, grâce à la décentralisation et à la déconcentration, une flexibilité réelle s'est introduite dans notre système éducatif, avec cet ajustement régional.

Vous avez également souhaité connaître le devenir des bacheliers professionnels qui ont obtenu leur diplôme en juin 1987. Cet été, j'ai demandé à l'administration centrale de mener une enquête qui a concerné un peu plus de 50 p. 100 des reçus, soit environ 480 jeunes sur 880. Les résultats ont été connus au mois d'octobre : 26 p. 100 d'entre eux avaient déjà trouvé un emploi au mois de septembre ; 24 p. 100 s'engageaient dans des études supérieures, soit dans une section de technicien supérieur, soit dans un I.U.T., soit dans une autre filière ; 18 à 19 p. 100 étaient partis ou s'apprétaient à partir pour effectuer leur service national et les autres étaient encore à la recherche d'un emploi.

Il faudra, bien sûr, suivre le devenir des bacheliers professionnels, mais il semble ressortir de cette première enquête que bon nombre d'entre eux sont parvenus à poursuivre des études supérieures. Ce n'était pas tout à fait la finalité qui était assignée par la loi de 1985 à ce diplôme, mais il faut toujours se réjouir de voir des jeunes gens essayer de pousser leur formation plus loin.

M. René Régnauld. Ce fut une bonne loi !

Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat. Je ne l'ai pas critiquée !

En même temps, nous nous sommes préoccupés d'assouplir les modalités de préparation des examens et d'obtention des diplômes. J'évoquerai simplement, de ce point de vue qui est relativement technique, les nouveaux décrets qui sont sortis en septembre et octobre, et qui permettent désormais de pré-

parer et d'obtenir les B.E.P., les baccalauréats professionnels et les B.T.S. soit par la voie scolaire, soit par l'apprentissage, soit par la formation continue, soit par l'enseignement à distance. Toutes les voies de formation sont désormais mises sur le même plan. Il en est de même pour tous les procédés d'évaluation des connaissances, c'est-à-dire l'examen ponctuel, le contrôle continu et les unités capitalisables.

Ces mêmes textes permettent non seulement aux adultes d'acquérir les diplômes par unités capitalisables, mais aussi aux jeunes qui échouent à un C.A.P. ou à un B.E.P., mais qui ont quand même obtenu leur moyenne dans certaines matières, de conserver ces notes égales ou supérieures à la moyenne pendant cinq ans.

Ils permettent également des programmes communs à plusieurs C.A.P. ou B.E.P. pour certaines matières, de façon à favoriser l'acquisition par les candidats d'une qualification polyvalente.

Je crois donc que ces textes, lorsqu'ils seront mieux connus et mieux utilisés, permettront aux jeunes d'acquérir une formation plus large et leur donneront ainsi une chance supplémentaire au regard de l'emploi.

S'agissant des rapports entre l'enseignement technique et les entreprises, je préciserai que, s'il est difficile de connaître le nombre exact des jumelages, on peut estimer qu'il en existe aujourd'hui environ 12 000, peut-être davantage. Mais ce qui est intéressant, c'est que ces conventions peuvent être signées - et l'ont été - au niveau non seulement des entreprises, mais également des branches professionnelles, ce qui permet à l'éducation nationale d'avoir un interlocuteur représentant l'ensemble d'une branche et qui est donc mieux à même de connaître l'évolution prévisible des emplois et de nous en informer.

M. René Régnault. Encore une bonne idée !

Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat. Je relierai à ces conventions avec les branches ou les entreprises la mise en place des formations complémentaires d'initiative locale qui sont - on l'a dit - des formations en alternance, souples, centrées sur des besoins actuels en personnels exprimés par les entreprises et qu'il faut, me semble-t-il, encourager. L'an dernier, 13 000 élèves ont suivi ces formations. Grâce à une mesure nouvelle d'un montant de 8 millions de francs, ils seront plus nombreux l'année prochaine et leur nombre augmentera encore si le Sénat veut bien nous accorder des moyens accrus.

En ce qui concerne le dispositif d'insertion professionnelle que j'ai institué l'an dernier et qui a été renouvelé cette année, je suis en mesure de vous dire qu'il a touché, l'année dernière, 50 000 jeunes à la sortie des collèges ou des lycées professionnels, que ces élèves ont bénéficié d'entretiens individualisés, que certains sont revenus en formation alors que 22 000 d'entre eux ont pu, grâce à leurs établissements d'origine, profiter d'un contrat de formation en alternance, c'est-à-dire d'une insertion dans l'entreprise et, dans bien des cas, d'une insertion dans l'emploi.

Ainsi, l'éducation nationale s'est-elle ouverte davantage encore sur le monde économique. Nos établissements ont accepté de jouer ce rôle d'accompagnement des jeunes au cours de cette période si difficile qui sépare l'école de l'emploi.

Je voudrais également évoquer le problème de la formation des enseignants, qui a été soulevé par plusieurs orateurs. Non seulement les crédits prévus pour la formation continue des enseignants sont loin d'être négligeables, mais il faut prendre en compte désormais l'ouverture des grandes entreprises aux demandes de stages des enseignants, ouverture que j'espère voir s'élargir encore, grâce à la fondation « Education, formation, entreprise » qui vient d'être créée par une trentaine de grandes entreprises et dont l'un des objectifs est précisément d'accueillir en stage, pendant les périodes de vacances scolaires, les professeurs de l'enseignement technique.

Bien que j'aie peu voyagé à l'étranger, je suis en mesure de signaler à M. Habert un point positif et intéressant en ce qui concerne les écoles françaises à l'étranger. Je me suis préoccupée, en effet, au moment de la préparation de la loi sur le mécénat, de savoir si ce texte ne pourrait pas leur être appliqué. A l'époque, j'avais fait poser la question au ministre de l'économie et des finances qui m'avait répondu positivement à condition, bien entendu, que les moyens financiers destinés à ces écoles soient recueillis par une asso-

ciation ayant son siège en France. Si cette condition est respectée, il est possible à des entreprises d'aider au fonctionnement d'une école française à l'étranger en profitant des dispositions de la loi sur le mécénat.

Je voudrais enfin, sans vouloir retenir trop longtemps votre attention, évoquer le rôle des Greta, puisque l'un d'entre vous a marqué son intérêt pour ces groupements d'établissements.

En 1986, les Greta ont accueilli 55 000 stagiaires de moins de vingt-cinq ans, ce qui peut paraître relativement peu important puisqu'au total ils ont reçu près de 400 000 personnes. Mais si l'on prend en considération, non pas le nombre de stagiaires mais le nombre d'heures d'enseignement dispensées à ces derniers, on voit que la place accordée aux jeunes dans ces formations est beaucoup plus importante puisqu'ils ont bénéficié de 45 p. 100 des heures de formation.

Il s'agit donc là d'un instrument de formation très important pour les jeunes qui ont connu des difficultés au cours de leur formation scolaire ou qui n'ont pas reçu - il faut bien le reconnaître - une formation adaptée aux besoins actuels des entreprises. Je crois, pour ma part, que les Greta constituent, pour l'éducation nationale, à la fois un instrument d'ouverture très précieux sur le monde extérieur et un moyen parce qu'on fait appel à une pédagogie différente et parce que les jeunes qui reviennent ainsi en formation sont dans une situation différente. En effet, il sont plus mûrs puisqu'ils se sont heurtés à un certain nombre de difficultés. Je crois donc beaucoup à l'utilité et à l'importance du rôle des Greta non seulement pour la formation des adultes, mais aussi pour celle des jeunes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat. Mesdames et messieurs les sénateurs, je répondrai brièvement et le plus précisément possible à M. Oudin, ce qui me permettra en même temps de répondre à quelques remarques qui ont pu être faites au cours de ce débat.

Monsieur le sénateur, les chiffres que vous avez cités sont malheureusement exacts dans leur ensemble. Ils correspondent d'ailleurs à une situation qui n'est pas nouvelle en France ; les problèmes que pose l'échec scolaire ont suscité des inquiétudes depuis fort longtemps. Bien que l'on ait tenté d'appliquer certaines solutions, malheureusement, les chiffres sont toujours là.

L'échec scolaire est un drame non seulement pour l'individu qui le subit, mais aussi pour notre pays. Aussi convient-il de chercher de nouvelles solutions puisque celles qui ont été avancées, qu'il s'agisse de l'augmentation de l'encadrement, du redoublement ou des aides, n'ont pas été satisfaisantes.

Toutefois, il est essentiel de commencer par déterminer les causes des difficultés scolaires. Celles-ci ne me paraissent pas devoir être principalement recherchées du côté des enseignants et des parents même si, parfois, on peut déplorer une participation ou un soutien insuffisant de la part des familles. Le véritable problème me semble résider, en réalité, dans la rigidité de notre système d'enseignement.

Nous avons une école unique qui doit être la même pour tous. L'idéal - on le sait depuis longtemps - a été de faire faire à tous les enfants du même âge, dans une même classe, la même dictée à la même heure. Si ce système a certainement permis la généralisation de la scolarisation en France, un certain nombre de progrès ont été accomplis depuis dans la connaissance tant de la pédagogie que des enfants. Or, malheureusement, toutes les conséquences qui auraient pu en être tirées ne l'ont pas été.

Que savons-nous aujourd'hui ? Nous savons que tous les enfants n'ont pas exactement la même maturité au même âge, ce qui est important. Par ailleurs, ils n'ont pas tous le même rythme d'acquisition des connaissances ; vous avez d'ailleurs relevé ce point, monsieur le sénateur. Ils n'ont pas non plus tous la même forme d'intelligence ; certains ont une forme d'intelligence plus concrète, d'autre plus abstraite. Enfin, ils n'ont pas les mêmes relations affectives et psychologiques avec les groupes ou avec le maître.

A cette diversité des élèves, il importe de faire correspondre un certain pragmatisme ainsi qu'une certaine individualisation de l'enseignement. C'est ce que nous essayons de faire à travers les différentes mesures qui constituent la politique pour la réussite scolaire.

En premier lieu, il nous paraît essentiel d'analyser la situation. C'est la raison pour laquelle nous mettons en place dès maintenant - la circulaire doit être adressée demain aux recteurs et aux inspecteurs d'académie - un système d'évaluation en demandant que l'on analyse les causes de l'échec de la même façon que nous serons conduits à analyser le bien-fondé des méthodes nouvelles qui seront utilisées et, bien entendu, leurs résultats. C'est de cette façon que nous pourrions tirer des enseignements concrets qui nous permettraient de progresser.

D'autres mesures s'adressent directement aux élèves ; on peut les regrouper sous le terme générique de « soutien » ou d'« aide adaptée ». Il s'agit, par exemple, d'ateliers qui, à raison de deux ou trois heures par semaine en plus de l'emploi du temps normal, donneront aux élèves les plus lents ce petit temps supplémentaire qui leur permettra de suivre le même programme que les autres et à peu près au même rythme.

C'est également, pour des élèves beaucoup plus lents, la possibilité d'étaler sur trois ans le programme de deux années scolaires, ce qui leur permettra, la maturité suffisante étant acquise, de réintégrer le cycle normal.

Ce sont, enfin, des méthodes nouvelles, notamment l'enseignement assisté par ordinateur - ce qui est différent de l'apprentissage de l'informatique - l'utilisation de méthodes audiovisuelles, de logiciels, sur lesquelles nous sommes en train de travailler.

Ces différents ateliers de soutien seront mis en place dès cette année pour les enseignements de cours moyens ; en effet, les élèves qui entrent en sixième seront amenés à travailler essentiellement à partir de manuels : s'ils n'ont pas une maîtrise suffisante de la lecture, c'est-à-dire s'ils ne lisent pas couramment en comprenant ce qu'ils lisent, ils se trouveront dans une situation d'infériorité considérable.

Mais ce que nous faisons cette année pour le cours moyen, sous la forme d'un plan Orsec en quelque sorte, doit s'appliquer le plus rapidement possible, c'est-à-dire dès la prochaine rentrée scolaire, au cours préparatoire, car c'est là que commence, que naît l'échec scolaire.

Une telle politique devra s'appliquer ensuite à tout l'enseignement élémentaire, voire à l'enseignement secondaire.

La troisième action est orientée vers les enseignants. Il nous paraît important, notamment à partir des expériences que nous allons tenter, d'intégrer dans la formation des enseignants les nouvelles notions que l'évaluation nous aura permis de dégager et, ainsi, de mieux adapter cette formation à ces formules beaucoup plus souples.

Si je devais résumer mon propos, je dirais que, pour nous, ce qui est essentiel, c'est que les élèves arrivant à la fin de l'enseignement primaire aient conservé toutes leurs chances de réussite scolaire et que, par là suite, dans l'enseignement secondaire, ils puissent, grâce à des systèmes de passerelles, avoir toujours devant eux un espoir, celui que constitue la deuxième ou la troisième chance qu'il convient de leur donner le plus longtemps possible dans la vie. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Gérard Delfau. Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je ne reprendrai pas tout ce débat. Je voudrais simplement, monsieur le ministre, vous répondre sur un point.

Vous avez à plusieurs reprises, vous tournant vers nos travées, lancé un appel au consensus. Une certaine forme de consensus est effectivement souhaitable et même nécessaire s'agissant de l'éducation et de la formation en vue de l'emploi. Vous avez découvert cette vérité tardivement, à la dure leçon des faits de 1986. sans doute ! Mais vous avez raison d'affirmer aujourd'hui ce qui n'était pas pour vous, hier, parole d'évangile.

Toutefois, monsieur le ministre, le consensus, pour se réaliser au sein de la nation et pour emporter, par conséquent, l'adhésion de l'opposition, suppose que deux conditions au moins soient remplies.

Il faut tout d'abord, monsieur le ministre, que vous reconnaissiez très explicitement l'effort considérable fait par vos prédécesseurs durant la précédente législature.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Oh !

M. Gérard Delfau. Je ne citerai pas tout ce qui a été réalisé. Je m'émerveillais en écoutant Mme Catala reprendre à son compte - et, après tout, elle avait raison - toute une série d'initiatives qui furent celles des gouvernements Mauroy et Fabius.

De même, monsieur le ministre, l'un des points forts de votre argumentation tout au long de ce débat a été la revalorisation de la rémunération des instituteurs ; vous avez eu raison de dire qu'il s'agissait là d'un effort considérable, entrepris sous le précédent gouvernement, à savoir celui de M. Fabius.

M. René Rognault. Très bien !

M. Gérard Delfau. De même, monsieur le ministre, si vous pouvez gérer aujourd'hui les personnels avec un peu moins de difficultés, n'oubliez surtout pas ce que le Sénat n'a cessé de demander à tant de ministres, c'est-à-dire la titularisation des maîtres auxiliaires. Ce fut l'œuvre de vos prédécesseurs ; mais je crains, monsieur le ministre, que, sur ce point, il n'y ait à nouveau dérapage et que nombre de contractuels ne soient sur le point d'être embauchés ou même ne soient déjà recrutés.

Je ne poursuivrai pas cette énumération, mais convenez, monsieur le ministre, que si l'effort nécessaire peut être fait aujourd'hui dans les lycées, c'est bien parce que vos prédécesseurs avaient accompli un effort considérable dans les collèges...

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Oh !

M. Gérard Delfau. ... ce qui est de bonne méthode.

Mais oui, monsieur le rapporteur pour avis, voulez-vous que je vous cite le nombre des créations de postes ? Voulez-vous que je vous décrive l'effort entrepris pour la rénovation des collèges, l'effort considérable fait en faveur des personnels des collèges ? Sans parler de l'ouverture à l'entreprise des collèges et des lycées, qu'ils soient d'enseignement général, technologique et professionnel, qui fut générée par les gouvernements Mauroy et Fabius ! Je ne saurais oublier le plan « informatique pour tous ».

Mais j'arrête là cette énumération.

La deuxième condition, monsieur le ministre, est encore plus actuelle, plus importante : si vous souhaitez un consensus, donc un accord de l'opposition, encore faut-il que votre projet de budget réponde aux perspectives que vous tracez.

Je ne reviendrai pas sur l'insuffisance des crédits alloués à l'enseignement technologique et professionnel ; nous avons déjà cité les chiffres.

S'agissant des bourses, dont vous avez souligné l'importance pour l'avenir de la nation, ou s'agissant de la formation des enseignants, dont vous avez dit à juste titre qu'elle était décisive, vous avez vous-même reconnu que les crédits étaient notoirement insuffisants.

Ces quelques réflexions m'amènent à vous poser la même question que tout à l'heure, monsieur le ministre : pensez-vous qu'un collectif budgétaire pourra remédier aux lacunes de ce projet de budget ?

Par ailleurs, quand votre plan prospectif sera-t-il soumis au Parlement ? Quelle sera son étendue ? Quelle sera sa forme ? Loi de programme, avez-vous dit. Soit, mais comment pourrions-nous en débattre ? Se bornera-t-il à la revalorisation de la fonction enseignante si nécessaire, ou bien abordera-t-il d'autres questions, comme la rénovation pédagogique ou l'orientation ? Comportera-t-il un chiffrage ?

Bref, monsieur le ministre, si vous voulez embrasser tout le passé de l'éducation nationale et esquisser tout son avenir pour les vingt ans qui viennent, alors, donnez-vous dans l'immédiat et pour l'année scolaire 1987-1988 des moyens supplémentaires.

Ensuite, soyez un peu plus équitable dans vos jugements vis-à-vis de vos prédécesseurs.

Enfin, faites-nous très prochainement, à l'occasion d'une loi de programme, des propositions précises, chiffrées, qui puissent effectivement être approuvées par l'ensemble de la nation. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits relatifs au ministère de l'éducation nationale (I. - Enseignement scolaire) et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : plus 3 353 862 684 francs. »

Par amendement n° II-54, MM. Delfau, Bayle, Bœuf, Courteau, Grimaldi, Régnauld, Sérusclat, Autain, Carat, Eeckhoutte, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Loridant, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire ces crédits de 5 450 000 francs.

La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Je pourrais reprendre à mon compte l'essentiel, même si c'est en confiance, que le ministère de l'éducation nationale intervient trop peu dans le financement de notre réseau scolaire à l'étranger. Toutefois, je serais tenté de dire que cela ne vous en donne que plus de responsabilités dans les domaines qui relèvent de votre compétence.

Monsieur le ministre, je suis d'accord avec vous lorsque vous affirmez, même si c'est en confiance, que le ministère de l'éducation nationale intervient trop peu dans le financement de notre réseau scolaire à l'étranger. Toutefois, je serais tenté de dire que cela ne vous en donne que plus de responsabilités dans les domaines qui relèvent de votre compétence.

Reprenant le ton patelin qui a été le vôtre au cours de ce débat budgétaire, je voudrais vous dire - sans engager de polémique - que, si nous avions déposé des amendements dans tous les domaines où nous avons fait mieux que vous, monsieur le ministre, nous serions encore là à une heure très avancée.

Ce premier amendement me servira à en faire la démonstration.

Tout à l'heure, parlant du centre national d'enseignement à distance - C.N.E.D. - anciennement centre d'enseignement par correspondance, vous nous avez dit : « Je voudrais essayer de raccourcir la durée des corrections. »

Il s'agit d'un service qui fonctionne sous la tutelle de l'éducation nationale, qui intéresse de près les Français de l'étranger, puisque, comme cela a été dit précédemment, 10 000 enfants environ bénéficient des services du C.N.E.D.

Pour le décrire très brièvement, je lirai un extrait d'une plaquette édictée par votre ministère sur la scolarisation des jeunes Français à l'étranger par l'enseignement à distance : « Comme on le sait, la physionomie de cette scolarisation s'est considérablement modifiée au cours des vingt dernières années, en raison de la diversification croissante des échanges culturels et commerciaux de notre pays et de la mobilité plus grande des communautés expatriées.

« La mise en place de structures scolaires nouvelles dans des pays souvent éloignés n'a fréquemment été possible que grâce au concours apporté par le C.N.E.D. aux associations ou aux familles décidées à créer une école.

« La souplesse et la qualité de cette intervention ont permis de répondre aussi bien à l'attente de la petite école de chantier comptant quelques dizaines d'élèves qu'aux besoins plus diversifiés de l'établissement de taille moyenne qui ne peut proposer localement toutes les options ou toutes les langues que notre système éducatif offre en France. »

Ces propos sont signés du dernier directeur de la coopération et des relations internationales, direction disparue pour des raisons qui restent obscures. Je tiens cependant à lui rendre hommage pour le travail accompli au bénéfice des Français de l'étranger.

Monsieur le ministre, vous convenez que le centre national d'enseignement à distance pourrait fonctionner dans de meilleures conditions, notamment si était raccourcie la durée de l'envoi des corrections. Or je suis amené à constater, au nom du groupe socialiste, que les subventions de fonctionnement du C.N.E.D. ont été amputées de 2,5 millions de francs depuis 1986. C'est là un domaine où, précisément, nous avons fait mieux que vous.

Au-delà des Français de l'étranger, beaucoup de personnes sont pénalisées en France par ces restrictions budgétaires au détriment du centre national d'enseignement à distance. J'ai parlé des Français de l'étranger, parce qu'ils me tiennent particulièrement à cœur.

Je crois qu'il serait bon, monsieur le ministre, au nom de la cohérence de votre discours, que vous vouliez bien adopter notre amendement, qui vise à maintenir simplement au niveau de 1986 les crédits qui sont affectés au C.N.E.D. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Delong, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, les commentaires que la commission des finances formule à propos de ce premier amendement n° II-54 valent en fait pour la série d'amendements présentés par nos collègues du groupe socialiste, qui ont tous sensiblement le même objet.

En premier lieu, il est proposé de diminuer les crédits du chapitre 37-93, article 10, de 5,45 millions de francs pour ce premier amendement et de 104,45 millions de francs si l'on fait le total des quatre amendements qui nous sont présentés.

Le motif invoqué nous paraît erroné.

Ces crédits ne servent que très marginalement à financer la direction des communications et de l'information - 1,4 million de francs seulement. Les crédits du chapitre 37-93, article 10, sont pour l'essentiel consacrés à l'achèvement de la mise en place du statut des ingénieurs, techniciens et administratifs - 1 million de francs - au développement des enseignements artistiques - 18 millions de francs - au financement d'actions pour la lutte contre l'échec scolaire - 30 millions de francs - à la mise en place du statut des chefs d'établissement, etc., toutes mesures qui nous paraissent prioritaires.

Inversement, il nous est proposé de majorer les crédits des établissements autonomes : institut national de recherche pédagogique, centre national d'enseignement à distance, etc.

Je suis dans l'obligation de rappeler que la Cour des comptes avait émis des critiques très sévères à l'encontre de la gestion de ces établissements. La commission des finances s'en était fait l'écho l'année dernière et avait interrogé le ministre sur ce point.

Je rappelle notamment que la Cour notait que 1,06 ouvrage seulement était classé par jour ouvrable et par documentaliste à l'I.N.R.P., que 378 professeurs du second degré n'atteignaient pas 20 p. 100 de leur service théorique au C.N.E.D. et que 126 professeurs ne remplissaient pas 10 p. 100 de leurs obligations de service.

Telles sont les constatations de la Cour des comptes. C'est pourquoi la commission des finances a approuvé les mesures de restriction budgétaire qui visaient ces établissements. Pour cette double raison, c'est-à-dire l'objet de la suppression de crédits, d'une part, et l'objet de la proposition de rétablissement de crédits, d'autre part, la commission des finances ne peut que donner un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Mon argumentation rejoint celle de M. le rapporteur spécial.

Ces établissements publics sont sûrement utiles, mais il faut qu'ils fonctionnent dans les meilleures conditions. Une révision de la gestion doit être entreprise, comme l'a souhaité la Cour des comptes. C'est dans ce sens que nous allons. Je serai donc défavorable aux quatre amendements, qui ont le même objet.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-54.

Mme Hélène Luc. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, s'il est vrai que des économies pourraient être réalisées sur des actions de prestige et de propagande menées par le ministère de l'éducation nationale, les problèmes actuels de l'enseignement se situent à un autre niveau et les mesures à prendre sont d'une tout autre ampleur que celle qui consiste à opérer une importante redistribution des crédits à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire déjà très insuffisante.

C'est tout le sens des propositions que nous avons faites, mardi dernier, lors de la discussion du budget de la défense nationale, en déposant un amendement dont l'objet était de transférer à l'enseignement les crédits destinés au surarme-

ment. Mais il ne s'est trouvé que les sénateurs communistes pour voter un amendement tendant à affecter les crédits consacrés à la bombe à neutrons, aux armes chimiques et aux essais nucléaires, au financement d'un plan ambitieux de lutte contre l'échec scolaire, de construction de lycées et de création de dizaines de milliers de postes d'enseignant.

Au lieu de réclamer un collectif budgétaire, nous considérons que notre proposition réglerait un problème de fond. Alors même que le budget de l'éducation nationale n'est pas encore voté, il aurait été plus logique de lui octroyer des crédits supplémentaires.

C'est ce choix de fond qu'il faut faire. Je sais qu'il ne plaît pas à M. le ministre de l'éducation nationale, qui va sans doute me reprocher encore de parler la langue de bois.

M. Emmanuel Hamel. C'est la langue russe !

Mme Hélène Luc. En ce qui concerne les établissements publics, l'Institut national de la recherche pédagogique, l'I.N.R.P., l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, l'O.N.I.S.E.P., le Centre national de documentation pédagogique, le C.N.D.P., et le Centre national d'enseignement à distance, le C.N.E.D., nous avons eu l'occasion lors d'une question posée à M. le ministre de l'éducation nationale, le 16 octobre dernier, de démontrer la politique de démantèlement conduite à leur égard, par l'asphyxie des moyens qui leur sont attribués et la réduction drastique de leurs effectifs.

Avec les personnels de ces établissements, nous avons réclamé que ces mesures soient rapportées, afin que ne soit pas détruit le potentiel de recherche et de documentation pédagogique dont ont besoin les enseignants, les élèves et les parents.

Notre prise de position s'applique aux quatre amendements qui ont été déposés à l'article 32.

M. Jean-Pierre Bayle. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Je m'étonne de la logique qui semble prévaloir dans cette discussion : « Je veux raccourcir la durée de correction des devoirs, donc je supprime des postes. »

M. Gérard Delfau. Dit le ministre !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-54, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° II-55, MM. Delfau, Bayle, Bœuf, Courteau, Grimaldi, Régnauld, Sérusclat, Autain, Carat, Eeckhoutte, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Loridant, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits du titre III de 11 millions de francs.

La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. De 1986 à 1988, l'effort du ministère de l'éducation nationale en faveur de la politique d'orientation se traduit notamment par une diminution, en francs courants, du budget de l'O.N.I.S.E.P. de plus de 2 millions de francs. Cet office aura ainsi perdu 7 p. 100 de ses moyens et vu disparaître trente-cinq postes.

Il faut d'ailleurs rendre hommage au personnel et à l'équipe de direction de cet office, qui ont su réagir avec sang-froid devant cette situation.

En 1987, l'O.N.I.S.E.P. a réussi à augmenter ses ressources propres de 9 p. 100 à 12 p. 100 du budget total. Une politique commerciale très dynamique a été mise en œuvre ; des fonds ont été collectés auprès des régions et la publicité a été introduite dans les matériels produits.

Parallèlement, la confection de documents écrits et audiovisuels a été poursuivie : descriptifs classiques des métiers, mais aussi cassettes destinées aux radios, bandes dessinées attrayantes pour l'orientation des plus jeunes, revues professionnelles pour les conseillers d'orientation, documents pour les schémas prévisionnels de formation régionaux, introduction sur le réseau télématique, etc.

Serait-ce malheureusement cela qui vous fait croire que l'O.N.I.S.E.P. pourra atteindre 14 p. 100 de ressources propres en 1988 ? Il serait temps, monsieur le ministre, de mesurer les contreparties payées par le secteur de l'orientation à votre politique. Chaque année, 1 600 000 élèves passent par les centres d'information et d'orientation c'est dire l'importance de ceux-ci.

Savez-vous que l'O.N.I.S.E.P. a dû réduire les prestations gratuites qui leur sont destinées ? Vous a-t-on informé, monsieur le ministre, qu'il est très sérieusement envisagé, pour réaliser 500 000 francs d'économies, de supprimer la brochure d'orientation de fin de cinquième, c'est-à-dire l'un des paliers les plus importants et les plus difficiles dans la scolarité des enfants ? Il faut une conception bien étrange de l'avenir pour négliger une étape aussi importante pour les jeunes.

Comment comptez-vous amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat sans une politique d'orientation, sans plus concrètement augmenter les capacités d'information et d'orientation en rapport avec la diversification des filières ?

Votre politique en la matière est l'un des exemples frappants de décalage entre les intentions proclamées et la sécheresse des chiffres, c'est-à-dire la réalité des faits.

Notre amendement vise à rétablir les conditions nécessaires au bon fonctionnement du système de l'orientation. Monsieur le ministre, comment pourriez-vous, après ce que vous avez dit tout à l'heure, ne pas être favorable à notre proposition ? *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Delong, rapporteur spécial. Personnellement, j'ai beaucoup apprécié la forme du discours de M. Delfau. Malheureusement, quant au fond, je ne vois aucune raison de changer quoi que ce soit à l'argumentation que j'ai développée pour l'amendement précédent.

La commission des finances est donc défavorable à l'amendement n° II-55.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Le Gouvernement y est également défavorable.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-55.

M. Gérard Delfau. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Je dirai simplement à notre éminent rapporteur spécial que l'O.N.I.S.E.P. a besoin de fonds et non pas de forme. *(Sourires.)*

M. René Régnauld. Très bien !

M. Jacques Delong, rapporteur spécial. Bonne réponse !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-55, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° II-56, MM. Delfau, Bayle, Bœuf, Courteau, Grimaldi, Régnauld, Sérusclat, Autain, Carat, Eeckhoutte, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Loridant, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits du titre III de 36 millions de francs.

La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. L'adaptation du système éducatif, notamment dans le contexte de crise économique, est une nécessité unanimement reconnue. Ce fut dit tout au long de ce débat. Dans les années à venir, cela implique que soient résolus les problèmes de fond. J'en citerai trois parmi d'autres.

Comment réduire le déséquilibre entre les besoins du pays en scientifiques et les flux de sortie actuels de ces filières et retrouver un équilibre entre la culture générale et la culture technique et scientifique ?

Comment inventer une pédagogie différenciée qui permette de conduire 80 p. 100 des élèves au niveau du baccalauréat ?

Comment harmoniser les formations dans une perspective européenne ?

Je sais bien, monsieur le ministre, qu'il n'existe pas une réponse unique à ces exigences. Le système éducatif doit inventer les solutions. Pour cela, il faut faire appel à des méthodes rénovées d'enseignement.

Or c'est le moment qui est choisi, en contradiction formelle avec toutes les hypothèses de programmation, pour porter un coup très dur à l'Institut national de la recherche pédagogique. Déjà ramené à 330 personnes, l'effectif de cet institut sera amputé de quarante-sept postes, soit 15 p. 100 de ses effectifs. Après les économies de 1 500 000 francs déjà intervenues en 1987, une nouvelle réduction de 1 600 000 francs est proposée, soit 10 p. 100 des crédits de fonctionnement.

Ces mesures ne sont même pas compensées par le développement parallèle des sciences de l'éducation à l'université ou par le transfert de certaines missions de l'I.N.R.P. à d'autres organismes, si vous pensez, monsieur le ministre, que cet institut ne remplit pas sa mission, ce que d'ailleurs nous contestons.

Or, une véritable politique prospective que vous appelez de vos vœux sera sans portée, si elle ne comporte pas un travail de recherche pédagogique, une évaluation des connaissances et des contenus et une progression de la formation continue des enseignants. Comment faire de la prospective en affaiblissant l'un des outils majeurs de votre ministère en ce domaine, l'I.N.R.P. ?

Notre amendement vise donc à mieux mobiliser les personnels de la recherche pour les amener à nous aider à mieux moderniser l'ensemble du système éducatif. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Delong, rapporteur spécial. Je retire tout commentaire en ce qui concerne la forme de cet amendement, comme je l'avais fait pour le précédent, mais je maintiens de la même façon mon opposition sur le fond.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Défavorable.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-56, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° II-57, MM. Delfau, Bayle, Bœuf, Courteau, Grimaldi, Régnauld, Sérusclat, Autain, Carat, Eeckhoutte, Faigt, Guillaume, Labeyrie, Loridant, Pic, Quilliot, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire les crédits du titre III de 52 millions de francs.

La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. J'espère que cet amendement aura plus de chance que les amendements précédents... *(Sourires.)*

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. On peut toujours rêver !

M. René Régnauld. ... et que le Gouvernement comme le rapporteur seront moins systématiques. Je souhaite surtout que le systématisme ne soit pas la règle et je pense qu'ils voudront nous en faire la démonstration.

Cet amendement vise, en effet, à préserver les moyens du Centre national de documentation pédagogique, le C.N.D.P., dont les crédits ont diminué, en deux ans, de 28 millions de francs en francs courants et de 52 millions de francs en francs constants. Si l'on compare ces chiffres à l'évolution de l'inflation, vous constatez une réduction importante des crédits.

L'an dernier déjà, nous avions présenté un amendement tendant à arrêter le démantèlement de cet outil essentiel à la valorisation de la pédagogie.

Vous n'avez rien voulu entendre l'an dernier, monsieur le ministre. J'espère que, la situation ayant changé, vous avez approfondi votre réflexion.

Cette année encore, les subventions de fonctionnement diminuent. Vous supprimez 62 emplois au C.N.D.P. Dois-je vous rappeler qu'il joue un rôle très important dans le secteur de la recherche pédagogique de l'éducation nationale ?

Depuis la disparition de l'institut pédagogique national, c'est le Centre national de documentation pédagogique qui a le plus contribué à la rénovation de l'outil éducatif, rénovation ô combien importante, j'imagine, si je m'en tiens aux propos que tenait voilà quelques instants Mme le secrétaire d'Etat lorsqu'elle évoquait les problèmes de l'échec scolaire.

Cet outil a assuré la promotion des nouvelles technologies éducatives dans l'enseignement en développant la recherche pédagogique, le recours à l'informatique et à l'électronique, dont on s'est aussi loué tout à l'heure.

Je tiens également à vous rappeler, monsieur le ministre, que ce centre est aujourd'hui le premier producteur français de logiciels éducatifs. Il est le seul établissement à réaliser et à commercialiser des logiciels spécialement conçus pour le système éducatif, ce qui n'est pas *a priori* évident.

Nous savons, hélas ! monsieur le ministre, que vous préférez développer - mais sans doute êtes-vous là logique avec vous-même, libéralisme obligeant - la production et la commercialisation des logiciels éducatifs par des entreprises privées.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Bien sûr !

M. René Régnauld. Je ne sais pas alors comment les établissements d'enseignement trouveront les moyens d'acquérir des matériels assurément plus coûteux, et pas forcément plus efficaces sur le plan pédagogique que ceux qui sont fournis par le Centre national de documentation pédagogique ; de même, je ne suis pas sûr - je le dis au nom des élus locaux - que les collectivités territoriales pourront longtemps assurer le relais.

En remettant en cause la vocation des établissements publics nationaux, particulièrement dans le domaine de l'édition, de la production, de la formation et de l'éducation du Centre national de documentation pédagogique, c'est toute la crédibilité de votre politique éducative qui est en jeu, monsieur le ministre.

Nous demandons, par conséquent, que les subventions de fonctionnement du C.N.D.P. soient maintenues en francs constants au niveau de 1986 ; telle est la raison du dépôt de l'amendement n° II-57, qui vise à augmenter de 52 millions de francs les crédits destinés au Centre national de documentation pédagogique. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Delong, rapporteur spécial. Même argumentation, même conclusion : la commission est défavorable.

M. René Régnauld. Ce n'est pas vrai ! C'est du dogmatisme !

M. Gérard Delfau. C'est la langue de bois !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Défavorable.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-57, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV : plus 1 020 658 174 francs. » - *(Adopté.)*

ÉTAT C

« Titre V. - Autorisations de programme, 875 793 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 748 711 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Titre VI. - Autorisations de programme, 112 807 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 69 089 000 francs. » - *(Adopté.)*

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant l'enseignement scolaire.

3

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne, démocratique et populaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 115, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de Mmes Hélène Luc, Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, M. André Duroméa, Mmes Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Louis Minetti, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron, Robert Vizet, Henri Bangou, une proposition de loi tendant à instituer des droits nouveaux en matière d'information et d'intervention des travailleurs dans l'entreprise et à garantir l'exercice de la citoyenneté.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 114, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, M. André Duroméa, Mmes Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron, Robert Vizet, Henri Bangou, une proposition de loi tendant à améliorer la situation des familles monoparentales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 116, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, mardi 1^{er} décembre 1987, à dix heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (nos 92 et 93, 1987-1988).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : moyens des services et dispositions spéciales :

Services du Premier ministre :

V. - Jeunesse et sports :

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 36) ; M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 94, tome IX).

Intérieur et article 70 :

M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial (Administration centrale et sécurité, rapport n° 93, annexe n° 26) ; M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial (Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation, rapport n° 93, annexe n° 27) ; M. Pierre Salvi, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Décentralisation et tribunaux administratifs) (avis n° 98, tome I) ; M. Paul Masson, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Police et sécurité) (avis n° 98, tome II) ; M. Paul Girod, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Sécurité civile) (avis n° 98, tome III).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1988

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1988 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1988

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1988 est fixé au mercredi 2 décembre 1987, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 1^{er} décembre 1987, à une heure trente-cinq.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ROBERT ETIENNE*

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu	52	86	
93	Table questions	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu	52	81	
95	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-62-31
 Administration : (1) 45-78-61-39
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F